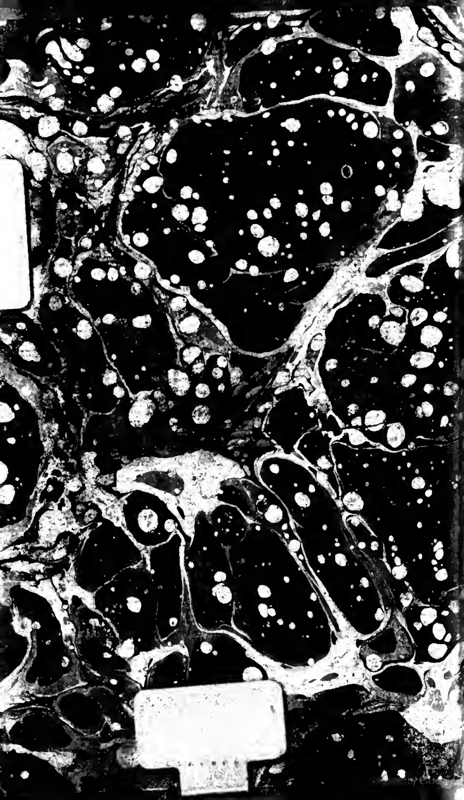
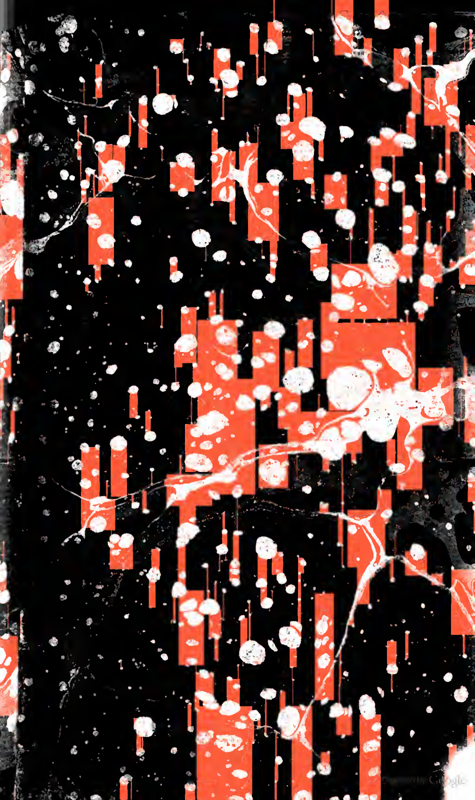






MEMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU.

Tome II.

AVIS.

On trouve chez les mêmes Libraires :

Mémoires du Duc d'Aiguillon, troisième édition, 1 vol. *in*-8.

Mémoires sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV; par feu M. Duclos, troisième édition, 2 vol. *in*-8.

Mémoires du Duc de Saint-Simon, troisième édition, 6 gros vol. *in*-12.

Mémoires du Duc de Choiseul, Ministre de la Marine et de la Guerre, 2 vol. *in*-8.

Mémoires du Comte de Maurepas, Ministre de la Marine, etc. etc. troisième édition, 4 vol. *in*-8. avec fig. *On vend séparément le 4e aux personnes qui ont acquis les trois premiers volumes.*

Mémoires sur la Minorité de Louis XV, par J. B. Massillon, évêque de Clermont, 1 vol. *in*-8.

Vie privée du Maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, etc. Seconde édition, avec des corrections et des augmentations considérables; 3 vol. *in*-12.

Correspondance originale des émigrés, trouvée à Verdun, dans le Porte-feuille de Monsieur, et de M. de Calonne, déposée aux Archives de la Convention Nationale, 1 vol. *in*-8. avec fig.

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU,

Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du Règne de Louis XV, etc. etc.

OUVRAGE composé dans la Bibliothèque et sur les papiers du Maréchal, et sur ceux de plusieurs Courtisans ses contemporains.

Avec des Cartes, Plans et Portraits gravés en taille-douce.

SECONDE ÉDITION.

Avec des corrections considérables et des augmentations.

Écrivez l'Histoire avec vérité, et faites tant de honte au vice, qu'il ne reste plus que la vertu en France. *Anne d'Autriche.*

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, nº. 20.
A Lyon, chez BRUYSET frères, rue S. Dominique.
A Londres, chez J. DEBOFFE, gerard street Soho, nº. 7.

1793.

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU.

CHAPITRE PREMIER.

Négociations du duc d'Orléans pour obtenir la régence.

VERS le milieu de l'année 1715, toute l'Europe avoit les regards fixés sur la France; le roi vieilliſſoit; ſa mort paroiſſoit prochaine; on ne connoiſſoit pas les diſpoſitions de ſon teſtament; on ignoroit ſi la régence étoit accordée au roi d'Eſpagne, ou ſi le duc d'Orléans pourroit jouir des droits de ſa naiſſance. Les bons eſprits, obſervant la diſgrace perpétuelle dans laquelle ce prince avoit vécu, & ſachant qu'il exiſtoit un teſtament, diſoient qu'il n'étoit pas probable que Louis XIV, tout environné des ennemis du duc d'Orléans, lui eût attribué la régence; d'autres, favorables à ce prince, aſſuroient que le roi ne

pouvoit le priver, par un acte testamentaire, d'un droit qu'il tenoit de sa naissance; quelques-uns rappeloient les anciens droits de la nation assemblée pour l'adjuger au plus digne des princes; mais ce parti ne dominoit pas, parce que le feu roi avoit étouffé tous les sentimens de notre ancienne liberté.

On assura, dans ce temps-là, que Torcy, secrétaire d'état, & Bloin, valet-de-chambre, avoient fait connoître au duc d'Orléans les dispositions secrettes de ce testament qui l'éloignoit de la régence, en feignant de la lui conserver; & que cette duplicité irritant ce prince, franc & ouvert de son naturel, le fit sortir de l'état d'indifférence où il étoit accoutumé de vivre sur ses intérêts : on ajoutoit que l'abbé Dubois le maintint dans cette résolution, et qu'il se prépara dès-lors à tout entreprendre pour rompre les dispositions de ce testament. Il s'instruisit des formalités qu'avoit imaginées la magistrature pour casser celui de Louis XIII, & s'attacha d'abord aux chefs du parti molinisté, croyant avec raison que si la puissante faction des jésuites lui étoit favorable, il réussiroit plus aisément dans son projet. Mais ce parti avoit d'autres vues. Il étoit trop puissant; il ne croyoit pas avoir besoin de protection pendant la régence

future. La faction des janséniftes, qui étoit perfécutée, le reçut, au contraire, avec de grandes démonftrations de dévouement; & le duc de Saint-Simon, qui paffoit pour être janfénifte, & qui étoit l'ennemi déclaré des princes légitimés, de madame de Maintenon, & de tout ce qui étoit attaché aux maximes de la cour de Louis XIV, s'unit étroitement au duc d'Orléans, lui prépara les voies par des intrigues avec de grands feigneurs & avec quelques préfidens du parlement. Saint-Simon étoit actif, entreprenant, frondeur, plein de génie & de courage; il avoit toutes les qualités d'un chef de faction, pour préparer & pour exécuter une grande entreprife, une révolution.

Long-temps même avant la mort du roi, il fe tenoit des affemblées très-fecrettes au château de Madrid, chez mademoifelle de Chaufferaye, qui y avoit un appartement. Là fe trouvoient le cardinal de Noailles, le duc de Saint-Simon, le duc de Noailles, les d'Alègre, de Maifons, le maréchal d'Harcourt, d'Agueffeau, l'évêque de Montpellier & le père Bernard de l'Oratoire, qui s'y rendoit par des allées & dans des temps différens. Ce confeil traitoit des plus importans projets, & quelquefois il fe renforçoit de quelques initiés qui fe répandoient dans la capitale pour

fonder les esprits, pour répandre des nouvelles; pour parler du duc d'Orléans, & pour préparer de loin la révolution. Noailles & Saint-Simon traitoient avec les présidens du parlement, & Dubois avec des conseillers. Les *roués* du duc d'Orléans, qui se disoient capables d'un grand coup, tous ceux qui avoient été attachés à ce prince pendant ses plus cruelles disgraces, qui avoient déjà donné des preuves de leur dévouement, offroient de négocier chacun suivant leurs moyens: on faisoit entendre aux grands qu'ils seroient employés dans les affaires. Le duc d'Orléans promit au maréchal de Villars qu'il seroit président du conseil de guerre: une place dans le ministère fut l'appât de Noailles, qui répondit du service des troupes qu'il commandoit: ses beaux-frères assurèrent aussi que le régiment des Gardes lui seroit dévoué. Saint-Simon fit entendre à quelques présidens du parlement de Paris qu'il leur feroit rendre la prérogative de faire des remontrances, que le roi avoit enlevée à la cour depuis plus de quarante ans. On gagna l'abbé Pucelle, chef de parti, parmi les conseillers jansénistes, & on lui promit le retour des ennemis de la constitution *unigenitus*, qu'on avoit exilés ou renfermés dans des prisons; & Saint-Simon, qui joignoit l'activité du génie qui né-

gocie à la petitesse d'esprit attaché à un détail d'étiquette & de cérémonial, n'avoit traité lui-même avec le duc d'Orléans qu'en tirant de lui la parole d'être favorable à la querelle du parlement avec les pairs, qui vouloient être salués du bonnet quand on demandoit leur avis, tandis que les présidens ne vouloient le donner eux-mêmes que couverts de leur mortier. Cette dispute avoit jusqu'alors servi merveilleusement le ministère pour séparer les pairs du parlement, & les tenir divisés ; mais le régent, qui avoit besoin de les réunir, promit à Saint-Simon de le servir, & n'exécuta pas sa promesse. Le duc de Guiche fut de tous les seigneurs le plus avisé; il ne voulut pas se contenter d'un vain espoir; il fallut de l'argent comptant; il fit la loi, & la somme lui fut payée, à la mort du roi, par le trésor royal.

Le duc d'Orléans traita encore, mais fort secrettement, avec M. le duc, qui, jaloux du rang de M. du Maine & du comte de Toulouse, & plus jaloux encore des grandes places dont le roi avoit favorisé les princes nés bâtards, brûloit du desir de les voir rentrer dans le néant. Il offroit lui-même au duc d'Orléans de l'aider de son crédit & de son autorité pour reconnoître & soutenir sa régence, s'il vouloit annuller

ce qu'avoit fait le feu roi en faveur de ses enfans naturels. Le duc d'Orléans étoit bien dans les mêmes principes; mais il vouloit temporiser; il regardoit comme une affaire trop délicate de traiter de cette grande question dans l'assemblée des chambres du parlement, ou dans le lit de justice qui devoit lui confirmer la régence. Il craignoit de jetter des embarras dans ses propres affaires, en impliquant celles des princes du sang & des princes légitimés; il engagea M. le duc à consentir qu'il établît d'abord sa régence, & promit de soutenir ensuite sa dignité & les intérêts de prince du sang, quand sa puissance seroit affermie & bien constatée.

Il fut fait aussi dans le même temps divers autres traités secrets. Blancmenil, avocat général, son frère, son cousin-germain, président à mortier, l'intendant de Languedoc, Basville, qui avoit acquis, par la crainte qu'il inspiroit, une grande puissance en Languedoc, où il affectoit le ton & les manières d'un petit tyran, eurent l'expectative d'être employés dans le ministère. Les sceaux furent promis au président de Maisons, avec d'autant plus de vraisemblance qu'on savoit que le chancelier Voisin avoit beaucoup contribué à faire le testament; mais la mort prématurée du président donna cet espoir à d'Agues-

ſeau, procureur-général, étroitement attaché aux prérogatives de ſa compagnie, & déjà touché de la promeſſe qu'avoit faite le duc de lui rendre celle des remontrances. Ce qu'il y a de plus ſurprenant dans toutes ces négociations, c'eſt que le ſecret en fut l'ame. Il fut gardé ſi ſcrupuleuſement, que le lendemain de la mort du roi, le cardinal de Noailles, qui vint préſenter ſes hommages au régent, étonna la foule des courtiſans, qui ſe demandèrent entre eux d'une voix aſſez élevée pour être entendus : *Que vient-il donc faire avec nous ?*

La nuit qui précéda la mort du roi, il fut tenu un dernier conſeil, préſidé par le duc d'Orléans, aſſiſté de l'avocat-général Joly de Fleury, de d'Agueſſeau, procureur-général, & de quelques autres chefs du parlement : on inſtruiſit le prince du cérémonial ; on compoſa les diſcours qu'il devoit prononcer. Noailles avoit donné l'ordre d'environner le palais de gardes-françoiſes, & on avoit donné à chaque ſoldat de la poudre & du plomb pour ſix coups. Les gardes du corps du prince, quelques ſeigneurs affidés & des plus déterminés, en habit commun, les roués de ſa compagnie avoient, outre l'épée, des armes cachées ſous leurs juſte-au-corps ; de manière qu'en cas de refus du parlement, la crainte de la

violence, la vue des épées & des armes brillantes; quelques évolutions concertées, devoient déterminer la compagnie à le reconnoître pour régent. La France assemblée délibéroit jadis par des suffrages libres sur la régence; mais tombée sous le pouvoir militaire, elle se ressouvenoit à peine de ses droits d'élection, parceque dans les monarchies qui vieillissent, ces droits se changent toujours en droits militaires ou *en droits de naissance* (1).

Tous ces préparatifs étoient aussi inutiles que mal concertés. Le parlement, déjà trop flatté d'anéantir la volonté d'un grand roi qui l'avoit foulé aux pieds, d'adjuger la régence malgré ses volontés testamentaires, & de récupérer l'usage des remontrances avant l'enregistrement, étoit tout porté à casser le testament. Il avoit à craindre que le régent ne prît lui-même ce qu'il étoit si avantageux à la magistrature de lui accorder, & de lui accorder de bonne grace. La régence étoit une prérogative que le parlement ne pouvoit que donner; en ne la donnant pas, il encourroit

(1) Voltaire assure que le parlement ne fut point environné de seigneurs armés. On peut voir, contre son sentiment, ce que dit le duc de Berwick. Le maréchal de Richelieu en a laissé des preuves certaines dans ses porte-feuilles.

l'indignation du prince; & en s'attachant à l'exécution littérale du teſtament, il devoit réſulter de grands troubles. Le parlement, à cauſe de ſa ſituation, ne pouvoit donc pas ne point adjuger la régence au duc d'Orléans. Le duc de Bourbon, le comte de Charolois, le prince de Conti, le duc du Maine, le comte de Toulouſe, vingt-neuf pairs, toutes les chambres, &c., furent préſens à cette ſéance qui la lui donna; & le duc d'Orléans étoit à peine placé, que le premier préſident, ouvrant la ſéance, déclara *que ſa compagnie lui avoit ordonné de l'aſſurer qu'elle iroit au-devant de tout ce qui pourroit lui prouver le profond reſpect qu'elle avoit pour lui.*

C'étoit le prélude aſſez clair de ce que le parlement alloit faire. Ce prince néanmoins parut intimidé dans cette aſſemblée; il prononça avec quelque embarras le diſcours où il montroit ſes droits à la régence. Il aſſura que le feu roi, après avoir reçu le viatique, avoit déclaré que, dans ſon teſtament, tous les droits de ſa naiſſance lui étoient conſervés, ajoutant que, s'il n'avoit pas tout prévu, & s'il reſtoit quelque article ſujet à conteſtation, on le changeroit. *Je ſuis donc perſuadé*, dit le duc d'Orléans, *que, ſelon les loix du royaume, ſelon la volonté du feu roi, la régence m'appartient; mais je ne ſerai point*

satisfait, si à tant de titres vous ne joignez vos suffrages à votre approbation, dont je ne serai pas moins flatté que de la régence même. Le duc d'Orléans demanda ensuite de délibérer d'abord sur le droit de sa naissance, & puis sur ceux que le testament pourroit ajouter.

La flatterie se manifesta alors avec la plus grande publicité. Joly de Fleury se leva, disant que la naissance appeloit en effet le prince à la régence, & que la nature l'y avoit d'ailleurs destiné personnellement, ayant pris plaisir de l'orner de qualités éminentes, qui seules le rendroient digne d'être élevé par les suffrages de la compagnie; il termina ses flatteries en requérant l'ouverture du testament & des codiciles confiés à la garde du parlement, pour délibérer sur le droit du prince & sur les volontés du feu roi.

Le duc d'Orléans, toujours intimidé, se leva, & parut se disposer à sortir de l'assemblée, ne voulant pas assister, par modération, à la délibération qui le regardoit. Mais la flatterie parut encore avec plus d'évidence : on lui dit que l'assemblée seroit toujours honorée de l'avoir en sa compagnie. On étoit convaincu que sa présence réprimeroit la voix de tout ce qui étoit capable de soutenir les volontés du feu roi.

On en vint aux voix, & le duc d'Orléans;

retenu par la même délicatesse, refusa d'opiner; l'arrêt qui intervint, conforme aux conclusions des gens du roi, ordonna la lecture du testament, qu'on alla chercher à la tour où il avoit été déposé.

Le premier président, le procureur-général, se réunirent, chacun avec leur clef, pour le tirer de la forteresse où il avoit été caché. Le premier président s'en saisit, & on observa qu'à son retour à la grand'chambre, les spectateurs, qui attendoient le résultat d'une si grande assemblée, pâlirent en voyant passer devant eux ce dernier acte des volontés du feu roi, qui renfermoit en quelque sorte les destinées de la France. Toutes les avenues du parlement étoient remplies d'un peuple nombreux, attiré par la crainte & l'espérance. Les partisans de la cour de Louis XIV redoutoient l'affront insigne qu'on alloit faire à la mémoire du monarque, & ceux du duc d'Orléans, poussés par leur ambition, avoient déjà tâché d'aider par *un coup de main* le succès d'une si grande affaire.

Le testament & les codiciles passèrent à travers la foule étonnée, qui ne cessa de fixer le paquet, la tête allongée & la bouche béante. Le président mit le porte-feuille sur son bureau, en tira le fatal paquet, sept fois cacheté, qu'il présenta

au duc d'Orléans. Ce prince l'ouvrit en tremblant, & non fans peine, parce qu'il favoit bien qu'il portoit fon exclufion de la régence & fon propre jugement : on lut les difpofitions injuftes du feu roi, contenues en fix feuillets, avec les deux codiciles ; & le duc d'Orléans qui, de fon naturel, montroit un grand courage quand il fe trouvoit dans de plus grands dangers, prenant la parole, dit d'un ton ferme & affuré, qu'il étoit touché de voir que le feu roi lui refufoit un titre dû à fa naiffance, par un acte contradictoire avec fes dernieres paroles & fes fentimens, & il demanda de nouveau que la cour opinât fur les droits de fa naiffance.

Les gens du roi fe levèrent, & dirent que les droits du fang & les dernières paroles du roi devoient en effet réunir les fuffrages; ils ajoutèrent que fi le teftament ne donnoit que le droit de *chef du confeil de régence*, fous le titre de régent, il étoit affez prouvé que M. le duc d'Orléans étoit en effet régent du royaume, & que ce titre lui étoit affez confirmé par ces dernières paroles du roi & par le droit de fa naiffance. La matière fut mife en délibération, & paffa d'une voix unanime en faveur du duc d'Orléans, qui fut nommé régent.

Le prince dit enfuite qu'il avoit plufieurs dif-

ficultés à proposer sur le testament; qu'il se sentoit fort incapable même de porter le poids dont le roi l'avoit chargé, en le mettant à la tête du conseil de la régence, & qu'il croyoit qu'il seroit à propos d'établir plusieurs conseils particuliers, pour les affaires étrangères, pour la guerre, pour les finances & les matières ecclésiastiques; que toutes les affaires qui auroient été discutées dans ces différens conseils seroient ensuite rapportées & délibérées au conseil suprême de régence, & que pour cela il faudroit nécessairement changer le conseil de régence ordonné par le testament du feu roi; que M. le dauphin, duc de Bourgogne, avoit toujours eu en vue ce systême, & qu'ainsi il croyoit ne pouvoir mieux faire que de suivre un pareil modèle pour l'administration des affaires de l'Etat. Il dit qu'il étoit juste de déclarer M. le duc, en qualité de prince du sang, chef du conseil sous lui, & de le faire dès-à-présent entrer dans le conseil, quoiqu'il n'eût que 23 ans complets, & quoique le testament du roi portât qu'il n'auroit entrée qu'à 24 ans, parce que, dans les choses favorables, l'année commencée suffisoit, & dit qu'on en agiroit de même à l'égard des autres princes. Outre ces conseils, il proposa d'en former un de conscience, dans lequel un des premiers magistrats du parlement seroit appelé

pour y donner son avis, pour soutenir les droits du roi & les libertés de l'église gallicane : il ajouta qu'il proposeroit & feroit connoître à la cour ceux qu'il auroit choisis pour conseillers, & qui seroient tous agréables à la compagnie. A l'égard du commandement des troupes, il demandoit celui de la maison du roi ; le commandement ne pouvant pas être divisé, & celui de toutes les troupes lui appartenant par sa qualité de régent du royaume.

M. le duc prit la parole, & remontra qu'étant né premier prince du sang, & ayant l'honneur d'être grand maître de la maison du roi, il y avoit beaucoup de difficulté à accorder ces deux qualités avec celle que le roi donnoit au duc du Maine par son testament, parce qu'étant obligé de servir le roi en qualité de grand maître, & le duc du Maine étant gouverneur de la personne du roi, il faudroit qu'il prît les ordres de M. le duc du Maine, ce qui étoit contraire à la qualité qu'il avoit de premier prince du sang ; il ajouta qu'il ne pouvoit recevoir les ordres que du roi ou de celui qui le représentoit, & demanda à la cour qu'on délibérât. Le duc du Maine rompit cette fois le silence qu'il avoit toujours gardé ; mais il parla sans élévation & avec une sorte de pusillanimité.

Le talent de la parole n'eſt point en honneur, ni même cultivé ſous des monarques abſolus ; comme chez les nations libres, parce que l'autorité ſeule du roi, qui fait la loi, proſcrit les diſcuſſions oratoires, & que les princes de ſon ſang & les grands de l'Etat, après ces mots, *le roi le veut*, ſont tenus de garder le ſilence & d'obéir. Auſſi le duc du Maine, habile à faire ſa cour, ne le fut point dans l'art du raiſonnement : il dit ſimplement que l'honneur que le roi lui avoit fait étoit beaucoup au-deſſus de lui, & qu'il l'avoit bien témoigné lorſqu'il lui fit part des diſpoſitions avantageuſes portées par ſon teſtament ; il ajouta que le roi lui ferma alors la bouche, en lui diſant qu'il avoit déclaré ſes dernières volontés, & que c'étoit à lui à les reſpecter. Le duc du Maine dit enfin qu'il renouveloit préſentement la déclaration qu'il avoit faite au roi, & qu'il s'en rapportoit entièrement à la cour du parlement, ne pouvant préciſément ſe déſiſter du choix honorable que le feu roi avoit fait de lui par ſon teſtament, mais demandant à la cour de faire attention qu'étant chargé de la ſûreté du prince, ſi elle jugeoit à-propos de le lui confier, elle prît garde de ne pas lui donner une charge & une vaine apparence d'autorité.

Les gens du roi ſortirent de la chambre pour

conclure sur tous ces discours & ces demandes, & dirent qu'à l'égard des conseils, cette affaire demandoit une plus grande explication & une plus longue délibération ; qu'il étoit juste de déclarer M. le duc chef du conseil sous M. le duc d'Orléans, & qu'il eût entrée au conseil à 23 ans complêts, comme les autres princes du sang.

A l'égard des autres difficultés proposées par les ducs de Bourbon & du Maine, ils prièrent la cour de vouloir bien remettre à l'après-midi ou à un autre jour. Ainsi il passa d'une voix unanime de déclarer M. le duc chef du conseil, & de lui en donner l'entrée à 23 ans complets, comme aux autres princes du sang.

Le parlement s'étant séparé, M. le duc d'Orléans retourna au palais royal, où le procureur-général & l'avocat-général Fleury le vinrent trouver ; & s'étant renfermés avec quelques confidens, ils prirent des mesures sur ce que le duc d'Orléans devoit dire. Le soir, le prince revint au parlement, environné des suisses de sa garde qui marchoient tambour battant, & suivi de sa cour ; mais les troupes & les gardes françoises avoient été déjà renvoyées, le parlement ayant remontré que la cour ne devoit pas être ainsi environnée, parce qu'étant déjà toute disposée en

en sa faveur, on pourroit attribuer ce dévouement à la crainte. Le régent donna cette satisfaction au parlement, en renvoyant les soldats.

Le parlement s'étant assemblé, le duc d'Orléans dit qu'il ne s'étoit point assez expliqué le matin sur les conseils qu'il avoit demandés; que son intention étant de former plusieurs conseils, il étoit nécessaire de lui donner le pouvoir de diminuer, de changer ou d'augmenter les membres du conseil de régence; *il promit de suivre la pluralité des voix, pour décider des affaires qui seroient agitées;* mais il dit que la dispensation de toutes les graces & des récompenses n'appartenoit qu'à lui seul, comme régent, sans être astreint à cette pluralité. *Je veux*, dit-il, *avoir la liberté de faire le bien, & ne veux être lié que pour faire le mal*; ensuite il demanda le commandement des troupes, parce qu'étant régent du royaume, il disoit avoir seul le droit des les commander, & que diviser le commandement, ce seroit une source de tumulte, de guerre civile ou de sédition. Joly de Fleury se leva, & dit que les loix du royaume ordonnoient que, dans le conseil de régence, la pluralité des avis seroit suivie en tout; qu'on y avoit souvent dérogé, il est vrai, sous la régence, surtout de la reine Anne d'Autriche, & qu'ainsi M. le duc d'Orléans auroit pu prétendre n'être pas astreint

à la pluralité des voix : mais que puisqu'il vouloit bien s'y soumettre pour la décision des affaires, il falloit au moins laisser la nomination aux places & la dispensation des autres récompenses à sa volonté, ajoutant que personne n'étoit plus capable que lui de discerner le vrai mérite, & que son choix seroit toujours judicieux & ses récompenses bien placées. A l'égard des conseils, il dit que leur organisation emportoit la nécessité d'augmenter, changer & diminuer le conseil de la régence, & qu'il falloit consentir à la demande de M. le duc d'Orléans, qui promettoit de faire part à la compagnie des personnes choisies pour former ces conseils inférieurs, assurant que c'étoit un grand avantage pour le parlement d'avoir quelques-uns de ses membres dans le conseil de conscience, pour y soutenir les intérêts de l'église. A l'égard de l'éducation du jeune roi, il dit que Louis XIV y avoit sagement pourvu ; qu'il falloit la confier au duc du Maine, sous le nom de surintendant à la garde & à l'éducation du roi ; mais que les troupes ne devoient reconnoître que l'ordre du duc d'Orléans, parce que tous les officiers de la maison du roi ne le prenoient que du roi, ou de celui qui le représentoit ; qu'on avoit pu proposer de donner au duc du Maine le commandement de la garde ordinaire, mais que c'étoit toujours

avec la même difficulté, les officiers prétendant ne pouvoir prendre l'ordre que du roi seul. Ainsi, il dit qu'on ne pouvoit pas se dispenser de donner le commandement des troupes à M. le duc d'Orléans, & que le duc du Maine, dans la qualité qu'on lui donnoit, ne pouvant prétendre aucune supériorité sur M. le duc, ce dernier prince ne prendroit les ordres, pour sa charge, que du régent..... Le duc du Maine répliqua que si on lui ôtoit le commandement des troupes, sur quoi il n'insistoit pas, il étoit juste qu'on le déchargeât de la garde du roi, & parla de tumultes, d'accidens fâcheux ; sur quoi le duc d'Orléans demanda quels pourroient être ces accidens & ces choses fâcheuses, disant qu'il avoit un intérêt égal au sien pour y veiller, & ajoutant que, puisqu'il demandoit d'être déchargé de la sûreté du prince, qu'il étoit juste de le lui accorder, ce qui passa d'une voix unanime.

Le duc de Saint-Simon brûloit de parler de l'affaire du bonnet; mais le régent avoit déterminé avec le maréchal de Villars & quelques autres pairs, de ne point élever une question aussi dangereuse dans ce moment-là. Saint-Simon, qui ne perdoit pas de vue sa motion, dit alors que tout ce qu'ils avoient fait en présence du duc d'Orléans ne pouvoit nuire ou préjudicier aux ducs.

Le régent le demanda auſſi, & le premier préſident y adhéra. Le maréchal de Villars ajouta qu'il lui paroiſſoit juſte, ſuivant les paroles du roi, que les préſidens ſaluaſſent les ducs, en leur demandant leurs avis, puiſque le roi lui-même avoit la bonté de les ſaluer ; à quoi le premier préſident répondit : *Le roi m'a fait l'honneur de me dire, dans ce temps-là, qu'on ne parleroit jamais de cette affaire devant lui ; qu'il ne s'en mêleroit point, & qu'il nous permettoit de la diſcuter librement.* Le duc de Saint-Simon, le préſident de Novion, d'autres préſidens alloient élever une grande querelle ſur ces bonnets ; mais le duc d'Orléans prit la parole, & s'adreſſant au préſident de Novion, il lui promit d'accommoder cette affaire ſéparément avec lui, ne prétendant pas préjudicier à l'une ni à l'autre des parties ; & Novion répartit que le roi ſeul pouvoit juger la conteſtation.

C'eſt ainſi que finit ce grand jour, qui décida de la fortune du duc d'Orléans, &, pour ainſi dire, de la France, qui alloit être gouvernée ſi abſolument, pendant ſept à huit ans, par un prince qui, peu de temps auparavant, avoit été regardé avec une eſpèce d'horreur. Dans un inſtant, tous les cœurs ſe tournèrent vers lui, & conçurent des eſpérances d'un gouvernement

fage; les dévots de l'ancienne cour en étoient feuls confternés, & difoient hautement que c'étoit l'ouvrage de la divine providence irritée contre les françois; qu'elle vouloit les châtier. Les politiques, au contraire, attribuoient ce changement à l'inftabilité nationale & populaire, & particuliérement aux négociations fecrètes avec les principaux du parlement, auquel ce prince promit la reftitution du droit de faire des remontrances. Les enfans naturels du feu roi, unis avec la faction des dévots, pouffoient les hauts cris contre le duc d'Orléans; & le duc du Maine, s'en retournant chez lui, effuya de fa femme, non-feulement des paroles injurieufes, mais elle lui donna un fouflet & le traita avec le dernier mépris. Ce jour-là fut auffi l'époque du commencement de la haine que cette princeffe conçut contre le régent, haine qui augmenta enfuite tous les jours jufqu'à ce que le régent dépouilla fon mari de la qualité de prince du fang qu'il tenoit du feu roi.

CHAPITRE II.

Premières opérations de la régence

Le duc d'Orléans, reconnu régent par la cour de parlement, par les pairs du royaume & par

les princes du ſang, voulut que ſon pouvoir fût conſtaté par l'autorité. Le roi vint, pour cela, tenir ſon lit de juſtice & confirmer tout ce qui avoit été fait. Ce jeune monarque n'avoit encore que cinq ans & ſept mois, & le peuple de Paris, qui idolâtre ſes rois quand il n'a aucun ſujet de mécontentement, ne ceſſa d'applaudir & de s'écrier en le voyant : VIVE LE ROI ! Il étoit, dans cette circonſtance, d'une ſanté chancelante; il n'offroit aux pariſiens, qui le dévoroient des yeux, qu'un viſage pâle & exténué, qui le rendoit encore plus intéreſſant. On étoit perſuadé qu'il ne vivroit pas, & cependant ſon air tranquille, ſa petite phyſionomie ſérieuſe, qu'il tenoit de ſon tempérament plutôt que de ſa maladie, favorisèrent ſa repréſentation; & l'amour des françois pour leur roi, même au berceau, ſe manifeſta quand il prononça ſurtout, avec toute la grace poſſible, *qu'il déclaroit le duc d'Orléans régent du royaume, pour adminiſtrer les affaires de ſes Etats pendant ſa minorité*, CONFORMÉMENT A L'ARRÊT DU PARLEMENT DU 2 SEPTEMBRE. Ces paroles remarquables avoient été dictées par la magiſtrature, à qui l'abolition de nos droits avoit laiſſé celu de déclarer la régence, comme elle s'étoit emparée du droit de vérifier même les édits burſaux.

Le 12 septembre suivant, le régent voulut encore s'autoriser d'un lit de justice. Là fut confirmé ce principe d'une nouvelle jurisprudence, inconnue à nos pères, que la régence étoit dévolue, comme la royauté, au droit de naissance, & elle fut adjugée de nouveau au duc d'Orléans à cause de ce titre. Ainsi, toutes ces sortes de pouvoirs confirmoient à ce prince l'autorité la plus absolue, que le feu roi avoit enlevée par son testament.

La régence une fois bien assurée, les seigneurs de la cour & toute la magistrature étoient comme dans une grande attente sur le choix des personnes à qui on avoit promis les premières places du gouvernement ; mais, par un raffinement de politique, & pour contenir pendant quelque temps tous les aspirans, & les mettre dans une situation critique entre la crainte & l'espoir, le régent retarda tant qu'il fut en son pouvoir la composition des conseils. A la fin, toute la capitale ayant été comme en souffrance durant ce temps-là, on en publia la formation suivant le systême du feu dauphin, duc de Bourgogne, qui en avoit reçu le plan de Fénélon. On établit six conseils ; le premier, étoit le conseil de conscience, dans lequel on devoit traiter des affaires ecclésiastiques, des bénéfices & des libertés de l'église

gallicane. Le cardinal de Noailles y présidoit avec quelques conseillers, dont l'abbé Pucelle, conseiller de grand'chambre, étoit membre.

Le second, étoit pour *les affaires étrangères*. Le maréchal d'Huxelles y présidoit avec quelques conseillers; toutes les affaires de l'Etat avec les princes étrangers devoient y être discutées.

Le troisième, étoit pour la *guerre*, auquel présidoit le maréchal de Villars. Le duc de Guiche, colonel des gardes & beau-frère de Noailles; Biron, lieutenant-général; Puysegur & autres gens de guerre en étoient conseillers, & tout ce qui regarde la guerre & les troupes devoit y être réglé.

Le quatrième, étoit celui des *finances*. Le duc de Noailles, neveu du cardinal, y présidoit.

Le cinquième, étoit pour la *marine*, & tout ce qui la concerne devoit s'y régler; le comte de Toulouse, amiral, devoit y présider quand il le voudroit, & le maréchal d'Estrées, vice-amiral & beau-frère du duc de Noailles, y présidoit ordinairement. Mais l'amiral devoit signer tout, & en son absence le vice-amiral. Les autres étoient le maréchal de Tessé, le maréchal d'Estrées, Coetlogon, Champigny, Ferrand de Bon-Repos, & autres, mais tous gens de mer.

Le sixième étoit appelé *conseil du dedans*, &

tout ce qui regarde certaines affaires particulières du royaume, les ponts, les chemins & autres objets semblables devoient s'y régler. Le duc d'Antin y présida, moins parce qu'il étoit beau-frère du régent, que parce qu'il falloit l'employer à quelque chose, pour l'empêcher de tout censurer. Le duc de Brancas en étoit conseiller, de même que du Harlay, que d'Argenson, &c.

L'on ajouta ensuite un septième *conseil de commerce*; Amelot y présidoit, d'Argenson & Machaux y assistoient; & dans les affaires difficiles, on devoit appeller les principaux négocians pour être consultés.

Tous ces conseils avoient leurs secrétaires pour écrire & pour les expéditions. Les lettres étoient adressées directement aux présidens, qui décidoient si elles convenoient au conseil : dans ce cas, on en faisoit le rapport, & les décisions étoient portées ensuite au conseil de régence, qui approuvoit ou désapprouvoit leurs résultats. Ces conseillers étoient tous habiles & expérimentés dans les matières qui devoient se traiter dans leurs bureaux respectifs. Aussi le choix fut approuvé du public, qui croyoit davance que tout se régleroit de la manière la plus parfaite.

On établit encore que les conseillers d'état & deux maîtres des requêtes recevroient les pla-

cets (ce qui est proprement l'institution & le devoir de leurs charges) ; qu'ils en feroient leur rapport en présence du régent, & que le chancelier aviseroit à ce que la justice fût bien administrée.

Quelques jours après, il parut une déclaration, par laquelle le roi ordonnoit que le duc d'Orléans signeroit & arrêteroit toutes les ordonnances, états, fonds & dépenses, & qu'elles seroient allouées & passées en compte. Cette déclaration rendit le régent seul dépositaire & seul administrateur des finances de l'état, tandis que l'établissement des conseils éloignoit les ministres qui n'avoient point sa confiance. Desmarest, conseiller général, perdit sa place, & fit cesser les plaintes du public, par son fameux compte rendu; la Vrillière fut conservé; Torcy, aimé du régent, eut la charge de grand maître des postes qu'on créa, & conserva encore la partie secrète de la correspondance établie par le feu roi, qui savoit par ce moyen, de différentes manières, tout ce qui se passoit chez nos voisins. Torcy a conservé les registres de cette curieuse correspondance, & l'auteur de ces mémoires a eu la communication de cet étonnant ouvrage, formé de cinq volumes manuscrits, qui sont la suite naturelle des mémoires politiques de ce profond & sage négociateur. Le comte de Pontchartrain, ministre de la marine, donna aussi

sa démission ; mais la charge de secrétaire d'Etat fut accordée à son fils Maurepas, sans exercice, à cause de sa jeunesse. La Vrillière en faisoit les fonctions, tandis que Maurepas s'amusoit de poésies galantes, de calembours, de marionnettes, & des plaisirs de son âge.

Tous ces conseils étoient subordonnés au conseil général de régence, présidé par le duc d'Orléans, & composé du duc de Bourbon, du duc du Maine, du comte de Toulouse, du chancelier de France, des maréchaux de Villeroi, d'Huxelles, d'Harcourt, de Villars. Le feu roi les avoit tous appelés par son testament, & le régent y ajouta le maréchal de Besons, le duc de Saint-Simon, l'un des chefs de l'opération présente, l'ancien évêque de Troyes, & en exclut les quatre secrétaires d'Etat & le maréchal de Tallard.

Toute la nation applaudit, d'abord, à l'anéantissement des ministres, résultant de la création des conseils. L'opinion régnante, conduite par la faction des Jansénistes, que le régent alloit relever de l'état d'opprobre où le feu roi l'avoit jetée, regrettoit cependant le marquis de Torcy, soupçonné d'un peu de jansénisme, qu'il cachoit soigneusement ; mais on applaudit à la retraite de Pontchartrain, ministre de la marine, qui passoit pour être l'espion du feu roi, & qui s'étoit,

depuis long - temps attaché à d'Argenson qui, par état, en faisoit le métier. Desmarest, qui dirigeoit les finances, soupçonné d'abord d'avoir contribué aux malheurs de l'Etat, ne put reconquérir l'estime publique que par la publicité de ses opérations; & Voisin, chancelier, qu'on laissa en place, le plus habile courtisan de ce temps-là, mourut quelques mois après; les conseils supplantèrent les autres ministres que la nation n'aimoit pas.

Les premières opérations du régent annoncèrent que ce prince abhorroit la persécution; mais les jésuites, qui la croyoient nécessaire en matière de religion, poussèrent des cris jusqu'au nues, soulevèrent tous les dévots de la capitale & des provinces, quand ils furent témoins surtout de l'ouverture des prisons, qu'ils avoient eux-mêmes remplies des ennemis de la bulle & de leurs propres ennemis.. A les entendre, on eût dit que la France étoit perdue, parce que le régent avoit évacué la bastille. Ils s'irritèrent bien davantage contre le ministère nouveau, quand ce prince exila le confesseur du feu roi, le détestable le Tellier, l'un des chefs de leur compagnie, qui avoit fait exiler ou renfermer tant de milliers de bons citoyens, tant d'écrivains respectables, & avoit allumé le feu aux quatre coins du royaume

en excitant des querelles religieufes. Tellier étoit devenu l'exécration de toute la France; le régent, obligé d'en faire un facrifice à la haine publique, l'exila d'abord à Amiens, enfuite à la Flêche, puis à Bourges, pour rompre fes mefures & fes cabales.

Ce jéfuite s'étoit fait nommer confeffeur du jeune roi par Louis XIV, aux approches de la mort. Fleury l'hiftorien, & fous-précepteur des enfans de France, homme fimple & vertueux, qui n'étoit ni molinifte, ni janfénifte, ni fulpicien, fut nommé à fa place. Le changement donna aux princes & aux princeffes du fang la liberté d'avoir pour confeffeur celui qu'ils voulurent choifir; car auparavant, le roi & la Maintenon s'étant expliqués fur le mérite des confeffeurs de la compagnie de Jéfus, il étoit depuis ce temps-là fi convenable de prendre un confeffeur jéfuite, quand on étoit connu à la cour, que le changement de confeffeur de madame la ducheffe de Bourgogne, à l'heure de fa mort, avoit fcandalifé toute la cour. Cependant le duc d'Orléans, devenu régent, eut toujous un jéfuite pour confeffeur en titre; car il étoit d'ufage que les princes, pour en changer, effayaffent le nouveau auquel ils s'adreffoient, & le régent ne fe confeffoit pas.

Le Tellier exilé, on rappela les janféniftes bannis pour l'affaire de la bulle, & on ordonna la vifite des prifons d'État. Les jéfuites, fous le feu roi, avoient eu l'adreffe de faire de la bulle du pape une affaire de politique & de gouvernement; &, fous prétexte de janfénifme, on avoit rempli les prifons des citoyens qui honoroient la France par leur patriotifme & leurs talens. On avoit garni toutes les baftilles de Paris & des provinces de ces fortes de prifonniers, que les tourmens changeoient en martyrs honorés de leur faction, tandis qu'un peu de ridicule eût fuffi pour convertir tout le monde à la foi commune. La même tyrannie avoit rempli fur-tout les chateaux de Vincennes, de Pierre-en-Cife, & jufqu'à l'hôpital de bicetre, où d'Argenfon avoit fait bâtir plus de trois cents nouvelles petites prifons pour renfermer les janféniftes du menu peuple. Ces oppreffions n'étant point approuvées des gens fenfés, le régent donna la liberté à tous ces hérétiques qui excitèrent fa compaffion; les exilés furent rappelés; l'inquifition que d'Argenfon avoit établie pour plaire aux miniftres & aux jéfuites ceffa, & la liberté ranima fur-le-champ tous les efprits. Les chimiftes, les cabaliftiques, fachant que le régent étoit de leur fecte, purent travailler dans l'affurance de n'être

ni renfermés ni inquiétés ; & les aſtrologues, ſelon l'eſprit du temps, prophétisèrent de nouveau. Les nouvelliſtes osèrent parler plus librement, & les amans de la liberté donnèrent mille bénédictions au régent, parce qu'il rappeloit quelques-uns des anciens principes depuis long-temps bannis du royaume, & parce que la terreur ne pénétroit plus dans l'intérieur des maiſons. Loüis XIV avoit éloigné Fénélon & brûlé ſes ouvrages trouvés dans la caſſette du dauphin : le régent fit imprimer ſon immortel Télémaque. Enfin, chacun eſpéroit que la juſtice, la paix & la tranquillité régneroient, & que l'autorité abſolue de nos rois, qu'on déſapprouvoit ſecrètement, ſeroit bannie. Quelques perſonnes, qui par haſard avoient pénétré en Angleterre, & qui connoiſſoient l'excellence de ſa conſtitution (car il n'étoit pas encore reçu de voyager dans une iſle dont le roi & les grands avoient en horreur le gouvernement), diſoient que tous ces conſeils conduiroient un jour la nation avec ſageſſe ; ils en admiroient l'organiſation conçue par Fénélon ; ils diſoient que la diſcuſſion des affaires propoſées par un des conſeils & approuvées par un autre accoutumeroit peu-à-peu les eſprits à la liberté, les élèveroit juſques aux plans d'une adminiſtration encore plus libre & plus nationale ;

& le régent lui-même, qui estimoit le gouvernement d'Angleterre, voyoit avec joie l'applaudissement universel qu'on accordoit à l'établissement de ses conseils.

La haute noblesse, appelée à la direction des affaires d'Etat, se sentoit soulagée de la sujétion & de l'anéantissement où Louis XIV la retenoit; & son ambition, qu'il avoit toujours réprimée, put agir avec plus d'efficace. De simples secrétaires d'Etat, pris dans la magistrature du second ordre, ou même dans la bourgeoisie, usurpant le titre de monseigneur, avoient attaqué jusqu'alors les prétentions & les principes de cette ancienne noblesse, toujours dominée par ses préjugés; & les ministres, se modelant sur le maître, affectant son ton & son autorité, ne parloient que le langage du pouvoir, & personne n'osoit les approcher, excepté quelques courtisans. La noblesse du second ordre, secrètement mécontente, attendoit aussi des momens favorables pour le témoigner; éloignée des charges, des emplois militaires les plus distingués affectés aux courtisans, elle voyoit avec peine que la faveur plutôt que l'antiquité du nom déterminoit ses récompenses. Le régent parut dans toutes les occasions faire un grand cas de tous ces mécontens; il les recevoit, les écoutoit avec cette bonté qui lui étoit naturelle; il leur accordoit

les

les graces qu'ils lui demandoient. Sa facilité même dans la conceffion des bienfaits marquoit la difpofition naturelle qu'il avoit de faire du bien à tout le monde ; fouvent il accordoit la même grace à plufieurs ; & quelques-uns de fes amis lui difant qu'il falloit fufpendre pour un temps fes faveurs, pour en examiner la nature, il répondoit qu'on étoit affez ennuyé de la réponfe connue du feu roi, qui difoit perpétuellement, JE VERRAI, à tout le monde, tandis que, le plus fouvent, la grace étoit accordée par les miniftres. Ces principes de bonté, cette popularité des princes, qui plaît tant aux François, & qui les rend idolâtres de l'autorité, quand elle daigne defcendre jufqu'à eux, redoubloient les efpérances de la nation, qui attendoit une heureufe régence.

Parmi ceux qui avoient l'avantage de plaire au régent, outre les *roués*, qu'il n'écoutoit que pour fes plaifirs, & les gens en place, qu'il appeloit pour travailler, on comptoit alors le duc de Noailles & le duc de Saint-Simon. Ce dernier courtifan, d'une vertu mâle & auftère, avoit été lié d'amitié avec le dauphin, duc de Bourgogne, parce que la conduite de ce prince étoit une critique perpétuelle des principes de Louis XIV, que ce feigneur n'aimoit pas. Il étoit encore uni d'affection au duc d'Orléans pendant toutes fes dif-

graces, & l'avoit servi de ses conseils, avant la mort même des princes héréditaires, avec autant de chaleur & de zèle que s'il eût prévu que ce prince eût dû être revêtu de la souveraine puissance. Il étoit l'ennemi déclaré de la Maintenon & des princes légitimés ; & quoique dévot & un peu jansénifte, le régent, qui ne se soucioit pas de religion & de sectes, l'aimoit, l'estimoit, & le consultoit. Ce seigneur s'étoit mis dans la tête de relever les prérogatives des pairs, & d'établir que non-seulement le parlement salueroit les ducs, mais il prétendit encore, dans la suite, que les ducs devoient faire un corps séparé, avec une grande supériorité sur le reste de la noblesse, & croyoit parvenir facilement à ce projet par la faveur qu'il possédoit auprès du régent. Il réussit en effet à engager ce prince à recevoir une requête que quelques ducs signèrent avec lui ; ce qui offensa tellement la noblesse qu'il l'auroit aliénée du régent, s'il ne s'étoit pas désisté d'appuyer cette prétention odieuse au plus grand nombre des seigneurs, qui s'estimoient d'une naissance plus ancienne & plus illustre que plusieurs des pairs, qui, par leur faveur auprès des rois, avoient obtenu cette dignité. Le parlement & la noblesse citoient à cet égard le duc de Saint-Simon lui-même, dont le grand-père avoit obtenu cette dignité de Louis

XIII, qui, tourmenté des hémorroïdes, en avoit reçu des services qu'un sujet ne doit pas à son roi, & qui avoit engagé le monarque à l'en récompenser, en le créant duc & pair de France. Nous verrons en détail les affaires désagréables dans lesquelles le duc de Saint-Simon entraîna le régent.

Le duc de Noailles étoit le second personnage qui jouissoit de la confiance du régent. Ayant épousé la nièce de madame de Maintenon, il avoit beaucoup de crédit à la cour du feu roi; & par ce moyen, il avoit rendu beaucoup de services au duc d'Orléans, dans les disgraces dont nous avons parlé, tant en lui donnant des avis importans, qu'en appaisant le roi par le moyen de madame de Maintenon, & en le déterminant à prendre des partis plus doux; Noailles s'étoit montré alors insinuant & médiateur; il avoit connu l'art difficile de faire sa cour aux chefs des deux factions, non par indifférence, non par esprit de neutralité, mais par ambition.

Il étoit alors à l'âge de 38 ans; il avoit su captiver l'amitié de la duchesse d'Orléans, & la reconnoissance de son époux, qu'il avoit aidé à obtenir la régence par ses intrigues avec la cour & avec le parlement, étant l'intime ami du procureur-général qu'il avoit mis dans ses intérêts, de même que l'avocat-général. Noailles étoit

encore homme de guerre ; il avoit contribué au rétabliſſement du roi d'Eſpagne, qui, repouſſé par ſes ennemis juſques en France, ſe laiſſa conduire néanmoins par le duc à Madrid, avant que le courier que le feu roi lui envoyoit pour le faire revenir à Paris fût arrivé. Pour ce ſervice important, le roi Philippe V l'avoit fait grand d'Eſpagne ; il avoit commandé enſuite comme Général en Catalogne, étant déjà gouverneur de Rouſſillon, où il emporta plnſieurs avantages, où il prit pluſieurs places, entre autres Gironne, la plus forte & la plus importante de toutes. Il étoit homme d'eſprit ; il aimoit les ſavans ; il ſavoit lui-même beaucoup de choſes ; il s'appliquoit à tout apprendre ; il croyoit ſavoir dans les arts & les ſciences plus que les autres, & mieux que ceux qui en exerçoient les profeſſions. Il avoit une ſi grande vivacité d'eſprit, que ceux qui ne l'aimoient pas la faiſoient paſſer pour inconſtance, & même pour folie. Dans le fond, il raiſonnoit bien, ayant de bons principes ; & quand on pouvoit l'entretenir ſur quelques connoiſſances, on étoit charmé de l'entendre ; car il avoit le don de la parole & l'expreſſion facile.

Noailles étoit véritablement le premier miniſtre & le principal confident du régent ; il diſpoſoit alors des affaires les plus importantes. Il avoit mis

en exercice les conseils ; il en avoit choisi la plupart des conseillers ; on louoit ceux qu'il avoit établis, quoique la plupart fussent ses parens ; on ne pouvoit point blâmer que le cardinal de Noailles, son oncle, présidât le conseil de conscience, ni que le maréchal d'Estrées, son beau-frère, habile marin, présidât le conseil de marine ; & quoique la finance ne fût pas son métier personnel, & qu'il s'en fût fait président, il avoit mis à ses côtés dans le conseil les personnes qu'il avoit estimées les plus capables & les plus intègres.

Le premier, sur lequel il comptoit le plus, & qu'il avoit choisi comme son conducteur, étoit Rouillé-du-Coudray, autrefois directeur-général des finances sous Chamillard, qui l'avoit tiré de la magistrature, quoiqu'il fût issu d'une ancienne maison militaire de Bretagne, pour l'attacher à l'administration. Destitué dans la suite de la place par les intrigues de Desmarest, il étoit resté au conseil, & passa tout ce temps-là à se divertir, à poursuivre les traitans & tous les financiers suspects de quelque rapine, ou à leur jouer des tours ; car il étoit le plus habile de son temps dans l'art de persifler. Il eut un jour le courage d'aller visiter les principaux de ces frippons dans leurs campagnes où ils insultoient, par un faste insolent, aux calamités de la France, dont ils étoient en

partie les ouvriers, & se plut chez chacun d'eux à tourner en ridicule leurs meubles les plus somptueux & leurs plus beaux bâtimens. Admis de nouveau dans l'administration, il y fit briller ses talens & son courage contre les traitans. Il étoit lui-même d'une incorruptibilité à toute épreuve, & on ne lui reprochoit que beaucoup de dureté & d'inflexibilité. Il avoit le titre de directeur-général des finances, & faisoit les fonctions de contrôleur-général.

Après lui venoit Desforts, qui avoit été intendant des finances sous quatre contrôleurs-généraux : on l'accusoit aussi d'être fort dur. Fagon, créature de Rouillé, étoit d'un esprit aussi souple que l'autre étoit inflexible dans les affaires & dans le conseil. Il avoit été intendant des finances sous Desmarest, & ne manquoit pas d'habileté. La Houssaye, d'Ormesson, Gilbert de Voisin, Gaumont & Dodun, la plupart gens habiles & de travail, s'occupoient aussi chacun dans leur département, & d'une manière distinguée. A ce nombre on ajouta dans la suite le marquis d'Effiat; & le régent ayant oublié ses principes, le duc de la Force s'y fit installer par la faveur du duc de Saint-Simon : mais le duc de Noailles avoit le cœur & le secret du régent, ce qui le rendoit en quelque sorte premier ministre, & pour ainsi dire, l'arbitre des grandes résolu-

tions. Malheureusement il se brouilla bientôt avec deux des principaux favoris du régent.

Le premier étoit ce duc de Saint-Simon ; courtisan ambitieux, piqué de ce que Noailles l'avoit contrarié dans les prétentions qu'il avoit comme duc, tant à l'égard du parlement que sur le reste de la noblesse. Leur animosité alla jusqu'au point que Saint-Simon ne feignoit pas de dire, que puisque Noailles avoit manqué à ce qu'il devoit à l'amitié qui étoit entre eux, il déclaroit qu'il lui feroit tout le mal qu'il pourroit. Le second ennemi encore plus dangereux qui se déclara contre le duc de Noailles, fut Nocé, le principal des *roués* du régent. Noailles s'étoit moqué de lui dans un repas, & la raillerie trop piquante ayant été rapportée à Nocée, il déclara très-expressément au duc de Noailles & au régent même, qu'il feroit toujours son ennemi. Nocé, fier de l'amitié du duc d'Orléans & de celle de la Parabère, qui étoit en même-temps sa maîtresse & celle du prince, étoit toujours des soupers secrets avec cette dame, qui le soutenoit par tous les moyens. Le vin & la liberté qu'il donne lui permettoit de tout dire ; & dans toutes les occasions, il s'efforçoit de faire passer le duc de Noailles pour fou ; ce qu'il pouvoit faire d'autant plus facile-

ment, qu'à cause du naturel trop facile du régent; Nocé pouvoit parler mal d'un autre favori, & le tourner en ridicule sans que le régent y trouvât jamais à redire, pourvu que le ridicule fût présenté avec esprit & gentillesse; & Nocé, habile dans cet art, étoit appuyé d'ailleurs par les autres *roués*, qui, comme tous les autres courtisans, haïssent ordinairement le principal ministre. On doit parler de toutes ces liaisons & de ces inimitiés, parce qu'elles influèrent dans la suite sur les évènemens; par la même raison, on ne doit point passer sous silence l'histoire de l'exclusion du maréchal de Tallard du conseil de régence, que le feu roi y avoit admis par son testament.

Le régent avoit été instruit que Tallard, l'un des seigneurs de la cour qui affectoient publiquement d'accuser le duc d'Orléans des empoisonnemens des princes, avoit impudemment conseillé au feu roi de mettre en sûreté le jeune Louis XV dans quelque place forte, offrant de le garder lui-même à Besançon, afin que le duc d'Orléans ne pût attenter à sa vie. Tallard, exclus du conseil pour cette coupable imprudence, & dévoré d'ambition, séchoit de douleur, jusqu'à ce que le cardinal de Rohan & le maréchal de Villeroi le réconcilièrent avec le régent, qui l'admit enfin dans le conseil, ce qui lui rendit la santé, &

peut-être la vie même, qui étoit en danger. On croyoit que le duc d'Orléans se feroit aussi vengé du chancelier Voisin, qui avoit contribué au testament, & qu'il l'excluroit des conseils auxquels sa charge lui donnoit droit d'assister, & où le régent le laissa, mais il ne survécut qu'un an & demi, ce qui fit dire à la méchanceté que le régent l'avoit fait empoisonner : ainsi le conseil de régence étoit tel à-peu-près que le feu roi l'avoit arrêté par son testament, à la réserve que les présidens de tous les conseils subalternes y entroient, quand il étoit nécessaire d'y agiter des affaires de leur département, ce qui revenoit à-peu-près à la disposition du roi, qui vouloit que les quatre secrétaires fussent membres du conseil de régence.

Tous ces conseils remplissoient au commencement leurs fonctions avec honneur ; ils se distinguoient par leur amour du travail, par l'émulation, & s'appliquoient à l'envi à corriger les abus introduits sous le règne précédent. Ils travaillèrent dans peu de temps à la réforme de chaque département ; & quoique, dans la suite, le public les accusât d'être à charge au gouvernement, Roullié, qui gouvernoit entièrement la finance, assuroit qu'ils ne coûtoient pas d'avantage au commencement que les quatre secrétaires d'état sous l'an-

cienne forme de gouvernement. Ils étoient ſubordonnés au conſeil ſuprême de régence, qui ne devoit décider qu'à la pluralité, ſuivant la condition à laquelle le régent s'étoit ſoumis au parlement. Mais ce conſeil de régence & tous les autres changèrent enſuite, & la facilité extrême du régent admit dans les uns & dans les autres des intrigans ou des favoris; & quoique ces conſeils fuſſent très-avantageux au public, ils furent bientôt auſſi blâmés qu'ils avoient été applaudis au commencement. Les conſeillers étoient diſperſés dans divers quartiers éloignés de la ville; on étoit obligé de conſommer des ſemaines entières pour les trouver, & pour ſolliciter les affaires qu'on terminoit dans un jour à Verſailles, où l'on alloit, à l'heure connue, voir les miniſtres ou leurs commis. Ainſi les françois, qui ſe laſſent de tout, furent bientôt fatigués des conſeils, ſur-tout quand on fit entendre au public qu'on avoit ſoixante-dix miniſtres, dont le nom ſeul étoit déjà odieux à la nation, parce qu'on leur attribuoit avec raiſon les fautes des rois & l'oppreſſion de l'Etat. Tant que la France ſera abandonnée au gouvernement abſolu de ces perſonnages agiſſans au nom du roi, nos monarques doivent s'attendre à ſe voir perpétuellement compromis avec leurs ſujets. Les princes ne peuvent pénétrer toujours dans le labyrinthe des

finances, où les miniſtres ſe perdent eux-mêmes. Dans les empires au contraire bien organiſés, cette partie de l'adminiſtration eſt abandonnée aux ſoins des provinces, un ſeul homme n'étant pas capable d'en embraſſer la totalité ; mais l'ambition du feu roi de régir toutes choſes, de diriger les détails qu'il n'étoit ni de ſa perſpicacité, ni de ſon pouvoir de connoître, le défaut des états des provinces qu'il avoit en partie abolis en ſuivant ſur cet objet les plans tyranniques de ſon père, ſes guerres ruineuſes & preſque perpétuelles, les beſoins fréquens d'argent qu'occaſionnoient ſes bâtimens, ſes jardins, ſes maiſons royales, Verſailles, Marly, les Invalides, avoient préparé de loin la dette effroyable qu'il laiſſa à ſon ſucceſſeur. Il n'avoit plus, vers la fin de ſon règne, ce Colbert, dont les travaux euſſent évité les opérations de finance fauſſes & mal combinées. Aux plans élevés & juſtes de ce grand miniſtre on avoit ſubſtitué des reſſources triviales & momentanées, des inventions les plus biſarres, la création des places les plus inutiles, avec exemption de taille, comme ſi on avoit voulu ſurcharger ou avilir encore les maintiens de l'agriculture & de la véritable richeſſe nationale. Voici ce que Noailles, Rouillé & les conſeils imaginèrent pour la libération de la dette de l'Etat.

Inventer un papier repréſentant l'argent eſt une opération dont le ſuccès exige le crédit. Il avoit été imaginé dans les beſoins urgens du feu roi, & on en créa d'abord pour repréſenter une grande maſſe d'argent; enſuite on en multiplia ſi fort les eſpèces & la deſtination, que leur claſſification, néceſſaire pour fixer les idées & leur valeur, fut une opération difficile. On appela les uns des *papiers de la caiſſe d'emprunt;* & ces papiers ſe multiplièrent tellement, qu'ils perdirent tout leur crédit, faute de paiement; d'autres papiers prirent le nom de *billets d'ordonnances & aſſignations pour les penſions & autres dépenſes;* enfin, la derniere claſſe de papiers d'Etat étoit celle des fermiers-généraux, qui avoient ſigné des billets d'emprunt pour pluſieurs millions ou des avances faites par eux, & dont ils devoient ſe rembourſer eux-mêmes, avec les intérêts, ſur leur récépiſſé.

Tous ces papiers, après le calcul qui en fut fait par le duc de Noailles, ſe portoient à la ſomme de ſept cent onze millions d'argent. Les particuliers les négocioient, en y perdant juſqu'à quatre-vingt par cent; des agioteurs aviſés s'enrichirent, en les vendant & les rachetant à propos. Noailles & Rouillé, par un arrêt, obligèrent ceux qui en avoient à les faire viſer;

on diminua leur valeur jusqu'à quatre cinquiemes, & on ordonna ensuite de les placer pour la valeur courante des billets appelés de l'Etat, qui, par une déclaration du roi, portoient un intérêt de quatre pour cent; de manière qu'ils réduisirent la dette de 711 millions à moins de 250 seulement. C'étoit une banqueroute palliée.

On continua pendant quelques mois de l'année 1716 la révision & discussion de ces billets, qu'on vouloit réduire; & cette année-là cependant commença par la création d'une charge de surintendant des bâtimens & maisons royales en faveur du duc d'Antin.

La rédaction des billets étant faite, un édit terrible parut en mars 1716, pour l'établissement d'une chambre de justice, dans laquelle on devoit examiner les gains immenses que les gens d'affaires avoient faits pendant la guerre sur les affaires extraordinaires & les malversations. Outre cette justice qu'on devoit aux peuples, que ces gens avoient tyrannisés cruellement, & sur lesquels on avoit été contraint de fermer les yeux, Rouillé assuroit que, par les taxes qu'on feroit sur eux, il éteindroit entièrement les billets de l'Etat, & détruiroit ainsi toutes sortes de papiers du commerce; ce qui devoit supprimer l'agiot & délivrer

l'Etat d'une dette affreuſe, & des intérêts qui l'accabloient.

Outre la chambre de juſtice qui jugeoit des crimes, & dont le procureur-général de la chambre des comptes, & beau-frère de Rouillé, étoit procureur-général, il y avoit encore ſix commiſſaires pour examiner l'état de ceux qui étoient taxables, avec leſquels ils obſervoient la règle ſuivante : *Tout homme qui avoit manié les affaires du roi, en quelque manière que ce ſoit, doit donner une déclaration exacte des biens qu'il poſſédoit, avec un état des dettes.* On ne taxoit pas les biens qu'ils avoient de patrimoine, ou que leurs femmes leur avoient apportés en mariage, mais tout ce qu'ils avoient gagné avec le roi. Cette taxe devoit ſervir à éteindre les billets de l'Etat, & tout le monde avoua qu'il étoit bien juſte que ceux qui avoient profité du malheur des peuples contribuaſſent à les ſoulager dans leur ſituation pénible. Pendant la miſère publique, les gens de finance avoient joui de toutes ſortes de plaiſirs, & avoient étalé un luxe ſi oſé, que la nation outragée approuva d'abord cette eſpèce d'inquiſition contre eux. On établit donc ſix commiſſaires d'une probité connue, qui devoient viſer ces déclarations. C'étoient ce même Rouillé, Desforts & Fagon (que Rouillé

eppeloit à tout, & pour lequel il avoit obtenu une place de confeiller d'Etat), Lamoignon & Portail, préfidens à mortier, qui travailloient avec zèle, même les après-midi fort tard, pour régler les taxes.

Tous les financiers pouffoient des cris jufques aux nues ; ils appelloient les taxes des exactions & des vols ; le régent, qui étoit un jour dans fon carroffe avec Nancré, capitaine de fes gardes-fuiffes, en joignant les deux mains, lui dit un jour : *Me reconnoiffez-vous au perfonnage de perfécuteur que ces miniftres me font faire ?* A quoi Nancré répondit : *Je connois votre bon cœur, monfeigneur ; mais la néceffité de l'Etat le veut ainfi, & votre alteffe royale pourra à la fin faire juftice ou grace à ceux qu'elle voudra favorifer, & faire paroître fa bonté naturelle.* Mais, foit bonté de cœur, foit qu'il n'aimât pas à faire du mal à perfonne, foit à caufe de la facilité naturelle qu'il avoit eue de fe laiffer conduire par Noailles & Rouillé, pour mettre en activité cette chambre de juftice, le régent en ruina le projet. Hénault, par exemple, fameux financier, alla trouver Nocé & madame de Parabère, maîtreffe du régent, leur promettant cent mille écus, s'ils obtenoient du prince que fa taxe ne paſsât pas un million qu'il offroit de payer, au lieu de trois ou quatre, à quoi il

ſavoit bien qu'il pourroit être taxé. La Parabère demanda cette grace au régent, qui l'accorda à Hénault qui s'en vanta bientôt. Cet exemple donna l'éveil aux autres courtiſans, aux favoris ; & les princes, les princeſſes & les roués, profitant de la facilité du régent, demandèrent de pareilles réductions qui furent accordées auſſi facilement : les commiſſaires même prépoſés à faire les taxes ſe relâchèrent de leur ancienne rigueur ; & l'abus fit de tels progrès, qu'il y avoit un tarif établi d'environ un tiers de bénéfice pour celui qui étoit capable, par ſon crédit, de faire accorder une réduction. C'eſt ainſi qu'un prêtre de Saint-Sulpice, qui avoit placé à l'hôtel-de-ville, ſous ſon nom, une ſomme de cinq cent mille livres, tant pour lui-même que pour pluſieurs autres prêtres de ſa compagnie agioteurs, s'adreſſant à la chambre, paya quatre cent mille livres, & fut autoriſé à conſerver le reſte. Un homme du commun, taxé à cent mille écus, donnoit cent mille livres pour être déchargé, & les commis qui faiſoient les extraits prenoient auſſi de l'argent pour faire un extrait favorable ; en ſorte que les taxes devinrent dans peu un véritable brigandage : alors on trouva à peine dans le produit de quoi payer les gages des commis & des conſeillers, qui avoient été portés au nombre de quarante, tirés de tous les ordres

de

de la magiſtrature : la plupart des peines afflictives dont la chambre de juſtice avoit frappé certaines perſonnes furent même remiſes à ceux qui avoient quelque faveur. Par exemple, la chambre avoit condamné à mort Paparel, tréſorier de l'ordinaire des guerres ; la Fare, l'un des roués, & capitaine des gardes du régent, qui en avoit épouſé la fille, le fit enfermer dans une priſon perpétuelle au château d'Amboiſe, après avoir obtenu pour lui-même la confiſcation de ſes biens : il n'eût pas été impoſſible de le faire déclarer innocent & mal condamné, le régent ſe fût même prêté à ces faveurs ; mais il eût fallu rendre les biens, & le gendre & la fille, qui ſe foucioient peu du père, mais beaucoup de la jouiſſance, ne voulurent pas en faire la démarche. Enfin, les abus de cette chambre furent tels, qu'il ne rentra dans les coffres du roi que ſoixante-dix millions, tandis que Rouillé aſſuroit qu'on pouvoit en exiger trois cents, ſans appauvrir les traitemens.

La *chambre ardente* ; car c'eſt le nom que le peuple lui avoit donné, fut enfin ſupprimée un an après ſon inſtitution ; elle étoit devenue odieuſe depuis que les traitans, irrités des taxes, l'avoient perdue dans l'eſprit public, en dévoilant eux-mêmes ſes malverſations, & en taxant à leur

tour les femmes, les conseillers ou leurs parens, qui avoient vendu leur protection.

La diminution d'un grand nombre d'officiers qu'on employoit à Versailles, à Marly & dans les autres maisons royales, fut une plus juste opération des conseils : on ne respecta que le simple nécessaire ; on diminua la dépense de la table du roi & des autres officiers ; & comme ce prince étoit encore enfant, on réduisoit à une petite somme ce que son prédécesseur prenoit pour ses menus plaisirs avec profusion. On retrancha aussi quelques pensions, & on diminua d'un tiers toutes celles qui passoient 500 liv. On ordonna que tous ceux qui, ayant des pensions, obtiendroient du roi un gouvernement ou un autre bienfait, les perdroient : on supprima un grand nombre de charges qui jouissoient du privilège de l'exemption des tailles ; on fit un grand nombre de réglemens pour rétablir les finances, qui se trouvèrent, en 1717, dans le plus bel ordre ; Noailles & Rouillé, par des réformes, en ayant débrouillé le chaos, & porté la recette bien au-dessus de la dépense.

Quel beau royaume que la France ! Noailles & Rouillé, dans l'espace de deux ans, réparèrent en quelque sorte par des réformes les folles dila-

pidations de tout le regne de Louis XIV ! Voici un état de la recette & de la dépense pour 1717.

Les affaires étrangères coûtoient cette année-là au roi	4,120,000 l.
Les honoraires des conseils & des grands officiers des bureaux	1,995,000
Les maisons ou les pensions des princes & des princesses, y compris celle de 600,000 liv. de la reine d'Angleterre. . . .	2,470,000
Les pensions des princes du sang. . . .	752,000
La maison du roi.	5,375,000
La maison militaire du roi.	3,415,000
La guerre.	28,745,000
La marine.	6,440,000
Les dépenses générales, comme les pensions (pour cinq millions); les dépenses imprévues pour 100,000 livres, &c. . . .	9,575,000
Les intérêts des rentes & charges. . . .	81,100,000
Il résultoit, d'après les réformes, que les dépenses de l'état se portoient en 1717, à.	143,987,000
La recette étoit de.	190,322,726
Ainsi, la recette excédoit de	47,665,726
Mais aussi l'état étoit obéré d'une somme qui, malgré son extinction progressive des rentes & des pensions viagères, se portoit, en 1717, à la somme de.	81,100,000

Malgré des réformes si heureuses, les conseils ne pouvoient durer long-temps; la France n'étoit point encore appelée à jouir d'aucune sorte de liberté, & l'administration, même dans ses succès, étoit incapable de prendre un caractère national; la volonté absolue d'un régent qui représentoit celle d'un roi étoit l'objet de la crainte perpétuellement servile, ou du respect du public; les discussions combinées d'un conseil qui prépare les affaires, & d'un autre conseil qui les approuve, avoient trop d'analogie avec les opérations de deux chambres en Angleterre, & rapprochoient trop les françois d'un genre de gouvernement, pour lequel le feu roi & les ministres sur-tout avoient témoigné tant d'antipathie, pour que cette organisation des conseils pût durer long-temps; & quelque sages que fussent ces nouvelles formes d'administration, elles étoient intérieurement désapprouvées de tous les partisans du pouvoir d'un roi & d'un ministre absolus, & peut-être du régent lui-même, pour qu'elles pussent durer long-temps. Le cardinal de Richelieu ayant aboli, tant qu'il avoit pu, tout reste de publicité dans les affaires ministérielles (dont les corps, tels que la cour des aides, la chambre des comptes, les parlemens, les pays d'état avoient encore quelque connoissance), ayant substitué à cette publicité

ce qu'on appeloit le secret d'Etat ; & le roi Louis XIV ayant adopté ces formes nouvelles, la clandestinité ministérielle avoit obtenu, depuis long-temps, une espèce de culte national. Cependant, les ambitieux qui aspiroient au ministère n'osoient attaquer ouvertement l'administration du régent, tout environné de conseils ; ils se déchaînèrent seulement contre l'abbé de Saint-Pierre, écrivain fort connu dans ce temps-là. Il fit l'éloge des conseils, qui étoit une critique indirecte, mais sanglante, de l'administration du feu roi. Le cardinal de Polignac, qui vouloit monter au ministère, & Fleury, conduit par la même passion, qu'il nourrissoit en secret dans son cœur, éclatèrent les premiers contre l'abbé. Ils étoient de l'académie françoise ; il en étoit avec eux. Ils attaquèrent leur confrère de ce côté-là.

Cette compagnie avoit été formée par Richelieu, qui, en changeant la forme du gouvernement, vouloit assujétir au ministère la partie des citoyens la plus indépendante, & dont les pensées, selon ses expressions, devoient être surveillées. Il croyoit que l'homme de lettres réfléchi, & capable d'exciter par ses talens la sensibilité d'une nation encore susceptible de mouvement, pouvoit souvent traverser les opérations d'un ministre, & devoit, en bonne politique,

être enrôlé sous ses étendarts. Il ne voulut pas que cette compagnie pût s'occuper d'ouvrages philosophiques ni de raisonnemens ; mais supposant que notre langue étoit barbare, & qu'il falloit la polir avant de l'employer, & s'occuper de sa théorie avant de la pratiquer, il voulut que cette compagnie s'occupât simplement de mots, & il la composa de quarante personnages, parce qu'il estimoit que les gens de lettres capables d'attirer l'attention publique pouvoient à Paris remplir ce nombre. Il se déclara aussi le protecteur de la compagnie ; &, dans un article des statuts, il ordonna que les ouvrages de politique seroient traités par les académiciens, *conformément à l'état du gouvernement*, & avec l'approbation de la compagnie, composée au moins de douze membres présens, qui seroient les garans des opinions. Le but des travaux de l'académie étoit rendu en termes fort expressifs dans le projet de son établissement, adressé par les premiers académiciens au cardinal, avant les lettres-patentes ; ils disoient que les fonctions de l'académie seroient *de nétoyer la langue des ordures contractées dans la bouche du peuple ou dans la foule du palais, ou dans les impuretés de la chicane, ou par les mauvais usages des courtisans ignorans, ou par l'abus de ceux qui la corrompent*

en l'écrivant. Ainsi, l'académie, selon son institut, pouvoit s'occuper de la théorie des phrases & du méchanisme de notre langue ; mais il lui étoit défendu de raisonner sur les droits de l'homme, des citoyens, & sur l'organisation des empires ; ou si ses membres s'en occupoient, ils ne le pouvoient, selon les statuts, qu'avec l'approbation de douze confrères, & toujours conformément à l'*état du gouvernement.* Cette corporation de gens de lettres entroit donc dans le plan du cardinal, & leur association étoit nécessaire au maintien de la nouvelle constitution ministérielle que Richelieu appelloit l'*état du gouvernement* : il falloit au pouvoir absolu des ministres une compagnie de panégyristes, qui ne parlât que conformément à cet état, & qui louât ou adoucît par son éloquence & ses éloges les fautes & les erreurs de l'homme public. Une telle compagnie devoit éloigner à jamais de son sein les écrivains capables, comme Mably, comme Rousseau, comme Raynal, de relever la dignité du citoyen, de maintenir ses droits & de s'écarter de la route des pensées indiquées par le visir. Aussi l'abbé de Saint-Pierre, membre de l'académie, & auteur de divers ouvrages bien pensés, mais fort mal écrits, osa louer la meilleure forme de gouvernement ; il critiqua indi-

rectement celui de Louis XIV ; il loua celui de la régence, & il fut exclus de l'académie.

Cet eccléfiaftique, d'une naiffance diftinguée, & coufin par fa mère du maréchal de Bellefonts, étoit né à Valogne, dont fon père étoit gouverneur. Il étoit premier aumônier de madame mère du régent, & s'étoit fait connoître par des talens diftingués dans la fcience du droit public ; ce qui avoit engagé le cardinal de Polignac à le mener avec lui en Hollande, pour traiter de la paix. Mais quand on reconnut en lui des principes nouveaux fur le gouvernement des peuples & fur la réforme des monarchies ; quand on le vit capable de caufer une révolution, fa perte fut réfolue. Il donna un ouvrage fublime fur les confeils, qui ne pouvoit être puni d'un emprifonnement ni d'un exil, parce que ce livre étoit l'apologie du gouvernement du régent, & parce que le régent lui-même lui avoit ordonné de le compofer ; mais la faction des dévots, des jéfuites & des reftes de l'ancienne cour réfolut de l'exclure de l'académie. L'abbé Dangeau directeur, & Dacier fecrétaire, écoutèrent Polignac & Fleury, qui avoient juré fa perte. L'académie appela cet ouvrage un tiffu *de calomnies contre le grand roi*, & dit que la gloire même de la compagnie offenfée en la perfonne du monarque, fon augufte pro-

tecteur, ne pouvoit plus tolérer l'abbé de Saint-Pierre dans son sein.

Le fanatisme persécuteur s'empara bientôt de l'académie ; les amis de l'auteur, touchés de sa disgrace, avouant *l'énormité de sa faute*, vouloient adoucir le châtiment en proposant une rétractation. *Il faut qu'il sorte ; il faut qu'il sorte*, disoient les plus factieux : *il a écrit sur le gouvernement ; cela nous est défendu par l'usage & par nos statuts ;* & les plus violens, au nombre desquels étoit le cardinal de Polignac, ajoutoient même qu'ils ne rentreroient plus à l'académie, si Saint-Pierre n'étoit pas exclus. Les intrigues de Fleury étoient paisibles & secrètes, mais cette fois, développant son caractère, il déclama, & prouva *que le respect dû aux têtes couronnées étoit un sentiment naturel en France, & qu'il vouloit un exemple.*

Après quelques débats on en vint aux voix, & l'abbé de Saint-Pierre, pour son ouvrage sur la restauration de la monarchie, fut exclus de l'académie & le fut presque unanimement ; une seule voix, celle de Fontenelle, refusant de souscrire. Le libraire qui vendoit ce livre fut emprisonné ; le restant de l'édition fut arrêté, & on engagea le premier président & le maréchal d'Estrées à se joindre aux académiciens, qui déjà honteux de leur servitude, n'osoient aller annoncer au régent

l'arrêt brutal & anti-patriotique qu'ils avoient prononcé. Ce prince, sans le désapprouver, les reçut froidement, & ne voulut pas qu'on procédât à une élection nouvelle. La place ne fut vacante qu'en 1743 ; & quoique l'académie eût été déjà renouvelée, & que les juges de l'abbé défunt ne vécussent plus, ferme dans son jugement, l'académie agréa Maupertuis, sous la condition qu'il ne parleroit pas dans son discours de l'expulsé, & Maupertuis se rendit coupable de ce silence.... Il m'a souvent paru que la perpétuité du titre d'académicien étoit le grand vice de la constitution de l'académie. On ne devroit être académien que pendant sept ans, & renouveler les têtes de la compagnie, comme on change en Angleterre le parlement. La perpétuité du titre rend fainéant, & prive souvent la société des ouvrages de quarante écrivains encore capables de travail.

Tous les aspirans au ministère, tous les ennemis de la régence du duc d'Orléans s'accordèrent à approuver l'expulsion de Saint-Pierre ; car les conseils qui avoient été applaudis de toute la nation avoient des ennemis secrets & puissans ; les monarchies, d'ailleurs, qui ont vielli sous les coups du temps & des passions des ministres, nourrissent toujours dans leur sein des ennemis plus ou moins ouvertement déclarés de toute réformation.

Saint-Pierre, dans son ouvrage, n'avoit osé cependant pénétrer jusqu'à la racine de nos maux ni parler des états généraux, dont le nom seul faisoit entrer en convulsion tout partisan de Louis XIV, qui les avoit éloignés pendant un regne de 70 ans; il se contenta de faire l'apologie, dans son ouvrage, de la pluralité des conseils pour huit grandes classes des affaires d'état. « La nation, » disoit Saint-Pierre, n'est pas assurée d'avoir » toujours un souverain d'une santé ferme, d'un » esprit élevé, & pour qui le travail du cabinet » soit un plaisir. Un conseil suprême suppléeroit » à sa foiblesse, à sa vieillesse, à son enfance ». C'étoit-là l'unique base du systême de l'auteur qui, simple & honnête, ne voyoit pas que ces foiblesses, cette enfance & cette vieillesse des rois, étoient, pour des ministres, les seules qualités louables qu'ils desirent. Les conseils, au contraire, étoient leurs fléaux; & tout aspirant au ministère, tout seigneur de la cour redoutoit en secret le systême de l'abbé de Saint-Pierre.

« Ce conseil national, continuoit l'abbé, suppléant à la foiblesse du monarque zélé pour » l'état, laborieux, souvent renouvelé, & toujours subsistant, donneroit aux affaires un plan » uniforme, empêcheroit la versatilité des principes & la mobilité des opinions. Chaque conseil

» particulier auroit un président électif pour » prévenir toute influence ; enfin, disoit-il, les » femmes sont destinées à l'ornement de la société, » & non à l'administration de l'état, & ce régle- » ment excluroit les maîtresses ». Toutes ces idées achevèrent de perdre l'abbé de Saint-Pierre, les maîtresses étant un des moyens au ministère.... Enfin, l'abbé vouloit que chaque ministre ne fût que l'exécuteur des anciens réglemens, discutés & adoptés par les conseils ; ce qui mit en fureur contre lui ceux qui ne vouloient que des ministres absolus, & détermina son exclusion de l'académie Françoise.

On attaqua ensuite l'abbé d'une autre manière. Il respectoit le lit nuptial, dans un temps où, sur l'article des mœurs, personne ne respectoit rien ; mais on sut qu'il contentoit secrètement sa passion dans un sérail formé de jeunes gouvernantes. Fleury, qui avoit autrefois fréquenté les ruelles qui conduisoient à la fortune, dévoila cette conduite de l'abbé : on découvrit une nombreuse famille, fruit d'un libertinage trop contraire aux devoirs de son état, & il ne fut jamais évêque.

L'académie trouvera sans doute qu'on approfondit trop ici l'origine des choses, & qu'on traite avec peu de respect l'histoire de sa constitution : mais elle avouera qu'on est citoyen avant d'ap-

partenir à l'académie, & qu'un peuple libre doit favoriſer l'étude des droits des nations, plutôt que l'aſſociation d'une futile compagnie de panégyriſtes.

CHAPITRE III.

Tableau de la cour & vie privée du regent.

La première impreſſion que la nouvelle régence fit ſur les eſprits fut favorable au duc d'Orléans; on parla par-tout de ſon affabilité, de ſon caractère plein d'humanité, de ſon ton décidé & facile, mais ſur-tout de ſa franchiſe & de ſa loyauté. On ſe reſſouvenoit de ſes campagnes en Eſpagne & en Italie; on racontoit les campagnes qu'il avoit faites, les batailles qu'il avoit gagnées, & les places qu'il avoit priſes, avec cette ſatisfaction ſi naturelle aux François, toujours attachés aux princes qui donnent des marques de bravoure. On diſoit qu'il étoit inſtruit, & même ſavant; les artiſtes, les gens de lettres, Fontenelle ſur-tout, qui étoit l'auteur à la mode, & donnoit le ton à la ſociété, le louoient par-tout; la magiſtrature ravie d'être appelée à l'adminiſtration des affaires, & de pouvoir faire aux rois des remontrances, s'atta-

cha à lui ; mais tout ce qu'il y avoit d'auſtère, de religieux ou d'hypocriſie dans l'ancienne cour, le parti de madame de Maintenon, peu nombreux, mais encore puiſſant, les jéſuites, le nonce du pape, Saint-Sulpice, tous les molinistes, offenſés d'une opinion ſi générale & ſi favorable au duc d'Orléans, le déteſtoient & formoient contre lui des cabales ſourdes. On compoſa, pour le dépeindre, une fable que tout le monde ſe communiquoit, & qu'on attribua à madame, mère du régent, parce qu'elle la racontoit elle-même.

« Il y avoit une fois, diſoit la fable, une grande » reine qui étant accouchée d'un beau prince, fit » inviter, ſuivant l'uſage, toutes les fées de l'em- » pirée, à l'exception d'une ſeule qu'on oublia. » La fête fut célébrée avec magnificence, & les » fées, s'approchant à l'envi du nouveau-né, » qu'elles trouvèrent charmant, lui firent cha- » cune un don conſidérable ſelon l'uſage : » l'une lui accorda la valeur, l'autre la douceur, » la troiſième l'eſprit, la quatrième le jugement, » la cinquième la beauté, la ſixième la vigueur ; » d'autres lui donnèrent la ſcience, l'amour des » beaux arts, la libéralité ; il n'y en eut au- » cune qui ne fît ſon préſent. Dans ce temps- » là ſurvint la fée oubliée qui, pleine de courroux

» & d'un ressentiment secret, voulut lui faire un
» don qui parut bon en apparence, mais d'une
» bonté si extrême, que ce don devoit lui de-
» venir fatal : elle lui donna la *facilité*, sans
» expliquer jusqu'à quel dégré elle en ornoit son
» caractère; & cette facilité fut telle qu'elle de-
» voit rendre inutiles tous les autres talens ».

La facilité fut en effet le défaut dominant que nous observerons dans ce prince, la source de toutes les erreurs de sa régence, & de ses liaisons avec des personnes dangereuses ou méprisables; & si cette facilité le favorisa dans l'étude des sciences profondes & dans les arts, elle permit aussi qu'il se laissât gouverner par Law & Dubois, si indignes de sa confiance.

Le plus grand défaut du régent, et qu'il tenoit de son instituteur, fut de n'avoir aucun principe de religion ni de morale. On ne connoissoit pas encore la faction des philosophes modernes qui ont paru dans ces derniers temps; mais Dubois avoit étudié les principes de cette secte des philosophes payens, qui disoient que toutes les actions étoient indifférentes, & qu'il n'y avoit que les loix & les coutumes qui les rendoient mauvaises; il en avoit donné les principes à son élève, & lui avoit inspiré que les loix ne sont pas pour les princes, qui les font comme il leur plaît. C'est d'après ce

faux principe, que le plaisir des sens étant sa passion dominante, il les regardoit comme des bagatelles, & les mœurs austères comme l'ouvrage des opinions populaires, qu'il ne respectoit quelquefois qu'à cause des préjugés. Il se vantoit de ses parties de plaisirs, de ses débauches nocturnes avec ses amis de table, & des faveurs des femmes; de manière qu'une personne, qui l'appeloit *fanfaron de vices*, avoit fait son portrait par ces deux mots, en présence du feu roi, qui les approuva. Il travailloit aisément aux affaires, à cause de sa facilité à compendre dans l'instant toutes choses; mais il avoit naturellement de l'aversion pour le travail.

Dubois lui avoit inspiré une si mauvaise opinion du genre humain, qu'il confondoit l'honnête homme avec le fripon, disant que tous étoient égaux, ajoutant même que ceux qu'il avoit honorés de son amitié intime ne valoient rien; mais qu'ils étoint gens d'esprit, d'un caractère joyeux & divertissant. Il avoit donné lui-même à ces commensaux ou favoris le nom de *roués*, épithete équivoque que les roués expliquoient, en disant qu'ils se feroient fait rouer pour lui; mais qu'il expliquoit lui-même, en ajoutant qu'ils n'étoient bons que pour la roue, non comme des scélérats ordinaires, mais comme les courtisans d'un

d'un prince qui applaudissoit à toutes les sortes d'actions que la volupté leur commandoit.

Les principaux roués étoient le comte de Nocé, fils de son gouverneur. Il avoit été élevé avec lui, & le duc d'Orléans l'appeloit quelquefois son beau-frère, parce qu'il étoit aimé de madame de Parabère sa maîtresse titrée. Les autres roués étoient le marquis de la Fare, capitaine de ses gardes, appelé *le bon enfant ;* le chevalier de Simiani, qui faisoit bien des vers, mais qui étoit encore meilleur buveur ; Fargy, jeune homme le mieux fait de son temps, plein de saillies, & aussi galant homme qu'il étoit permis de l'être dans une cour aussi dépravée, même depuis si long-temps, que je ne dois pas laisser perdre le bon mot du commissaire Renaut. Monsieur, frère du roi & père du régent, prince fort populaire, comme son fils, étant à Paris, le commissaire du quartier vint assister à son dîner & lui faire sa cour ; & Monsieur l'ayant apperçu, lui dit : *M. le commissaire, combien y a-t-il de Bordeaux à Paris dans notre quartier ?* Le commissaire, sans s'étonner, lui répondit à l'instant : *Monsieur, le quartier est grand ; c'est pourquoi il y en a beaucoup, & au moins trente deux, à ne compter le palais-royal que pour un.* Cette réponse fit éclater de rire Monsieur, qui aimoit les réparties hardies.

Le duc de Brancas avoit auſſi le titre de roué du régent, quoiqu'il n'eût pas la réputation d'être galant envers les femmes; le marquis de Broglio en étoit auſſi, & des plus divertiſſans, par l'eſprit & par la débauche dans tous les genres ; le marquis de Canillac & le duc de Saint-Simon, quoiqu'amis intimes du régent, n'étoient pas tout-à-fait au rang des roués, titre ordinaire des convives & des complaiſans de ſes débauches ; mais ils jouiſſoient de ſa faveur intime ; ils étoient ſes confidens, ſur-tout Canillac, que le régent appeloit ſon *mentor*, parce qu'il ne buvoit pas beaucoup, & qu'il empêchoit les excès dans tous les genres; ce qui lui avoit fait donner ce titre, avec brevet de lieutenant de police nocturne, qu'il exerçoit quelquefois avec autorité, mais toujours en reſpectant la conduite du régent, auquel il ne faiſoit connoître que par un ſilence profond qu'il ne l'applaudiſſoit pas, tandis que les véritables roués étoient, au contraire, en toutes choſes ſes bas complaiſans.

La vie ordinaire du régent étoit de donner une partie du jour aux affaires; mais le ſoir, il ſe retiroit avec ſes maîtreſſes & ſes roués, pour ſouper, jouer, boire, &c. avec eux, pour aſſaiſonner le repas des nouvelles les plus joyeuſes & les plus divertiſſantes de la ville ; & tous ſe rendoient

vers les neuf heures au palais-royal, avec madame de Mouchy, madame de Sabran, la ducheſſe de Geſvres, & ſouvent madame de Berry, fille du régent, qui, jeune encore, étoit initiée dans tous les ſecrets nocturnes.

A cette étrange ſociété ſe joignoit quelquefois un détachement de filles d'opéra pour égayer la compagnie : on y voyoit des comédiens & d'autres perſonnages qui, ſans être diſtingués par la naiſſance, pouvoient y briller par un eſprit léger, par des réparties heureuſes, ou par leurs talens connus dans la débauche : là, on jugeoit la vertu & la juſtice même ; on frappoit de ridicule tout ce qui tenoit aux maximes de la vieille cour, qu'on n'appeloit plus que l'*antiquaille*; de là enfin étoient exclus tous laquais & cuiſiniers, pour ſervir la compagnie : chacun y avoit ſon office ; & quand l'heure accoutumée étoit arrrivée, les portes ſe fermoient, & tout Paris eût-il été en combuſtion, il n'y avoit plus de régent ; tout étoit inacceſſible. Il n'y avoit alors dans la compagnie ni princes, ni comédiens, ni maîtreſſes, ni ton, ni cérémonial ; les rangs confondus y étoient dans une égalité parfaite : celui qui pouvoit dire les choſes les plus piquantes étoit celui qui y dominoit ; quelquefois même, oſerai-je le dire, on éteignoit les bougies, & le duc d'Orléans, qui, de ſon

naturel, étoit fort curieux des anecdotes ſcandaleuſes, ayant placé une fois des flambeaux allumés dans une grande armoire diſpoſée favorablement, en ouvrit les deux battans à la fois, & dévoila dans l'inſtant de grands ſecrets à la compagnie.

Dans ces orgies, le régent apprenoit toutes les nouvelles du jour; il y formoit, diſoit-il, ſon jugement ſur la valeur des perſonnages de diſtinction; & comme il étoit permis de tout dire, il y étudioit l'opinion publique; mais il y gardoit ſon ſecret, ne laiſſant point connoître à la compagnie quel profit il pouvoit retirer de cette licence; il s'y jouoit lui-même des railleries ſouvent dirigées contre lui & contre ſes maîtreſſes, qui s'y trouvoient toutes enſemble, & toujours en grand nombre, quand la régnante n'avoit point l'art ou les moyens d'expulſer les autres. Tous ces débauchés quittoient la partie le lendemain matin, & pluſieurs, qui étoient pris encore du meilleur vin de champagne, alloiênt ſe repoſer chez eux des fatigues de la veille, & reprendre des forces pour recommencer le lendemain.

Perſonne n'étoit auſſi aimable que le régent dans ces compagnies nocturnes; il avoit beaucoup de douceur, de politeſſe & d'humanité; il ne vouloit jamais offenſer perſonne, ſur-tout en face, affectant toujours avec beaucoup d'eſprit les ma-

mières les plus douces. Souvent, par des propos, on lui déplaisoit beaucoup; alors il se contentoit de dire, quand on revenoit trop souvent à la charge sur la même personne, qu'on lui feroit plaisir d'attaquer un autre courtisan. C'est ainsi qu'il en usa avec ceux de ses favoris qui lui disoient du mal de Law ou d'autres gens indignes de ses faveurs. Amoureux de toutes les jolies femmes qu'il voyoit, il n'étoit jaloux d'aucune, préférant les jouissances aux délicatesses de l'amour. Libre dans ses discours, il savoit dissimuler; & quoiqu'il connût parfaitement le monde, il en usoit avec lui comme s'il ne le connoissoit pas.

Il se fit peu-à-peu une telle habitude de ces assemblées nocturnes, qu'elles furent nécessaires à son bonheur; & quand il n'avoit point passé la nuit de cette manière, il l'avoit employée à courir avec ses compagnons de débauche. Sa facilité de marcher de nuit avec peu de monde, & souvent à pied, alarmoit ses amis & toute sa famille; souvent il alloit, comme un simple particulier, dans des sociétés connues par la hardiesse de leurs principes, ou par la facilité de la conduite des voluptueux qui la composoient; & toutes les compagnies lui étoient bonnes, si l'esprit, les beaux-arts, la littérature, le libertinage y dominoient. Telle étoit

ſa vie privée ; on ne tait ici que les détails indignes de l'hiſtoire.

La cour du feu roi avoit été ſi ſévère pendant les dernières années du monarque, & madame de Maintenon avoit mis tant de cérémonial & de réſerve dans les plaiſirs, que toute la France, délivrée de la gêne, excepté le parti des dévots, ſe ſentit ſoulagée, & pardonna au régent tous ces excès dans les plaiſirs. Il fut aimé ſur-tout de la jeuneſſe, & n'eut d'ennemis que dans ces reſtes de l'ancienne cour, & parmi les vieillards qui n'étoient plus ambitieux, ou qui ne vouloient pas conformer leur caractère rigide à toutes les circonſtances paſſagères du temps ; le régent étoit aimé d'ailleurs des officiers, qui l'avoient vu en Italie, en Eſpagne, où il avoit commandé avec tant de ſuccès & d'éclat : la jeuneſſe militaire approuvoit hautement tous ſes plaiſirs, ſes parties nocturnes, ambitionnant d'y être admiſe, & recherchant pour cela d'avoir de la célébrité dans la débauche, titre favorable qui n'en excluoit perſonne.

Tel étoit le caractère du régent & des ſeigneurs de ſa cour ſecrète. Les princeſſes, qui avoient conſervé le ton de l'ancienne cour, vivoient au contraire avec beaucoup de retenue & de dé-

cence, & madame d'Orléans, fille de Louis XIV & de madame de Montespan, ne se désista jamais de ce ton de réserve dans les propos & dans les manières qu'elle tenoit de son père; elle n'étoit que légitimée de France.

Elle tenoit néanmoins à tel prix d'être la fille de Louis XIV, qu'elle fit toujours entendre qu'elle honoroit le duc d'Orléans par son mariage. Elle porta à un tel point toutes ses prétentions, que la faction contraire aux princes légitimés lui donnoit le nom de *madame Lucifer*, expression que le régent son époux employoit quelquefois, & même publiquement pendant les affaires des princes légitimés: de-là, cette froideur qu'elle marqua toute la vie pour son époux, & les manières de grandeur qu'elle affecta toujours avec lui, sans témoigner aucune inclination particulière, quand il se montroit à elle comme époux, ni jalouse quand il s'échappoit d'elle, n'ayant d'autre crainte que de manquer à Louis XIV son père, qui avoit profité de son néant, avant de l'avoir légitimée, pour en faire un enfant soumis & sans volonté.

La duchesse de Berry, fille du régent, étoit douée d'un grand esprit, d'une imagination brillante, mais folle, qui lui faisoit envisager, comme à son père, les entreprises les plus har-

dies comme les plus louables. Sa figure étoit imposante, & sa conversation pleine de charmes; mais un tempérament violent, & pressé pour jouir des plaisirs, gâta tout ce qu'il y avoit de beau, de grand, de naturel dans cette princesse, & lui fit goûter les principes de son père, qui l'appela jusques aux orgies nocturnes que le prince se permettoit avec les femmes suspectes ou libertines, & avec tous les compagnons de ses débauches. La duchesse de Berry prit dans cette société un ton de facilité dans les mœurs, un dégoût pour l'étiquette, & un tel amour pour la liberté, qu'elle s'abandonna à tous les mouvemens de son caractère & à toute l'impulsion des sens. Outre ses amours qu'on lui reprocha sans cesse avec s. p.., elle eut toujours plusieurs autres amans, qu'elle changeoit souvent pour les reprendre de nouveau. Elle eut d'abord l'écuyer de la grande écurie, nommé Salvert. La Haye, page du duc de Berry lui succéda, avec le titre de son gentilhomme; ce qui lui fit donner un nom scandaleux (1), à cause de la proximité du domicile, joint à la qualité d'amant. Malgré ce sobriquet, que toute la ville s'entendit, pour ainsi dire, à lui conserver, le marquis de la Roche-

(1) M. *Tout pret.*

foucault lui succéda ; il étoit capitaine de ses gardes, & fut nommé comme celui qui l'avoit précédé. Le marquis de Bonivet, chambellan du duc de Berry vint après, & puis le comte Deidie, officier des gardes-françoises.

Malgré ce caractère facile & libertin, madame de Berry étoit souvent déchirée de remords. Elevée en partie dans les principes de l'ancienne cour, élevée aussi dans ceux de la nouvelle, elle étoit tourmentée tour-à-tour des transes des libertins religieux, & des libertins sans religion. Quand elle étoit travaillée de repentirs, elle quittoit le monde & retournoit au dieu des pécheurs, avec lequel elle se réconcilioit : on la voyoit alors s'ensevelir dans le fond d'un couvent de Carmélites, elle jeûnoit & prioit, se levant la nuit pour dire l'office avec elles, gémissant sur les égaremens de sa vie passée, & prenant la discipline ; ensuite, quand le besoin des plaisirs la tourmentoit de nouveau, elle ressuscitoit comme de l'autre monde, laissoit ses rosaires & ses confesseurs, revenoit à Riom ou à la Haye, & tenoit sa cour ; en sorte que sa vie fort courte se passa dans de perpétuelles alternatives de repentirs & de jouissances ; & comme Louis XIV & le grand dauphin avoient donné le ton d'épouser les maîtresses, madame de Berry voulut

épouser son amant. Maurepas dit, dans ses mémoires, que la duchesse de Berry se maria avec Riom dans sa chapelle, ajoutant que ce fut le curé de Saint-Sulpice qui en fit la cérémonie secrètement. Riom ne voulut jamais avouer son mariage; mais il ne le nia pas. Il traitoit alors sa princesse avec une rigueur extrême, ayant appris, disoit cet insolent époux, qu'il falloit traiter durement les princesses du sang amoureuses, pour en faire quelque chose; sa brutalité alloit même jusqu'à la battre, & la duchesse de Berry eut une fausse couche pour l'avoir été. Riom cependant n'avoit rien en lui-même qui pût charmer cette princesse. Il étoit mal fait; il avoit la figure d'un chinois; il étoit recherché néanmoins, & même couru des femmes, ayant le talent surtout de les persuader: il avoit fait accroire à madame de Berry que les rois d'Espagne étoient les usurpateurs des états de ses aïeux, qui régnoient autrefois en Arragon. Et madame de Berry, haute & glorieuse, avoit conçu l'espérance de s'y voir rétablir par son père.

La dernière maladie de cette princesse fut affreuse. Après ses couches elle partit pour Meudon, où Lafosse, son chirurgien, lui dit qu'elle pouvoit aller se promener, même dans les jardins; elle y prit une fraîcheur si contraire aux

nouvelles accouchées, qu'elle en eut ce qu'on appelle un *lait répandu*. Elle traîna environ un mois, & mourut avec intrépidité & avec quelques témoignages de repentir, souvent visitée par le père Honoré, carme, par le père de la Tour, jésuite, & par le curé de Saint-Sulpice. Elle ne fut regrettée ni de son père ni de personne, & tout Paris répéta alors un bon mot qu'on lui attribuoit, & qu'elle répondit aux médecins qui l'exhortoient à prendre quelques remèdes, pour allonger sa vie qui étoit en danger : *Eh bien*, leur répliqua-t-elle, *ma vie sera courte, mais bonne.*

Riom, son époux, étoit alors à l'armée, à la tête de son régiment, & y étoit dans une espèce d'exil, que son insolence lui avoit procuré; car, soupant avec madame de Berry & avec le régent, & ce prince lui reprochant, en présence de sa fille, quelques anecdotes scandaleuses qu'il avoit apprises de la police, Riom, chaud d'un peu de vin, répondit au régent qu'il ne descendoit pas, comme lui, de son rang dans ses amours. Le régent piqué, obligea Riom de sortir de Paris, avec défense d'y rentrer.

Aussi-tôt que madame de Berry eut expiré, M. de Mouchy, qui savoit combien il étoit haï de toute la maison, & craignant d'être insulté de ceux qu'il avoit maltraités, & toujours im-

punément, prit son épée, s'évada le plus secrètement qu'il put par le bois de Boulogne, & sa femme l'ayant suivi peu de temps après, tous les deux disparurent de Paris & de la cour, & n'y revinrent jamais.

Quant au comte de Riom, qui avoit toujours été, excepté avec sa princesse, le plus doux & le plus obligeant des hommes, il fut regretté de tout le monde; & sa fortune fut si médiocre, qu'il put à peine s'entretenir honnêtement & garder son carrosse. Il regretta moins la fortune qu'il n'avoit pas faite, qu'une bonne amie dont il avoit abusé, & qui avoit pour lui une amitié véritable & la plus grande confiance, malgré ses mauvais traitemens. De retour à Paris, un an après, il fit rarement sa cour au régent, & n'en fut pas reçu volontiers. La duchesse, près de mourir, avoit chargé un courier de plusieurs pierreries de grand prix pour les porter à Riom, dernier témoignage de son amitié pour lui; mais le régent en ayant été averti par la Vrillière, secrétaire d'état, lui demanda ces pierreries, comme héritier.

Madame de Berry avoit imité de son père la facilité de recevoir tout le monde & d'aller dans tous les lieux sans cérémonial; elle étoit curieuse de savoir ce que le public disoit d'elle, & dispa-

roiſſoit fort ſouvent du palais du Luxembourg, où elle habitoit, pour entendre ſeule les propos qu'on y tenoit le ſoir dans des cercles.

Le diſcours qu'elle y tenoit un ſoir, en ſe promenant avec les dames de Mouchy, de la Rochefoucault & d'Arpajon, engagèrent quelques clercs de procureurs à les inſulter en les accoſtant; elles curieuſes de ſavoir juſqu'où ſe porteroit cette audace, répondirent aux aggreſſeurs par des éclats de rire; mais les clercs annonçant impudemment ce qu'ils deſiroient, elles crièrent au ſecours, & appelèrent les ſuiſſes, qui parurent ſur-le-champ, & délivrèrent ces dames. Madame de Berry ſe crut obligée de fermer ſon jardin, ce qui excita un murmure général, parce qu'on n'en ſut pas ſur-le-champ la véritable cauſe. Cependant, malgré ſa popularité envers les gens du commun, elle étoit haute envers ceux de ſon rang, affectant le plus grand mépris pour les enfans légitimés de Louis XIV, qu'elle humilioit à chaque inſtant, & ne pouvant ſouffrir ſa mère, parce qu'elle étoit du nombre des légitimées Un jour elle frappa l'huiſſier qui, pour elle, avoit ouvert les deux battans; & tandis qu'elle marquoit beaucoup de ſoumiſſion pour ceux de ſes amans qui ſavoient s'emparer de ſon eſprit; tandis que Riom ou la Haye la dominoient deſpotiquement, & l'aſſu-

jétissoient à leurs volontés, à leurs goûts, à leurs caprices, rien ne pouvoit dompter sa superbe; & ni sa mère ni son mari ne purent jamais obtenir qu'elle eût pour eux la moindre condescendance, ce qui eût été plus difficile encore au duc d'Orléans, quoiqu'il eût sur elle le triple avantage de régent, de père & d'amant.

Les autres enfans du régent, quoique retenus sans cesse par madame d'Orléans, étoient encore, en 1715, en bas âge. Le duc de Chartres, né en 1703, étoit élevé par des jansénistes, suivant le parti qu'avoit pris son père de s'attacher à leur faction; Louise-Adelaïde, qui avoit dix-neuf ans, reçut les impressions de ce parti; & Charlotte-Aglée, mademoiselle de Valois, depuis la duchesse de Modène, n'avoit encore que seize ans; mademoiselle de Montpensier, depuis reine d'Espagne, & mademoiselle de Beaujolois, dans l'enfance, devoient se ressentir un jour des principes d'une cour licencieuse; mais Charlotte-Elisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans, douairière, veuve de Monsieur, frère unique du roi, & mère du régent, tenoit encore sa cour au palais-royal, à l'âge de soixante-six ans, & la tenoit avec dignité. Elle avoit conservé toutes les bienséances, toute l'étiquette de l'ancienne cour; elle en aimoit le faste, les plaisirs & la représentation; elle avoit con-

fervé auffi tout ce qu'il y avoit autrefois de brufque & de fauvage dans les mœurs de fa jeuneffe & de fon pays natal, étant encore toute allemande dans fes principes & dans fes propos. Elle étoit franche, fans fineffe, fans détours, fans pruderie, & toujours l'ennemie déclarée de madame de Maintenon, qu'elle n'appeloit jamais que la *vieille truie*, *la forcière*, *la bigotte*, *la veuve Scaron*. La favorite du roi fouffroit tout cela en apparence avec patience, parce qu'elle fentoit qu'elle avoit ravi à madame le cœur du roi, qui avoit eu un attachement particulier, mais fimplement amical pour fa belle-fœur, avec laquelle il fe plaifoit beaucoup.

Madame portoit des perruques d'homme; elle avoit une meute de chiens, montoit à cheval; & les plus indomptables, elle les domptoit; elle alloit à la chaffe, manioit l'épée, le fufil, toutes fortes d'armes, & favoit courre le cerf. Elle aimoit paffionnément le régent fon fils, parce qu'elle voyoit en lui beaucoup de chofes qu'il ne tenoit que d'elle, & fon attachement fe montroit même en faveur de tous les enfans illégitimes du prince, dont elle prenoit foin. Quand elle étoit feule chez elle, elle paffoit fon temps à écrire à toutes les cours d'Allemagne, & difoit qu'elle y avoit adreffé dans fa vie plus de dix volumes *in-folio* d'anecdotes de la cour de France. Elle fe nourriffoit

comme les payſans ; elle avoit une ſanté de fer & ſi bien établie, qu'à l'âge de ſoixante ans elle n'avoit jamais été malade. Après la mort du roi, elle alla viſiter, par bienſéance, madame de Maintenon ; mais elle lui reprocha avec amertume de lui avoir ravi la confiance & le cœur du roi, & d'avoir voulu, à la mort de Monſieur, engager le monarque à la mettre au couvent. On voit combien le caractère d'une telle femme étoit redoutable à madame de Maintenon. Quand Dubois fut devenu cardinal, il alla, par bienſéance auſſi, rendre ſes devoirs à Madame, mère du régent ; elle, ſans lui rendre les honneurs que les princeſſes accordent aux éminences, lui fit en public toute l'hiſtoire de ſa vie ſcandaleuſe, lui reprocha d'avoir corrompu ſon fils, d'avoir trahi la France, deshonoré le pape, en le forçant de l'admettre dans le ſacré collège.

Le prince de Condé, qu'on appeloit communément M. le duc, avoit deux frères & ſix ſœurs ; l'aînée, qui étoit boſſue, fut religieuſe à l'abbaye Saint-Antoine ; la ſeconde fut mademoiſelle la princeſſe de Conti, troiſième douairière ; la troiſième, mademoiſelle de Charolois, qui avoit pour le duc de Richelieu une paſſion bien décidée ; la quatrième, mademoiſelle de Clermont ; la cinquième, mademoiſelle de Sens ; & la ſixième,

mademoiſelle

mademoiselle de Vermandois. Les comtes de Charolois & de Clermont étoient ses deux frères. Le père de tous ces enfans ayant été frappé de mort subite, cet évènement avoit fait partir sur-le-champ toute la famille pour Versailles, pour demander ses charges au feu roi. Madame la duchesse, la princesse de Conti, première douairière & son fils, surprirent le monarque à son petit lever, & Monseigneur, cette fois-ci, se mêla de parler pour le jeune prince, craignant que le roi ne donnât la plûpart de ces charges au duc du Maine qu'il haïssoit, & qui n'oublia jamais de la vie le tort que Monseigneur & la maison de Condé faisoient à sa fortune, que le roi augmentoit alors chaque jour.

Ainsi, monsieur le duc avoit été revêtu, à l'âge de quatorze ans, des charges que son père avoit eues, & se trouva l'ainé de sa maison. Son père l'avoit toujours traité fort durement; mais devenu maître de sa personne, il quitta ses études & ne s'occupa que de plaisirs, même à l'armée de Flandres, où il se distinguoit par son courage & par ses bontés pour le soldat. La vie qu'il y menoit lui attira un ordre mortifiant de la part du feu roi, qui le fit observer jusques dans sa tente, & recommanda sa conduite au maréchal de Villars. C'est pour ces mêmes raisons que la princesse de

Conti, première douairière, résolut de le marier, dans un âge encore fort tendre, avec la fille du prince de Conti, qui étoit haïe & persécutée de sa mère, sans que ce mariage le détournât de ses passions accoutumées; il refusa même à son épouse de consommer son mariage; elle devint ensuite toute bossue & contrefaite; ce qui l'éloigna d'elle pour toujours.

En 1713, le duc de Berry blessa ce prince à la chasse, & il en perdit l'œil gauche, frappé d'un grain de plomb qui se fixa dans l'orbite de l'œil, & qui fut extrait à sa mort par des chirurgiens, à l'ouverture de son corps. Il ne fréquentoit, pendant sa maladie, que le marquis de Gesvres son ami, qui vouloit le servir exclusivement. Enfin, après sa guérison, il s'attacha à madame de Nesle, parce qu'on lui dit qu'il étoit du bon ton d'avoir une maîtresse titrée, & madame de Prie, comme nous le dirons dans son temps, lui succéda.

Le duc du Maine avoit quelques connoissances dans les lettres & les arts. Il avoit le talent, dans la conversation, de plaire à tout le monde, d'y paroître aimable, & même de se faire desirer; mais, dans le fond de son cœur, il n'aimoit personne que lui-même, vivant dans une apathie parfaite sur ce qui ne lui étoit pas personnel, &

traitant souvent avec indifférence ses propres intérêts, s'ils exigeoient de lui quelque contention d'esprit ou quelque travail. Jamais il n'avoit rendu de bons services à personne, quand il jouissoit de la faveur du feu roi, & souvent il en rendoit de mauvais. Il n'avoit pas cependant de grands vices, mais aussi il n'avoit aucune vertu d'éclat. Foible de son naturel, il se laissoit maîtriser par sa femme, qui tenoit à Sceaux une cour superbe, & qui ajoutoit à tout l'extérieur de la grandeur & du cérémonial les agrémens & les lumières de l'esprit. Elle avoit pris sur le duc du Maine, son époux, un tel empire, que ce prince étoit presque nul dans son château. Intrigante & tracassière, elle avoit l'art de cacher ses dangereux talens & ses mouvemens pour l'agrandissement de sa maison sous les dehors d'une vie entièrement occupée des plaisirs, des fêtes & de littérature, attirant chez elle les poëtes du temps, les gens de bel esprit, & tout ce qu'il y a de courtisan à la mode dans ce genre-là. Elle imaginoit avec eux des fêtes d'un genre nouveau; des fêtes nocturnes, par exemple, qu'elle appeloit *ses grandes nuits*, par opposition à celles du duc d'Orléans qu'elle haïssoit, & qui n'avoit pour but que la débauche, tandis que les fêtes nocturnes de madame du Maine se passoient avec tout l'appareil

de la repréſentation. Elle imagina une fois de perſonnifier les divinités nocturnes avec tous leurs attributs; mais ces farces, qui s'éloignoient de la belle nature, qui n'avoient rien que d'arbitraire & d'idéal, & qui ne pouvoient rendre rien de ce que la nature exécute, la rendirent ridicule aux yeux de toute la cour, & ſur-tout du feu roi, qui avoit le goût exquis ſur toutes les matières de ce genre, ſur les fêtes & ſur les plaiſirs. On ne put approuver qu'on eût imaginé à Sceaux des fantômes enveloppés de crêpes noirs, qui danſoient, chantoient & récitoient des vers analogues aux circonſtances, ou relatifs à la princeſſe. Ce mauvais goût ne dura pas; le jeu, la danſe & les pièces de théâtre lui ſuccédèrent.

Madame la ducheſſe du Maine imagina enſuite un nouveau genre d'amuſement; elle inſtitua l'*ordre des abeilles*, & l'aſſujétit à des ſtatuts. Les plus grands ſeigneurs de la cour ambitionnèrent d'être admis dans cet ordre, qui leur donnoit le droit d'avoir des rapports immédiats avec madame du Maine : les dames n'en furent pas exclues; & tandis que ces eſpèces de folies de Sceaux avoient l'air d'être imaginées pour paſſer le temps, la princeſſe s'en ſervoit adroitement pour parvenir à ſes fins, qui étoient l'agrandiſſement de ſa maiſon.

Les gens de talent qui venoient à Sceaux étoient l'abbé de Chaulieu, vieillard aveugle, sourd & octogénaire, qui avoit encore la coquetterie d'une femme & l'imagination d'un jeune homme de vingt-cinq ans; ses contrastes, qui amusoient la cour de Sceaux, le rendoient curieux & intéressant; le marquis de Lassay, homme savant en anecdotes; la Grange-Chancel, qui avoit été page, qui en avoit conservé la facilité & le ton avec beaucoup d'esprit, & qui apprit à Sceaux les anecdotes vraies & fausses des philippiques, qu'il lut plusieurs fois à cette société & avec applaudissement; l'abbé Genest, ecclésiastique toujours décent, & connu par ses saillies brillantes; le premier président, & le duc de Brancas qui y portoit son imagination vive & légère, & qui avoit l'art de plaire au duc d'Orléans & au duc du Maine, étoient reçus dans cette société.

Mais autant la cour de Sceaux étoit bruyante & expressive dans ses plaisirs & ses goûts, autant le comte de Toulouse étoit modeste, réservé; aussi étoit-il aimé & respecté de tout le monde, même du régent, qui n'aimoit pas les enfans légitimés de Louis XIV. Le comte de Toulouse vivoit dans une espèce de recueillement perpétuel, sans liaison particulière comme sans haine,

attentif seulement, par ses propos & ses actions ; à plaire à tout le monde.

CHAPITRE IV.

Commencement du systême & anecdotes sur Law.

Law, fils d'un orfèvre d'Edimbourg, qui, en mourant, lui laissa un petit patrimoine dissipé en peu de temps, vivoit, depuis son jeune âge, du jeu & de filouteries. Le parlement d'Ecosse cherchant des moyens de suppléer aux monnoies qui manquoient dans ce royaume, & de faciliter la circulation des espèces, il proposa à sa patrie son pernicieux systême. Le parlement reconnut qu'à la fin il faudroit forcer les peuples à prendre du papier à la place de l'argent, & donner une réalité à des objets qui ne pouvoient en avoir que par la confiance du public ; & il arrêta qu'un pareil systême, qui tendoit à établir le crédit par la force sur des fictions, étoit pernicieux à la morale, contraire aux loix & dangereux à l'Etat.

Law fit connoître ses projets à Pelletier, contrôleur général, par un ancien secrétaire de Turenne, qui proposa un *moyen* d'enrichir Louis

XIV, & d'empêcher que les peuples ne se révoltassent jamais contre leurs souverains; mais on rejeta en France ce nouveau systême.

Law se mit alors dans la tête de voyager, pour présenter lui-même ses plans. Il étoit grand, bien fait, de bonne mine, & avoit de l'esprit; il menoit dans ses voyages une femme qu'il avoit enlevée à un anglois, dont il avoit un garçon & une fille: il avoit tué, d'ailleurs, un homme en Angleterre; & ayant été condamné à mort pour ce meurtre, il risquoit sans cesse d'être pris & pendu. Le régent obtint ensuite sa grace, quand l'abbé Dubois alla à Londres négocier la ligue contre l'Espagne. Mais obligé d'abord de se sauver, Law avoit été en Italie, & fut chassé de Venise & de Gênes, parce qu'il gagnoit toujours l'argent de la jeunesse, par la combinaison des nombres, c'est-à-dire, qu'il étoit charlatan & filou. Il erra dans toute l'Italie, vivant du produit des paris les plus singuliers, qui paroissoient avantageux aux curieux de nouveautés, mais qui étoient d'un succès toujours assuré pour lui. Il arriva à Turin, & proposa son systême au duc de Savoie, qui reconnut aisément qu'il auroit peu-à-peu, en trompant son peuple, tout l'or de ses États; mais ce prince avisé lui demandant comment ses peu-

ples lui fourniroient de l'argent quand ils s'en feroient dépouillés, Law en fut déconcerté, ne s'attendant pas à cette réponſe; & le duc de Savoie racontant, deux jours après, aux députés de Genève comment il avoit congédié cet aventurier, ils trouvèrent cette réponſe ſi belle, qu'ils l'envoyèrent à la république, qui la fit enregiſtrer dans les livres de la ville comme une ſentence digne des meilleurs rois, puiſqu'ils n'ont abſolument d'autre richeſſe que celle de leurs ſujets.

Condamné à mort en Angleterre, chaſſé de l'Italie, rebuté à Turin, Law accourut à Paris, où il étoit déjà connu comme un calculateur inſenſé. Du vivant de Louis XIV, il avoit préſenté ſes plans à Deſmareſt & Chamillard, qui avoient rejeté de ſemblables innovations. Il les propoſa au duc d'Orléans, qui ordonna à Noailles de les examiner, de les favoriſer autant qu'il ſeroit poſſible, & de former un corps d'obſervations de tout ce qu'on trouveroit praticable. Noailles aſſembla le prevôt des marchands, d'Argenſon, Amelot, Leblanc, & pluſieurs banquiers, qui ne furent pas trop favorables au ſyſtême. Law ſe retourna, & propoſa l'établiſſement d'une banque compoſée d'une compagnie qui feroit un fonds de ſix

millions. Cet établissement pouvoit être utile au commerce. Un arrêt du 2 mars 1716 établit cette banque, avec privilège, en faveur de Law & de ses associés : on créa douze cents actions de 1000 liv. chacune ; Law y plaça un fonds de 2 à 300 mille écus, qu'il avoit apportée d'Italie, en filoutant ou en jouant. Cet établissement déplut beaucoup aux banquiers qui faisoient le change ; parce qu'au commencement il faisoit pour un intérêt modique ce que les anciens financiers se faisoient payer très-chèrement.

Pour faciliter le crédit de la nouvelle banque, on ordonna que le trésor royal feroit ses paiemens en billets de banque qu'on apportoit à la compagnie qui en comptoit l'argent ; peu de personnes, au commencement, avoient confiance en cet établissement ; mais quand le peuple fut témoin de l'exactitude & de la célérité des paiemens, la confiance s'établit peu-à-peu, & on préféra d'avoir chez soi des billets à une somme d'argent. Dans ses vieux ans, le maréchal de Richelieu a vu un semblable établissement, qu'on nomme la caisse d'escompte. Cette invention paroît excellente dans les nations où la propriété des particuliers est sacrée ; mais en France, où les ministres disposent de cent mille hommes pour expliquer la raison d'Etat ; où, par conséquent, les

fonds d'une pareille caiſſe ſont à la bienſéance & à la portée de la rapacité des miniſtres, cette caiſſe d'eſcompte, où la fortune de tant de citoyens ſe trouve en manière de dépôt, ſera ſouvent l'objet des alarmes des citoyens.

Tel fut l'établiſſement de la banque de Law. Noailles & Rouillé purgèrent les plans de l'aventurier de tout ce qu'il y avoit de téméraire & d'injuſte, pour ne laiſſer que de ſimples moyens de faciliter le commerce.

CHAPITRE V.

La cour de Rome, la cour de France & la bulle.

Louis XIV, perſuadé par ſon confeſſeur que la protection ouverte de la religion catholique, la proſcription des proteſtans, étoient les ſeuls moyens qui reſtoient à un grand roi pour expier les fautes & le ſcandale de ſa jeuneſſe, ſe laiſſa conduire dans ſes perſécutions par le jéſuite Tellier, qui mit en feu toute l'égliſe de France.

A la mort du roi, le cardinal de Biſſy & le cardinal de Rohan, pleins de reſſentiment contre l'établiſſement d'un conſeil de conſcience préſidé

par le cardinal de Noailles, qu'ils avoient tant perfécuté, & fe voyant éloignés de toute influence fur le choix des évêques & fur la nomination aux bénéfices, fe liguèrent avec le nonce encore plus étroitement, & obtinrent du pape qu'il défendroit aux officiers de la daterie & de la chancellerie de recevoir déformais aucun certificat des évêques ennemis de la conftitution. On fait que, pour la réfignation, les permutations de bénéfices, les préventions & autres actes que les François demandent à la cour de Rome, aux termes du concordat, le pape exige des certificats de bonnes vie & mœurs; Clément XI défendit de recevoir aucun acte de ces évêques, & de leur adreffer aucune expédition : ainfi, plus d'indulgences, de bulles ni de provifions; les peuples étoient même privés de leurs pafteurs, parce que Clément XI vouloit que les évêques fuffent foumis à fa conftitution. Clément réfolut en même-temps de récompenfer à Paris quelques-uns des docteurs de Sorbonne qui étoient les plus fidèles, mais qui avoient fi peu de pudeur qu'ils reçurent du nonce des préfens en argent; le pape vouloit leur témoigner par-là que leur courage & leur fermeté lui étoient agréables; mais quelques cardinaux des plus fages & des plus âgés prévoyant que fa rigueur au fujet des appelans, avec lefquels il

refusoit toute communication, mettroit la combustion dans le royaume de France, il révoqua sur-le-champ cet ordre; & le cabinet françois, qui avoit appris, par le courier précédent, la démarche du pape, fut instruit, huit jours après, de sa résipiscence, parce qu'on avoit déjà appris à Rome que le détail de ces affaires *n'étoit pas ministériel*, c'est-à-dire, que le ministre du pape ne les dicteroit pas avec le ministre de France; mais quelles deviendroient des affaires contentieuses avec le parlement, avec lequel il étoit de l'intérêt de la cour de Rome de ne pas se brouiller.

L'abbé Bossuet, neveu du fameux évêque de Meaux, fut nommé alors à l'évêché de Troyes. Le nonce Bentivoglio fit savoir au pape que ce sujet, qui avoit des liaisons avec le cardinal de Noailles, devoit être suspect, & qu'il étoit prudent, si le pape vouloit accorder des bulles, de ne les donner qu'après avoir fait jurer l'évêque nommé qu'il acceptoit la bulle & la feroit observer dans son diocèse. Le cardinal de Bissy généralisoit cette demande du nonce, & écrivoit à Rome que le pape ne devoit accorder aucune bulle, que toute la France n'eût accepté la constitution. Le nonce, dans les dépêches secrètes & chiffrées à sa cour, écrivoit que tous les Noailles, bien unis, investissoient le régent, ne lui laissoient

point la liberté de parler à ce prince de la part du souverain pontife ; que le duc évitoit même, depuis quelque temps, de lui parler, & qu'il ne pouvoit l'atteindre qu'à la hâte & sur le pas d'une porte, ou en présence de cent personnes ; & que bientôt les nonces même du pape seroient obligés de suivre l'usage pratiqué sous le feu roi, qui vouloit qu'on parlât auparavant au ministre des affaires étrangères du motif de l'audience qu'on vouloit obtenir du roi.

De nouvelles inquiétudes agitoient la cour de Rome. Elle apprit que le cardinal de Noailles & sa faction formoient un corps de doctrine, & qu'ils avoient l'intention d'accepter la bulle, relativement aux explications & aux distinctions de cet ouvrage. On proposoit à Paris de communiquer ce corps de doctrine à tous les prélats acceptans ; que les plus dociles & les plus courtisans seroient assemblés à Paris pour y adhérer & pour obtenir la récompense de leur facilité & de leur dévouement ; que cet ouvrage seroit envoyé au pape pour l'approuver..... C'étoit une manière de combat qui ne devoit plus finir : Clément XI vouloit, au contraire, une soumission aveugle & absolue ; & ne pouvant l'obtenir, il ne pouvoit cependant pas perdre de vue l'occasion d'un accommodement. Dans cette perplexité, il garda pen-

dant trois mois le courier du nonce de France sans répondre, attendant un dénouement de la suite des affaires. Le nonce à Paris, désolé de cette inaction, & mis en mouvement par les plus factieux du parti des jésuites, ne cessoit d'écrire au pape, en l'excitant à sortir de l'inactivité à laquelle il s'étoit livré, & il lui écrivoit des lettres secrètes dont le régent avoit des copies, soit par la voie de la poste, soit par les envoyés secrets que la régence entretenoit à Rome.

Dans ces lettres clandestines, il étoit dit que le régent n'avoit absolument aucune religion, & qu'il perdroit celle que le feu roi avoit raffermie en France; que les évêques François n'attendoient qu'un parti pris par le pape pour se déclarer contre lui; que les restes de l'ancienne cour, si mécontente du nouveau gouvernement, le soutiendroient; que si on laissoit agir le cardinal de Noailles, il formeroit des ennemis de Rome & de la bulle tout le clergé de France; que le conseil de conscience, conduit par Noailles & par l'abbé Pucelle, étoit en esprit & en vérité l'ame de la faction jansénisté; que la cour de Rome ne gagneroit rien que par la crainte, & que la crainte seroit nulle, tant que le pape se tairoit; que tout ménagement ruinoit la religion & les intérêts de la cour de Rome, le temps de tonner étant arrivé.

Le régent étoit désolé des troubles que cette contestation suscitoit dans les diocèses, les chapitres, & jusques dans les couvens de filles. Il envoya à Rome au ministre de France un mémoire où étoient cités Théodose le jeune, Jean d'Antioche, Zéon, Héraclius, & autres princes qui avoient pris des mesures pour la police de leurs états, lorsque le pape ne pouvoit réprimer la désunion des esprits en matière de foi; on fit croire au nonce en même-temps que si le pape ne vouloit pas se prêter à l'accommodement des évêques appelans, il feroit casser le concordat, rétablir la pragmatique, & placeroit en France un patriarche.

Cet accommodement consistoit à former un corps de doctrine pour expliquer les articles de la bulle qui paroissent aux jansénistes ne pouvoir être acceptés qu'avec des modifications. L'abbé Chevalier, qui ci-devant avoit fait les affaires du cardinal de Bissy à Rome, étoit chargé d'y porter ce corps de doctrine pour obtenir l'approbation du pape.

Bissy, Rohan, tous les jésuites poussèrent de grands cris aux seuls mots de modifications de la bulle; ils dirent qu'il falloit une obéissance aveugle, prompte & sans explication. Les chefs de ce parti-

là craignoient que l'affaire ne se terminât trop vîte ; ce qui eût remis les jésuites dans un état d'inaction qui n'étoit pas dans l'esprit de ce corps, habitué à agir, & jaloux d'occuper l'Europe entière des guerres théologiques qu'il avoit suscitées.

Le nonce, de son côté, ne cessoit d'écrire au pape, pour l'exhorter à tenir ferme, s'il vouloit être obéi. On n'avoit pas encore accordé à Rome les bulles des ecclésiastiques nommés à l'épiscopat, & il représentoit au souverain pontife que ceux-ci souscriroient à tout ce qu'il voudroit, ayant un intérêt urgent d'obtenir des bulles, parce qu'au défaut de titre canonique, le roi majeur ou un autre ministre pourroit leur ôter leurs bénéfices, pour se raccommoder, par ce seul préalable, avec la cour de Rome. Clément n'osoit encore suivre les conseils impétueux que donnoient les jésuites & les chefs du parti de la constitution ; mais il avoit à cœur d'être obéi. L'abbé d'Antragues avoit été *préconisé* ; & pour essayer de l'avis du nonce, Clément dit qu'il ne permettroit pas qu'on procédât à la *proposition* en sa faveur, à moins que le candidat ne donnnât des assurances de sa foi sur les articles de la constitution. L'abbé d'Estrées avoit fait demander auparavant un *gratis* pour ses bulles, & Clément répondit que s'il

vouloit

vouloit obtenir des graces de l'église, il devoit la servir, & donner l'exemple de la soumission aux évêques nommés après lui.

Mais l'abbé d'Estrées se tint offensé des insinuations du nonce à Paris, & du prix qu'il attachoit à la faveur qu'il demandoit; il ajouta qu'il perdroit tout ce qu'il y avoit de bon dans sa cause, s'il mettoit les évêques nommés à cette preuve.

Le régent, le conseil de conscience, toute la cour étoient irrités contre les refus que faisoit le pape d'accorder des bulles : on connoissoit, par la voie de la poste, toutes les dépêches du nonce Bentivoglio, qui, d'ailleurs, ne se cachoit pas; on savoit que le docteur Gaillande étoit son espion & son nouvelliste. Le régent l'exila; & quoique le nonce le réclamât comme son théologien, toutes ses demandes furent inutiles.

Le pape refusoit toujours de répondre, & de renvoyer son courier au nonce Bentivoglio, qui brûloit à Paris de recevoir quelques ordres de sa cour; mais le pape ne pouvoit finir cette affaire, parce qu'il vouloit considérer quelle suite auroient les affaires de la religion en France : d'ailleurs il refusoit de confier la composition de ses brefs à d'autres, persuadé que lui seul pouvoit s'exprimer dans son sens; &, en attendant, il ne se laissoit pas pénétrer. Le nonce, toujours plus ardent,

lui envoyoit sur l'état de la religion des relations incendiaires dont on lisoit des copies dans les conseils de régence & de conscience : il envoya même le projet qu'avoit le régent de se lier avec les puissances protestantes, avec le roi d'Angleterre & la Hollande, interressés à se garantir leurs successions respectives, au préjudice du roi d'Espagne & du roi Jacques ; ce qui mettoit, disoit-il, la religion dans un péril imminent, & chassoit pour toujours un prince catholique du trône des Stuarts.

A la fin, le courier du pape à son nonce arriva ; il apportoit deux brefs, l'un pour le régent, & l'autre pour le cardinal de Noailles & ses adhérens. Déjà, on savoit en France que le pape ordonnoit à Bentivoglio, qu'avant d'en faire usage il devoit les communiquer aux cardinaux de Bissy & de Rohan, & les remettre lui-même au duc d'Orléans, avec ordre, s'il vouloit l'intermède préliminaire d'un ministre, de répondre qu'il ne pouvoit parler qu'au régent, à qui il feroit demander une audience spéciale. Si l'audience étoit refusée, il falloit consulter les cardinaux, & représenter que le pape ne la refusoit point à nos ministres ; si elle étoit accordée, l'instruction portoit qu'il useroit de beaucoup de témoignages d'attachement & d'estime de la part du pape pour le régent,

en lui repréſentant la néceſſité où le pape avoit été, après un mûr examen, de preſcrire aux prélats déſobéiſſans qui ne vouloient pas accepter la bulle, un terme pour ſe ſoumettre, avant d'encourir les peines canoniques auxquelles il procèderoit, pour ne pas laiſſer un tel crime impuni : le nonce ajouteroit que le pape avoit voulu prévenir le duc d'Orléans, pour lui donner le mérite envers Dieu, & la gloire envers le monde, de réduire le petit nombre à ſuivre l'exemple du plus grand par ſa ſoumiſſion, afin de lui repréſenter l'intérêt qu'il avoit de terminer des diviſions ſi contraires au bien de l'égliſe, & d'en empêcher les progrès. Le pape croyoit cette conſidération politique capable d'entraîner le régent, & ordonnoit à Bentivoglio d'appuyer ſur des raiſons de cette nature: il devoit enſuite remettre les deux brefs au régent, lui diſant que le pape ſeroit déſolé de ſe voir obligé de faire en France la fonction de juge, comme ſa dignité lui en donnoit la puiſſance. Si le régent ſe montroit indigné de la démarche du pape; s'il employoit contre le nonce les menaces, Bentivoglio lui répondroit que le pape avoit devant ſes yeux les exemples de ſes prédéceſſeurs, qui n'avoient pas redouté les puiſſances de la terre, & que c'étoit au régent à prévoir

les fuites des diffenfions, à bien examiner quel étoit le nombre & la puiffance des évêques foumis, que le pape ne vouloit pas abandonner. Si le régent, au contraire, répondoit avec douceur; s'il propofoit des expédiens; s'il vouloit gagner du temps, le nonce devoit fe plaindre des maux qui alloient en croiffant, des arrêts du parlement, & des écrits incendiaires qu'on publioit contre la bulle, & qu'il ne falloit plus ni projets de paix, ni formulaire, ni corps de doctrine, ni aucune autre invention femblable, qui ne feroient que des palliatifs du mal; mais qu'il falloit unir les deux puiffances fpirituelle & temporelle, pour mettre fin à tous les maux, & opérer une entière fubordination.

Le nonce ayant fait l'ouverture des lettres qui renfermoient tant d'inftructions, en comprit tout le poids & l'importance. Son premier mouvement fut de furprendre une audience qu'on pouvoit lui refufer; mais il n'ofa s'écarter de l'ordre précis de la demander; il envoya fon auditeur au maréchal d'Uxelles, l'inftruifit de ce qu'il devoit dire fur le premier bref adreffé au régent, avec ordre de fe taire fur le fecond, & lui ordonna de faire demander par le maréchal, à ce prince, une audience particulière.

Le régent porta l'affaire au confeil, & fur le

refus de communiquer une copie du bref, selon l'usage, il fut décidé que le régent refuseroit l'audience privée.

Le nonce résolut alors de publier le second bref du pape ; c'étoit un avertissement pour les évêques désobéissans : il n'étoit embarrassé que pour les formes nécessaires en France avant la publication des brefs : il avoit perdu Gaillande, & personne n'osoit plus le servir dans de semblables commissions : il craignoit le parlement ; il attendit donc des ordres ultérieurs de la cour de Rome, à laquelle il ne cessoit de représenter le régent comme un prince indifférent sur la religion, & résolu de se séparer de l'église romaine ; ajoutant que le temps de nommer en France un chef pour y maintenir la religion étoit arrivé ; mais le pape, qui n'avoit pu même obtenir du régent une audience particulière pour le nonce, alloit plus lentement que le ministre, qui compromettoit par ses propos, & son caractère & sa cour. Il reçut un second courier du pape, qui lui ordonnoit de demander encore une audience en des termes les plus mesurés, avec ordre, si l'audience étoit refusée, de faire savoir au régent que le pape exécuteroit la résolution qu'il avoit déjà prise.

Le régent lui-même écrivit à Rome en deux mots, au souverain pontife, à qui il faisoit voir

repentir d'avoir été trop timide pendant le règne du feu roi, qui l'auroit soutenu ; il ajouta qu'on pouvoit dire, au contraire, qu'il étoit trop ferme à présent qu'il essuyoit des contradictions de la part de la régence. Il demanda à chacun des cardinaux un avis par écrit, non sur le fonds de la bulle, qui étoit une chose décidée, & qu'il étoit résolu de soutenir, mais sur les mesures convenables pour engager le cardinal de Noailles & les prélats opposans à se soumettre aux termes de son second bref. Comme cette convocation éclatante de cardinaux pouvoit causer des mouvemens, sur-tout en France, il fit assurer que les expédiens de l'abbé Chevalier n'étant pas possibles, il avoit voulu consulter les cardinaux, pour réduire les opposans sans rigueur & sans la punition que méritoit leur désobéissance ; il permit cependant aux cardinaux de recevoir l'abbé Chevalier, pour qu'on ne pût pas lui reprocher un refus de l'entendre.

Cette assemblée de cardinaux étonna tout le monde en France, où l'on se prépara à tout évènement ; & pour faire entendre au pape que, fermes dans nos libertés, nous ne le craignions pas, le régent envoya au cardinal de la Trémouille, le 21 juillet 1716, une courte exposition de tout ce qu'on feroit obligé de faire en

France, si le pape se portoit à des extrémités dans l'affaire de la constitution, ainsi, pour n'avoir point à se reprocher d'avoir négligé ce qui pouvoit contribuer à la paix, si le pape paroissoit se porter à ces voies extrêmes, le régent crut nécessaire aussi, avant qu'il en vînt à l'exécution, de lui représenter encore les suites que ces extrémités auroient infailliblement, & les remèdes auxquels on seroit obligé d'avoir recours en France. Voici, en propres termes, les menaces du régent.

1°. Le régent, qui a jusqu'ici arrêté les parlemens, dans l'espérance d'une paix prochaine, ne pourra s'empêcher alors de les laisser agir suivant toute l'étendue de leur zèle pour les maximes de France.

Comme les procédures que le pape peut faire contre M. le cardinal de Noailles & contre les autres évêques qui n'ont point encore accepté la constitution seront contre les formes du royaume, les parlemens déclareront ces procédures abusives; & il est certain qu'avec cette précaution, dans la disposition présente des esprits, les foudres que l'on pourra lancer contre les prélats ne feront point d'impression sur le public.

2°. Pour faire voir que l'on a cherché tous les moyens de conserver l'honneur du pape, en

donnant la paix à l'église, on rendra public les dépêches que l'on a écrites à Rome à cette occasion, les difficultés qui ont obligé les prélats de demander des explications, & les divers expédiens que l'on a proposés à sa majesté pour terminer cette importante affaire. L'on est convaincu que toute l'église seroit dans l'étonnement, si elle voyoit qu'un pape si plein de piété ait pu préférer des voies de rigueur à des moyens de conciliation si faciles & si honorables pour le saint siège.

3°. Afin d'appaiser les troubles de l'église de France, le roi se servira de son autorité pour assembler un concile national, selon les formes du royaume, dans lequel la matière sera mise en délibération, sans avoir égard à l'acceptation faite dans l'assemblée, & à celle que les prélats ont pu faire de la constitution dans leurs diocèses, qui ne peuvent obliger les autres évêques. On examinera donc quel est le pouvoir des évêques, lorsque le pape leur envoye des constitutions dogmatiques; & comme il n'y a point d'évêques en France, même de ceux qui paroissent les plus zélés pour la constitution, qui osent disconvenir du droit de juger, attaché au caractère épiscopal, les prélats exerceront ce pouvoir de juger de la foi, en discutant ce qu'on doit penser de la cons-

titution *Unigenitus*, & toutes les difficultés que l'on peut faire sur chacune des propositions condamnées; si le livre mérite la censure que le saint pere a prononcée, les députés du second ordre, ceux des universités du royaume, & surtout de celle de Paris, seront écoutés avec toute la liberté qui convient à ces assemblées canoniques; l'on ne manquera pas d'y examiner les divers mandemens qui ont été publiés, ceux que les autres prélats avoient projetés, les corps de doctrine & autres ouvrages qui ont été proposés. Si l'on est assez heureux pour parvenir à réunir les esprits dans le concile national, le roi appuiera de son autorité entière ce qui sera décidé: si les avis ne se réduisent pas à l'unanimité presque entière que l'on a toujours desirée dans les affaires de foi, il ne restera plus que la voie du concile général, pour donner la paix à l'église & à l'Etat. Pour suspendre donc toutes les disputes, & empêcher les esprits échauffés d'en venir à des extrémités, les procureurs généraux ne manqueront pas d'interjeter appel au futur concile du fonds même de la constitution, des procédures que le pape aura faites, & de son refus de donner des explications; or l'on sait que, suivant les règles canoniques, tout ce qui a été fait jusqu'ici seroit suspendu de droit, par cet appel,

4°. Les évêques qui n'ont point accepté, les universités les plus célèbres du royaume, divers corps eccléſiaſtiques, comme les chapitres & un grand nombre de curés, profiteront de l'ouverture d'un appel au futur concile, pour en arrêter l'exécution.

5°. Après ces démarches, l'on ne pourra ſe diſpenſer de révoquer les lettres-patentes accordées par le feu roi ſur la conſtitution, ou du moins d'en ſuſpendre l'exécution, & de défendre à tous les évêques d'agir en conſéquence, juſqu'à la tenue du concile général. Ainſi, l'on pourra dire que, juſqu'au concile œcuménique, cette conſtitution ſera comme non avenue par rapport à la France.

6°. Le bref de notre ſaint pere le pape, adreſſé aux évêques de l'aſſemblée de 1714, eſt ſi contraire aux droits de l'épiſcopat, que ceux qui l'ont fait paroître en France ont été obligés d'en changer quelques expreſſions ; mais nonobſtant ces altérations, il contient des principes ſi contraires à la doctrine du royaume, que les gens du roi ſeront dans l'obligation d'en appeler comme d'abus.

7°. On interjètera le même appel des mandemens des évêques qui, en acceptant la conſtitution d'une manière pure & ſimple, ne ſe ſont

pas conformés aux modifications que le parlement avoit mises aux lettres-patentes, lors de l'enregistrement, & qui doivent être regardées comme la loi & la condition sans laquelle une constitution ne peut être reçue dans le royaume.

8°. Les parlemens ne manqueront pas d'ordonner la suppression des conclusions de quelques facultés qui ont accepté purement & simplement, comme celle d'Angers, ou qui ont supposé des maximes que nous ne reconnoissons pas, comme celle de Douai, qui établit la doctrine de l'infaillibilité du pape dans son acceptation.

9°. Il y a long-temps que les principaux officiers du roi ont envie d'agir coutre les décrets de l'inquisirion qui ont censuré les mandemens de plusieurs évêques de France, & de réparer, par ce moyen, l'injure faite à tout l'ordre épiscopal, en la personne de ses prélats. Il n'y a eu que l'autorité du feu roi & celle du régent qui aient arrêté jusques ici les magistrats ; mais si l'espérance de la paix étoit ôtée, il ne seroit plus possible d'empêcher les parlemens de déclarer tous ces décrets abusifs.

10°. Des contestations éclatantes avec la cour de Rome obligeroit à un renouvellement d'attention sur la doctrine du clergé de France, que l'on

fera enseigner dans toutes les universités, & dont on pourra même exiger la souscription par tous ceux que l'on a de grandes raisons d'avoir pour suspects dans ces matières; on veillera de même avec une grande attention pour faire observer par les réguliers les défenses qui seront faites de se servir de la constitution *Unigenitus*, jusqu'à ce qu'un concile général ait décidé; & si quelqu'un étoit assez téméraire pour ne pas obéir aux ordres du roi, il seroit puni avec la dernière sévérité.

11°. Comme, dans cette situation, le pape voudroit faire quelque distinction entre les sujets nommés, pour donner des bulles à quelques-uns, pendant qu'il en refuseroit à d'autres, on ne pourroit pas souffrir cette distinction, qui rendroit le pape maître absolu de la collation des grands bénéfices du royaume. L'on se trouveroit donc dans l'obligation de faire des défenses générales d'avoir recours à Rome pour quelque expédition que ce fût, comme fit Henri II, & comme on en usa sous Henri IV.

12°. Il sera nécessaire cependant de pourvoir au gouvernement des églises vacantes, & ce sera un des objets du concile national, de prendre des mesures afin que les églises de France ne souffrent point du refus que le pape fait de donner des

bulles à quelques-uns des sujets nommés par le roi. Ainsi, l'on cherchera un remède à cet inconvénient, soit dans le rétablissement entier de la pragmatique-sanction, soit dans d'autres moyens qui laisseront subsister les nominations royales, sur lesquelles les métropolitains & les primats pourront confirmer.

La France ne voit donc qu'avec douleur les extrémités fâcheuses auxquelles la cour de Rome l'obligera de se porter; mais on est persuadé que lorsque le pape envisagera les inconvéniens dans lesquels on est près de le précipiter par des conseils violens, sa sainteté ne voudra point se charger, devant dieu & devant les hommes, du reproche éternel de n'avoir pas embrassé les expédiens qu'on lui offre pour donner à l'église une paix solide & honorable même au saint siège.

Voilà les moyens dont les jansénistes menaçoient le Pape.

CHAPITRE VI.

Suite des anecdotes & des plaisirsde la cour; second emprisonnement du duc de Fronsac à la bastille.

La volupté régnoit en souveraine dans tous les lieux où le régent & madame de Berry se

trouvoient. L'opéra étoit ouvert trois fois la semaine en été, & quatre en hiver ; les comédiens françois & italiens y représentoient les jours où il n'y avoit pas d'opéra. Le régent avoit une petite loge, un cabinet séparé, dans lequel il avoit fait mettre un lit de repos, & il y alloit plus souvent que dans sa grande loge, destinée à la représentation. Madame de Berry en avoit une semblable vis-à-vis, où elle alloit avec Riom & avec d'autres favoris. Les autres princesses avoient des loges aussi, mais elles n'étoient ni si grandes ni si commodes, quoique placées sur le théâtre ; elles y menoient leurs amans & les amies de ces amans. Le pere Sébastien, religieux carme, honoraire de l'académie des sciences, & habile ingénieur, avoit trouvé la manière d'élever facilement le plancher du parterre, entre l'amphithéâtre & le théâtre, & faisoit de toute la salle un grand sallon parfaitement régulier ; on y donnoit des bals masqués, & le plus grand nombre de dames se découvrant, sous prétexte d'être incommodées de la chaleur, ne songeoient qu'à se faire admirer & à jaser avec tous les masques. Le régent descendoit dans cette salle avec quelqu'une de ses maîtresses, qu'il promenoit toute la nuit dans le bal, s'amusant de toutes les femmes qui s'y trouvoient. Ces

parties de débauches & les veilles étoient d'autant plus dangereuses pour lui, que le lendemain matin il étoit peu en état de vaquer aux affaires, & risquoit de perdre entièrement le peu de vue qu'il avoit, à cause de ses débauches en plus d'un genre, qui lui ôtèrent à la fin un de ses yeux, en 1716.

Les fêtes & les divertissemens devinrent encore plus fréquens à l'arrivée du duc & de la duchesse de Lorraine, sœur du régent, qui étoient venus pour rendre hommage au roi à cause de leur duché de Bar. Son beau-frère les logea au palais royal, ainsi que la maîtresse du duc, sans que la duchesse y trouvât à redire ; au contraire, elle en avoit fait sa meilleure amie, tandis que le mari étoit le favori du duc ; ainsi les cours étrangères se mettoient à l'unisson, & venoient imiter en France celle du régent, dont les fêtes libres étoient un jeu perpétuel du cérémonial & de l'étiquette, qui contrarioient les plaisirs & les divertissemens. Peu-à-peu s'introduisit en France cette juste maxime, que les femmes devoient fermer les yeux sur les légaremens de leurs maris, obligés d'avoir les mêmes attentions pour leurs femmes ; & bientôt, parmi les grands seigneurs, on regarda, à la cour, comme une folie inconce-

vable

vable de se conduire *bourgeoisement* : on disoit qu'il falloit laisser cette vie commune aux restes de la cour de l'ancien temps. Ces principes passoient de la cour du régent dans le reste de la France ; les princes étant pervertis, la corruption se communiquoit aisément.

Les princes du sang, à l'exemple du régent, jouissoient aussi de la liberté des temps ; & le roi étoit à peine expiré, que mademoiselle de Charolois, par exemple, se prit d'une telle passion pour le duc de Richelieu, que, malgré ses infidélités, elle ne cessa jamais de l'aimer éperduement. Ceux qui l'entouroient furent si touchés de ses tourmens, qu'ils tâchoient de les tempérer, en favorisant leurs entrevues secrètes, mais que, peu après, le duc divulgua. La princesse sa mère, furieuse de ces amours, maltraitoit sa fille, ne pouvant souffrir qu'elle imitât une conduite dont elle lui donnoit l'exemple : mais le jeune seigneur alloit faire l'amour pendant la nuit à l'hôtel : l'appartement de la jeune princesse étant au rez-de-chaussée sur le jardin dont il avoit une clef, il arrivoit chez elle par la fenêtre, sans que personne s'en doutât.

Les gens à la fin les devinèrent. Peu contens de ce qu'ils n'avoient plus besoin de leur ministère, ils ne cessoient de les epier & de les suivre

à l'œil; car le souverain bonheur de ceux qui environnent les princes & les grands est de les tenir dans leur dépendance de cette manière. Ils trahirent donc les deux amans pour les obliger de traiter avec eux. C'étoit un esclavage que le duc de Richelieu n'étoit point dans le dessein de faire endurer à sa princesse; il la connoissoit capable de tout entreprendre, pour conserver ses habitudes avec lui. Il forma donc une ligue avec les princesses qu'il savoit avoir des amans, & les mêmes besoins que lui. Il traita avec madame la princesse de Conti, sœur de son amante, à laquelle le marquis de la Fare étoit attaché, malgré la jalousie de son mari, & il associa encore à la faction amoureuse madame de Berry, alors aimée de Riom, qui étoit son ami. . . . .

Mademoiselle de Charolois, madame de Conti sa sœur, madame de Berry donnoient des rendez-vous à la Fare, à Riom & au duc de Richelieu, tantôt chez l'une des princesses, tantôt chez l'autre, pour tenir des conseils sur les dangers de la ligue. Mademoiselle de Charolois faisoit des vers sur les affaires du temps; elle avoit de l'esprit, de la hardiesse dans le caractère, & plus de besoins par tempérament, que de libertinage dans l'esprit. Madame de Berry réunissoit au contraire ces

deux objets ; ce qui rendoit les entrevues extrêmement piquantes, pour des jeunes gens de cet âge : mais bientôt la ligue se dissipa ; car quoique la mère ne pût ni empêcher que ses deux filles allassent se voir, ni que madame de Berry les reçût chez elle, on sut bientôt que les plaisirs les plus vifs qu'on prenoit en commun étoient le motif des visites qui avoient l'appareil extérieur de la bienséance ; on sut aussi que la Fare & Riom s'y trouvoient avec le duc de Richelieu. La mère redoutable déclara alors une guerre ouverte à sa fille, que celui-ci ne put voir davantage ; car elle étoit maltraitée ; & comme on lui défendit avec hauteur de le revoir, il prit fantaisie un jour à son amante de s'échapper de sa loge, où elle étoit seule avec ses dames, pour voler dans la sienne. Cette imprudence fut apperçue de beaucoup de monde ; on la donna comme la nouvelle du jour ; on la répéta, elle devint l'objet de la conversation de toutes les sociétés, & la princesse fut obligée d'ôter à sa fille tout ce qu'elle lui avoit accordé de liberté. Les mères des princesses du sang, moins puissantes que les autres mères, doivent, dès leur plus tendres années, veiller sur les corrupteurs qui les environnent. La mère de la princesse avoit à se reprocher une trop grande négligence ; car Duchayla,

homme d'esprit, à fines réparties, avec une tête farcie d'anecdotes, avoit le talent de l'amuser & de lui plaire : la mère ne pouvoit à-la-fois s'occuper de sa fille & du comte Duchayla ; & les obstacles qu'elle voulut, mais trop tard, opposer à ces amours, augmentèrent la passion de la jeune princesse.

La cour du régent, qui jouissoit scandaleusement de tous les plaisirs, donnoit le ton aux princes & à tous les rangs. Par-tout on vouloit imiter les orgies de Saint-Cloud & du palais-royal.

On publia que des seigneurs distingués, se permettant des fêtes nocturnes chez le comte de Gacé, avoient commis des actions dignes des temps d'Héliogabale. On nommoit madame de Nesle, le prince de Soubise, le comte & la comtesse de Gacé. La méchanceté alla jusqu'à attaquer madame de Gacé d'une manière plus atroce que les autres dames. On accusa le duc de Richelieu d'avoir dévoilé ce qui se faisoit dans ces obscures débauches ; on lui prêta des propos qu'il n'avoit pas tenus sur le compte de madame de Gacé. Ce brut irrita tellement le comte son époux, (depuis comte de Matignon), qu'il demanda une épigramme sanglante contre Richelieu à quelque auteur satyrique de ce temps-là, qui lui fit une

chanson : la première fois que Gacé le rencontra au bal de l'opéra, il la chanta devant lui, & dit à l'oreille d'une femme avec laquelle Richelieu converſoit : « *belle princeſſe! n'écoutez pas* » *un maſque auſſi perfide en amour, il dévoilera* » *tout* ». Richelieu ſe leva en fureur ; l'autre le ſuivit, & ils s'arrêtèrent au milieu de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, où le combat fut très-animé. Richelieu bleſſa Gacé au bras & en deux autres endroits, mais légèrement. Gacé, ſupérieur en forces & en âge, alongea mieux le bras, & lui paſſa l'épée à travers le corps, ſans offenſer les entrailles : alors on les ſépara, Gacé à peine bleſſé rentra au bal. Cette affaire ſe paſſa le 17 février 1716, en préſence d'un grand concours de monde, qui dans l'inſtant s'étoit raſſemblé : elle fit dans Paris un tel bruit, que le parlement, qui avoit alors des querelles interminables avec les pairs, voulut en prendre connoiſſance. Voici en peu de mots l'objet de ces différends de la pairie avec le parlement.

Le feu roi eut à peine les yeux fermés, que les préſidens arrêtèrent de refuſer le ſalut aux pairs, & ordonnèrent que ſi les pairs perſiſtoient à le demander, & s'ils donnoient leurs avis le chapeau ſur la tête, les voix ne ſeroient pas comptées. Les pairs, au contraire, vouloient abſolument

qu'on les saluât du bonnet, & que, dans les audiences des bas sièges, le rang & la suite des pairs ne fussent pas interrompus par un conseiller que la cour feroit toujours placer au fond du banc. Il y avoit bien d'autres querelles aussi minutieuses & aussi ridicules; mais tout ce qui tient aux étiquettes de rang est en France une affaire d'Etat, les formes monarchiques exigeant une expression apparente de la différence des rangs, qui, dans les républiques, sont confondus.

Le parlement & la pairie, qui ne sont qu'un même corps, étoient donc divisés; mais le régent, qui avoit promis de les réunir sur l'article du salut, ce qui étoit le grand obstacle, les laissa au contraire dans leur désunion & leur animosité. Il suivoit en cela les pratiques du feu roi, qui voyoit volontiers l'antipathie perpétuelle des seigneurs de la cour contre le reste du parlement. La réunion d'un corps de magistrature qui raisonne, & d'un corps militaire qui agit, eût été redoutable à l'autorité que ce monarque avoit consolidée, & le duc d'Orléans ne conserva que trop les principes de l'ancien ministère sur cet article délicat.

Le régent sut que le parlement alloit procéder contre l'affaire de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Cette cour avoit en effet rendu un arrêt, le 27 février, signifié à l'hôtel de Richelieu, portant

que dans quinze jours, à dater de la signification, le duc seroit tenu de se remettre dans les prisons du palais, pour se justifier d'un combat avec le comte de Gacé. Richelieu présenta au roi une requête, dans laquelle il remontroit que, revêtu de deux duchés qu'il tenoit en pairie de sa majesté, il ne pouvoit connoître d'autres juges naturels qu'elle & ses pairs : il la supplioit donc de présider le jugement ou de nommer une commission pour le juger, récusant le parlement à cause du procès pendant entre cette cour & les pairs, & demandant les formes usitées à la pairie.

Deux jours après, l'archevêque de Reims, les évêques de Laon & de Langres, pairs ecclésiastiques; les ducs de Sully, de la Force, de Charost, de Chaulnes, d'Uzès, de Saint-Simon, de Luxembourg, de Tresmes & d'Antin, chargés de la procuration des pairs, présentèrent une requête au roi contre la démarche du parlement, qu'ils qualifièrent d'usurpation. *Ce n'est plus*, disoient-ils au roi, *aux honneurs extérieurs attachés à la pairie, à la décence d'un salut, à l'ordre des séances, ni au droit d'opiner que se bornent les entreprises du parlement ; il attaque jusqu'à l'essence de la pairie, en voulant juger les pairs.*

Pour soutenir sa jurisdiction, le parlement cita au roi huit exemples de ces jugemens des pairs,

tous sans application à la cause présente ; mais les pairs répliquèrent par cinquante-six autres qui établissoient depuis six cents ans leur indépendance. Cependant, sans attendre la décision du roi, le parlement avoit mis en exécution son arrêt du 27 février, pour l'affaire, malheureusement trop publique, de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Une simple lettre de cachet arrêta toutes les formalités ; & le 5 mars 1716, Richelieu reçut l'ordre, de même que Gacé, d'aller à la bastille.

Le parlement ne discontinuant point ses poursuites, le régent lui abandonna le 18 mai cette cause, en vertu d'une déclaration du roi, laissant cependant les deux adversaires sous la sauve-garde du roi. Le parlement nomma Ferrant pour les interroger, & ils jurèrent tous les deux qu'ils ne s'étoient point battus en duel ; il ne se présenta pas de témoins, quoiqu'on publiât des monitoires ; & le 19 juin, les pairs appelés par le roi, se trouvant assemblés en parlement, prononcèrent un plus ample informé sur cette affaire.

Les juges étoient bien assurés qu'ils s'étoient battus à outrance ; mais les informations leur furent favorables. On avertit alors Richelieu qu'il seroit fait une visite des corps, ce qui rendoit l'affaire plus délicate ; pour prévenir les suites de ce nouveau genre de preuves, Richelieu imagina

de couvrir sa blessure d'un léger taffetas, & d'appeler un peintre expérimenté, pour qu'il lui donnât un ton de couleur semblable à la peau naturelle & environnante : alors toutes sortes de preuves déposèrent qu'il ne s'étoit pas battu en duel.

Cependant, deux mois s'étoient écoulés dans la bastille sans qu'il vît sa princesse chérie; une pluie d'or lui ouvrit les portes de sa prison, & la promesse des plus grandes récompenses, faite par deux princesses du sang, éblouissant les gardes & les guichetiers, il fut visité par l'amour. L'autorité a beau menacer de punir de mort quiconque trahit le secret des prisons d'Etat, on les ouvrit à des profânes, & l'amoureuse Charolois, moins surveillée par la vieille princesse sa mère, profitant de sa liberté pour exécuter un plan de corruption, pénétra jusqu'à Richelieu à la bastille. Elle se faisoit accompagner par madame la princesse de Conti sa sœur, & déguisées toutes deux en femmes du commun, elles arrivoient chez lui après la brune : elles multiplièrent ainsi leurs dangereuses visites, sans que la princesse ni la cour du régent, ni le gouverneur de la bastille en eussent le moindre avis ni soupçon. C'est peut-être aussi le premier exemple d'une pareille épreuve d'amour dans une princesse du sang.

On peut croire ce qui en arriva; la blessure

ſe compromettre, ſe réconcilier ; Parme étoit dévoué à l'Eſpagne ; enfin, la méſintelligence égaloit la foibleſſe des puiſſances d'Italie.

La naiſſance de dom Carlos, au commencement de 1716, changea les intérêts de toute l'Europe, à cauſe de l'ambition de la reine d'Eſpagne, qui conçut le plan d'élever cet enfant, de lui donner des ſouverainetés, & prit de l'averſion pour les princes du premier lit. Les hiſtoriens des âges futurs, en méditant la conduite de cette reine, reconnoîtront que l'hiſtoire des principaux évènemens de la régence & des années ſuivantes commencent à cette époque. L'Eſpagne dès-lors & la France s'obſervèrent reſpectivement, & le prince de Cellamare rendit un compte fidèle à ſa cour des orages qui ſembloient s'élever à Paris. Déjà les princes du ſang & les princes légitimés manifeſtoient l'animoſité qu'ils avoient contenue dans leur cœur du vivant du feu roi. Le clergé étoit diviſé en conſtitutionnaires & en appelans de la conſtitution. Le parlement & les pairs s'étoient livrés à des querelles ridicules pour une ſalutation. Cet état du royaume paroiſſoit favorable à l'Eſpagne, qui ne pouvoit être l'amie du régent, & qui fomentoit déjà la plupart de ces troubles naiſſans. Albéroni travailloit, en attendant, avec ſuccès à la reſtauration du royaume

d'Efpagne ; il avoit attiré de Hollande des gens habiles pour inftruire les Efpagnols de la conftruction des vaiffeaux. Le rétabliffement des finances étoit facile, parce que, faute de crédit, le roi n'ayant prefque rien emprunté, fe trouvoit fans dettes après la guerre de la fucceffion. Les arts & métiers étoient encouragés, le commerce étoit en honneur, & les champs occupoient des bras, auparavant inutiles, qui avoient méprifé le travail. Le cérémonial d'une cour toujours majeftueufe & toujours en repréfentation vouloit que le trône fût environné de magnifiques feigneurs fainéans, qui féparoient les peuples du monarque. Albéroni, au contraire, réformant une portion de la maifon du roi, renvoyoit à leurs terres la plupart de ces illuftres : auffi devint-il odieux à ces grands & aux dames du palais, qui voyoient avec regret & dépit l'éloignement de leurs maris ou de leurs amans. Des coups de bâton étoient la moindre vengeance qu'on méditoit contre lui. On vouloit le pendre à la porte même du palais : on regrettoit les anciens miniftres de France, cet Orri fur-tout qui fe foutenoit dans fa place en donnant de l'argent aux grands ; & l'infolence des mécontens alloit jufqu'à fe permettre des difcours peu refpectueux contre leurs majeftés catholiques dans leurs antichambres.

Mais tandis qu'Albéroni travailloit au bien de l'état, il n'oublioit pas ses intérêts propres. L'Espagne n'étoit pas bien avec la cour de Rome, car le pape étoit tout autrichien : mais le roi d'Espagne se voyoit affermi sur le trône, & Rome desiroit d'entretenir des liaisons sincères avec un royaume qui est une des bases du catholicisme en Europe, & de tenter un accord avec Philippe V. Albéroni se chargea du détail des négociations qui devoient le conduire au cardinalat ; il fit prévenir le pape qu'il le secouroit contre les Turcs qui menaçoient d'une invasion en Italie ; mais il avoit des principes & des plans qui devoient déplaire à la cour de Rome, dont l'empire sur l'Espagne est bien plus puissant que sur les autres cours de l'Europe. Pour créer les maisons des enfans du premier & du second lit, Albéroni vouloit former une masse de quelques pensions, assise sur des bénéfices, & alléger ainsi le fardeau des peuples. Cette opération, qui éloignoit le pape d'Albéroni, ne s'effectua pas ; car le roi, foible de son naturel, & conduit par d'Aubenton son confesseur ou par sa femme, avoit suivi l'avis de ce jésuite, qui, attaché par état à la cour de Rome, fit avorter ce dessein. Il agissoit sourdement auprès du roi dans toutes les affaires qui pouvoient intéresser le pape, dont les jésuites étoient le

foutien, dans toutes les cours fur-tout où ils étoient appelés pour diriger la confcience des rois.

Vers le milieu de février 1716, Albéroni déclara au nonce en Efpagne, que le roi Philippe V donneroit au pape fix navires, quatre galères, douze bataillons & douze efcadrons, pour s'oppofer à l'invafion des Turcs qui menaçoient l'Italie. Ces troupes, pour flatter davantage le pontife, devoient être commandées par deux lieutenans-généraux qui feroient fous les ordres du général de fa Sainteté. Le roi fe chargeoit de la marine, & le pape devoit foudoyer le refte des troupes. Aldrovandi, nonce en Efpagne, preffoit le pape de témoigner à la cour de Madrid quelque faveur, en figne de retour & de reconnoiffance, & pour s'attacher l'abbé Albéroni.

Les deux cours de Rome & d'Efpagne étant fur le point de fe réconcilier, Albéroni continua de travailler au grand projet de fa fouveraine fur la France. Il ne ceffoit d'entretenir le roi catholique des difpofitions favorables qu'il voyoit en France, l'ancien royaume de fes pères, fi jamais la fucceffion en étoit ouverte; il lui dépeignoit les divifions de l'intérieur de l'état, & la haine déclarée ouvertement entre l'ancien & le nouveau miniftère; il augmentoit dans la reine l'ambition qu'elle avoit conçue de devenir reine de France,

de laisser aux enfans du premier lit de Philippe V la succession d'Espagne, & à ses propres enfans celle de Louis XV, dont la santé, disoit-il, paroissoit s'altérer de jour en jour. Philippe étant tombé malade, la reine dit à Albéroni que si le ciel vouloit la punir du plus grand des malheurs qui pût lui arriver, la mort de son époux, elle mettoit en lui toute sa confiance, parce qu'il étoit seul capable de réussir dans ses vastes desseins. Elle étoit intérieurement persuadé que si le jeune Louis XV ne mouroit pas, il périroit d'une mort artificielle, la cour du régent étant pleine *de roués* ou de scélérats capables de perdre l'enfant royal. Les ennemis du régent envoyoient à Madrid ces discours calomnieux, tandis qu'on parloit en France d'un prétendu traité éventuel, autrefois conclu à Rastadt, entre Villars & le prince Eugène, par lequel les renonciations du roi d'Espagne seroient annullées, en cas de mort de l'enfant, depuis Louis XV, afin que le roi d'Espagne retournât en France, dans le royaume de ses pères. Ce traité étoit idéal; mais on en parloit alors dans les sociétés de Paris, pour reconnoître le sentiment des étrangers & des factions sur la France & sur l'Espagne. Ainsi, ces deux dernières puissances s'observoient chaque jour respectivement

avec beaucoup de finesse, de détail & de défiance.

Le régent, encore plus attentif aux démarches de l'Espagne, envoyoit des troupes en Guienne vers le milieu de l'année 1716, & sous les ordres de Berwich, en cas de quelque évènement. Il avoit déjà dépêché Louville à Madrid, pour observer de près la cour d'Espagne, exécuter des ordres secrets que le régent ne vouloit pas confier, à notre ministre le duc de Saint-Aignan; pour pénétrer enfin les complots si secrètement concertés par la reine; & sur-tout pour recouvrer les bonnes graces du roi d'Espagne, qu'il avoit gouverné autrefois si adroitement avant que la princesse des Ursins le jetât dans la disgrace. Son arrivée imprévue frappa, consterna l'abbé Albéroni & déconcerta la reine: on environna le roi, & on lui fit signer l'ordre qui renvoya Louville en France, même sans le voir (1).

---

(1) Duclos, dans ses mémoires, assure que c'étoit pour la restitution de Gibraltar; mais si Duclos a vu les correspondances ministérielles, j'ai vu dans les mémoires de Torcy, écrits sur les correspondances secrètes, la mission de Louville, & il n'étoit pas rare de donner des commissions & des instructions ostensibles, & d'avoir

La

La reine d'Espagne étoit toujours gouvernée par l'abbé Albéroni, qu'elle gouvernoit à son tour; & l'un & l'autre trouvant leur intérêt personnel dans une liaison particulière, Albéroni étoit assuré de régner long-temps en Espagne, pourvu que personne ne fût honoré d'aucune place de confiance auprès de sa souveraine. Cette princesse étoit portée, de son naturel, à écouter tout le monde, mais susceptible de se laisser surprendre par de mauvais conseils; Albéroni craignoit sur-tout un signor Maggiali, pour qui cette princesse avoit eu dans son jeune âge, à Parme, un goût décidé & qui tenoit de la passion. Depuis le passage de cette princesse en Espagne, il avoit inutilement sollicité la permission de revenir de Parme à Madrid. Albéroni, qui connoissoit Maggiali, & qui savoit que la reine avoit reçu de lui une éducation de libertinage, ne cessoit d'exhorter le duc de Parme de refuser cette permission, assurant ce prince que les suites en seroient très-funestes à la reine, & la perdroient aux yeux des espagnols. Le marquis de

---

des commissions secrètes : telle étoit celle de Louville : Je persiste donc dans ce que j'ai écrit dans la première édition de ces mémoires, malgré la lecture des mémoires de Duclos, qui ont paru depuis la publication de la première édition de cet ouvrage.

Balbazés, correfpondant du favori parmefan à Madrid, & la cabale contraire à l'abbé Albéroni, à la tête de laquelle étoit le cardinal del Judice, favorifoient toujours le voyage de ce Maggiali, pour le fubftituer à l'abbé tout-puiffant, ou pour placer au moins un muficien nommé Sabadini fon intime ami, qui, appelé à la cour de Madrid pour enfeigner la mufique aux Infans, pourroit fervir utilement Maggiali auprès de la reine. Albéroni, inftruit de cette autre rufe, manda au duc de Parme que Sabadini perdroit auffi la réputation de cette princeffe, ajoutant qu'il étoit effentiel de ne pas augmenter dans les efpagnols les prétextes de mécontentement.

Les efpagnols, en effet, avoient une antipathie décidée contre leur fouveraine; & fes intrigues ambitieufes n'étoient pas fi fecrètes qu'ils n'en fuffent inftruits. Ils en apprenoient une partie, & ils devinoient l'autre. Ils ne pouvoient tolérer que la reine, pour élever la feconde famille royale iffue d'un autre lit, difpofât de l'armée & des forces nationales contre leurs voifins, avec lefquels ils étoient en repos, après une guerre fi longe & fi fanglante: ils ne pouvoient non plus fouffrir fes favoris: toutes les fois qu'ils la voyoient paffer ils lui témoignoient quelque mécontentement. Souvent ils s'écrioient, par dérifion: *Vive la*

reine, *mais la savoyarde*, se souvenant que la première femme du roi que les espagnols adoroient étoit née princesse de Savoie. On ne pouvoit souffrir qu'elle s'emparât du roi; qu'elle fît des ministres, ses secrétaires & ses commis, & qu'elle destinât tous les emplois à ses créatures. On la maltraitoit, on la calomnioit, & souvent on médisoit d'elle. La princesse, de son côté, avoit conçu pour l'Espagne une haine qui chaque jour se fortifioit davantage. Les vues ambitieuses qu'elle avoit de venir établir son règne en France, à la mort de Louis XV, modéroient son ressentiment; & sans cesse occupée d'étouffer son chagrin & de faire une espèce de diversion à l'ambition qui la dévoroit, elle étoit de toutes les chasses du roi, qui aimoit cet amusement. Malgré la rigueur de la saison du mois de mars 1716, elle obligeoit le prince des Asturies, enfant délicat du premier lit, à suivre son père, mais les Espagnols qui adoroient cet enfant, parce que la seconde reine le haïssoit, répandoient le bruit affreux qu'elle vouloit achever de lui ruiner la santé; tandis que de vils courtisans, qui savoient quels étoient ses sentimens contre les trois princes du premier lit, ne manquoient pas de lui assurer qu'ils mourroient tous trois de la maladie de leur mère couverte d'écrouelles. Le lâche Burlet,

médecin du roi,& dont il faut conserver le nom comme un monument de bassesse, venoit de temps en temps lui déclarer aussi que ces Infans, ayant les principes des infirmités dont leur mère étoit morte, ne vivroient pas long-temps.

L'activité du régent déconcertoit alors les projets de cette souveraine, & le prince de Cellamare, son ministre en France, l'avertissoit d'un projet d'alliance entre la France, l'Angleterre & la Hollande, qui se garantissoient réciproquement leurs Etats, au préjudice du roi d'Espagne & du prétendant. La reine, toujours passionnée de régner en France, s'en trouvant comme exclue par ces arrangemens, se livroit à une colère extrême contre le régent, de même que le roi son époux.

Depuis leur mariage, ils s'étoient persuadés que le duché de Parme seroit pour eux un point d'appui pour faire des alliances avec les états de l'Italie, pour faciliter le recouvrement des possessions espagnoles dans ce pays-là, & pour en éloigner l'empereur; & comme le roi de Sicile étoit de tous les princes des environs le plus capable de s'opposer à la rentrée des Espagnols en Italie, le roi d'Espagne envoya des instructions très-secrètes au marquis de Villemayor, son ambassadeur à Turin, pour traiter avec ce prince, sous

l'inspection du duc de Parme ; mais il n'étoit pas aisé de négocier avec le duc de Savoie, prince le plus rusé & le plus prudent qu'il y eût alors en Europe sur ses propres intérêts. Il craignoit l'empereur ; il vouloit se raccommoder avec lui ; il se défioit de la foiblesse du roi d'Espagne ; il ne vouloit point s'engager avec une femme dont il ne connoissoit point alors l'énergie, ni peut-être les plans sur l'élévation de l'Infant du second lit ; révolution à laquelle des projets bien suivis sur l'Italie étoient nécessaires. Le duc de Parme, qui favorisoit les vues secrètes de la reine, proposoit d'engager l'Angleterre à faire un traité de neutralité sur les affaires d'Italie ; mais l'Angleterre s'étoit trop avancée avec l'empereur pour se détacher de cette alliance, & le roi Georges amusoit, par des complimens affectueux, Monteléon, ministre de Madrid à Londres. C'est dans ce temps-là qu'on apprit à Madrid le traité conclu entre l'Angleterre & l'empereur ; car le roi Georges, troublé des secousses intérieures que ses Etats avoient éprouvées par la descente du prétendant, cherchoit la paix avec tous ses voisins.

L'abbé Albéroni, dévoré d'ambition d'obtenir le cardinalat, faisoit alors entendre au pape qu'il lui enverroit de grands secours contre les Turcs ; mais il ajoutoit que s'il vouloit être content de

l'abbé, l'abbé devoit l'être du pape. On décela fon ambition fecrète ; & le cardinal del Judice, toujours outré de fe voir exclu du miniftère, envoyoit à Rome des relations atroces fur le perfonnel de ce miniftre, donnant à entendre que, de concert avec la reine, il perdoit & le prince des Afturies, & les deux princes fes cadets, pour faire place à don Carlos, enfant du fecond lit. Judice ajoutoit que l'abbé étoit fans pudeur, fans religion, & l'efpion du prince Eugène, comme il l'avoit déjà été en Italie; mais d'Aubenton, qui craignoit Albéroni, & qui n'eût pu lutter contre la reine, fi elle avoit demandé à fon époux de changer de confeffeur, détruifoit à Rome toutes ces calomnies du cardinal del Judice, en envoyant des relations contradictoires.

Le pape étoit bien dans l'intention d'accorder le chapeau au miniftre d'Efpagne ; mais en aiguillonnant par l'attente, la vanité de l'abbé, il vouloit en tirer tous les avantages poffibles. Clément, felon les expreffions du confeil de France, formé de janféniftes, étoit *grand comédien de fon naturel*, & faifoit de fon corps ce qu'il vouloit, comme une femme. Aquaviva & Aldrovandi le pourfuivant à outrance pour qu'il accordât le chapeau, & lui difant qu'il ne pourroit faire rien de plus agréable à la reine d'Efpagne, la plus grande princeffe du monde par fes vertus héroï-

ques & ses talens, le pape pleura amèrement devant les cardinaux, & leur dit : *Rendez à votre souveraine l'expression de ma douleur, & dites-lui ce que je souffre de ne pouvoir exécuter ce qu'elle desire de moi.*

Quelque temps après, Clément chargea Aquaviva de représenter au roi d'Espagne la triste situation du chevalier de Saint-Georges. Ce prince avoit perdu la protection de toutes les puissances de l'Europe, & se voyoit environné d'un grand nombre de seigneurs des trois royaumes, qui venoient chaque jour partager son sort ; le pape fit demander pour ce monarque détrôné les revenus des évêchés vacans dans le royaume, jusqu'à la nomination des successeurs. Le roi n'accorda pas au prétendant une grace de cette nature, mais il lui envoya des secours, & le pape promit pour Albéroni le cardinalat, ajoutant qu'il ne cherchoit plus que le moyen d'exécuter sa promesse ; car il n'avoit qu'un seul chapeau à donner, &, d'ailleurs, des engagemens avec l'empereur & la France. Les amis d'Albéroni lui écrivirent alors de prendre patience, lui promettant qu'*à la chûte des feuilles* il mourroit quelque cardinal, puisque onze membres du sacré collège avoient passé l'âge de soixante-dix ans, & que sept autres étoient octogénaires.

Albéroni, qui conduifoit par degrés & avec adreffe la cour de Rome à fes fins, menoit celle de Verfailles avec plus de hauteur. Le régent, furpris que Louville eût été renvoyé, même fans obtenir la grace de voir le roi Philippe, écrivit à ce monarque, pour fe plaindre doucement de l'abbé Albéroni. Il propofa au roi de permettre qu'il lui écrivît directement, par la voie de fon confeffeur d'Aubenton. Le duc remit fa lettre au père du Trévoux, fameux jéfuite, courtifan, & fon confeffeur en titre, qui l'envoya à d'Aubenton à Madrid ; celui-ci la préfenta à la reine, qui la donna à fon époux, après en avoir parlé à Albéroni, après avoir pris des précautions.

Le roi d'Efpagne répondit au duc d'Orléans ; mais il l'affura que tout ce qu'on avoit fait à Louville l'avoit été par fon ordre. Quant à la propofition d'un commerce fecret, par la voie privée des confeffeurs, le roi pria le régent de remettre à Cellamare, fon ambaffadeur à Paris, les lettres qu'il voudroit lui écrire.

Albéroni victorieux, & toujours plus intimément lié avec fa fouveraine, réfolut de traiter avec le pape comme avec le duc d'Orléans, & de faire environner le pontife par fes envoyés à Rome, jufqu'à ce qu'il fe fût déterminé à donner le chapeau ; mais Clément, fouvent trompé, &

ſe défiant de l'abbé, étoit perſuadé que le chapeau donné, l'Eſpagne oublieroit cette grace, tandis qu'il avoit le plus preſſant beſoin de vaiſſeaux & de ſecours contre les forces ottomanes.

Albéroni, de ſon côté, diſoit auſſi que lorſque les vaiſſeaux ſeroient partis, le chapeau ne viendroit plus; & le pape, qui approfondit & compara cette reſpective défiance, ne voulant & ne devant point céder à l'abbé, répondit qu'il n'élèveroit Albéroni que lorſque les autres princes de l'Europe en ſeroient contens.

Albéroni, dépayſé, répliqua que, dans le moment où il recevroit des nouvelles de ſa promomotion, les ſecours ſeroient accordés; mais le pape ayant fait écrire à d'Aubenton qu'il feroit une action méritoire, s'il perſuadoit au roi d'Eſpagne de laiſſer à la chambre apoſtolique les dépouilles des évêques qui mouroient, & le revenu des égliſes vacantes, qu'il avoit demandé auparavant pour le roi Jacques, cette lettre déplut ſi fort à Philippe V, qu'il enjoignit à ſon confeſſeur de ne pas ſe mêler des affaires de Rome; mais l'abbé Albéroni, impatient de ſe voir dans une nouvelle ſphère, dit que la grace que le pape avoit promiſe ne ſeroit plus déſormais regardée à la cour de Madrid comme une faveur; ajoutant que ſi le pape la refuſoit, leurs majeſtés catholi-

ques, inflexibles fur un point qui touchoit leur honneur, puifqu'ils avoient demandé cette grace, fe porteroient contre le pape aux dernières extrémités. Enfin, il difoit hautement que le rôi & la reine attendoient ce chapeau de la *tendreffe* & de la *juftice* du pape. Toutes ces raifons & ces menaces n'étoient pas capables d'avancer d'un moment les réfolutions du fouverain pontife en faveur de l'abbé Albéroni.

Le roi d'Efpagne déclara alors que fon intention étoit de remettre les intérêts, les différends, & les affaires d'Efpagne avec la cour de Rome à un tribunal, & de ne plus les traiter miniftériellement, à l'exemple de la France, où la plupart des matières bénéficiales étoient terminées en forme de jugement par les cours du parlement.

Le pape, il eft vrai, étoit retenu en partie par le cardinal del Judice, qui, chaffé par Albéroni, fe vengeoit en publiant les défauts de l'abbé, & en les augmentant. Judice haïffoit auffi le jéfuite d'Aubenton, qu'il n'appeloit que le fourbe, affurant que le pape fe tromperoit s'il prenoit confiance en ce religieux, *capable*, difoit-il, *de renier fon baptême, pour fe maintenir confeffeur*; & Clément XI écoutant ces propos, demandoit, pour amufer encore la cour d'Efpagne, qu'elle exemptât les prêtres efpagnols de toute impofition fur leurs

biens patrimoniaux : objet depuis long-temps en contestation entre les deux cours de Rome & d'Espagne ; mais Philippe V, qui vouloit soulager ses peuples, s'y refusa ; & d'Aubenton, dans ses dépêches, ajouta que la reine irritée étoit capable de se porter à des extrémités fâcheuses ; que le ressentiment qu'elle témoignoit alloit jusqu'à l'emportement & la fureur, qu'*Albéroni s'efforçoit*, disoit-il, de calmer à chaque instant.

On avoit cru, dès le mois de janvier 1716, que la France aidoit secrètement le prétendant, & que nous ne l'abandonnerions pas dans une entreprise utile au repos futur & aux intérêts de la France. Stairs manda à sa cour que nous faisions payer quatre cent mille écus au roi de Suède pour soulever le prétendant, & on disoit hautement en Angleterre, qu'après les mouvemens de l'Ecosse, on ne tarderoit pas à montrer à la France le ressentiment que méritoit sa connivence avec l'ennemi du repos de l'Angleterre..... Heureusement pour le roi Géorges, ce prétendant, dont le parti fut vaincu, se vit obligé de faire voile en France ; il se trouva sans poudre, sans armes, sans argent, & dépourvu de tout ce qui est nécessaire à la guerre. La désertion alors le força à renoncer à son entreprise ; il aborda entre Dunkerque & Graveline à la fin de février 1716,

laiſſant encore un parti puiſſant, mais tranquille, en Ecoſſe & à Londres.

Georges, victorieux & affermi ſur ſon trône, exigea du régent des conditions ſuffiſantes contre les entrepriſes du prétendant, que la France avoit favoriſé, & contre les alternatives du régent, qui, après avoir traité ſecrètement autrefois avec Stairs en ſa faveur, avoit ſoutenu le prétendant.

Ce prince infortuné, chaſſé de ſon trône par un prince qui l'occupoit, & par les Anglois qui vouloient être libres, s'étoit caché pendant quelques jours dans les environs de Paris, & n'avoit obtenu que par grace & très-difficilement de Cellamare, ambaſſadeur d'Eſpagne, une entrevue ſecrète au bois de Boulogne. Il lui demanda, en ſuppliant, une retraite en Eſpagne, & ſe plaignit amèrement & de milord Bollingbroke, qui étoit la cauſe de ſes malheurs pour avoir tenu une conduite ſuſpecte & vacillante, & du duc de Berwick, qui, dans le beſoin, l'avoit abandonné; il expoſa à Cellamare les difficultés de ſe retirer à Rome, où il perdroit de vue ſes intérêts; en Suède, où il ne pouvoit attendre de ſecours, à cauſe de l'éloignement; dans les cantons ſuiſſes proteſtans, qui lui refuſeroient tout asyle; dans les cantons catholiques, qui, tranquilles avec les puiſſances de l'Europe, ne voudroient pas ſe

faire une querelle; & en Lorraine, où le duc venoit de lui faire entendre qu'il ne vouloit pas s'exposer au ressentiment du roi d'Angleterre. Enfin, après avoir parcouru toute l'Europe, ce malheureux prince fit voir que l'Espagne & la ville d'Avignon pouvoient seules lui donner un asyle favorable. Il fit le tableau le plus touchant de sa misère extrême, se trouvant sans moyens de subsister, environné de seigneurs autrefois riches & puissans, qui, pour partager sa destinée, avoient abandonné leurs biens & leur état en Angleterre, & bravé la misère, la mort & les supplices, pour soutenir avec lui les malheurs de sa destinée (1).

Le roi Georges, qui occupoit le trône du roi

---

(1) Comparez la loyauté de la noblesse angloise, aujourd'hui éparse dans toute l'Europe, presque sans biens, sans dignités, & partageant la triste destinée des Stuarts, à ces courtisans qui environnoient Louis XVI au commencement de juillet 1789; ils persuadoient à ce monarque qu'il étoit en danger, & dans ce moment du prétendu danger, ils désertoient, laissant le roi sans ministres, sans conseil, sans armée, sans généraux, sans courtisans...... Mais il restoit une nation loyale & généreuse qui ne fuira pas; elle a prouvé que le danger consistoit à laisser environner le trône de tous ces illustres qui séparoient la France de son chef.

Jacques, écrivoit en même-temps à toutes les puiſſances de l'Europe, pour qu'aucune n'accordât au prétendant un aſyle que des criminels fugitifs trouvent preſque toujours. Stairs fit même cette demande avec hauteur à Paris, & l'ambaſſadeur d'Angleterre la fit à Madrid. En attendant, le roi d'Angleterre, pour affermir ſon autorité, faiſoit couper des têtes à Londres, & entretenoit trente-cinq mille hommes dans les trois royaumes; il avoit ſur mer quarante vaiſſeaux ; il négocioit des alliances avec la Hollande & la France, & vouloit ſe liguer avec toutes les puiſſances de l'univers, comme le diſoit plaiſamment l'abbé Albéroni. Le parlement, qui lui étoit favorable, alloit être diſſous, les loix ne permettant pas qu'il durât plus long-temps. Mais Georges, preſſé par les circonſtances, comptant ſur un parlement à ſa dévotion, craignant d'ailleurs dans les élections futures l'influence du parti jacobite, s'il pénétroit dans la prochaine aſſemblée, prit la réſolution auſſi hardie qu'illégale de changer le parlement triennal en parlement ſeptenaire. Les communes, ravies d'être continuées dans leur autorité, & de ne pas haſarder les frais d'une élection ultérieure, s'empreſſèrent de favoriſer le roi & ſes miniſtres. L'acte qui déterminoit la durée du parlement fut ſuſpendu.

Dans les monarchies mixtes, où le pouvoir eſt partagé entre le roi & la nation, comme en Angleterre, le chef de l'Etat gouverne toujours inſenſiblement le ſort de l'Empire. En France, les aſſemblées nationales s'ouvroient tous les ans dans le mois de mars ſous la première race, & la nation, ſans convocation préalable, étoit appelée alors à la direction des grandes affaires, par le ſeul retour périodique d'une ſaiſon déterminée pour l'ouverture. Les rois changèrent la fixation invariable de cette auguſte aſſemblée, qu'ils placèrent au mois de mai. Dans la ſuite, il ne fut plus tenu d'aſſemblées nationales que par la convocation royale, & peu-à-peu il ne fut plus donné à la nation de s'aſſembler, ni par convocation, ni ſans convocation; enfin la tyrannie proſcrivit toute aſſemblée quelconque ſans la permiſſion royale; voilà la marche du deſpotiſme de tous les rois.

L'ambition qui porta le roi d'Angleterre à prolonger le parlement juſqu'à ſept ans pouvoit ſouffrir des difficultés de la part de la chambre haute; car celle-ci, toujours ſtable, avoit intérêt que celle des communes fût ſouvent renouvelée, une longue ſéance lui donnant dans les affaires une plus grande prépondérance. Le roi d'Angleterre néanmoins gagna cette cauſe; & depuis ce temps-

là, ſes ſucceſſeurs ayant le temps néceſſaire de s'aſſurer d'un parlement ſeptenaire, par des graces, des penſions ou des préſens, ayant d'ailleurs le pouvoir de diſſoudre un parlement qui n'eſt pas porté à ſe laiſſer corrompre, ou qui eſt trop ferme dans ſes principes, ont été auſſi abſolus en Angleterre que les autres monarques de l'Europe, quand ils ont été ſervis par d'habiles miniſtres. Leurs guerres ont été auſſi fréquentes, auſſi déſaſtreuſes, auſſi inhumaines que celles des monarchies deſpotiques, & la dette de l'Angleterre eſt, en 1787, auſſi peſante que celle des François. Voilà donc à quoi devoit aboutir la prétendue liberté politique que les anglois ont conſervée dans leur gouvernement; ils ont voulu négocier avec leurs rois & leurs nobles, & en ſont devenus le jouet.

Victorieux dans l'intérieur de ſes Etats, mais inquiet des mouvemens de la France, qui avoit fait marcher des troupes en Guienne & en Languedoc, Georges fit demander au duc d'Orléans des éclairciſſemens ſur la deſtination de ces troupes. Le régent, ſans découvrir les craintes qu'il avoit de l'Eſpagne, répondit à Stairs, miniſtre d'Angleterre, que ces troupes paſſoient dans ce pays-là pour y faire circuler l'argent & conſommer les denrées.

C'eſt dans ces circonſtances que l'Angleterre conclut

conclut une ligue défenſive avec l'empereur, attentif à ſe fortifier ſur-tout contre l'Eſpagne qui jetoit des regards ambitieux ſur ſes anciennes poſſeſſions de l'Autriche en Italie, en faveur de don Carlos. Le traité fut ſigné le 3 de juin 1716. L'Angleterre & l'Autriche promettoient de ſe ſecourir en cas d'attaque, & de ſe maintenir reſpectivement dans leurs poſſeſſions. Le roi d'Angleterre ſe rendoit garant, outre cela, de deux cent mille livres ſterling, que l'empereur emprunta à Londres; uni à ce prince, il reprit ſes anciennes négociations avec la France.

Sous le feu roi, le duc d'Orléans s'étoit ſecrètement lié avec Georges, & tous les deux s'étoient promis des ſecours réciproquement; mais enſuite, quand le roi Jacques alla ſuſciter des troubles dans l'Angletterre pour monter ſur le trône, le duc d'Orléans, qui ſavoit que les jacobites, l'Eſpagne, l'ancienne cour de Louis XIV, & tous les dévots ne formoient qu'un ſeul parti en France, abandonna le roi Georges à ſon ſort, & ſoutint les deſtinées de Jacques.

Mais Georges victorieux, recherchant de nouveau le régent, ce prince écouta ſes propoſitions. Le duc d'Orléans s'attachoit volontiers à tout ce qui tenoit à l'Angleterre; il admiroit la combinaiſon merveilleuſe de ſon gouvernement, où

le peuple étoit moins qu'ailleurs le jouet de la puiſſance des princes ; il ne ceſſoit d'applaudir au méchaniſme d'un royaume où le roi ne pouvoit ni exiler, ni punir autrement que par la loi, & où il n'avoit ou ne devoit avoir d'autres richeſſes que celles que lui accorde la nation aſſemblée en parlement. Le régent étoit capable de réflexion ; il connoiſſoit toutes les eſpèces de gouvernement, il avoit fait une étude plus particulière de celui d'Angleterre, parce que le roi Louis XIV ne ceſſoit de s'en plaindre, & d'en dire du mal.

CHAPITRE VIII.

Reſtauration de l'Eſpagne, miniſtère d'Albéroni.

Quand l'ancien miniſtère de Louis XIV, les reſtes de ſa cour, les princes légitimés & leurs adhérens, les jacobites, les jéſuites, les ſulpiciens, tous les dévots, le nonce du pape, &c., s'apperçurent que le régent reprenoit ſes négociations avec un prince proteſtant qui avoit chaſſé un prince catholique, tout ce grand parti alors ſi formidable cria à l'*alarme*, d'un commun accord. Le feu roi avoit perſuadé tout le monde qu'il

étoit de nos intérêts d'oppofer fans ceffe à notre ennemi naturel le roi Jacques, qui feroit l'éternel épouvantail de l'Angleterre, fi nous ne parvenions pas à le relever fur fon trône; ou notre allié, s'il pouvoit, par notre aide, reconquérir fon royaume. Ces vues étoient devenues des maximes d'Etat; & Louis XIV, honteux d'avoir été conduit, par le torrent des évènemens & par l'état de fes affaires, à la néceffité de renvoyer le roi Jacques, ne fongeoit qu'à laiffer refpirer le royaume, fi épuifé, pour le rétablir : la mort le furprit dans ce fentiment.

Toute la France étoit imbue de ces principes, & il falloit ou la perfuader, ou conclure avec l'Angleterre une alliance contraire à l'opinion régnante. Le régent, qui avoit été long-temps indécis fur le roi Jacques, avoit clandeftinement fecouru ce prince détrôné; mais voyant quels plans la reine d'Efpagne formoit contre fa régence & contre les intérêts de fa maifon, puifque déjà elle penfoit à venir en France, il réfolut de fe liguer avec le roi Georges, & envoya fecrètement l'abbé Dubois en Hollande, pour preffer la république d'entrer dans cette alliance. L'abbé Dubois ne ceffa de négocier avec les miniftres d'Angleterre & de Hollande; mais il trouva dans Châteauneuf, miniftre de France à la Haye, un

serviteur du feu roi qui traversa tant qu'il put cette alliance nouvelle avec l'Angleterre, & fit traîner en longueur toutes les affaires qui tendoient à en applanir les difficultés. L'abbé Dubois, fougueux & impatient de son naturel, le menaça une fois de lui faire perdre sa place, & de le faire rappeler sur-le-champ. Châteauneuf, sans s'étonner, oubliant sa gravité ordinaire, lui répondit en lui montrant sa canne. Dubois ne pouvant donc, par les menaces, gagner l'ambassadeur, employa les caresses, les soins, les prévenances : ces moyens lui réussirent, & la triple alliance fut signée entre la France, l'Angleterre & la Hollande, le 4 janvier 1717.

Il étoit établi par le traité, que Dunkerque & Mardick seroient démolis, & que le roi Jacques sortiroit du royaume. Aucun des contractans ne devoit donner asyle aux personnes déclarées rebelles par l'un des deux autres alliés ; on se promettoit une garantie réciproque du traité d'Utrecht ; on reconnoissoit la succession à la couronne d'Angleterre dans la maison d'Hanovre ; *on confirmoit, sur-tout, les renonciations du roi d'Espagne à la couronne de France* ; & en cas d'ouverture à la succession & de troubles domestiques, on stipuloit des secours réciproques en faveur du roi Georges pour la Grande-Bretagne,

& en faveur du duc d'Orléans pour le soutenir sur le trône de France.

Quoique le régent contractât ainsi avec la Hollande & l'Angleterre, il étoit cependant bien éloigné du crime que ses ennemis continuoient de lui supposer : au lieu de chercher à perdre Louis XV, il chérissoit tendrement le jeune monarque. Il en avoit un soin particulier qu'on ne manquoit pas d'appeler une hypocrisie de sentiment, & ne faisoit aucune attention aux calomnies atroces que les restes de l'ancien ministère, les jésuites & les sulpiciens alimentoient sans cesse, en assurant qu'il ne resteroit bientôt que le roi d'Espagne de la brillante postérité de Louis XIV. On portoit même la méchanceté au point de dire publiquement qu'il falloit que les gentilshommes de la chambre rentrassent dans le droit de coucher auprès du roi; on ajoutoit qu'il y avoit un projet d'étouffer pendant la nuit l'enfant royal. Plein de mépris pour ces calomnies, le régent refusa de donner à ses ennemis la satisfaction de faire garder la nuit le jeune Louis XV par les gentilshommes de sa chambre; &, satisfait des sentimens de son cœur envers le roi, il prit la résolution d'ignorer l'excès de la haine si envenimée contre lui, & même d'éviter toute démarche qui pouvoit porter la cabale à croire qu'il cherchoit à se disculper

d'une telle accusation. Il se comportoit néanmoins comme si le jeune roi, toujours cacochyme & extrêmement délicat, eût dû mourir bientôt. En cas de succession, il vouloit exercer ses droits & monter sur le trône, sur-tout pour en éloigner Philippe V, qui, aiguillonné par la reine, desiroit alors revenir en France.

Cette ambition de la cour d'Espagne étoit alors peu connue : on tenoit à Madrid le projet de cette révolution dans le plus grand secret. Il étoit important, pour la tranquillité de cette cour, que les Espagnols, qui avoient prodigué leur sang & leur fortune pour porter Philippe sur le trône & l'y soutenir, ne soupçonnassent point qu'il vouloit les quitter pour régner en France, parce que ce royaume avoit de plus brillantes & de plus grandes prérogatives. La cour d'Espagne se préparoit lentement au succès de ce plan ; elle jugeoit qu'il entraîneroit la guerre, si on vouloit garder les deux couronnes, ou acquérir simplement celle de France, le duc d'Orléans paroissant décidé à conserver ses droits & à faire valoir les renonciations du roi d'Espagne au trône de ses pères. Dans cette situation, l'Espagne se préparoit de loin à tout évènement ; cependant l'ambition de la reine augmentoit secrètement, depuis qu'elle étoit devenue mère. La haine des Espagnols

donnoit chaque jour à sa passion une énergie nouvelle, & l'abbé Albéroni, qui avoit un caractère audacieux, un génie élevé, une ame courageuse, l'entretenoit dans ces sentimens : elle accepta les plans qu'il donna pour le succès de ces grandes entreprises, qu'il vouloit conduire de front avec la restauration des Espagnes.

Il faisoit connoître d'abord la nécessité de changer la forme du gouvernement. L'Espagne étoit régie auparavant par des maximes générales qu'on suivoit toujours, malgré la succession des ministres. Elle avoit une espèce de plan fixe de gouvernement, les affaires étant administrées par des conseils plutôt que par des ministres absolus. L'autorité de ces conseils étoit telle, qu'elle réprimoit souvent la volonté royale. Aucun ordre du roi n'avoit de sanction, sans la souscription des chefs, sur-tout pour les affaires des Indes.

Il ne fut pas difficile de faire entendre au roi qu'il ne devoit jamais trouver dans ses Etats d'autre volonté absolue que la sienne : il avoit été élevé dans une cour où le roi tenoit pour maxime essentielle dans le gouvernement, de tout régir & ordonner par l'effet de sa volonté royale, éclairée par ses conseils : toute résistance à ses volontés étoit une action criminelle, incom-

patible avec la majesté & la puissance royale. Albéroni, qui ne vouloit trouver aucun obstacle à l'exécution de ses plans; qui se proposoit de réformer les abus de la maison du roi & des finances, de renouveler la monarchie, de la rendre redoutable, proposa au roi d'ordonner que ces conseils n'eussent que le droit d'éclairer le souverain, comme en France, & n'usassent plus de celui de former des obstacles aux volontés royales. Il fit donner avis en même-temps aux ambassadeurs du roi dans les cours étrangères, d'écrire directement au ministre, & de ne plus s'adresser au chef des conseils; & pénétrant dès-lors dans les détails, si soigneusement cachés, des dépenses des différens départemens, il abolit une infinité d'abus qui lui facilitèrent les moyens de rendre florissans les ports de Cadix & de Férol en Galice.

La reine, toujours ferme dans ses projets ambitieux & convaincue que, les réformes étoient nécessaires pour les exécuter, le soutenoit au milieu des orages les plus violens: Albéroni avoit traité d'ailleurs avec le jésuite d'Aubenton, qui, dirigeant en maître la confiance du roi, étoit pour lui le personnage le plus redoutable. Ainsi, soutenu de tous côtés, Albéroni travailla avec fermeté à la réforme de l'Espagne, fit l'essai de

son pouvoir en diminuant les appointemens des officiers supérieurs, & les dépenses superflues des états-majors. Ayctone, colonel du régiment des gardes espagnoles, fit des représentations; mais le roi ne les écouta pas.

Le duc d'Havré, colonel du régiment des gardes Wallonnes, & plusieurs autres officiers supérieurs, qui avoient fait une sorte de capitulation avec le roi d'Espagne, avoient perdu leurs biens situés aux Pays-Bas. Le roi leur étoit redevable d'une partie du succès de ses armes. Ces seigneurs lui représentèrent que leurs appointemens n'étoient pas une grace, mais un engagement réciproque, une récompense promise à l'abandon de leur patrie & de leurs biens. Le roi ne leur répondit pas; il chargea seulement Albéroni d'adoucir le duc d'Havré; & comme ce seigneur parloit encore plus haut, on lui ôta le régiment, qui fut donné au prince de Robecq, & on l'exila à dix lieues de la cour d'Espagne.

Le comte Merodes & deux officiers flamands, irrités d'un pareil traitement de la part d'un roi pour lequel ils avoient sacrifié leurs parens, leur patrie & leurs biens, voulurent représenter encore, à l'exemple du duc d'Havré exilé. Le comte de Merodes fut envoyé prisonnier au château de Ségovie, & les deux officiers furent

exilés. C'est ainsi qu'Albéroni punissoit les premiers principes de mécontentement.

Il travailla ensuite à réduire l'autorité des conseils d'état, de la guerre, des Indes, des finances, qui n'eurent plus qu'une voix consultative. Quelques conseillers voulurent se plaindre; il les chassa, ou comme indignes, ou comme inutiles.

C'est dans ces circonstances, qui réveilloient l'attention de l'Europe entière, que la reine d'Espagne, désolée de la triple alliance qui excluoit son époux & ses enfans du trône de France, accoucha d'un prince qui étoit le cinquième de la branche de Bourbon en Espagne. Le peuple, mécontent du ministère d'Albéroni, quoiqu'il rendît tous les jours l'Espagne plus florissante, disoit que si le nombre de ces princes augmentoit dans cette progression on seroit obligé de les envoyer chercher fortune ailleurs, les droits ne leur manquant pas.

La naissance du nouveau prince rendant l'ambition de la reine encore plus inquiète, l'abbé Albéroni résolut de fortifier l'Espagne du côté de la France. Pampelune devoit avoir cent cinquante pièces de canon & Barcelone deux cents; vingt-quatre vaisseaux de ligne devoient être prêts à faire voile. Cette restauration inopinée,

qui étoit le fruit de la sagesse, de l'activité & de la fermeté d'Albéroni, fixoit les regards de l'Europe sur l'Espagne. Le commerce y étoit florissant; l'agriculture plus active, & les manufactures y avoient été introduites de toutes les contrées de l'Europe: une marine alloit sortir du néant, & au lieu de payer fort cher la mâture aux puissances du nord, Albéroni avoit fait ouvrir des chemins dans les Pyrénées, d'où sortirent les plus beaux mâts qu'on trouva dans un climat froid & analogue à celui du nord de l'Europe.

Albéroni travailloit en même-temps à sa propre grandeur. Il savoit que l'Espagnol aime la splendeur, ne se laisser gouverner que par les grands. Il fit environner & presser le pape par Aquaviva & Aldrovandi, ses agens à Rome, pour obtenir le chapeau de cardinal. Mais Clément XI, toujours plus ferme, répondoit à leurs pressantes sollicitations: *Laissez-nous faire; il n'est pas encore temps.* Il envoya néanmoins Aldrovandi, nonce en Espagne, pour accorder quelques demandes du roi Philippe V, & pour lui en faire quelques autres; pour lui permettre sur-tout d'imposer une taxe sur les biens ecclésiastiques, tant d'Espagne que des Indes, & promettre le chapeau quand les anciens intérêts respectifs des cours de Rome & d'Espagne seroient

terminés. Aquaviva, mécontent d'une expectative semblable, vouloit des réalités, & la reine fit répondre au pape que toutes affaires avec la cour romaine étoient suspendues jusqu'à la concession de la grace qu'elle avoit demandée, ajoutant que tout ministre que le pape enverroit sans cette grace ne seroit pas reçu à sa cour.

Pour engager en même-temps le pape à se déterminer, Albéroni avoit préparé une escadre de seize vaisseaux prêts à faire voile contre les infidèles; elle devoit partir, disoit-il, quand la promotion seroit faite; mais, sans cette condition, Albéroni ajoutoit que le pape *n'auroit pas un clou de l'Espagne*: il le pressoit même d'une manière si sanglante, qu'il fit afficher dans Rome ces deux vers imprimés.

Promittis, promissa negas, destesque negata.
Te, tribus his junctis, quis neget esse Petrum.

Le ressentiment de la reine étoit à son comble; & le roi apprenant que le pape envoyoit Aldrovandi nonce en Espagne, sans apporter le chapeau déjà promis, fit partir un courier, avec l'ordre d'arrêter sa marche, de l'empêcher d'entrer sur les terres d'Espagne, &, s'il y étoit entré, d'en sortir aussi-tôt. A cet ordre sévère, la reine

ajouta qu'elle alloit faire créer une *Junte*, pour établir en Espagne l'autorité du pape le pied où elle étoit en France & à Venise.

La cour d'Espagne en étoit venue à ce point avec la cour de Rome, quand l'adroit confesseur fit entendre à son pénitent que le pape étoit grièvement offensé par ces violentes déterminations; & Philippe intimidé, écrivit à Clément une lettre respectueuse, soumise, tenant du langage d'un fils tendre, & l'assurant qu'il ne vouloit point affliger le successeur de Saint-Pierre.

Clément, enhardi, au contraire, & plus ferme depuis cette démarche dans son refus du chapeau, écrivit de sa main au confesseur d'Aubenton un bref qui donnoit au jésuite le pouvoir d'absoudre le monarque des censures qu'il avoit encourues par tous les actes faits en son nom contre les droits & les prérogatives du saint siège; & cependant, quand Aquaviva le pressoit avec instance, par ordre de la reine d'Espagne, d'accorder le chapeau à l'abbé Albéroni, Clément pleuroit comme une femme de ce que ses principes & son devoir ne lui permettoient pas d'accorder encore cette faveur.

Philippe V donna bientôt de nouvelles preuves de son attachement au pape, en ordonnant de laisser approcher Aldrovandi de Madrid, pour

qu'il pût exercer sa nonciature avec toute l'autorité qu'il l'avoit exercée en Espagne. Le pape, content de cette ouverture, mais non encore satisfait entièrement, exigea que les anciens différends entre les deux cours fussent terminés, & que les droits du saint siège en Espagne fussent rétablis. Pour y réussir il éluda l'affaire du chapeau, & dit nettement au cardinal Aquaviva qu'il ne vouloit désormais prendre des conseils *que de Dieu seul* pour les affaires d'Espagne, faisant entendre que la France traversoit secrètement la promotion d'Albéroni. La reine d'Espagne, désolée de se voir obligée de négocier dans toutes les cours, pour obtenir le cardinalat pour son ministre, ordonna au prince de Cellamare, à Paris, de traiter de cette affaire avec le régent, qui écrivit au cardinal de la Trémoille de suspendre toute démarche capable de traverser à Rome la promotion de l'abbé Albéroni.

Ce fut alors que le pape déclara plus solemnellement encore qu'il vouloit en effet élever Albéroni au cardinalat; mais qu'il ne le vouloit que d'une manière glorieuse pour le roi d'Espagne & pour l'abbé, & qu'il paroissoit nécessaire pour cela qu'il pût annoncer au consistoire que le tribunal de la nonciature, avec ses prérogatives, étoit rétabli en Espagne avec l'ancienne puissance

& jurisdiction apostolique, & qu'Albéroni ayant été le ministre à qui avoit été confié le détail de ces affaires, il avoit dû récompenser son attachement au saint siège.

Quelques jours après arriva à Rome le courier d'Espagne, qui portoit au pape le projet d'accommodement entre les deux cours de Rome & d'Espagne, & obligeoit le pape de s'expliquer. Clément XI, se livrant alors à sa colère extrême, dit au ministre de Parme, qui lui remit la dépêche, que les secours promis contre les Turcs n'étoient point encore accordés, & qu'il ne lui apportoit qu'une fausseté, le roi d'Espagne n'ayant point encore annullé par un décret spécial ceux qu'il avoit donnés auparavant contre l'honneur du saint siège. On reconnut alors que Clément XI ne s'expliquoit point nettement sur les véritables causes du refus opiniâtre de la promotion qu'il avoit si souvent promise.

C'est dans ces circonstances que le prétendant, délaissé du régent, étoit passé d'Avignon à Rome, qui étoit devenue sa dernière ressource dans son abandon extrême. Albéroni, qui savoit qu'il s'y étoit réfugié, l'invita à venir à Madrid pour l'opposer aux projets de l'Angleterre, liguée avec le régent contre le roi d'Espagne. Le roi Jacques allant prendre congé du pape & demander ses

ordres pour Madrid, sollicita le chapeau en faveur d'Albéroni, félicitant le pape de son accommodement avec le roi Philippe V; mais il fut bien surpris quand le pape, se livrant de nouveau à une colère extrême, & lui refusant le chapeau, dit avoir été trompé par le ministère d'Espagne: ajoutant que les affaires du saint siège avoient été si mal gouvernées à Madrid, qu'il n'étoit plus en état de se déterminer à rien. Il se sentoit humilié de ce que l'Espagne, qui faisoit de grands préparatifs de guerre navale, lui promettoit sans cesse de diriger ces forces contre le Turc & ne l'exécutoit pas. Il ne pouvoit se laisser persuader que, pour obtenir un chapeau de cardinal, elle préparât une armée navale, & ne vouloit pas témoigner cependant qu'il se croyoit joué par l'abbé dans cet armement: il temporisoit au lieu d'accorder le chapeau, & vouloit par un refus punir le ministre de l'avoir trompé, quand il seroit informé de la destination des forces navales, & aggraver sa faute. Il feignoit donc de croire que l'abbé étoit de bonne foi, & que sa promesse de secourir le pape contre le Turc étoit sincère: enfin, il demandoit d'exécuter cette promesse, quand l'abbé lui faisoit demander le chapeau.

Albéroni

Albéroni lui-même ne cessoit d'écrire à Rome, à chaque courier, que son escadre *alloit écraser tous les ennemis du nom chrétien*; mais ceux qui connoissoient le génie de ce ministre, ses travaux secrets avec la reine, l'ambition de cette princesse, sa haine pour les Espagnols, le ressentiment du peuple contre elle; son desir de venir régner en France, son ambition d'élever les deux princes nouveaux-nés, qui seroient peut-être méprisés en Espagne par le prince régnant & par les autres enfans du premier lit, sa crainte de devenir alors reine douairière, le déplaisir extrême qu'elle témoignoit quelquefois de la triple alliance qui l'éloignoit du trône de France, ne doutoient pas que cette armée navale ne fût dirigée contre cette ligue, ou pour quelque autre projet semblable; & toute l'Europe fut alarmée sur la destination de ces forces maritimes.

Le ministre de Venise & le nonce du pape à Madrid en témoignèrent leur surprise, exposant le tableau des malheurs qu'Albéroni alloit attirer sur l'Italie, si ses plans étoient hostiles. *Je suis bien étonné*, leur répondoit l'abbé, *de voir deux ministres si habiles ajouter foi aux chansons de Madrid*: il les assura ensuite que l'escadre espagnole étoit au service du pape & de la république. Les autres ministres étrangers prétendoient aussi

que cette armée navale alloit attaquer la Sicile, Naples ou la Sardaigne : mais sa destination étoit encore un secret d'Etat ; le roi, la reine & l'abbé Albéroni en avoient seuls la connoissance, & le marquis de Leyde, choisi pour exécuter l'entreprise, ne pouvoit ouvrir que sur mer ses ordres & instructions.

Une armée aussi redoutable déconcerta le pape. Il reçut des nouvelles plus positives du secret qu'affectoit la cour d'Espagne sur la destination des troupes, & craignit que cette armée attaquant ses voisins, l'abbé ne témoignât, par des escarmouches dans ses terres, quelques ressentimens contre un plus long refus du chapeau. Il l'envoya donc à Albéroni, écrivant au roi d'Espagne dans les termes les plus touchans, pour le détourner du tout acte d'hostilité en Italie. Il lui représentoit les maux qu'il attireroit à la chrétienté, si l'escadre qu'il avoit promis d'envoyer contre les infidèles étoit destinée à des entreprises contre la Sardaigne ; & prenant le roi du côté de la conscience, il lui rappeloit que les subsides qu'il lui avoit permis de lever sur le clergé ne pouvoient être destinés qu'au soutien des troupes dirigées, non contre des chrétiens, mais contre les ennemis de la religion. Albéroni voyant ses projets dévoilés, & que l'empereur avoit fait un acte d'hostilité

en faisant arrêter en chemin le grand inquisiteur, ne cacha plus ses grands projets. Il dit que l'Espagne vouloit reconquérir tout ce que le traité d'Utrecht avoit retranché de la monarchie espagnole ; que l'empereur seroit trop redoutable s'il dominoit en Italie, & qu'il pourroit fouler aux pieds les petites souverainetés qui n'étoient point en état de défense. Vainement le roi d'Angleterre sollicita le roi d'Espagne d'envoyer un ministre à Londres, pour traiter de la paix avec l'empereur, Albéroni répondoit qu'il ne pouvoit en honneur entendre parler d'alliance avec ce prince.

L'empereur avoit en effet, quelques mois auparavant, violé ouvertement le droit des gens dans la personne du grand inquisiteur d'Espagne, qui, venant de Rome à Madrid, fut arrêté dans ses possessions en Italie, dévalisé & emprisonné. Les Impériaux, qui craignoient avec raison l'ambition de la reine d'Espagne, s'imaginoient que cet inquisiteur passant à la cour de Parme, intimément liée à celle de Madrid, pouvoit porter des papiers essentiels à la découverte des projets de la reine. Cette idée les avoit engagés à se jouer du droit des gens.

La France, de son côté, ne voyoit pas sans inquiétude les préparatifs hostiles de l'Espagne, & le duc de Saint-Aignan déclara que le roi étant

garant de la neutralité, l'Italie ne pouvoit approuver une entreprise contraire à son repos. Toute l'Europe étoit aussi dans l'attente, quand le roi d'Espagne publia un manifeste. La meilleure de toutes ses raisons étoit la violence que son grand inquisiteur avoit soufferte ; mais il ne disoit pas qu'il vouloit reconquérir ce que l'Espagne avoit perdu par le traité d'Utrecht, ni que, la reine son épouse voulant multiplier les souverainetés sur la tête de ses enfans, la seule ambition avoit armé l'Espagne.

Le roi de la Grande-Bretagne, craignant que le roi d'Espagne ne rallumât la guerre en Europe, résolut d'envoyer à Madrid un négociateur, pour dissuader Philippe V de faire la guerre à l'empereur ; il resolut en même-temps de faire passer dans la méditerranée une escadre angloise, pour donner plus de force à ses raisonnemens, & surtout pour lui faire entendre que ses liaisons avec l'empereur ne lui permettoient pas de voir ses états en Italie attaqués impunément.

L'empereur, qui avoit à soutenir sa puissance en Hongrie, où ses sujets s'étoient soulevés, étoit stupéfait de la hardiesse de l'Espagne, & ne pouvoit se persuader qu'elle osât, toute seule, rompre la paix sans allié. Il soupçonnoit la France, ensuite le duc de Savoie, puis le pape, d'être

secrètement de concert avec elle, parce que le pape avoit accordé le chapeau à l'abbé Albéroni dans un temps où il paroissoit qu'il eût dû avoir quelque ressentiment contre le ministre d'Espagne, qui envoyoit contre l'Italie les escadres promises au pape pour éloigner les Turcs.

Le roi Georges pressoit en même-temps la cour de Vienne de faire passer à Londres un ministre pour traiter des affaires de l'Europe. Il fit prier le régent de garder auprès de lui l'abbé Dubois, pour l'envoyer à Londres. Il lui faisoit entendre que les mouvemens des princes légitimés, ceux du parlement, de l'ancien ministère, occasionneroient des troubles dans l'intérieur de la France, & qu'il étoit essentiel pour son repos de maintenir son pouvoir par des alliances, l'assurant que s'il vouloit se lier étroitement avec l'Angleterre & l'empereur, il n'auroit rien à redouter ni de l'Espagne, ni de ses ennemis de l'intérieur.

Mais Albéroni, ferme dans ses projets, déconcertoit tous ces négociateurs étrangers, qui lui représentoient de ne point altérer la tranquillité de l'Europe; il disoit que cette monarchie d'Espagne, qu'on croyoit si méprisable, si avilie & hors d'état de mettre en mer une barque de pêcheurs, étoit capable de représenter en Europe,

aussi-bien que les plus grandes puissances. Il ajoutoit qu'il falloit profiter de cette circonstance pour affranchir l'Italie de la servitude où les Allemands la tenoient. Il vouloit que tout l'univers l'aidât à les chasser de cette belle contrée de l'Europe ; il les appeloit des barbares qu'il falloit reléguer au fond de l'Allemagne. C'est la réponse qu'il donna à l'envoyé de la Grande-Bretagne à Madrid, ajoutant qu'il ne vouloit point troubler la paix de l'Europe, & qu'il n'en vouloit qu'à l'Autriche, éternelle ennemie du repos de l'Italie, disant qu'il ne desiroit que d'assurer les successions de Toscane & de Parme à l'un des fils du second lit de la maison d'Espagne ; & pour humilier l'Autriche & réussir dans ses plans, il adressa en même-temps aux principaux ministres Espagnols dans les cours étrangères les moyens de relever la maison de Bourbon, & des plans de conduite pour le succès de ce grand dessein.

Il prétendoit obtenir pour le roi d'Espagne le royaume de Naples & de Sicile avec les ports de Toscane, le grand duché & celui de Parme pour l'un des fils de la reine, si les ducs de Toscane & de Parme venoient à mourir sans enfans. Au duc de Guastalla, il donnoit une portion du Mantouan ; mais la ville & le reste de cet état à la

république de Venise. Le Milanez & le Montferrat étoient le lot de l'empereur; & pour dédommager le duc de Savoie, on lui laissoit la Sardaigne avec le titre de roi. Enfin il divisoit les Pays-Bas en faveur de la France & de la Hollande.

Ces grands projets du cardinal Albéroni s'étendirent davantage dans la suite, & furent modifiés par des circonstances, & sur-tout par les projets de la quadruple alliance, qui, multipliant les ennemis de l'Espagne, & fortifiant une ligue contre ses projets, menaçoit l'Europe d'une guerre générale, si l'Espagne s'obtinoit à troubler la paix.

CHAPITRE IX.

Voyage du czar en France; le pape négocie avec lui.

Le voyage du czar en France, au commencement de mai 1717, éveilla l'attention de toute l'Europe, celle sur-tout de l'Angleterre. Mais ce qui surprit davantage le conseil du régent, qui

avoit des émiſſaires très-ſecrets dans toutes les cours, ce fut le plan conçu par Clément XI de ſe lier avec l'empereur & le czar pour la défenſe de la chrétienté. Le pape fulminoit contre les janſéniſtes, ennemis de ſon autorité ; cependant il donnoit l'ordre à ſon nonce à Paris d'entrer en liaiſon avec ce prince, & de lui accorder pour une égliſe romaine tous les privilèges & libertés qu'il réprouvoit dans l'égliſe de France ; & comme les janſéniſtes, & même la plupart des cardinaux trouvoient mauvais que le pape ſe liât avec un ſchiſmatique, Clément dit qu'il ſuivoit les traces de ſes prédéceſſeurs, & *que Saint-Pierre & innocent XI* avoient écrit aux grands ducs de Moſcovie. Le pape manda donc à ſon nonce à Paris de propoſer au czar la liberté de conſcience dans ſes Etats en faveur des Romains, & l'agrément de lui envoyer en Ruſſie un miniſtre avec caractère, ou ſans caractère public : il vouloit que le régent en fût prévenu, avec la demande d'accorder ſon appui au projet, mais toutefois ſans parler encore du grand deſſein de s'unir avec l'empereur pour faire contre les Turcs la guerre avec le pape.

Le nonce s'adreſſa d'abord au prince Kurakim, à qui il parla d'un bref qu'il avoit reçu de ſa cour pour le czar. Ce ſeigneur, en conſéquence, lui procura l'audience de Pierre I, qui

répondit qu'il traiteroit de la liberté de conſcience avec ſon vice-chancelier Schafirof, à cauſe des formes que la légiſlation moſcovite demandoit avant la loi, l'aſſurant que cette liberté exiſtoit déjà par le fait, & qu'il y avoit à Moſcow des capucins & des jéſuites. Le nonce alla voir quelques jours après ce Schafirof, qui ſuivoit le czar, & qui fit la même réponſe; il entama enſuite avec Kurakim une négociation ſur l'alliance offenſive contre les Turcs, faiſant entrevoir que pendant la guerre de Hongrie contre l'empereur, la Ruſſie pourroit aiſément s'emparer d'Azoph. Kurakim répondit qu'il avoit le roi de Suède ſur les bras, & que lorſqu'il en ſeroit délivré, le czar ſe lieroit volontiers avec le pape, avec les Vénitiens & l'empereur. Ces projets n'étoient point indifférens au czar, qui avoit l'eſprit élevé & ambitieux; il dit même au maréchal de Teſſé qu'il n'étoit pas abſolument éloigné de reconnoître le pape pour premier patriarche orthodoxe; mais qu'il ne s'accommoderoit jamais de quelques aſſujétiſſemens que la cour de Rome exige des princes, au préjudice de la ſouveraineté; qu'il vouloit bien croire, par exemple, le pape infaillible, mais ſeulement à la tête d'un concile. Le nonce attribuoit ces principes à l'*air françois* que le czar avoit reſpiré, diſoit-il, à Paris. Les prérogatives

des ſouverains pontifes étoient effectivement dans un état de décadence depuis que Louis XIV avoit enſeigné l'art de dépouiller ces papes de prérogatives qu'ils s'étoient adjugées dans le temps de leur règne.

CHAPITRE X.

Querelle de la nobleſſe & des pairs, des princes du ſang & des princes légitimés.

Tandis que les puiſſances de l'Europe étoient à la veille de ſe déclarer la guerre, l'intérieur de la France étoit agité de diverſes factions que le cardinal Albéroni allumoit ſecrètement.

La ridicule querelle des bonnets avoit animé le parlement contre les pairs. Les pairs, ſoutenant leurs prétentions ou leurs prérogatives contre le parlement, avoient irrité la haute nobleſſe. Celle-ci prit parti dans l'affaire des princes, & demanda avec eux, pour terminer les grandes querelles, la convocation des Etats-généraux. Cette ſérie de murmures & de troubles domeſtiques étoit ſi bien enchaînée, qu'il eſt néceſſaire de ſuivre la marche & les progrès des mécontentemens.

Le régent n'ayant point voulu terminer,

comme il l'avoit promis, les différens des pairs avec le parlement, ces deux partis se livrèrent à des querelles scandaleuses. Les pairs dirent que le parlement étoit du tiers-état : le parlement répliqua que leur chef, chancelier de France, étoit l'égal du connétable & des maréchaux de France, & que les présidens à mortier alloient de niveau avec les ducs & pairs, qui étoient au-dessous du chef de la magistrature ; & comme les pairs s'étoient permis des plaisanteries sur la naissance des présidens, ceux-ci, pour mortifier les pairs, adressèrent au régent le fameux mémoire manuscrit où ils attaquèrent presque toutes les familles titrées de la cour, prétendant qu'elles descendoient de quelque source honteuse, & que leur crédit ou la seule faveur des rois les avoit élevés à leurs dignités.

On peut voir à la fin de ce volume, dans les pièces justificatives, le mémoire du parlement contre les ducs, & celui des ducs contre les parlemens.

La magistrature reprochoit à la pairie que les ducs de Crussol sortoient d'un apothicaire ennobli en 1304 par un évêque ; les Bethune, d'un aventurier ; les Wiguerot, d'un domestique, joueur de luth chez le cardinal de Fleury ; les ducs de Saint-Simon, de l'écuyer de madame de

Schomberg; & le duc de la Rochefoucault ; d'un Jean le Vert, boucher ; que les Villeroy étoient issus d'une poissarde; les Noailles, d'un valet du vicomte de Turenne ; les ducs de Mazarin, d'un apothicaire; les d'Harcourt d'un bâtard d'un évêque de Bayeux, & les d'Epernon, d'un autre bâtard d'un chanoine de Leytour : enfin, que le maréchal de Villars étoit l'arrière-petit fils d'un homme greffier de Condrieux en 1486.

Toute la pairie s'assembla pour réfuter le mémoire du parlement, qu'elle appela un *libelle infâme* : les préjugés sur la naissance étoient si puissans, que ces grands du royaume ne pouvoient caractériser autrement le mémoire des magistrats, qui leur enlevoit la considération attachée à l'ancienneté d'une noblesse qu'ils s'efforçoient tous de faire monter jusqu'aux siècles inconnus de la chevalerie ; tous les pairs attaqués dans leur naissance s'assemblèrent, nommèrent des commissaires, portèrent leurs vieux parchemins pour prouver la noblesse de leur origine, & répondirent au mémoire du parlement. Ils auroient bien voulu que le ministère prît quelque part à ces querelles d'orgueil; mais le conseil de régence, composé de personnages qui avoient intérêt que le parlement s'occupât de ces baga-

telles, & ne touchât point aux affaires d'Etat, se garda bien de juger la dispute; il ne prononça qu'un sursis jusqu'à la majorité du roi. Les pairs avoient élevé des questions de droit public qui réveillèrent la noblesse françoise : ils avoient traité de l'élection des rois, au défaut des princes du sang, ajoutant que les grandes sanctions de l'Etat étoient de leur ressort exclusif; qu'ils étoient les chefs de la noblesse; qu'ils formoient un ordre séparé, & qu'ils avoient seuls le droit de représenter les anciens pairs du royaume (1).

---

(1) Il y a dans ce moment-ci (4 janvier 1792) une querelle plus réelle entre les ci-devant pairs du royaume & la noblesse fugitive à Coblentz...... Ceux de la haute noblesse & des pairs, qui veulent dans leurs projets de contre-révolution une seconde chambre dans l'assemblée nationale, veulent qu'elle soit formée de pairs héréditaires: la cour trouveroit en eux des gens affidés & gagnés de père en fils, & dont elle opposeroit le *veto* à la volonté nationale, manifestée par la chambre des communes élective..... Le corps de la noblesse convoquée à Coblentz voudroit au contraire une chambre de nobles électifs. La haute noblesse & la cour (qui verroient dans une chambre de gentillâtres affamés & plus chers que les députés du tiers-état) trompent la noblesse qu'ils ont convoquée à Coblentz, fermes dans la résolution de la sacrifier après s'en être servi, si elle peut

A cette querelle en ſuccéda une ſeconde plus délicate, celle des princes légitimés contre les princes du ſang. Quand la régence eut mis les eſprits dans une nouvelle ſituation, la liberté voulut qu'on renversât tous les excès de ſa puiſſance. M.

---

les aider à la contre-révolution qu'ils méditent. La nobleſſe eſt donc diviſée en ce moment en deux partis.

Le parti d'une repréſentation héréditaire & le parti d'une repréſentation élective.

Il s'établit, en ce moment-ci aux feuillants une compagnie de tracaſſiers qui, n'ayant pu abolir la baſe de la conſtitution pendant la réviſion, veulent l'attaquer par un ſuplément de révolution à leur avantage: ils environnent le roi, les miniſtres; & je ſais que pluſieurs d'entr'eux, fermes dans les plans des Mounier & Bergaſſe, &c. veulent être des repréſentans non héréditaires, ni nobles, ni élus périodiquement pour former une ſeconde chambre. Ils veulent être ſénateurs à vie.

Je vois approcher le moment où ces Meſſieurs vont devenir l'objet des railleries du peuple & de la cour: la pureté de notre conſtitution ſera maintenue; il en coûte beaucoup à la plupart de nos légiſlateurs de rentrer dans la claſſe commune de nos citoyens, nous les y forcerons.

Voyez dans l'hiſtoire de la révolution que je vais publier, chez Buiſſon, le dévelopement de ces petites paſſions privées. (*Note écrite en janvier* 1792).

le prince avoit dans sa succession des biens sujets à contestation entre M. le duc, d'une part, & la duchesse du Maine & ses sœurs, de l'autre : on parla d'une transaction entre parens ; & le duc du Maine ayant pris la qualité de prince du sang dans l'acte qu'il signa, M. le duc ajouta à sa signature qu'il protestoit contre cette prétention.

Depuis ce moment-là, les princes légitimes & les princes légitimés se firent la guerre ouvertement dans toutes les occasions ; & leurs débats furent d'autant plus animés, que les femmes s'en mêlèrent. Madame du Maine, altière, orgueilleuse & regardant la gloire de sa maison comme son ouvrage, employoit tout ce qu'elle avoit de moyens dans son esprit, sa fortune & son rang, pour maintenir l'état de sa maison. Elle se rappeloit toujours que le régent avoit dépouillé le duc du Maine, son époux, de la puissance que le feu roi lui avoit laissée par son testament, & cherchoit l'occasion de se venger du duc d'Orléans. Elle recevoit ses ennemis à Sceaux ; elle se faisoit réciter des vers satyriques, & chanter des chansons contre ce prince. Elle critiquoit les opérations de la régence, & se lioit avec la cour d'Espagne, mécontente du régent.

Les princes du sang, toujours plus animés

contre les princes légitimés, présentèrent leur requête au roi contre ceux-ci, qui répondirent par une autre requête. M. le duc, le comte de Charolois, le prince de Conti se liguèrent plus étroitement. Le régent, charmé de voir le duc du Maine recherché & inquiété, étoit néanmoins dans une grande perplexité, n'osant pas trop décider cette grande affaire, & craignant avec raison que, le roi majeur adoptant les principes de son prédécesseur, il ne se fît des ennemis irréconciliables. Il nomma des commissaires pour examiner cette grande contestation. La ville & le royaume, comme dans toutes les affaires majeures, se divisa en deux partis, qui nous inondèrent d'écrits pour & contre les princes légitimés, & dans le nombre desquels on distingua le mémoire des princes, composé par le cardinal de Polignac, Malezieu & Davisard, avocat général du parlement de Toulouse, qui avoit la confiance de madame du Maine.

Cette princesse, qui joignoit la théorie à la pratique dans cette grande affaire, se faisoit envoyer des milliers de volumes sur l'histoire de France: on fouilloit dans nos vieilles chroniques, pour déterrer quelque prérogative des bâtards des souverains. Les jésuites qui, pour flatter le roi, madame de Maintenon & ses élèves chéris, avoient

avoient commandé l'histoire de France de leur père Daniel, donnèrent à madame du Maine un répertoire, contenant trois mille quatre cents citations, tant véritables que fausses, ou fondées sur des monumens apochryphes, en faveur des enfans naturels des rois. Madame du Maine étudioit ces passages, & les appliquoit à tous propos à l'objet de la conversation, & toute la cour en étoit devenue si savante, qu'on n'y parloit plus que des affaires des princes légitimés, enfans de Louis XIV, & des bâtards de Charibert, de Clotaire, & des plus anciens rois de la monarchie françoise.

Les princes du sang, dans leurs écrits, établissoient que les rois n'étoient en France que les usufruitiers de leur couronne; qu'ils ne pouvoient en disposer après l'extinction des princes du sang, & que le plus beau titre de la nation françoise étoit de ne pouvoir être gouvernée que par le sang légitime des princes qu'elle avoit élevés sur le trône.

Les princes légitimés se fondoient sur ce que les princes n'avoient pas réclamé dans le temps; ils disoient qu'ils ne pouvoient être jugés que par les chambres assemblées, & que le parlement, qui avoit enregistré l'édit en leur faveur, ne

pouvoit plus accepter de requêtes contraires à l'acte du feu roi qu'il avoit enregiſtré.

Les princes du ſang répliquèrent que l'autorité abſolue du feu roi leur avoit impoſé ſilence ; que le parlement lui-même n'avoit pu qu'enregiſtrer, ſans aucunes repréſentations qui lui étoient depuis long-temps interdites.

Ces premières diſcuſſions en entraînèrent de plus importantes ; les princes légitimés prétendirent que, dans la première race, les bâtards avoient été rois.

Tous les enfans légitimés de Louis XIV faiſoient alors une eſpèce de ſociété & de faction contre les princes du ſang ; & quoique madame d'Orléans, femme du régent, fût attachée à la maiſon du premier prince du ſang, ſa qualité de fille légitimée du feu roi lui étoit plus précieuſe que le titre d'épouſe du régent & de mère du duc de Chartres. Elle ne ſe rangea jamais du parti de ſon mari dans les querelles que les princes du ſang eurent pendant ſa régence contre les princes légitimés ; elle reçut même avec douleur la nouvelle que ſon époux avoit été déclaré régent par la cour du parlement, & que le duc du Maine avoit été dépouillé du pouvoir que le feu roi lui avoit attribué par ſon teſtament. Ainſi, la cour étoit diviſée en deux grandes

factions, si animées qu'elles faisoient oublier les devoirs de la nature & du sang.

Les querelles des pairs & des princes contre les enfans légitimés de Louis XIV enfantèrent bientôt d'autres querelles entre les pairs. La haute noblesse se crut offensée de ce que les pairs prétendoient faire un corps séparé, & juger le reste de la noblesse; elle tint même des assemblées où il fut dressé des requêtes, signées des seigneurs de Châtillon, Listenai, Conflans, Laval, Mailly, d'Estain, d'Hautefort, de Surville, de Montmorency-Fosseuse, & de plusieurs autres. Le conseil d'Etat, le 14 mai 1717, défendit à la noblesse de signer de semblables requêtes. On touchoit à des questions délicates qui regardoient les fondemens de l'existence de la noblesse dans le royaume de France.

Le conseil de régence, quelques jours après, nomma des commissaires pour examiner la forme de juger l'affaire des princes; mais la noblesse, toujours plus animée du maintien de ses privilèges, qu'elle croyoit attaqués par les édits du roi Louis XIV en faveur des princes légitimés, fit signifier au parlement un acte protestant de nullité de tout jugement sur l'affaire des princes, qui ne pouvoit être discutée & jugée que par les Etats-généraux, dont elle fit la de-

mande. C'eſt alors que le conſeil de régence fut véritablement alarmé ; l'aſſemblée de la nation étoit ou l'épouvantail ou la ruine du miniſtère. Tous les conſeils, celui de régence ſur-tout, ſe ſoulevèrent, & Châtillon, Vieuxpont, Baufremont, Rieux, Polignac & Clermont furent renfermés, les uns à la baſtille & les autres au château de Vincennes : l'huiſſier à verge qui avoit ſignifié les actes fut interdit pour ſix mois de ſes fonctions ; & les ſeigneurs audacieux qui avoient été aſſez téméraires pour prononcer le mot d'*Etats - généraux* furent renfermés ſi étroitement, que le cardinal de Polignac ne put obtenir de voir ſon frère. Le duc de Chartres, qui faiſoit alors ſes études, ayant apporté un ouvrage qui traitoit des droits de la nation dans le choix d'un régent, montra à ſon père qu'il ne l'étoit que par uſurpation, le parlement n'ayant aucun droit de l'adjuger, & la naiſſance n'étant pas un droit aſſez inconteſtable : ce jeune prince ſollicitant la délivrance des ſeigneurs emprisonnés, l'obtint de ſon père un mois après.

Enfin, le jour fatal aux princes du ſang arriva. Au mois de juillet 1717, le roi révoqua l'édit de Louis XIV en faveur des enfans légitimés, à qui il ôta la qualité de princes du ſang ; il laiſſa au comte de Toulouſe les honneurs dont il jouiſſoit,

mais il en dépouilla le duc du Maine, contre lequel la vengeange du régent se dirigea plus particulièrement, parce qu'il lui attribuoit avec raison de l'avoir perdu, de concert avec madame de Maintenon, dans l'esprit de Louis XIV, de l'avoir privé de l'autorité absolue de la régence, pour s'en atttribuer le pouvoir ; & enfin, parce qu'il avoit quelques intelligences trop secrètes avec l'Espagne pour qu'elles ne fussent point suspectes.

CHAPITRE XI.

Troubles de l'église, & cour de Rome.

Rome ne redoutoit rien tant au sujet de la bulle, que ce qu'on appeloit *un accommodement à la françoise*, c'est-à-dire, avec des conditions qui ne seroient pas compatibles avec les canons, avec la foi, ni peut-être avec la dignité du chef de l'église. Lafiteau, arrivé en poste de Rome à Paris, lié avec le cardinal de la Trémoille, ministre de France près le pape, avoit alarmé les chefs des molinistes & des jansénistes, qui crurent qu'il avoit apporté quelque projet d'accom-

modement qui les eût rejetes dans la claffe commune, & leur eût fait perdre leur influence fur leur parti. Lafiteau n'étoit que le précurfeur d'une lettre que le collège des cardinaux écrivoit en corps au cardinal de Noailles, pour l'engager à fe foumettre. Le pape envoyoit auffi un bref au duc d'Orléans, & d'autres brefs aux évêques & à la forbonne ; mais dans celui-ci il fufpendoit les privilèges de cette maifon, foumife à la bulle fous Louis XIV, & révoltée contre elle fous le duc d'Orléans. C'étoit l'effai des actes de rigueur & de reffentiment dont le pape menaçoit les appelans. Le nonce obtint l'audience particulière du régent pour lui préfenter les brefs du pape.

Quand on fut dans le confeil de régence que le pape avoit écrit tant de brefs à-la-fois à ces évêques, on ordonna à l'agent du clergé d'écrire à chaque prélat, pour qu'il renvoyât au régent les lettres arrivées de Rome. Le lendemain, le régent reçut Bentivoglio avec toute la politeffe & la bonté dont il étoit capable, quand il le vouloit. Il lui dit que fi les cours de juftice avoient févi avec tant d'énergie contre la cour de Rome, il étoit au-deffus de fon pouvoir d'empêcher les parlemens de veiller à la confervation des droits de la couronne & des libertés de l'églife gallicane; que le zèle des magiftrats fur cet objet étoit

connu, & que c'étoit pour cette raiſon-là qu'il garderoit ſi bien le bref du pape, qu'il ne tomberoit pas entre les mains du procureur-général, capable de faire un grand éclat contre ce bref & les autres. Le nonce attendoit après cela que le régent déſapprouveroit l'énergie du pape contre la ſorbonne ; mais il fut bien ſurpris d'entendre dire au régent, *que la ſorbonne n'avoit fait que des extravagances dans l'affaire de la bulle, & qu'elle s'étoit déshonorée* (1).

Le régent en effet travailloit de bonne foi à la pacification des troubles de l'égliſe : il aſſembloit les évêques des deux partis au palais-royal, pour les réunir par des remontrances, par des prières & par des inſinuations ; mais les chefs, plus opiniâtres, parce que l'autorité agiſſoit de niveau avec eux pour terminer les querelles ſcandaleuſes, diſoient chacun avec fermeté que leur conſcience ne leur permettoit aucun accommodement. Il y avoit alors dans nos prélats deux conſciences, une

(1) La ſorbonne effectivement croyoit à la bulle ſous Louis XIV. Sous le régent, elle ne voulut plus y croire. Sous le cardinal de Fleury, elle y crut de nouveau. Elle dit qu'elle y croit encore, c'eſt-à-dire, qu'elle croit comme le veut l'autorité, & que ſa théologie & ſes ergos ſont variables comme le temps.

janséniste & une moliniste, & chaque chef des deux partis vouloit être long-temps général d'armée, se battre & conserver une autorité, une influence sur les factions animées, & se rendre recommandable, en fixant sur lui les regards de la multitude. La bonne foi dans les querelles ne se trouvoit que dans les sous-ordres; car pour les chefs, jamais ils ne vouloient accommoder l'affaire. Le nonce du pape, plus zélé qu'éclairé dans les disputes, étoit même outré que le régent osât examiner la bulle; il vouloit, comme le feu roi l'avoit exigé, qu'on se soumît sans résistance & aveuglément; & quand il considéroit que le régent, dont on connoissoit la conduite nocturne, s'occupoit le lendemain, environné de militaires & de maréchaux de France, de la bulle *unigenitus*: *pauvre religion*, disoit-il, *devant quel tribunal faut-il donc que tu sois traînée!* Le nonce valoit moins que le régent, & on a su depuis qu'il faisoit des enfans à une comédienne.

Le pape écrivoit en même-temps au cardinal de Rohan, pour l'engager à ne pas se prêter, dans ces conférences, à aucun traité, à aucun acte ou condition qui pourroient compromettre l'autorité du pape & diminuer l'obéissance aveugle qu'on doit à ses décisions; il écrivit aussi à plu-

ſieurs autres prélats qui étoient parvenus à leur ſiège en s'attachant à tous les principes de Tellier, miniſtre de la feuille; & comme le pape avoit dans ſes écrits épiſtolaires des tournures élégantes, dignes quelquefois des beaux âges de la latinité, ſes phraſes, circulant de bouche en bouche à Paris, lui avoient donné la réputation, non-ſeulement d'avoir beaucoup d'énergie & de courage dans la conduite & le gouvernement, mais encore beaucoup de netteté & de délicateſſe dans ſes expreſſions; mais ces lettres, ces conférences, ces mémoires, au lieu de pacifier, aigriſſoient des eſprits intéreſſés à vivre dans la querelle. Les janſéniſtes diſoient que le pape ne pouvoit par une conſtitution condamner la plupart des propoſitions extraites mot à mot ou de l'écriture ſainte, ou des pères de l'égliſe, & les moliniſtes vouloient une ſoumiſſion ſans raiſonnement.

Ce fut-là le réſultat des conférences tenues au palais-royal pour la pacification; & le pape, qui fit brûler par la main du bourreau, après un décret de l'inquiſition, ces écrits contre la bulle qui animoient les eſprits en France, augmenta encore leur agitation, malgré le vœu du cardinal de la Trémoille, ambaſſadeur de France à Rome, qui repréſentoit que cet acte, avec ſon appareil, ſans faire du bien, produiroit beaucoup de mal;

la défenſe de lire des écrits de cette nature ayant été, dans tous les temps, des motifs qui excitoient les fidèles à les lire avec plus d'attachement & d'attention.

On ſe borne ici à parler des mouvemens ſecrets des cours de Rome & de France ſur la bulle *unigenitus*. Il faudroit des volumes pour détailler les ſcènes ſcandaleuſes & publiques qui arrivoient en France. Trop d'auteurs en ont parlé & en parleront : les évêques s'étoient ſoulevés contre d'autres évêques; la ſorbonne, jadis ſi craintive ſous le feu roi, s'étoit révoltée. Les bénédictins, les jacobins, l'oratoire, les doctrinaires s'étoient déclarés les ennemis des jéſuites, des ſulpiciens, des eudiſtes & des ignorantins. Le parlement avoit pris parti dans ces miſérables querelles; & chaque jour, une grêle de libelles tomboit ſur la ville de Paris, qui n'étoit plus l'ancien ſéjour des plaiſirs, de la douceur, de la tranquillité, mais une cité argumentante, peuplée de factieux & de théologiens de tous états, qui parloient de la grace, du libre arbitre, & d'une foule de queſtions métaphyſiques & ridicules dans leſquelles l'eſprit ſe perdoit. Les évêques faiſoient des mandemens, & le parlement les condamnoit: s'ils répliquoient, le bourreau s'en mêloit, & brûloit la réplique. Les cardinaux de Biſſy & de Rohan, les jéſuites & les ſulpiciens pouſſoient

un parti ; l'autre étoit conduit par Noailles, l'oratoire, le parlement & quelques factieux. Dans cette circonstance, quatre évêques appelèrent de la bulle au futur concile général ; la sorbonne y adhéra, tout fut sens dessus dessous, & Rome appela *exécrable* le quadruple appel des évêques ; il lui parut même si difficile d'en punir la témérité, qu'on résolut d'ignorer cet appel, & de ne pas témoigner qu'il fût venu à la connoissance du pape.

Mais le cardinal de la Trémoille reçut un courier de la part du roi, qui l'informoit de cet évènement, & le régent écrivit au souverain pontife, à qui il rappeloit ce qu'il avoit fait depuis sa régence pour la paix de l'église. Il se plaignoit du refus du pape d'admettre aucun des cinq expédiens pour finir les contestations ; il attribuoit à ce refus l'établissement en son palais des conférences qui avoient duré quatre mois ; il disoit que les évêques étoient prêts à s'accorder, si les ennemis du repos de l'église n'avoient suscité les quatre appels ; il ajoutoit néanmoins que ces appels n'avoient rien de contraire aux usages du royaume ; que cependant il en montreroit son ressentiment ; mais que ce témoignage, au lieu d'adoucir, aigriroit davantage les appelans. Enfin, il offroit au pape d'agir de concert avec lui pour la paix

de l'églife, après les conférences, dont il efpéroit beaucoup de fuccès.

Le pape, après une longue converfation avec le cardinal de la Trémoille, lui répondit que le régent lui vouloit lier les mains, & fe conferver la liberté d'agir lui-même comme il l'entendroit. Il fit répondre à fon nonce à Paris, qu'il étoit réfolu de procéder felon la rigueur des canons contre les oppofans; & que s'il n'avoit déjà févi, c'eft parce qu'il avoit été retenu par la conduite, trop modérée peut-être, du régent fur les affaires de la religion, ne voulant pas lui déplaire.

Le régent, défefpérant lui-même de donner la paix à l'églife, réfolut de laiffer dans leur état les affaires de la bulle, & de défendre abfolument d'en parler; mais la faction jéfuitique & fulpicienne, conduite par le nonce, au lieu de fe taire, crioit toujours plus fort. On difoit qu'après avoir laiffé la gangrène gagner les parties nobles de l'églife, après avoir empêché l'action des remèdes, c'étoit perdre vifiblement l'églife que de refter dans le filence & l'inaction. Le pape, à leur avis, ne prenoit point affez de part au péril imminent de l'églife, en reftant dans cette inaction. Ils vouloient qu'il employât toutes les foudres de l'églife; & la lettre pleine de tendreffe que le pape

écrivit de ſa main au cardinal de Noailles les pénétroit de dépit & de mécontentement. Ils ne ſavoient pas que cette démarche inopinée du pape venoit des ſupplications du général des jéſuites, qui, voyant ces troubles d'un œil bien différent que les plus ſéditieux de la ſociété, qui les ſuſcitoient de ſang froid, craignoit une rupture entre les cours de Rome & de France, & l'expulſion de ſa compagnie en Italie.

Le cardinal de Noailles, ſeul homme de bonne foi parmi les chefs de ſa faction, plein de probité, de ſimplicité & de vertu, croyoit ne pouvoir accepter cette bulle ; & cependant, conduit par un eſprit de paix, il offroit au régent une ſorte d'acceptation, avec quelques explications que ſa conſcience lui faiſoit conſidérer comme eſſentiellement néceſſaires.

CHAPITRE XII.

Enfans du régent, en 1717 *& années ſuivantes.*

Cependant le janſéniſme, favoriſé par la nouvelle cour du régent, faiſoit de tels progrès à Paris & en France, qu'il s'introduiſoit même parmi les

princes & les princesses du sang. Le duc de Chartres en étudioit la doctrine dans son éducation, & s'attachoit si cordialement à la croyance des jansénistes, que le reste de sa vie il en fit sa plus grande occupation, écrivant, dès l'âge tendre, des traités sur la grace, & des *in-folio* de dissertations sur toutes les affaires de cette nature : son père en étoit désolé, & ses maîtresses vouloient lui donner le ton de la cour. Dès l'âge de 18 ans, de jeunes débauchés furent appelés *pour lui donner du sentiment*; mais le prince, toujours timide, réservé & dévot, n'y toucha pas.

A-peu-près dans ce temps-là, mademoiselle d'Orléans, pleine de dépit contre son père, & de jalousie contre sa sœur mademoiselle de Valois, donna à l'Europe le spectacle de voir une princesse du sang connue par son amour pour les plaisirs du grand monde, s'y soustraire tout-à-coup, & se retirer dans un couvent, où elle devint janséniste outrée par les soins d'un directeur.

Elle porta cependant avec elle à l'abbaye de Chelles l'amour des beaux arts & des plaisirs, qu'elle tenoit de son père, & attiroit des troupes de musiciens dans le couvent, pour des concerts. Elle faisoit des courses dans les environs avec des équipages qu'elle avoit à elle, accompagnée de plusieurs religieuses qu'elle s'étoit attachées, &

ſpécialement madame de Fretteville, qui avoit obtenu ſon intimité. L'abbeſſe, madame de Villars, ne pouvant s'oppoſer à cette vie mondaine, demanda de ſe retirer, & propoſa de laiſſer l'abbaye à mademoiſelle d'Orléans quand elle ſeroit profeſſe. Le régent y conſentit, & ſa fille fut abbeſſe. Alors, elle fit démolir une partie du monaſtère pour le rebâtir; les clôtures furent renverſées; une compagnie brillante d'hommes & de femmes profita des brêches pour entendre ſa muſique, & ſe trouver aux ſoupers délicats où l'abbeſſe venoit au deſſert.

Tout Paris s'amuſoit des nouvelles qui arrivoient chaque jour de l'abbaye de Chelles. Le régent, perſonnellement intéreſſé à faire ceſſer ces bruits, engagea ſa fille à changer de conduite. Elle avoit été juſqu'alors zèlée moliniſte, étant conduite par le père Trévoux, jéſuite, qui l'avoit attachée à ſa compagnie & à ſa faction. A Chelles, elle prit un confeſſeur bénédictin, nommé le Doux, qui la fit janſéniſte, & la condamna à des méditations & à penſer à la mort; ſes progrès dans la vie ſpirituelle furent tels, qu'elle fracaſſa un matin, dans un accès de dévotion, tous ſes inſtrumens, & en fit un grand feu qu'elle alluma avec ſes cahiers de muſique. Elle ne donna plus de ſoupers & de collations qu'à de ſimples reli-

gieux, & médita sur la mort, comme le lui avoit inspiré le bénédictin ; au point qu'elle voulut un soir, à dix heures, en se levant de table, aller visiter sa place dans le tombeau qu'elle avoit fait creuser pour elle. Chaque religieuse, un flambeau à la main, se rendit avec elle dans l'église ; on fit l'ouverture du caveau ; on descendit par une échelle ; elle essaya de sa couche, & parut contente de son futur séjour.

Devenue habile janséniste, par les soins du bénédictin son directeur, elle voulut être savante dans les écritures, & en extraire les pages qui paroissoient favorables à ses sentimens. Deux secrétaires choisissoient ces passages, & elle y ajoutoit les réflexions. Elle écrivit aussi au cardinal de Noailles, adhérent à tout ce qu'il avoit fait.

Quand cette conduite eut acquis grande publicité, le régent, qui avoit alors des affaires avec la cour de Rome qui nous refusoit des bulles pour plusieurs évêques nommés, pria sa fille de ne pas montrer autant de zèle, & lui envoya son ancien directeur, le père Trévoux, pour la changer : elle ne voulut ni le reconnoître, ni le recevoir, & lui fit défense de jamais reparoître devant elle ; ce qui engagea le duc d'Orléans à envoyer en exil

exil le confesseur janséniste qui montoit ainsi l'esprit de sa fille.

Les jésuites ne cessèrent alors de la tourmenter ; on gagna madame de Fretteville, la plus intime de ses favorites, qui fit tout ce qu'elle put pour convertir l'abbesse ; mais plus ferme dans son parti, à mesure qu'elle rencontroit des oppositions, elle demanda son confesseur à son père qui venoit la voir à Chelles tous les mardis, & tourmenta tellement madame de Fretteville, son ancienne favorite, qu'elle l'obligea à quitter le couvent. Furieuse contre les chefs de la faction jésuitique, qui avoient fait exiler son confesseur, elle s'en vengea un jour de cette manière.

Madame de Rohan, abbesse d'Hières, fréquentoit madame de Chelles, qui alloit la voir à son tour.

Un jour le cardinal de Bissy, chef du parti moliniste, allant voir madame de Rohan, & lui demandant quelle étoit la conduite de sa maison, relativement à la bulle, celle-ci lui répondit qu'elle n'avoit qu'une sœur converse qui ne voulût pas obéir à la bulle. Bissy dit qu'on la fît venir, & madame de Rohan lui envoya madame d'Orléans, qui ne fut pas reconnue, ayant pris le costume de converse.

Bissy parla de soumission, & l'abbesse de Chelles lui parla d'appel & de réappel. Le cardinal, qui

se mit en colère, menaça de la mettre en pénitence; & la sœur, d'un ton trèsassuré, lui fit l'histoire de sa vie, & lui dit qu'il ne jouoit son rôle que par ambition. La fureur s'empara du cardinal étonné, qui dit à la sœur converse qu'elle ignoroit ce qu'étoit un prince de l'église; mais la sœur, qui avoit le talent de la parole, en dit tant qu'elle le déconcerta. Madame de Rohan, qui écoutoit ces propos, éclata de rire, & Bissy, qui observa de plus près la figure de la sœur converse, reconnut madame d'Orléans. Alors se levant de son fauteuil, il lui fit les excuses les plus humbles. La princesse lui tourna le dos, & lui dit: *profitez de la leçon.* Le cardinal, plein de dépit, ne voulut plus dîner avec madame de Rohan, qui l'avoit invité, de concert avec madame de Chelles; il sortit de l'abbaye en murmurant.

Ce que l'abbesse de Chelles fit de plus louable & de plus humain dans son couvent, fut de se déclarer la protectrice de tout ce qui étoit persécuté par la faction jésuitique. L'abbaye de Chelles étoit l'hospice de tout ce qui fut exilé, quand le jésuitisme triompha, sous le cardinal de Fleury. Bissy, qui avoit encore le cœur ulcéré de l'aventure de l'abbesse d'Hières, porta des plaintes contre la réception distinguée qu'elle faisoit à ceux qu'il punissoit. La princesse, tou-

jours courageuse, répondit au roi qu'elle ne connoissoit pas ceux que sa majesté exiloit; qu'elle ne savoit pas que ceux qu'elle recevoit eussent le malheur de lui déplaire, & que si elle avoit secouru quelques persécutés, elle ne pouvoit s'en repentir, étant obligée à l'hospitalité, sur-tout envers les malheureux. Madame l'abbesse, forte de se voir reléguée dans un couvent, ne pouvoit redouter de la faction des jésuites un plus sévère châtiment. Les jésuites le reconnurent aisément, & se liguèrent avec sa mère, madame d'Orléans, qui lui représenta avec vivacité l'indécence de sa conduite si décidée; l'abbesse, encore plus constante, cessa de la voir, se brouilla avec elle, & il fallut, pour la réunion, que madame d'Orléans la recherchât ensuite la première.

Les jésuites, qu'elle outrageoit, s'en vengeoient en attaquant cette princesse de toutes manières. On fit courir le bruit qn'elle avoit accepté la constitution, & tout Paris en fut persuadé. Elle répondit par une espèce de manifeste dont nous conservons ici les principales expressions, parce qu'elles font connoître davantage & l'esprit du temps, & le caractère de cette princesse.

« L'acceptation qu'on m'attribue, dit-elle, ne

» pourroit avoir que l'une de ces trois causes:
» des vues de politique, ou bien un attachement
» au parti que j'aurois pris & quitté sans exa-
» men, ou enfin la conviction qui m'obligeroit
» à me rendre à un nouveau parti.

» A tout cela je réponds: 1°. que je n'ai
» pas eu besoin de politique, tant que M. d'Or-
» léans a vécu, pour obtenir ce que je desirois;
» elle ne m'est pas moins inutile aujourd'hui,
» que je ne me mêle de rien.

» 2°. Si on se figure que je me sois déclarée
» sans connoissance de cause, on se trompe; &
» ceux qui me croient changeante me connois-
» sent peu. Quand la bulle arriva j'étois jeune,
» je n'avois que 15 ans. Les cris qu'elle excita
» dans tout le royaume me donnèrent de la cu-
» riosité; elle me parut renverser tout ce qu'on
» m'avoit appris. La persécution que les cons-
» titutionnaires exercèrent me déplut; je fus con-
» vaincue que la violence & la vérité étoient
» incompatibles. Des prélats, d'illustres persé-
» cutés s'adressèrent ensuite à moi; la pitié &
» la justice me firent prendre leur parti; & de-
» puis ce temps-là je fus janséniste.... Le re-
» proche de jansénisme n'a jamais rien exprimé
» dont on doive rougir, & je l'ai mérité bien
» plus qu'on ne pense... Les six premières an-

» nées de ma retraite ont été employées à étu-
» dier les matières, & ce travail m'a convaincue
» que l'évangile, Saint-Paul, Saint-Augustin,
» Saint-Prosper, Saint-Fulgence, Saint-Thomas,
» sont condamnés par la bulle ».

L'abbesse de Chelles ne s'étoit pas occupée uniquement de l'étude des matières jansénistes & molinistes; elle travailloit dans son abbaye à toutes sortes de métiers qu'elle faisoit apprendre par de petites ouvrières qu'elle se faisoit venir de Paris. Elle savoit faire toutes sortes de modes & de coëffures, des machines au tour & des ouvrages superbes en broderie. Elle s'amusoit à faire des fusées volantes & des feux d'artifice; elle avoit une paire de pistolets avec lesquels, en tirant, elle faisoit peur à toute sa maison. Ses talens alloient jusqu'à faire des perruques.

Ayant hérité du caractère vif de son père, son esprit étoit sans cesse en action; elle avoit comme lui l'ambition de tout savoir & de s'occuper des sciences les plus abstraites & les plus étrangères à son état. La physique la conduisit à la chimie; les connoissances de la chimie la portèrent jusqu'à la science des simples, & elle s'appliqua à la pharmacie; enfin, la science des remèdes la mena jusqu'à la chirurgie,

qu'elle voulut apprendre par principes, les inſtrumens à la main. On pouvoit dire, à ſa mort, qu'elle étoit muſicienne, artiſte, brodeuſe, habile dans les modes, dans l'art des coëffures, dans celui des perruquiers & dans la menuiſerie. Elle étoit phyſicienne, chimiſte, apothicaire, chirurgienne, théologienne, janſéniſte, & ſavoit à fond toutes les parties de cette héréſie ſubtile qui a occupé les eſprits les plus profonds du dix-ſeptieme ſiècle, & la moitié du ſiecle ſuivant. Elle a fait une profeſſion de foi qui annonçoit qu'elle connoiſſoit toutes les aſtuces de l'école: enfin, elle tournoit habilement. Comme, pour mettre ſon tour en jeu, elle imprimoit à la baſcule le mouvement avec le pied, toutes les humeurs du corps ſe portèrent une fois ſur la cuiſſe droite avec tant d'abondance, qu'on craignit la gangrène; ce qui ne l'empêcha pas, quand elle fut guérie, de reprendre le même amuſement.

Quant à mademoiſelle de Valois, troiſième fille du régent, elle avoit le teint d'une blancheur de lis; elle étoit bien faite de ſa perſonne, & elle avoit hérité, comme ſes ſœurs, du tempérament de ſon père, de ſon inclination pour les plaiſirs, & elle étoit devenue éperduement amoureuſe du duc de Richelieu. Accoutumée à le placer près d'elle au jeu, une converſation

galante s'étoit d'abord établie entre leurs pieds; & depuis la première fois que ce jeu les amusa, elle eut pour le duc & il eut pour elle un véritable attachement, qui ne scandalisa presque jamais le public. Les courtisans apprirent leurs sentimens réciproques, parce que ne pouvant guère entretenir au commencement que des conversations des pieds, qui exprimoient beaucoup sous la table du jeu, mademoiselle de Charolois, sa première amante, s'en apperçut; alors elle gagna les devans, & avança les siens, que le duc attaquoit selon son usage, les prenant quelquefois pour ceux de l'autre princesse. Mademoiselle de Charolois, dévorée de jalousie, eut la patience de long-temps continuer ce jeu pour reconnoître quelle étoit la force de sa passion, & sentir, à l'aide d'un tact aussi obtus, jusqu'à quel point ils en étoient venus sur cet article-là avec mademoiselle de Valois. Elle se leva à la fin du jeu comme une furie, avec des yeux étincelans qui sembloient sortir de la tête; & sous prétexte d'incommodité, elle alla enrager chez elle de colère & de dépit contre mademoiselle de Valois, laissant le duc bien confus sur son erreur, & avec peu de desir ce soir-là de renouer un véritable commerce avec mademoiselle de Valois, qui, plus furieuse que sa rivale, s'étoit

apperçue de leurs jeux. Aucune ne témoigna de reſſentiment contre le duc qui les trompoit toutes les deux; mais elles ſe déclarèrent la guerre, ſe jurèrent une inimitié éternelle, & firent publier des vers affreux l'une contre l'autre.

Le régent, furieux de ces tracaſſeries qui alloient s'introduire dans ſa cour, fit donner, quelques jours après, un ſingulier avis au duc de Richelieu : il étoit relatif à l'amitié que lui témoignoit la princeſſe ſa fille. Il logeoit dans ſon hôtel Montconſeil, charmant jeune homme de figure & de caractère, bien reçu dans toutes les compagnies & chez le régent; & le ſoir il portoit au bal un *domino* ſemblable à celui de Richelieu, cauſant avec mademoiſelle de Valois d'un objet chéri qu'ils aimoient tous les deux. Le régent, qui ſoupçonnoit déjà les intrigues de ſa fille, s'approcha de Montconſeil, aſſis à côté d'elle, & croyant reconnoître Richelieu avec ce domino : *Maſque*, lui dit-il, *prenez garde à vous, ſi vous ne voulez aller une troiſième fois à la baſtille.* Montconſeil, pour détromper le régent, ôta ſon maſque, & ſe fit connoître; & le prince, d'un ton de colère, lui ajouta : *Dites donc à votre ami Richelieu ce que je viens de vous dire à ſon intention*; & lui tournant le dos, il diſparut.

On ſut bientôt dans Paris de quelle princeſſe

il étoit aimé, quels obstacles empêchoient leurs amours, & pour quels motifs ils étoient contrariés. Les princes & les princesses du sang donnoient cependant alors un exemple scandaleux à toute la France; car la duchesse douairière vivoit publiquement avec Law. La duchesse de Bourbon, méprisée de son mari, se consoloit avec Duchaila. La princesse de Conti, fille du roi, demi-dévote, souvent agitée de scrupules & de remords, & tourmentant sans cesse la princesse sa fille, à cause de ses amours, étoit recherchée de la Vallière son neveu. La jeune princesse de Conti, malgré la jalousie de son mari, aimoit la Fare, & Clermont, le plus beau seigneur de sa maison, & son gentilhomme : on a dit de qui étoit aimée la belle Charolois; sa cadette étoit folle du duc de Melun. Madame de Berry vivoit avec Riom & avec d'autres, & l'abbesse de Chelles avec des pensionnaires dans son couvent. Marton idolâtroit mademoiselle de la Roche-sur-Yon, & le cardinal de Polignac n'étoit point rejeté de madame du Maine, malgré la jalousie d'un mari qui vouloit conserver à Sceaux le cérémonial extérieur de la cour de Louis XIV. Ainsi les princesses & les princes de ce temps-là se vengeoient publiquement d'avoir été mis à la gêne par le feu roi. C'étoit l'impétuosité de l'écolier

qui, du collège où il est retenu & observé, entre dans le monde en secouant l'autorité du précepteur. Laissons les détails ; l'indication suffit pour apprendre aux souverains & aux princes que les courtisans qui les environnent toujours en tremblant, & en leur prodiguant les expressions flatteuses, écrivent secrètement la vérité, la transmettent à leurs enfans, à la postérité. Tel homme public croit que ses fautes sont ensevelies dans l'oubli: elles semblent sortir comme du sein de la terre, quand les temps historiques sont arrivés.

Quant au régent, il ne cachoit ni ses amours, ni son caractère changeant, ni ses dissolutions ; les orgies de Saint-Cloud & du Palais-Royal inventoient chaque jour quelque plaisir plus sensuel, ou quelque ordure nouvelle. Devenu régent, il s'étoit attaché de nouveau à la Desmarre, en exilant Baron, qu'elle préféroit en secret à ce prince. Fatigué d'elle, il aima la Fillon passagèrement & la laissa pour s'attacher à une comédienne nommée Emilie, vertueuse, pleine de sentiment & de réserve; puis à la Souris, autre fille de théâtre, ainsi appelée à cause de sa taille svelte & fine. Quant aux femmes de qualité, le régent aima toutes celles qui voulurent le permettre. Madame de Parabère, fille

de madame de la Vieuville, dame d'atours de madame de Berry, qui étoit encore aimée de Béringhen, que le régent exila, madame d'Averne, & la fameuse religieuse sœur du cardinal de Tencin, avoient des complaisances pour le duc d'Orléans. Se permettant lui-même tous les plaisirs, il contrarioit l'attachement de la princesse sa fille avec le duc de Richelieu, et porta celui-ci à s'en venger, en lui enlevant la Souris, avec laquelle le prince vivoit publiquement.

Pour exécuter ce projet insensé, Richelieu mit dans sa confidence un célèbre acteur de l'opéra, favori de la Souris, qu'on nommoit Thevenard, lui donna deux cents louis pour les frais d'une fête villageoise, dans une maison que l'acteur avoit à Auteuil. Il y eut un grand concours de peuple qui venoit pour le bal, pour le feu d'artifice, pour l'illumination, & la Souris devoit en être la reine. Tout devoit passer pour être fait pour elle & pour ses plaisirs. Richelieu arriva l'après-dîné dans un de ces chars qu'on nommoit alors *des phaëtons*: deux hommes avertis prièrent la Souris de venir près d'un grand seigneur qui vouloit lui parler: on la fit monter dans le char, & on alla à toute bride à Paris, sans que le régent parût déconcerté ni fâché de l'insulte. Ce fut alors qu'Emilie lui succéda.

Autant la Souris étoit libertine, infidèle, volage, inconféquente & capricieufe, autant celle-ci fut fage & pleine de fentimens; & ce fut une des maîtreffes qui vécurent le plus long-temps avec le régent, dont le caractère trop inconftant ne pouvoit fe fixer. La Souris, lors même qu'elle étoit aimée du régent, n'avoit ceffé de lui faire des infidélités. Peu attachée à fa propre fortune, elle n'avoit pas même penfé à gagner du bien, donnant tout ce qu'elle avoit à un jeune page du duc de Luxembourg, qui le donnoit lui-même à une autre fille; mais Emilie, qui n'accepta du régent qu'un fimple entretien, ne voulut point quitter fon état; & s'attendant, comme les autres maîtreffes auxquelles elle avoit fuccédé, à perdre les bonnes graces du prince, elle réfolut de ne plus s'attacher à perfonne, quand cet accident lui arriveroit, & de renoncer abfolument à tous les plaifirs & aux amans. Firmarçon avoit aimé Emilie en premier lieu. Parti pour l'armée, le duc de Melun, ravi de fa modeftie, fe l'attacha, & c'eft à lui que fuccéda le prince.

Voulant un jour lui faire un préfent de boucles d'oreilles de quinze mille francs, Emilie, qui avoit déjà reçu quelques bijoux, répondit modeftement que ces diamans n'étoient pas faits pour elle, & qu'ils étoient trop beaux. Elle les

refusa, priant le prince de les retenir & de lui donner à la place dix mille liv. en argent, pour acheter une maison à Pantin, où elle vouloit se retirer quand elle n'auroit plus le bonheur d'être aimée de lui, ajoutant, qu'après avoir joui des bontés d'un aussi grand prince, jamais personne n'étoit digne de lui succéder. Le régent lui promit fidélité, l'embrassa tendrement & envoya chez elle vingt-cinq mille liv. en billets de banque, au lieu de quinze.

Emilie, toujours plus retenue, en prit pour dix & rendit le reste, disant que S. A. R. s'étoit trompée; mais le régent l'assurant qu'il avoit eu l'intention de lui donner la somme entière, la rendit, ordonna de la garder, & lui assura qu'il avoit pour elle une estime qu'il accordoit à peu de personnes de son sexe.

L'abbé Dubois, à son retour d'Angleterre, ayant à communiquer au régent des dépêches importantes, relatives aux affaires étrangères & au roi Georges, sur lesquelles il falloit répondre sur-le-champ, entra à sept heures du matin dans la chambre du régent, qu'il trouva couché avec Emilie. Dubois vouloit se retirer & attendre qu'elle se levât; mais le régent arrêta l'abbé, lui demandant pourquoi il venoit ce jour-là d'aussi bonne heure? *Emilie est secrète*, ajouta le régent;

elle a un excellent esprit ; elle nous donnera un bon conseil. Dubois obéit & travailla avec le régent, qui demanda à Emilie ce qu'elle pensoit de ce qu'elle venoit d'entendre. Emilie répondit si bien, que le régent, adoptant son avis, s'écria : *Ne t'avois-je pas dit, l'abbé, qu'Emilie nous donneroit de bons conseils ? exécute donc ce qu'elle vient de prononcer.* Dubois, mécontent de voir les secrets confiés à une maîtresse, oublioit que ses propres principes & sa conduite étoient bien plus répréhensibles que ceux de la courtisanne, vertueuse dans son état.

L'attachement du régent pour Emilie dura plus de six mois ; mais Fimarçon, arrivé de l'armée à la fin de 1719, demanda son Emilie, alla la voir, la maltraita, & lui dit brutalement que si elle retournoit chez le régent il la tueroit. Emilie en fut si effrayée, qu'elle alla volontiers, & par son ordre, dans un couvent à Charenton, où il alloit la voir. Sa passion & sa jalousie étoient si énergiques, qu'il faisoit observer le couvent par des espions qui rodoient à l'entour, pour que personne n'en approchât ; & pour savoir qui l'oseroit, il fit menacer les tourières de les brûler avec toute la maison, si elles laissoient parler quelque autre que lui à Emilie. Il dépensa

alors pour elle ou pour les espions deux cents mille livres qu'il avoit gagnées aux actions. Richelieu, lié avec Firmaçon, ne savoit ce qu'il devoit admirer le plus, ou de la bonté du régent, qui se laissoit encore enlever une maîtresse par Fimarçon, lui qui avoit exilé Baron & d'autres jeunes gens amoureux de ses maîtresses. Le régent le fit arrêter cependant l'année d'après, & il fut mis au fort-l'évêque. Il avoit donné un coup de canne à un gentilhomme, à cause d'une autre fille à laquelle il parloit. Il étoit condamné à un an de prison; mais à force d'argent, le guichetier le laissoit sortir tous les soirs, pour souper avec ses amis. Il venoit chez Richelieu, & réjouissoit la compagnie du récit détaillé de ses aventures.

Les seigneurs & les dames les plus connues modeloient leur conduite sur tous les exemples de la cour du régent. Richelieu faisoit sa cour à un très-grand nombre à-la-fois, & il est souvent arrivé à Rafé, son laquais affidé, de lui donner en rentrant dix à douze lettres de rendez-vous pour le même soir. Le duc ne prenoit pas la peine d'ouvrir tous ces billets d'amour, parce que la plupart, ceux sur-tout des princesses, étoient en chiffres, & demandoient beaucoup de temps. Il ouvroit la lettre de la personne chez

laquelle il vouloit aller, & renfermoit les autres dans des cassettes sans les ouvrir ; il en a laissé le soin aux historiens de son temps qui ont eu la communication de ses papiers. Richelieu s'amusoit beaucoup à tromper les femmes, à envoyer, comme par erreur, à celle qu'il ne vouloit plus le billet doux de sa rivale. Des querelles de femmes, difficiles à terminer, en étoient la suite ; car elles étoient toutes infiniment attachées au courtisan. Il avoit pour principe constant qui lui a toujours réussi, de donner à toutes un peu de jalousie, de les animer entre elles, & de leur donner des soupçons de ses infidélités. Après leurs brouilleries, elles restoient ses amies, & l'étoient ensuite dans tous les temps.

C'est dans ces circonstances qu'un duel jusqu'alors inouï, entre deux femmes bien connues pour leur amour des plaisirs, occupa la capitale, & sur-tout la cour du régent. On publia que madame de Polignac & madame de Nesle s'étoient battues en duel & au pistolet, au bois de Boulogne, lieu de leur rendez-vous, pour savoir à laquelle Richelieu resteroit, si toutes les deux n'étoient pas tuées. Il avoit eu beau donner des congés à madame de Polignac, elle étoit éperduement amoureuse de sa coquetterie; ses infidélités ne la blessoient pas; elle n'étoit inquiète que de

ses

ses railleries sur son retour périodique vers le duc qui la fuyoit depuis 1715 ; car il l'avoit aimée lorsqu'il n'avoit que dix-neuf ans. Jalouse de toutes les dames qui lui avoient succédé en grand nombre, non à la file, mais-à-la fois & ensemble, elle s'en prit un jour à madame de Nesle, & l'appela au bois de Boulogne, lui déclarant qu'il falloit y venir avec un pistolet.

La marquise de Nesle, bien décidée à tuer sa rivale, comptoit pour peu de chose de rester sur le carreau. A la première entrevue dans le lieu de leur rendez-vous, & après une révérence préalable, ces dames, vêtues en amazones, se lâchèrent chacune un coup de pistolet; on vit tomber madame de Nesle, dont le sein fut sur-le-champ tout ensanglanté.

Madame de Polignac, fière de sa victoire, allant rejoindre son carrosse, *vas*, dit-elle à son adversaire, *je t'apprendrai à vivre, & à vouloir aller sur les brisées d'une femme comme moi. Si je tenois la perfide, je lui mangerois le cœur après lui avoir brûlé la cervelle.... Vous êtes vengée*, répartit un des témoins de madame de Nesle, *& il ne convient pas d'insulter au malheur de votre ennemie que vous avez blessée ; sa valeur doit vous la faire estimer.... Taisez-vous, jeune étourdi*, répartit-elle,

il vous convient encore moins de me faire des leçons.

Des perſonnes curieuſes que ce ſpectacle nouveau avoit appelées, s'approchant de madame de Neſle renverſée par terre, trouvèrent le ſein inondé de ſang, crurent qu'elle avoit reçu un coup de feu mortel, & que c'en étoit fait d'elle : mais, à l'examen, on s'apperçut que le ſang couloit d'une égratignure du haut de l'épaule, la balle n'ayant qu'effleuré légèrement madame de Neſle. Revenue elle-même de ſa terreur, elle rendit grace au ciel, diſant qu'elle triomphoit de ſa rivale. Ces paroles firent comprendre aux aſſiſtans, déconcertés d'un combat de cette eſpèce, qu'il s'agiſſoit de quelque amant, & les engagèrent à demander à madame de Neſle ſi cet amant en valoit la peine. *Oui*, *oui*, dit la bleſſée, *& il eſt digne qu'on répande pour lui un ſang encore plus beau.* On arrêta ſon ſang avec des orties écraſées entre deux pierres ; on banda la bleſſure avec des compreſſes; on la porta du champ de bataille dans ſon carroſſe; & comme on lui demandoit quel étoit l'heureux mortel pour qui elle répandoit ſon ſang : *C'eſt*, dit-elle, *le plus aimable ſeigneur de la cour ; je ſuis prête à verſer pour lui mon ſang juſqu'à la dernière goutte. Toutes*

les dames lui tendent des pièges ; mais j'espère que la preuve que je viens de lui donner de mon amour me l'acquerra sans partage. Je vous ai trop d'obligation, ajouta-t-elle, *pour vous cacher son nom ; c'est le duc de Richelieu ; oui, le duc de Richelieu, le fils aîné de Vénus & de Mars.*

Le lendemain un page du régent, témoin de l'aventure, alla en porter la nouvelle au prince, à son petit lever. Mais déjà la cour en étoit instruite ; le comte de Saint-Pierre & Nocé en plaisantoient, & l'on demanda au page de la raconter comme il la savoit, en ayant été le spectateur. La compagnie, au lieu de plaindre la pauvre de Nesle, éclata de rire, quand le page dit avoir visité & pansé lui-même la blessure, & il ajouta les expressions de madame de Nesle, qui vouloit verser, disoit-elle, son sang pour Richelieu. Le régent, à ces paroles : *Tu veux briller*, répondit-il, *mouton de Champagne.* Le page lui répliqua qu'il lui rendoit la vérité même, sans ajouter une syllabe.

Ces anecdotes nous éloignent insensiblement de l'année 1718. Reprenons le fil chronologique de l'histoire.

CHAPITRE VI.

Anecdotes ministérielles ; Noailles & d'Aguesseau renvoyés.

Les conseils & les ministres qui avoient la confiance du régent étoient attachés de cœur & d'ame à Philippe V & aux principes de Louis XIV relativement aux affaires étrangères. Ainsi, le régent étoit environné d'une ligue redoutable, formée du duc du Maine, du duc de Noailles, de d'Aguesseau, des maréchaux de Villeroy, de Villars & d'Huxelles. Ce dernier présidoit le conseil des affaires étrangères.

Quand tous ces hommes d'état furent bien instruits des mouvemens de l'Espagne, de l'appareil des forces de terre & de mer qu'Albéroni préparoit, ils jugèrent que la cour de Madrid avoit intention de récupérer en Italie ses anciennes possessions ; ils vouloient que le ministère françois le secondât, fortifié de l'adhésion, au nord, du czar, de la Prusse, de la Suède & de la Hollande ; au midi, du roi de Sicile, de Venise, de Parme, du pape, & des autres princes ou Etats, qu'on

eût conduits peu-à-peu à cette grande ligue. Ils diſoient ſur-tout que toute alliance avec l'Angleterre étoit peu ſolide ; que cette puiſſance haïſſoit la France ; que le roi Georges, commandant à un peuple inquiet & remuant contre ſes rois, ſeroit intéreſſé à les occuper hors de l'Angleterre, en dirigeant contre nous leur caractère dangereux. *Aidons le roi d'Eſpagne*, diſoient ſes partiſans dans le conſeil de régence ; *aidons - le même dans ſes projets de conquête ; plus nous contribuerons à ſon agrandiſſement, moins il ſera tenté de revenir en France, en cas de ſucceſſion à cette couronne. Toute l'Europe l'empêcheroit de réunir deux grandes monarchies, s'il jetoit les yeux ſur ce royaume.*

Ce n'étoit pas le ſyſtême de Dubois ; ce favori du régent n'eût rien gagné à ſoutenir un plan déjà établi par Louis XIV. L'Angleterre, & même l'empereur, très-ſecrètement, lui faiſoient entendre qu'on l'aideroit à parvenir où il voudroit, s'il perſuadoit le duc d'Orléans de ſe liguer avec eux ; s'il lui faiſoit épouſer les nouveaux principes, & s'il conduiſoit à ſa fin le traité de la nouvelle alliance pour laquelle on négocioit alors à Londres. L'Angleterre s'attacha Dubois par des penſions ; l'empereur lui fit promettre ſon influence pour le cardinalat. Plein de ces idées d'agrandiſſement,

Dubois résolut de dissiper la faction contraire à son plan ; il mit aux trousses des opposans quelques roués du Prince ; il redoubla d'activité, de patience & de travail pour conclure à Londres le traité ; il s'unit à Law & à d'Argenson, pour qui le régent avoit plus de goût que jamais, parce qu'il amusoit le prince du récit des anecdotes scandaleuses & secrètes de la capitale.

Le régent étoit bon & facile. Dubois lui inspira, à son voyage à Paris, de se fortifier le caractère pour soutenir les grandes entreprises qui alloient l'occuper. Noailles avoit sa confiance entière, & ce seigneur étoit en quelque manière le premier ministre de la régence. L'abbé résolut de prendre sa place, & de s'y faire soutenir par l'Angleterre & l'empereur ; il s'unit à Leblanc, secrétaire du conseil de guerre, qui étoit agréable au régent, & qui lui avoit succédé dans le ministère secret, qu'il avoit laissé à son départ pour conclure la triple alliance.

A la faction de l'abbé Dubois se joignit madame de Berry, toujours chérie de son père, qui se plaignoit de ce que pour dîner il falloit s'adresser au duc de Noailles. Saint-Simon, estimé du régent, se mit de la partie, Nocé aussi & quelques autres roués : on atta-

qua la parcimonie de Noailles ; on proclama l'abondance future qu'offroit Law ; on comparoit *les rubriques* du premier. qui ne parloit que de *diminuer la recette & de rembourser la dette de l'Etat*, au systême de Law, qui proposoit, en multipliant les billets de banque, d'enrichir le roi, le régent & toute la cour, & de remettre entre leurs mains l'or & l'argent du royaume entier. On sent bien que Law devoit avoir raison & triompher, malgré le bon mot de Canillac, qui dit un jour en pleine assemblée, en présence de Law & du régent : *M. Law, vous m'avez volé mon systême pour avoir de l'argent. Je fais des billets & je ne paye pas ; vous ferez de même. Je réclame mon systéme ; il est à moi.* Le secret de Law étoit dévoilé effectivement par Canillac ; le régent fit des billets & ne paya pas.

Les *roués*, les princes & le régent protégeant le systême, on résolut de renvoyer Noailles ; il ne falloit plus que trouver les moyens : car il étoit aimé du peuple ; il avoit des idées sûres & lumineuses sur les finances ; il les gouvernoit en grand & dans les principes de Colbert ; il avoit aboli les erreurs les plus funestes, relevé le crédit & payé une portion des dettes de l'Etat. Frappé des inconvéniens du papier, & de ses suites inévitables, il avoit dévoilé les vues de

Law; c'est pourquoi ses principes étoient appelés des *rubriques*, & ceux de Law le *système*: c'est-à-dire, dans l'esprit de ce temps-là, un ouvrage de génie, de magnificence & d'abondance dans l'Etat, tandis que Noailles n'étoit qu'un homme à rubriques. Noailles avoit d'autres torts envers les courtisans; celui de ne donner à dîner à personne n'étoit pas le moindre. Il ne se rendoit pas agréable aux maîtresses; il évitoit les roués; & tout occupé de travail; il se couchoit entre dix & onze heures du soir, se levant matin, ne recevant à sa table qu'un ou deux familiers. Il n'écoutoit point les courtisans affamés de pensions & d'argent; il dormoit quand on cabaloit de nuit contre lui, ou bien il travailloit pendant les orgies, & n'étoit pas au courant. Il se fit encore des ennemis puissans dans madame d'Orléans, avec laquelle il avoit été jadis si lié, dans madame de Berry & dans la Mouchy, sa fameuse confidente, qui ameuta contre lui tout ce qu'il y avoit de malhonnête dans la cour du palais-royal. Ces trois femmes réunirent leurs efforts pour le perdre, d'abord dans l'esprit du régent, sans que le ministre pût même se douter de l'approche de l'orage, se tenant assuré de sa probité, & ne pouvant croire que

perſonne osât lui ravir la confiance du duc d'Orléans.

La faction de Dubois obſerva d'un autre côté que l'inflexible d'Agueſſeau, chef de toute la magiſtrature, traverſeroit auſſi par l'influence de ſa place les édits ou les arrêts que le nouveau ſyſtême de finance exigeroit. En effet, autant la cour du régent, les ſeigneurs & les roués étoient inconſidérés, volages ou dépravés, autant ce magiſtrat étoit réſervé, ſévère, ſtudieux & amoureux, pour ainſi dire, de la proſpérité de l'Etat... Plus nous avons donné de blâme à cette cour perverse qui environnoit le régent, plus nous devons élever au-deſſus de cette maſſe corrompue *l'immortel d'Agueſſeau*, qui par ſa vertu incommodoit ſi fort ces miniſtres, qui avoient déjà formé leur plan pour gouverner l'Etat.

Pour le perdre avec Noailles & par le même coup, il falloit une raiſon ou un prétexte. Le régent avoit une fluxion qui menaçoit de lui ôter la vue, on imagina de faire dire dans Paris que le duc de Bourbon, de concert avec Noailles & d'Agueſſeau, vouloient lui enlever la régence s'il devenoit aveugle. On n'a jamais ſu ſi le régent en fut perſuadé, mais on n'ignore pas que

la cabale, pendant le mois de janvier, ne cessa de comploter contre la vertu en place. La bombe partit enfin, elle éclata le matin du 28 de ce mois 1718, le régent ayant envoyé la Vrilliere pour demander les sceaux à d'Aguesseau de la part du roi & du régent, en lui conseillant de se retirer à Fresne jusqu'à de nouveaux ordres.

D'Aguesseau, aussi laborieux, aussi peu méfiant que le duc de Noailles, ne fut pas moins étonné de la nouvelle, & demanda s'il ne pouvoit voir le régent ou lui écrire. La Vrilliere lui répondit qu'il ne pouvoit pas le voir, mais qu'il se chargeroit d'une letrre. D'Aguesseau la fit devant lui; & dit en la lui remettant : *Allez*, Monsieur, *votre nom est bien fatal aux chanceliers.* Il eût pu ajouter, *& peu estimé de la nation.* En effet, les chefs de cette maison, depuis la ligue, n'avoient cessé d'environner le trône en qualité de ministres, héritant des principes de leurs peres comme de leurs places, & se soutenant dans les temps orageux par une indifférence égoïste, par un esprit souple, une nullité de caractère, un défaut absolu d'affection personnelle, & par tous les talens connus dans les cours pour se conserver long-temps en crédit. Cette apathie étoit l'apanage de cette maison, qu'on n'appeloit plus que *la grande*

maiſon miniſtérielle. On diſoit que les enfans y naiſſoient miniſtres ; & on le répéta quand Maurepas fut ſecrétaire d'Etat à quatorze ans, à la mort du feu roi. On a beaucoup écrit contre le cardinal de Richelieu à cauſe de ſes coups de vigueur ; mais s'il forma un plan de ſubjection, c'eſt à la maiſon la Vrilliere & à quelques autres ſemblables, dont les principes étoient héréditaires, que la nation françoiſe doit attribuer la triſte ſituation dans laquelle elle étoit encore plongée en 1788.

Noailles, apprenant le déſaſtre de ſon ami d'Agueſſeau, accourut au palais-royal pour arrêter le régent, & l'empêcher d'exiler le plus *honnête homme de la France.* Voyant les ſceaux ſur la table du prince, il lui demanda tout étonné pourquoi ils étoient là. *Je les ai envoyé demander au chancelier*, dit le régent. = *Et à qui les donnez-vous donc ?* = *A d'Argenſon*, répondit le régent. *Puiſqu'on attaque ainſi*, dit Noailles, *un honnête homme tel que celui-là & mon meilleur ami*, *on m'attaque auſſi : je vous rends ma commiſſion de préſident du conſeil des finances. La voilà, monſeigneur.* . . . . . . *Je l'accepte*, répartit le régent, *mais je vous conſerve une place dans le conſeil de régence.* . . . . *J'en ferois peu d'uſage*, dit Noailles en s'en allant.

La première ſcene de la Vrilliere chez d'Agueſſeau s'étoit paſſée à huit heures du matin ; la ſeconde, de Noailles avec le régent, à neuf heures au palais-royal ; & la troiſième, à dix heures & demie, quand le régent, ayant appelé d'Argenſon, que les *roués* tenoient tout prêt dans un appartement, lui donna les ſceaux & la direction des finances. Ce d'Argenſon eſt encore le chef d'une famille miniſtérielle, & la vérité de l'hiſtoire exige qu'on diſe comment elle s'éleva. Il fut un temps où l'on étoit bien coupable & bien puni, quand on écrivoit la vérité ſur ces grandes familles en les blâmant, tandis qu'on pouvoit impunément, dans la ſociété, avoir un avis contre la perſonne de nos rois. Louis XIV lui-même répondoit froidement, quand on lui rapportoit quelque bon mot contre lui : *qu'on ne pouvoit empêcher les François de parler.* Ce temps approche où la perſonne de nos rois ſera véritablement révérée, tandis que les principes & la perſonne de leurs miniſtres ſeront ſoumis à la critique nationale. Un jour ils ſeront légalement reſponſables de leurs opérations, parce que tout le monde ſait que les familles miniſtérielles ſont les ouvrières des malheurs de la France. L'hiſtoire de d'Argenſon, devenu le miniſtre des loix & des finances, en eſt un exemple.

D'Argenſon étoit d'une très-ancienne famille peu fortunée, dont le nom étoit le Voyer. Il avoit été d'abord ſimple lieutenant général à Angoulême ſa patrie. Louis XIV ayant envoyé tenir les grands jours dans le royaume, l'abbé Pelletier, conſeiller d'Etat, l'un des commiſſaires, goûtant l'eſprit de ce jeune homme, l'engagea à venir à Paris, lui accorda ſa protection alors puiſſante, ſon frère étant contrôleur général; lui donna une place dans ſon carroſſe, le nourrit, le logea, & le fit choiſir, malgré quelques obſtacles, procureur général de la chambre des amortiſſemens, commiſſion miniſtérielle du temps pour des affaires de finance. Fermet, receveur général d'Angoulême, l'aidoit à ſe ſoutenir dans la capitale par des ſecours d'argent qu'il lui prêta; ce qui ſervit à d'Argenſon pour acheter une charge de maître des requêtes; & par ſon eſprit & par ſa protection, il fut fait lieutenant de police de Paris.

Cette place avant lui n'avoit été qu'une charge du châtelet. D'Argenſon, qui connut & le beſoin que madame de Maintenon avoit d'eſpionnages, & quelle étoit la curioſité du feu roi, qui vouloit être inſtruit des nouvelles ſecrètes de ſa capitale, la changea en place miniſtérielle, importante & lucrative, correſpondante directement avec le roi quand ce magiſtrat le vouloit. Une double armée

étoit ſoudoyée par lui ou à ſes ordres ; la première étoit une puiſſance véritablement militaire, pour exécuter miniſtériellement ſes volontés arbitraires. La ſeconde étoit une armée inviſible d'eſpions de tous états, de tous ſexes, qui ſe répandoient dans la ſociété ſans ſe connoître, pénétroient dans toutes les maiſons, ſe mêloient dans tous les corps, juſques dans le parlement, pour ſuivre les intrigues, les affaires ſecrètes, & aller juſqu'à la ſource des évènemens. Par ces moyens uniques d'Argenſon étoit inſtruit de tout ce qui ſe paſſoit ; il connoiſſoit l'intérieur des maiſons, & par les valets, & par les gens en ſous-ordre, & par les commenſaux, & par les viſites.

Néceſſaire à madame de Maintenon, il s'attacha à elle comme à la colonne de ſa place ; il l'informoit de tout ce qu'elle deſiroit ſavoir, & puniſſoit quiconque ne la reſpectoit pas. Ayant introduit dans ſon miniſtère l'uſage des lettres-de-cachet, cette nouvelle adminiſtration fut la terreur de la capitale. Auparavant, quand le lieutenant de police ordonnoit d'arrêter quelque citoyen, un appel au parlement le livroit ſur-le-champ à la juſtice ; mais, par le changement nouveau, il étoit puni miniſtériellement quand le lieutenant de police le jugeoit néceſſaire ; ce qui rendit cette place tous les jours plus dangereuſe à la li-

berté publique, provoqua les parlemens, malgré leur profond respect pour toutes les institutions de Louis XIV, & mécontenta le peuple de Paris, qui, pendant long-temps n'appeloit point ce magistrat autrement que *le damné*. D'Argenson en avoit la figure & les formes. Un visage épouvantable, une perruque, des sourcils noirs & refrognés, écartoient les regards de tout le monde. Il faisoit peur aux enfans qui le voyoient pour la première fois, & jamais il ne plut aux femmes qu'à force d'argent. Ces formes extérieures & son habileté le rendirent bientôt si redoutable à tout Paris, qu'il fut plus craint que le roi, c'est-à-dire, qu'il avoit tous les talens possibles de son état, & que la nature l'avoit créé pour être lieutenant de police; &, en termes plus vrais, l'*inquisiteur* du royaume de France.

Le jansénisme étoit un autre spectre qui l'avoit encore rendu terrible à bien du monde. Tellier, confesseur du vieux monarque, attribuoit cette hérésie à ceux qu'il vouloit perdre: d'Argenson étoit son général d'armée; & il ne fit pas mal la guerre contre les jansénistes. Il les châtia par des exils & des emprisonnemens, pour apprendre aux François que, sous un roi chrétien, sous une favorite dévote & sous un confesseur jésuite & orthodoxe, il n'étoit pas permis d'avoir, en fait

de religion, des systêmes que le roi avoit fait condamner par une bulle à Rome. D'Argenson, néanmoins, si redoutable quand il falloit exécuter les desirs ou les ordres du roi, savoit rendre service aux grands, au parlement & aux jansénistes même, en cachant leurs fautes, leur opiniâtreté, & en ne rendant au roi que leurs éclats & les actions connues de tout le monde. La persécution n'étoit en lui que l'effet d'un caractere dévoué à toutes les volontés du roi pour se maintenir dans sa place, & ne pas mettre des obstacles à son élévation ; sa figure épouvantable s'adoucissoit même dans la société avec ses familiers ; il avoit des agrémens dont ceux-ci seulement pouvoient avoir quelque connoissance; car il recevoit avec une espèce d'humeur au premier abord ceux qui se présentoient à lui. C'est lui qui avoit appris aux ministres & aux gens en place cette ridicule grimace, depuis si long-temps connue, d'aborder toujours froidement. Des paroles sévères, menaçantes, dures & difficiles à sortir de sa glotte, une physionomie *à Callot*, hideuse même, précédoit la décision des affaires qu'il traitoit ; mais à mesure que d'Argenson écoutoit & qu'il avançoit une affaire ou accordoit une grace, cette figure épouvantable s'humanisoit, pour ainsi dire, son front devenoit serin, son visage prenoit des formes plus tranquilles,

tranquilles, & il ne renvoyoit qu'avec des expreſſions douces ou agréables, favorables ou flatteuſes. C'eſt ainſi qu'il ſe comporta toujours envers le duc de Richelieu, dans les différentes viſites qu'il lui fit, la troiſième fois qu'il fut conduit à la baſtille, où il vint l'interroger, le conſterner, le ſaiſir d'effroi & d'épouvante, lui montrant le lieu où Biron avoit été décapité.

D'Argenſon, en habile homme, avoit prévu ſous Louis XIV que le duc d'Orléans gouverneroit un jour le royaume de France. Il cachoit au feu roi les aventures de ce prince, ſes courſes nocturnes, & les détails ſcandaleux de ſes orgies. Son attention pour le faire garder, quand de nuit il couroit dans les rues, & quelquefois à pied, fut telle, qu'il remit une fois, à la fin de l'année, au duc d'Orléans le journal nocturne de ſes débauches, & des anecdotes dégoûtantes de tout ce qui s'étoit paſſé. On doit dire ici à ſa louange que, malgré la haine que les princes légitimés & madame de Maintenon avoient vouée au duc d'Orléans, il ne ceſſa de prouver & de perſuader au roi Louis XIV que ſon neveu n'étoit pas coupable des crimes qu'on lui imputoit. Mais la cabale tachoit de détruire la réputation que d'Argenſon vouloit établir, & ne s'appercevoit pas que le magiſtrat avoit le coup-d'œil plus fin & voyoit plus

loin qu'elle-même, en faisant sa cour au prince qu'elle vouloit anéantir. Aussi, le lieutenant de police n'étoit redoutable qu'au peuple qui le craignoit, & à ceux que la cour vouloit perdre ou tourmenter : il étoit même si implacable pour ces derniers, qu'il se jouoit des cours de justice & de toutes les formes établies pour exécuter la volonté bien connue du roi, de la favorite ou du confesseur. Cependant, malgré cette crainte que le peuple avoit de d'Argenson, ses ennemis, dans une occasion de disette, ayant fait courir le bruit qu'il y contribuoit par des monopoles, le peuple de Paris, redoutable avec raison quand il a faim ou qu'il est écrasé, fit paroître son indignation. D'Argenson voulant sortir de son hôtel, le peuple s'attroupa en criant, *voilà le démon, voilà d'Argenson*, & fit pleuvoir sur lui une grêle de pierres, qu'il eut le bonheur d'éviter en accélérant sa fuite. Une autre fois, les dames de la place Maubert s'attroupèrent près de l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, le saisirent à la descente de sa voiture, le placèrent sous une gouttière qui versoit encore les restes d'une grosse pluie, & lui lavèrent sa vilaine figure en le menaçant, & ne cessant de lui répéter qu'il étoit un *nègre, oui un nègre & un démon. Tu es un sorcier*, disoit la plus spirituelle de la halle;

tu es un enchanteur; car je ne ſais quelle force inviſible empêche nos bras de t'étrangler.. Le magiſtrat, ſans laquais, qui avoient été mis en déroute, demande grace; quand le peuple lui eût accordé de s'évader, il entre dans l'égliſe ſans émotion, & en plaiſantant. Quelques années après, à l'époque de ſa mort, les mêmes dames de la halle ſe permirent auſſi des facéties ſemblables : quand on vint l'enterrer dans cette égliſe, le convoi fut mis en déroute à la même place.

Tel étoit l'homme public dans M. d'Argenſon; le perſonnel eſt curieux auſſi, parce qu'il eſt lié avec le magiſtrat. En effet, ce grave perſonnage fit de la lubricité ſon plaiſir continuel & l'objet de ſes délaſſemens. Il s'attacha d'abord à madame de Tencin, qui depuis quelques années échappée de ſon couvent, preſſée par la miſère, tracaſſière de ſon naturel, intriguante, ſpirituelle, inſinuante, active & ſenſée quand elle le vouloit, ſervit de pluſieurs manières le magiſtrat. Cette dame, par le crédit de l'abbé de Louvois ſon amant, étoit parvenue à obtenir de Rome la diſpenſe de ſes vœux, ou peut-être ſimplement de la clôture, & s'étoit retirée dans un appartement hors du couvent de la Conception; c'eſt là que d'Argenſon prit du goût pour les plaiſirs des couvens; mais il ſe dégoûta bientôt de la Tencin, étant devenu

amoureux d'une novice des hospitalières du faux-bourg Saint-Marceau.

Il avoit si bien séduit cette jeune personne, qu'il lui avoit promis les moyens de sortir de son couvent; & elle avoit accepté. La supérieure, avertie du projet, en empêcha l'exécution; ce qui mit d'Argenson dans une telle colère, qu'il suspendit un bâtiment commencé en faveur de ce couvent.

D'Argenson avoit en effet, en qualité de lieutenant général de police, la commission & le droit d'inspection de ces couvens; il les inspectoit si bien, qu'il les parcouroit fort souvent, allant à la recherche des plus belles vierges dévouées à Dieu, sous prétexte de visiter les murs de la maison & de veiller à leur conservation. Le roi lui avoit permis de disposer d'une somme annuelle prise sur les loteries en faveur des monastères délabrés, qui ne pouvoient, de leurs revenus, subvenir à faire leurs réparations. La supérieure du couvent de la Conception le fit supplier de venir l'entendre; & ce qu'elle lui dit persuada si bien le lieutenant général de police, qu'il fit reprendre les bâtimens.

D'Argenson, se dégoûtant bientôt de cette supérieure, s'attacha à une autre abesse, à laquelle il accorda *un quinze pour cent de loterie.* Les toiles

peintes, les autres étoffes venant des Indes, qui étoient alors des marchandiſes de contrebande, ne lui coûtant rien, il deſtinoit ces caſuels du fiſc à l'ornement des cellules de ces bonnes dames. Enfin, de jouiſſance en jouiſſance, il parvint à la Magdelaine de Traiſnel, où ſe fixa ſon cœur volage. Voici comment on fut inſtruit de la conduite ſecrète du magiſtrat dans ce couvent.

Ce Fermet, qui avoit prêté 40 mille écus à d'Argenſon quand il devint maître des requêtes, avoit une jolie fille à qui Richelieu faiſoit la cour; mais comme le pere Fermet déteſtoit ſa femme, dont il étoit adoré, & idolâtroit ſa fille, dont il étoit déteſté, parce qu'elle n'aimoit que Richelieu dans le monde, Fermet ſe conſoloit avec une nièce de ſa femme, amie de ſa fille, nommée mademoiſelle Huſſon, que d'Argenſon plaça au couvent de Traiſnel en étant devenu amoureux.

Ce fut à l'aide de cette demoiſelle que Richelieu alla voir au couvent mademoiſelle Fermet; elles étoient logées dans l'intérieur, & acceſſibles ſeulement pour d'Argenſon; mais comme Richelieu étoit encore jeune, d'une figure adoleſcente, & d'une taille fine & légère, il lui étoit aiſé de prendre des habits de femme, & de profiter de la permiſſion donnée à un autre dont il prenoit le nom, pour entrer dans le couvent. Huſſon lui

montra la supérieure au chœur, qui avoit les plus beaux yeux & la plus belle peau du monde, & qui étoit jolie comme les amours. D'Argenson, en venant chez mademoiselle Husson, étoit devenu si éperdument amoureux de cette supérieure, qu'il trouva le prétexte d'ordonner des bâtimens pour y venir souvent. Le produit des loteries lui permit de se bâtir à lui-même une maison contigüe, pour s'y retirer à la fin de ses jours; les cellules furent tapissées de toiles peintes des Indes, & la piété de d'Argenson alla jusqu'à bâtir dans l'église une chapelle dédiée à Saint-Marc, son patron, dans laquelle il vouloit, à sa mort, être déposé. La cour du feu roi avoit appris à tout le monde la possibilité du mélange de tous les plaisirs avec la dévotion, pourvu que rien n'éclatât. C'est dans cette solitude que le chef de la magistrature cachoit au reste des hommes, comme le sultan dans un sérail, le secret de ses plaisirs. Il étoit jaloux du monde entier. Il n'avoit point une excellente opinion de la fidélité des femmes; & c'est parce qu'il étoit sans cesse tourmenté du démon de la jalousie, que Richelieu avoit encore plus de plaisir à violer la clôture de ces asiles respectables, pour sonder, jusques dans leur profondeur, les secrets mystérieux de M. d'Argenson. Mademoiselle Husson n'avoit rien de caché

pour lui. Voici la vie du magistrat dans ce couvent.

Sa grandeur (car c'étoit le titre que le feu roi avoit consenti qu'on donnât à ses ministres) se retiroit presque tous les soirs dans son appartement , qui communiquoit avec celui de la supérieure : en arrivant il se mettoit dans son lit , & s'y tenoit assis. Il étoit revêtu d'une superbe robe-de chambre , que ces dames lui aidoient à passer , & il étoit comme perdu dans un tas d'oreillers de duvet que ces bonnes filles plaçoient elles-mêmes pour délasser la tête, les épaules , & les bras de monseigneur..... Une cérémonie encore plus plaisante se renouveloit ensuite toutes les fois qu'il venoit coucher au couvent; & quelque dégoutante, quelque désagréable qu'elle fût la mère supérieure y avoit habitué plusieurs religieuses; c'étoit de frotter avec de l'eau-de-vie les pieds de monseigneur, qui demandoit qu'on les lui grattât fort doucement. Les plus jeunes & les plus jolies religieuses faisoient le service autour du lit, les plus belles mains vuidoient ses poches & ses porte - feuilles; les plus doux yeux lisoient les lettres & les placets, & les entrailles & l'humanité de ces filles s'attendrissant plus d'une fois au récit des punitions, elles chan-

geoient souvent ce qu'il y avoit de dur et d'austère dans les décisions de monseigneur. Des malheureux s'adressèrent souvent, & toujours avec fruit, à la supérieure, qui, dans peu de temps, se vit chargée de toutes sortes de présens qu'elle acceptoit.

Après le travail, venoient les plaisirs de la conversation, les lectures délassantes. Après ces amusemens, on servoit le souper. Les propos galans l'assaisonnoient, & continuoient encore l'après-souper. A onze heures, le sérail se retiroit, on l'embrassoit, on le dorlotoit; les mains les plus fines s'appliquoient à son menton, elles en faisoient le tour & monseigneur s'endormoit. Telle fut la retraite du magistrat dans ses vieux jours. La mort l'alla trouver au milieu de ces religieuses, que son ombre effraya le reste de leur vie (1).

---

(1) Le maréchal de Richelieu avoit bien recommandé à l'auteur de ces mémoires de ne point passer sous silence cet article de d'Argenson. Il répondit qu'il étoit difficile de parler avec décence des plaisirs des couvens. Richelieu lui dit que l'histoire ne pouvoit être écrite que par un citoyen qui ne devoit être d'aucun état. On lui répliqua que l'histoire défendoit les détails scandaleux, & Richelieu dit qu'il se chargeoit de tout.

Reprenons l'hiſtoire. Quand le parlement apprit que d'Agueſſeau étoit exilé à Frênes, & que d'Argenſon, l'ancien ennemi de la magiſtrature, occupoit ſa place & celle de Noailles, il réſolut de s'oppoſer par toutes ſortes de moyens à ſes opérations. Le parlement avoit voulu, à la mort du roi, lui faire ſon procés, & ne ceſſoit de s'en prendre

---

Viendrez vous de l'autre monde, lui ajoute-t-on encore, *pour me retirer de la baſtille? car le marquis de Paulmy qui eſt d'Argenſon va acheter le miniſtère; il demande déjà la bibliothèque du roi, & offre d'y réunir la ſienne.* — *Oui, s'il vous y envoie, je promets de venir vous en délivrer*, répondoit Richelieu; *car à la baſtille j'ai fait des choſes auſſi étonnantes que de revenir de l'autre monde, & que vous ne ſaurez pas.* — *Eh bien*, reprit l'hiſtorien, *ſi je ne le ſais pas, je ne rapporterai point l'hiſtoire du ſérail de d'Argenſon.* Ainſi ce paſſoit cette entrevue piquante, quand la troiſième femme de Richelieu, qui ne ceſſoit de veiller ſur ſes vieux jours, vint interrompre ce colloque. L'auteur de ces mémoires n'eſt pas le ſeul qui ait été curieux des rapports de Richelieu avec d'Argenſon. Le marquis de Paulmy ne ceſſa pas de lui faire la cour. Il lui demanda ſouvent ſes papiers & ſes mémoires relatifs à ſes anciennes aventures; mais ſes écrits & ſes compilations étoient ſi informes, ils ſentoient ſi bien le miniſtre, que le duc, jugeant qu'il ne diroit pas la vérité, en chargea l'auteur de ces mémoires, bien aſſuré que la vérité ne ſeroit point altérée.

jusqu'à ses secrétaires & à ses commis : pour le surprendre lui-même en fraude de quelque manière, on avoit emprisonné le commissaire Cailly, son premier confident, & cinq autres frippons qu'il employoit aux plus grandes & aux plus dangereuses expéditions de sa place. On les accusoit de monopoles & de diverses exactions contre les marchands soumis à sa juridiction ; mais le régent étouffa toutes ces affaires, & d'Argenson, plein de ressentiment contre le parlement, prit possession de sa place, bien résolu de le dominer, de délivrer le régent de la gêne où il vivoit avec cette cour, et de soumettre la magistrature à l'autorité absolue du roi, comme elle l'avoit été sous Louis XIV. Il s'occupa aussi sur-le-champ des affaires de finances avec zèle & application, travaillant avec les ministres subalternes, tous fort habiles, qu'il avoit conservés, & réglant les affaires avec eux, aux heures où les autres alloient se coucher, quand il n'alloit point coucher lui-même au couvent de Traisnel. Il ne dînoit point, pour avoir la tête libre ; il soupoit tard ; il se levoit matin ; il étoit homme de travail.

La chûte de Noailles en entraîna bientôt une autre ; car c'est le train des grandes disgraces de la cour, d'être suivies des disgraces subalternes. Rouillé, homme de probité, fut assailli par les

traitans & les fermiers généraux; & ſans attendre ſa diſgrace, il alla lui-même la chercher chez le régent, & le remercia de la faveur dont il l'avoit honoré; mais Desforts tint ferme dans ſon emploi de commiſſaire ou conſeiller des finances, quoiqu'il ne fût pas bien avec d'Argenſon.

L'abbé Dubois triomphoit à Londres de Noailles & de d'Agueſſeau. Il avoit conſeillé au régent d'éloigner ces meſſieurs *à formules & à rubriques*, pour établir l'Etat ſur un plan nouveau, & nourriſſoit dans ſon cœur le projet d'humilier le parlement, de le porter à enregiſtrer les loix relatives au plan des finances que Law lui avoit communiqué, *ſans ces repréſentations, qui arrêtoient*, diſoit-il, *la marche du pouvoir.* Dubois ſe préparoit auſſi de loin à abolir les conſeils qui avoient les mêmes inconvéniens que cette cour de parlement; il avoit d'ailleurs la parole du régent d'être fait miniſtre des affaires étrangères, après la ſignature du traité qu'il avoit projeté & qu'il négocioit à Londres. Il étoit déja conſeiller d'Etat; & quand il obtint du régent cette diſtinction, il étoit ſi mépriſé dans le royaume, que madame, mère du régent, en montra ſa ſurpriſe lorſqu'il alla la remercier, comme ſi elle ſe fût intéreſſée en ſa faveur. Cette princeſſe, qui étoit

la vérité même dans ses expressions, lui dit qu'elle ne savoit point ce dont il lui parloit, & qu'elle n'y avoit point eu de part. *Je parle, madame*, lui dit-il, *de la faveur que m'a accordée monseigneur le régent, en me nommant conseiller d'Etat.* — *Vous, conseiller d'Etat!* répliqua Madame. *Ah! voilà un beau conseiller! Mon fils a voulu sans doute plaisanter;* puis elle lui tourna le dos.

Malgré ces affronts, & le mépris qui poursuivoient par-tout l'abbé Dubois, il étoit dévoré d'une ambition déméfurée qui n'avoit cessé de le tourmenter depuis qu'il avoit été attaché au duc d'Orléans. On sait quels mots lui échappèrent en présence du feu roi, à qui il avoit demandé le chapeau. Cette démangeaison d'être fait cardinal le suivit à Londres; & malheureusement les princes étrangers, qui avoient besoin de lui, se servoient habilement de son ambition pour en obtenir ce qu'ils vouloient. On sait que l'Autriche, l'Espagne & la France ne présentent aucun sujet pour être fait cardinal qu'avec l'approbation des trois puissances : ainsi Dubois, pour avoir le chapeau, vendoit aux étrangers les intérêts de l'Etat, & son exemple déplorable & funeste n'a été que trop souvent imité depuis. Un jour, recevant de Paris des dépêches, il lut une lettre qui lui apprenoit qu'on s'étoit moqué de lui au

palais-Royal. On l'avoit dépeint comme un fou qui aspiroit vainement à bouleverser l'Europe, en ajoutant qu'il ne réussiroit pas. Dubois, qui redoutoit les orgies nocturnes & la petite cour du régent, répondit que s'il étoit vrai qu'il fût un peu fou, il étoit vrai aussi que le cardinal de Richelieu avoit eu des accès de folie, & qu'ayant ses talens & ses moyens pour s'élever jusqu'au cardinalat, il gouverneroit un jour avec autant d'éclat que lui le royaume de France.

Mais quelle différence entre le génie de l'un & de l'autre cardinal! Le premier parut en France avec des principes nouveaux. Il vouloit créer une autre monarchie, & la faire ressortir triomphante des guerres civiles. Dubois, au contraire, parut au milieu de la paix & de la tranquillité publique. Le premier avoit eu le talent de soumettre à ses plans, à l'autorité royale, tous les esprits, qui se souvenoient encore de l'ancienne liberté; & il n'y a aucun doute que ce grand génie, après avoir conquis toute la nation à la volonté du roi, n'eût connu la nécessité, comme Henri IV, de rendre ce peuple heureux, malgré les principes de ce temps-là; Dubois n'avoit qu'à jouir, au contraire, de l'autorité déjà consolidée, se contentant de terrasser exclusivement ses ennemis personnels & de s'élever sans

aucun plan de grandeur ni d'utilité publique. Richelieu travailla pour la puissance du ministère; & Dubois travailla davantage à sa propre puissance. Le premier avoit posé les plans de l'abaissement de la maison d'Autriche, si redoutable sous Charles-Quint; il vouloit dégager la France de cet ennemi redoutable, & fortifier la maison de Bourbon; le second désunit les deux branches de cette maison, s'attacha à l'Autriche, qui flatta son ambition ridicule, & porta ses projets jusqu'à faire la guerre à l'Espagne contre le petit-fils du roi Louis XIV, qui avoit tant fait verser de sang françois pour y élever ce jeune prince. Enfin, la mémoire du cardinal de Richelieu, malgré ses coups d'Etat que l'histoire ni les François ne lui pardonneront point, présente encore je ne sais quoi d'étonnant & de terrible qui entraîne les regards de la postérité, & celle de Dubois n'a laissé que les sentimens de sa bassesse, de ses ridicules, & de la médiocrité de son esprit.

CHAPITRE XIV.

Tableau de l'Europe en 1718 : *les monarchies & les républiques comparées.*

La forme nouvelle que prenoient les affaires d'Efpagne, fi épuifée & fi languiffante fous les derniers monarques autrichiens, attiroit les regards de l'Europe entière. Ses préparatifs de guerre, fes manufactures, fes lingots d'or, la création d'une marine, l'activité & la hardieffe d'Albéroni réveillèrent toutes les puiffances auparavant fi tranquilles fur l'Efpagne : on obferva fes mouvemens, fes deffeins ; on fe mit idéalement à fa place ; & faute de renfeignemens, on imaginoit des projets qu'on lui attribuoit. Albéroni écoutoit tous ces propos, & l'Europe l'aidoit elle-même à perfectionner fon plan chéri, & à détruire la triple alliance. La reine d'Efpagne, qui conduifoit les affaires du royaume, qui gouvernoit le roi, & qui approuvoit les plans ambitieux d'Albéroni, fe fortifioit auffi tous les jours dans la réfolution fecrète de venir régner en France, à la mort prochaine du jeune roi Louis XV,

enfant débile dont les jours étoient si chancelans : elle vouloit aussi reconquérir en Italie les Etats qui appartenoient autrefois à l'Espagne, au préjudice de l'empereur, à qui la paix les avoit adjugés : la France, l'Espagne & l'empereur s'observoient sans cesse dans ces temps d'incertitude, & peut-être encore d'irrésolution.

La France, depuis que la maison de Bourbon la gouvernoit, n'avoit vu qu'un seul exemple d'abondance & de bonheur pendant les dernières années de Henri IV. A la mort de ce prince, sa veuve dissipa ses trésors, & son fils, gouverné par Richelieu, fit sans cesse la guerre aux étrangers ou aux grands, ou à ses autres sujets, sans s'occuper du bonheur ni de la tranquillité publique. Louis XIV la continua contre ses sujets, & contre l'Europe entière, & la France ne commença à respirer qu'au commencement de la régence : elle eût joui du bonheur d'une profonde paix si le régent, jaloux de l'Espagne, & craignant à la mort du roi, qui paroissoit assurée à cause de sa débilité, les efforts de Philippe V, n'eût conçu le projet de la ligue avec le roi d'Angleterre & avec l'empereur contre le roi d'Espagne. Cette alliance n'étoit point du goût des François, qui aimoient Philippe V, & qui se souvenoient du sang répandu, & de l'épuisement du royaume

pour

pour l'élever au trône d'Espagne; mais le régent, trop facile, étoit entraîné à cette ligue par l'abbé Dubois, qui conservoit trop d'empire sur son esprit depuis sa jeunesse, & négocioit secrètement le traité à Londres, malgré le vœu du conseil des affaires étrangères, & sur-tout malgré le maréchal d'Huxelles, qui traversoit à Paris ses opérations. Ce chef du conseil étoit aussi à la tête du parti de l'ancienne cour attaché à l'Espagne, & ne vouloit point qu'on la sacrifiât, sur-tout pour élever l'Autriche, ou seulement pour lui conserver ses possessions intactes. Dubois affectoit de dire à Londres que le régent seroit toujours lié inséparablement avec l'Espagne; & le maréchal disoit que l'abbé mentoit, & qu'il alloit à Londres pour anéantir cette liaison.

L'empereur étoit désolé de la ruine de sa maison. Charles-Quint, Philippe II & ses trois successeurs, dans l'espace de soixante ans, avoient accumulé les souverainetés & réuni les états de Bourgogne, d'Arragon, de Castille, de Portugal, de Naples, de Milan, & l'empire étoit presque héréditaire dans sa maison. L'Autriche contestoit la prééminence à nos rois; elle mettoit, par ses armées si souvent invincibles, le royaume de France dans un péril imminent; elle assujétissoit les princes d'Allemagne à ses passions

elle aspiroit à l'empire de l'Europe. Le projet constamment soutenu par Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, de démembrer une puissance aussi redoutable, avoit réussi; l'Espagne étoit restée à un prince de la maison de Bourbon; l'Autriche étoit comme enclavée au fond de l'Allemagne, & l'Espagne essayoit d'enlever ce qui lui restoit encore en Italie, & qui n'avoit que peu de correspondance avec ses autres Etats.

Deux objets principaux occupoient le roi d'Angleterre, qui étoit passé de l'électorat de Hanovre au trône des Stuarts.

L'établissement de sa puissance royale dans un royaume déchiré de factions; & des traités solides avec les puissances étrangères, pour tenir dans l'éloignement le prince Stuart, que la nation avoit chassé du trône, & pour conserver la paix. Afin de parvenir à ces buts, Georges I, roi de la Grande-Bretagne, s'efforçoit d'établir dans son conseil des maximes de corruption, qui devoient éluder les effets de la liberté politique que la nation avoit récupérée. Le parlement triennal fut changé en parlement septenaire, parce que si ce parlement lui étoit favorable, il jouissoit plus long-temps de sa dévotion; & parce qu'une fois vendu au roi, il l'étoit pour un plus long espace de temps. C'est Georges I qui

imagina auffi l'abus répréhenfible de conferver des troupes inutiles pour avoir des impôts, & de multiplier ces impôts pour corrompre le parlement. Ses fucceffeurs allèrent dans la fuite plus loin que lui; ils fomentèrent la ridicule rivalité de la France & de l'Angleterre, & animèrent les factions & leurs chefs pour l'entretenir afin d'avoir toujours une circonftance favorable à la diverfion, & de porter vers d'autres objets le caractère inquiet des Anglois contre leurs rois, comme le fénat de Rome détournoit par la guerre les Romains des affaires de l'intérieur de l'Etat.

Ainfi, dans cet empire nouveau, où des flots de fang & des guerres civiles interminables avoient aboli la fervitude, un plan de corruption raffinée opéroit ce que des miniftres exécutoient ailleurs par un acte de leur puiffance abfolue; & depuis l'établiffement des Brunfwicks en Angleterre jufqu'à la fin de ce fiècle, ce peuple libre fe trouve encore plus chargé d'impôts que les François. On a vu les Anglois s'abandonner aveuglément à des guerres ridicules, qu'on appelleroit volontiers *royales* & *miniftérielles*, avec cette différence que le miniftère Britannique fait préparer la guerre habilement, tandis que le roi de France ne fait que l'ordonner. Les peuples font donc par-tout & perpétuellement deftinés à être gouvernés par

les passions plus ou moins développées des rois ; de leurs ministres & des grands.

Tel étoit l'état de l'Angleterre en 1718, & tels étoient les principes du roi Georges I, pour s'y établir avec un grand pouvoir, au milieu des formes républicaines.

Un spectacle plus touchant s'observoit en Suisse : là, un peuple libre, qui avoit secoué le joug de la puissance tyrannique de ses souverains, jouissoit véritablement & de la liberté & de ses effets. La corporation honteuse d'une classe privilégiée de citoyens ne divisoit en deux parties cette respectable république que dans une petite portion de l'Etat ; il n'y avoit plus de corps ambitieux de lever des troupes & de chercher un ennemi, pour avoir la prérogative de le combattre et de commander : ce peuple ne connoissoit que dans quelques cantons la distinction odieuse des *Grands* héréditaires sans cesse enrichis par le commandement, et des *sujets* destinés aux travaux grossiers & mécaniques de la chose publique. Tout étoit souverain dans cette nation ; & comme elle n'avoit, dans ses portions intégrantes & constitutives, qu'un seul intérêt ; & que la guerre est de tous les fléaux populaires le plus redoutable, la Suisse, favorisée d'ailleurs

par sa position physique, vivoit en paix & heureuse dans le sein de ses montagnes; elle laissoit à tout citoyen ambitieux de commander les hommes militairement la liberté d'aller les gouverner dans des royaumes soumis aux passions des rois & des grands, & approuvoit que tout ambitieux de distinction ou de gloire militaire portât loin de la patrie un caractère aussi dangereux. Pusillanimes Européens, quand serez-vous passionnés pour cette heureuse liberté primitive des hommes, et pour l'exercice en commun des droits politiques? jusques à quand souffrirez-vous des distinctions odieuses, des droits héréditaires, la vénalité des droits, & toutes les inventions des tyrans qui ont étudié l'art de soumettre les hommes?

La Hollande avoit, comme la Suisse, le titre originaire de république, mais il ne lui appartenoit pas; car quel peuple peut oser se donner ce titre auguste & majestueux, quand il est des classes héréditaires de citoyens qui ont l'usage ou le droit de commander à ceux que des préjugés dévouent à la soumission? La Hollande, composée d'ordre équestre, de grands, & de citoyens commerçans, étoit soumise à l'influence de l'autorité héréditaire & aristocratique, & à celle du stathouderat; & comme sa constitution physique lui ordonne de commercer pour se procurer des subsistances,

cette nature des travaux publics rendant ses intérêts avec ses voisins plus compliqués, & multipliant les raisons de déclarer ou de soutenir la guerre, la Hollande, dis-je, se trouvoit sujète de deux manières à faire souvent la guerre, à voir son commerce interrompu, & sa puissance publique souvent en danger.

Susceptible de toutes les passions des nations monarchiques, capable de tous les préjugés, elle avoit suivi l'impulsion générale des voisins de Louis XIV; & tandis que la Suisse avoit évité toute querelle avec le grand roi, la Hollande avoit été contre lui l'instrument de la haine du prince d'Orange, au point qu'elle vit ses digues renversées, ses possessions submergées, son commerce anéanti, & la république toute entière réduite à la dernière désolation. Que des républiques, avec une telle constitution, se flattent d'avoir obtenu la liberté, on ne voit, dans les fléaux & les calamités publiques qui les affligent, que l'effet des passions des grands qui exercent sur le commun des citoyens toute l'étendue de leur empire.

Les mouvemens de l'Espagne, en 1717, donnoient de l'inquiétude à la Hollande encore fatiguée de la guerre qu'elle avoit soutenue contre Louis XIV. Son commerce réparoit lentement les suites de ce fléau; la haine du grand pensionnaire, jadis

humilié à Verſailles, & brutalement menacé de la baſtille, n'exiſtoit plus contre les Bourbons. Son ſtathouder, redoutable à la tranquillité de la république, & ſi envenimé contre Louis XIV, ne pouvoit plus engager la Hollande à de nouvelles guerres, & la république, plus libre dans ce moment, ſe refuſoit d'entrer dans aucune alliance, ſe tenant comme à l'écart des paſſions violentes qui agitoient l'Europe, voulant conſerver ſon commerce pendant que les autres puiſſances s'occuperoient de la guerre.

Quant aux petites monarchies de l'Europe, elles étoient ſoumiſes aux volontés ambitieuſes de leurs miniſtres ou de leurs ſouverains; & elles étoient tantôt retenues par la crainte de trop s'élever, comme l'oiſeau à la vue de l'aigle, tantôt tourmentées du deſir des conquêtes.

Ainſi le duc de Savoie, héritier de l'ambition ſi connue de ſa maiſon, écoutoit l'empereur & l'Eſpagne, & temporiſoit pour s'attacher au parti triomphant, afin d'avoir une portion de la conquête, & d'étendre ſon territoire.

La Pruſſe alors ſortoit comme du néant, & avoit déjà formé le plan de l'agrandiſſement de ſa puiſſance. L'amour de la décoration tourmentoit ſon roitelet, que les conquêtes ſucceſſives, le pouvoir militaire, la rigueur des mœurs auſtères,

l'économie la plus sage, devoient élever un jour au rang des puissances redoutables; aussi l'empereur, jaloux de ses vues, & craignant l'effet arrivé depuis, le réprimoit sans cesse.

Le goût du roi de Prusse pour la représentation, instrument éternel du despotisme, le titre de royaume chèrement acheté de l'empereur, l'inclination pour les beaux arts, pour le cérémonial & les distinctions, un état militaire sévèrement gouverné, préparoit à cette puissance des règnes absolus & militaires, qui devoient un jour être si redoutables aux puissances voisines. Le roi de Prusse avoit d'ailleurs toutes les qualités qui élèvent les princes peu considérables. Le roi entreprenoit facilement, & se désistoit de même de ses desseins quand il appercevoit le péril. En 1717, il essayoit de négocier, de traiter, d'agir avec les grandes puissances; il brûloit du desir d'acquérir: il étoit tourmenté de la crainte de perdre: ce desir & cette crainte se combattoient sans cesse dans son esprit; les lumières & le courage sembloient lui manquer alors pour se résoudre & soutenir ses premières résolutions quand il en avoit pris; son caractère étoit léger, changeant, facile à prendre les mauvaises finesses pour des traits d'habileté, & la mauvaise foi pour une fine politique. Dans ses rapports avec la France,

il engageoit le régent à ne plus donner des subsides au roi de Suède; il lui représentoit le danger de laisser l'empereur s'étendre en Italie, se fortifier dans l'empire par des alliances, & augmenter sa puissance dans la Hongrie; il disoit que l'affoiblissement des protestans dans l'Empire étoit l'ouvrage du surcroît du pouvoir de l'empereur; que ce prince les traitoit avec dureté & hauteur, & qu'il suffisoit qu'à Ratisbonne il demandât quelque chose, pour que ses vœux, dans l'instant, fussent satisfaits. Ne pouvant encore envahir ses voisins, il en étoit jaloux; il avoit toutes les passions des hommes foibles & des hommes puissans. Il craignoit la cour de Vienne, qui seule avoit alors le desir de réprimer son ambition & son influence; & son ministre à Paris disoit qu'il étoit absolument dévoué à la maison d'Autriche; mais d'après ces observations, Saint-Saphorin concluoit que l'adhésion de la Prusse à l'alliance étoit dangereuse & inutile..... Inutile, parce que la ligue n'en acquerroit pas une plus grande force; dangereuse, parce que ce prince susciteroit des troubles dans l'alliance, à cause de ses vues privées d'agrandissement, qu'il ne perdoit jamais.

L'empereur fit notifier a la cour de France les propositions qu'il recevoit de la part de l'Angle-

terre, pour conferver la paix univerfelle, & lier amitié avec le régent ; donnant à entendre que l'Angleterre termineroit cet ouvrage avec la cour de Vienne & de France fans la participation de l'Efpagne, fi elle étoit trop difficile. A ces ouvertures, l'empereur ajoutoit à fon miniftre à Paris l'ordre de s'unir plus étroitement entre la France & l'Angleterre.

Telles étoient, en 1717, les puiffances européennes du fecond ordre. Les princes moins importans méritoient quelque confidération. Le pape, par exemple, étoit encore écouté comme fouverain pontife & comme prince d'Italie ; mais depuis la défection du nord de l'Europe, depuis la fameufe déclaration du Clergé de France fur la puiffance du fouverain pontificat ; depuis le règne d'un prince de la maifon de Bourbon fur les Efpagnols ; depuis la publication d'une bulle déplorable qui avoit mis en évidence les plus éclatantes oppofitions, la cour de Rome avoit perdu fon ancienne influence fur les princes, fur les corps & fur les fidèles : fon autorité alloit toujours en diminuant.

Sa puiffance s'affoibliffoit d'ailleurs en Europe en raifon des diftances du chef-lieu de la religion. L'Italie étoit foumife abfolument au pouvoir des fouverains pontifes ; mais l'Efpagne étoit dans

une plus grande indépendance : la maison d'Autriche en étoit encore plus dégagée que l'Espagne; & la France jouissoit des éternelles libertés de son église, tandis que le reste des puissances étoit absolument libre. Dans les confins de l'Europe, enfin, comme en Russie, le souverain pontife étoit publiquement honni : ainsi l'autorité papale alloit en décroissant, en raison de l'écoulement des siècles; & d'une manière géographique, en raison de la distance des lieux. Cependant les intérêts particuliers de chaque puissance de l'Europe, protestantes & catholiques, un esprit de tolérance universelle qui sembloit s'établir peu-à-peu, demandoient que tous les peuples devinssent les amis du souverain pontife. Le règne de quelques papes, tels que Benoît XIV & Clément XIV, pourront ramener les égards dus au chefs d'une religion aussi étendue. Y auroit-il un spectacle plus touchant que de voir le vieillard vénérable de Rome, représentant en quelque sorte les anciens patriarches, & devenant le père commun de la famille européenne, prêchant à tous cette morale primitive de l'église qui faisoit de tous les chrétiens des frères & des amis ? Si Rome vouloit perdre de vue quelques principes contestés de pure spéculation; si elle consentoit à se rétablir dans l'esprit & le gouvernement pri-

mitif de l'église, les Russes, les Suédois, les Anglois, les Prussiens, perdant insensiblement, leur antipathie pour la cour romaine, les temps, la force de la raison, détruiroient peu-à-peu leurs loix de proscription contre la religion & ses ministres; mais Rome est inflexible comme dans le quatorzième siècle. Des finasseries sont devenues sa politique, & elle perdra absolument toute autorité; l'histoire devoit cependant lui apprendre combien elle va en déclinant, & quelle secousse elle vient de perdre en France par son imprudence & son inflexibilité.

Albéroni étoit, en 1717, dans ces principes; mais sa politique étoit telle, que tous ces principes cédoient en présence de son ambition. Il étoit attaché à la cour romaine, mais il l'étoit encore davantage au premier ministère d'Espagne. Son ambition alloit jusqu'à lui ordonner de tromper le pape pour le succès de ses grands desseins. Ainsi, le souverain pontife étoit joué en même-temps par l'empereur, qui affectoit de faire entendre à la cour de Rome qu'il étoit offensé des graces qu'elle accordoit à Albéroni, son ennemi implacable; il étoit joué en France par le conseil de conscience, tout formé de jansénistes & de magistrats envenimés contre la cour romaine, & disputant son autorité; il l'étoit

en Angleterre par une famille proteſtante qui avoit été élevée ſur le trône, & qui le menaçoit de bombarder Civita-Vecchia, en punition de l'emprisonnement d'un voyageur anglois en Italie. Ainſi, cette circonſtance eſt ſi remarquable dans l'hiſtoire des intérêts reſpectifs des princes avec la cour de Rome, que toutes les puiſſances, ſans être liguées entre elles, attaquoient enſemble, ſans projet concerté, le pape Clément XI par des menaces ſanglantes, par de petites trahiſons, par des inſurrections des plus fidèles, & même par des mécontentemens ſimulés.

Quant aux autres puiſſances du troiſième ordre du midi de l'Europe, on diſtinguoit l'éternelle Veniſe, anéantie dans ce monde par ſes ariſtocrates; Gênes, qui ne s'occupoit que de ſon commerce; la Toſcane, que les plaiſirs & les arts de Médicis avoient corrompue & jetée dans une douloureuſe vieilleſſe; & l'état de Parme, qui, par ſon alliance intime avec l'Eſpagne, étoit devenue en Italie le point d'appui de l'édifice que le cardinal Albéroni vouloit y établir.

Le Portugal n'étoit compté pour rien dans le ſyſtême politique de l'Europe; ſon ſouverain, le ſinge de la grandeur de Louis XIV, ſurchargeoit la terre d'édifices ſomptueux, laiſſant dépérir ſon peuple & l'abandonnant dans ſa mi-

sère. Le Portugal, éloigné de l'Europe, n'avoit adopté aucune des nouvelles idées; il protégeoit les moines & l'inquiſition, & transféroit la bibliothèque royale dans les campagnes.

A préſent, tirons quelques vérités utiles de ces ſpéculations étendues, & formons de ces faits quelques obſervations générales & de réſultat ſur la deſtinée des peuples en 1717.

En Eſpagne, ils étoient condamnés à ſervir, au prix de leur ſang, l'ambition d'une reine qui vouloit élever ſa maiſon aux dépens de l'empereur, du régent, & de la tranquillité de toute l'Europe.

En France, les peuples étoient deſtinés à combattre ce Philippe V, que le ſang des François, toujours inépuiſable pour l'ambition de leurs rois, avoit élevé ſur le trône. Pour ſe fortifier contre l'Eſpagne, devenue l'amie des François, le régent négocioit une alliance avec la maiſon d'Autriche & avec l'Angleterre, nos ennemis naturels.

En Angleterre, une dynaſtie nouvelle oppoſoit à la conſtitution récente de l'Etat une politique & des pratiques ſi ſecrètes, que les loix de l'Etat ne pouvoient avoir aucune priſe contre ce nouveau genre de domination, quoiqu'elle éludât la loi nationale. Le peuple anglois, en 1717,

se croyoit libre, & il étoit écrasé d'impôts ; il disoit avoir lié la puissance de ses rois, & ses rois disposoient de son sang pour des guerres qui leur étoient personnelles. Il avoit conservé la prérogative de concéder l'impôt, & il avoit abandonné celle de déclarer la guerre.

La Hollande, encore plus libre que l'Angleterre, avoit assez de pouvoir pour éluder la guerre, & ne se disposoit pas à entrer dans une alliance qui pouvoit la préparer.

La Suisse seule, sans despote, sans roi, sans stathouder, formée de citoyens libres & intéressés à la paix, jouissoit de la paix sur les roches des Alpes, qui, dans leur continuation vers Turin, étoient soumises aux mouvemens de l'ambition & à la turbulence d'un monarque.

Ainsi, la paix de l'Etat, les douceurs de la tranquillité publique, ne pouvoient exister dans les empires soumis à des grands, à des rois, à des femmes, à des dynasties privilégiées, qui commandoient les hommes. Considérons les mouvemens de ces passions destructives dans les négociations de la quadruple alliance.

CHAPITRE XV.

Projets du nouveau ministère. La quadruple alliance.

L'abbé Dubois partit pour Londres le 20 septembre 1717, pour aller négocier contre l'Espagne. Stanhope alla de Londres à Madrid, & Penterider vint de Vienne en Angleterre. Le roi Georges I vouloit réunir l'empereur & le roi d'Espagne, qui ne paroissoit pas éloigné de l'entendre, pour cacher davantage le dangereux projet de son conseil sur ses anciennes possessions d'Italie. Le ministre anglois avoit ordre, dans ses instructions, de déclarer à Albéroni que le roi de la Grande-Bretagne auroit de la peine à se brouiller avec Philippe V, & qu'il borneroit ses démarches aux bons offices pour amener la paix entre l'empereur & l'Espagne. Mais Albéroni ne vouloit point entendre parler d'accommodement avec l'empereur; il pensoit qu'il n'y avoit rien de si aisé que de dépouiller ce prince des possessions usurpées qu'il tenoit en Italie au préjudice de l'Espagne; & pour cacher davantage ses projets, il proposoit à la France d'embrasser

ce

braſſer ce plan, parce qu'il ſavoit qu'il ne ſeroit point accepté. Il travailloit du reſte à ſon grand projet avec un ſecret juſqu'alors inoui. En France, aucun miniſtre n'avoit encore la connoiſſance de l'entrepriſe ſur la Sardaigne; le cardinal prenoit ſeul les ordres de la reine & du roi; il écrivoit les dépêches & les inſtructions de ſa main, & les ſignoit; les miniſtres étrangers rendoient compte à lui ſeul; & le ſeul abbé Delmarre, miniſtre du duc de Savoie, déſoloit Albéroni, dont il devinoit, par ſa grande pénétration, les grands plans.

Quelques jours après arriva à Madrid le miniſtre anglois, pour faire des propoſitions & négocier un accommodement; mais il eſſuya les emportemens d'Albéroni, qui diſoit *que la paix d'Utrecht étoit une paix effroyable, qui avoit tout accordé à l'Autriche & démembré l'Eſpagne.* Albéroni lui déclara enſuite que le roi ſon maître n'entreroit dans aucune négociation, qu'il ne fût d'avance informé des conditions que propoſoit le roi d'Angleterre pour l'accommodement. Fier & fort des troupes qu'il avoit ſur mer, il ajouta que ſi ces conditions regardoient Parme & la Toſcane, il en étoit ſuffiſamment inſtruit; que le roi ſon maître ne faiſoit aucun cas de l'offre de ces poſſeſſions, & qu'il vouloit que

l'Europe se liguât pour borner le pouvoir excessif de l'empereur.

Les ministres anglois ajoutèrent que toutes les puissances de l'Europe ayant été les garantes du traité d'Utrecht, & ayant promis de le maintenir, elles ne se réuniroient pas pour le violer; mais ils offrirent au cardinal, s'il craignoit que l'empereur remuât, ou voulût tourmenter le repos de l'Europe, de faire un traité contre toutes les entreprises de ce prince; mais le cardinal Albéroni, qui vouloit récupérer ce qu'avoit possédé l'Espagne, ajouta que le roi son maître devoit à sa postérité de soutenir ses droits en Italie, & parla avec hauteur & dédain. Les ministres anglois, au contraire, lui répondirent avec douceur & modestie, & la première conférence se passa sans rien conclure. Albéroni crut cependant pénétrer dans les discours des envoyés du roi d'Angleterre que le parlement ne permettoit pas à Georges de faire la guerre à l'Espagne pour maintenir l'empereur; & quand les ministres anglois eux-mêmes assuroient le cardinal (qui leur demandoit le démembrement des terres autrichiennes) que les liaisons & les traités de leur maître avec l'empereur ne lui permettoient pas de l'attaquer, & qu'il en avoit donné sa parole royale, Albéroni répliquoit que la parole des princes n'avoit

lieu qu'autant qu'elle n'étoit pas contraire au bien des peuples. Les Anglois ajoutoient ensuite que les progrès de la guerre forceroient peut-être le roi Georges à envoyer des vaisseaux à l'empereur, pour garder les côtes d'Italie; mais Albéroni leur répliquoit qu'il feroit bien étrange de voir l'Angleterre obligée de tenir dans la Méditerrannée une armée navale au fervice de la maifon d'Autriche.

Sur ces entrefaites, le roi de Sicile envoyoit un miniftre à Vienne, pour affurer l'empereur qu'il n'avoit eu aucune connoiffance des deffeins de l'Efpagne fur la Sardaigne; que les ayant appris, il avoit envoyé l'ordre à fes ports de Sicile de refufer l'entrée aux Efpagnols; il offroit à l'empereur de s'engager avec lui à quelque ligue, s'il vouloit reconnoître fa qualité de roi de Sicile, & approuver le traité fait & ratifié avec l'empereur Léopold en 1703. Toutes les puiffances de l'Europe étoient alarmées des difpofitions guerrières & des armemens des Efpagnols, & le roi d'Angleterre en étoit auffi peiné que l'empereur; mais l'Efpagne étoit bien plus défolée de voir que l'Angleterre alloit s'unir à la France & à l'Autriche. Saint-Aignan, notre ambaffadeur à Madrid, voulut porter des plaintes fur l'armement formidable de l'Efpagne; l'ambaf-

ſadeur anglois les renouvela, & Albéroni répondoit à l'Anglois que le roi Philippe ne feroit point la guerre avant d'avoir reçu des réponſes du régent, & qu'il faiſoit beaucoup de cas de la méditation de la Grande-Bretagne; que les deux royaumes d'Eſpagne & de France ne ſe ſépareroient jamais. Il répondoit au duc de Saint-Aignan en même-temps, que tant que la France & l'Eſpagne ſeroient unies, elles traiteroient les autres puiſſances avec ſupériorité; qu'il étoit des intérêts du duc d'Orleans lui-même, régent du royaume, de ſoutenir le roi Philippe en Eſpagne, qui retourneroit en France ſimple duc d'Anjou, ſi l'Autriche devoit l'accabler. Ce diſcours, qui fut répété, fit un grand bruit dans toute l'Europe; Albéroni, en attendant, traitoit ſecrètement avec la Suède, le Czar, le Turc; il ménageoit la Hollande; il négocioit avec le duc de Savoie; il eût voulu oppoſer ligue contre ligue, pour être plus aſſuré du ſuccès de ſes deſſeins; & comme la guerre qu'il préparoit n'étoit approuvée chez aucun peuple de l'Europe, encore fatiguée de celle qu'avoit occaſionnée la ſucceſſion d'Eſpagne, Albéroni s'efforçoit de perſuader qu'il n'étoit pas l'auteur de la guerre qu'il préparoit: il aſſuroit qu'il avoit fait ſes efforts pour calmer le reſſentiment du roi & de

la reine; mais ils étoient trop irrités, disoit-il, pour abandonner cette entreprise. Il travailloit, en attendant, à mettre l'Espagne dans un état toujours plus respectable. Il se proposoit de mettre en mer, au mois de mai 1717, trente vaisseaux, avec dix ou douze mille hommes de débarquement; les frais en étoient immenses. La seule expédition de Sardaigne coûtoit un million & demi de piastres; car il falloit, pour la subsistance des troupes, charger de vivre les vaisseaux, & débarquer le soldat, tandis que l'empereur s'avançoit de pied ferme en Italie, faisant contribuer de gré ou de force les puissances qu'il rencontroit, chemin faisant, pour le soutien de son armée.

L'Espagne ne pouvoit attendre des secours que du duc de Savoie, roi de Sicile, dont l'intérêt étoit de diminuer la puissance autrichienne en Italie, vu qu'elle pouvoit facilement lui être à charge; mais le duc de Savoie, plus avisé à mesure qu'il encouroit quelque danger, se tenoit à l'écart. Son ambassadeur à Madrid avoit reçu l'ordre de ne paroître à la cour que très-rarement. Cependant, quand la flotte eut débarqué en Sardaigne, il reçut celui d'aller féliciter, de la part du roi son maître, le cardinal, & de l'assurer que le prince souhaitoit de grands

succès au roi d'Espagne, qui pourroit désormais garantir l'Italie de l'invasion des Allemands; mais le cardinal répondit que les intentions de Philippe V n'étoient pas de faire de grandes conquêtes en Italie; qu'en armant une flotte, son dessein avoit été uniquement de venger son honneur, de réprimer les Allemands, de les obliger à réparer les infractions qu'ils avoient commises contre les traités, & qu'il bornoit ses entreprises à la seule isle de Sardaigne. Il ajouta que si les puissances d'Italie vouloient seconder l'Espagne, il conduiroit la maison d'Autriche au point de ne jamais plus rien oser tenter contre leur repos; que le roi d'Espagne ne demandoit d'autre avantage dans cette guerre, que l'assurance de la succession de Toscane, dévolue à la reine & à ses enfans.

En attendant, Albéroni ne cessoit de faire des préparatifs & de travailler à la restauration de l'Espagne. Il envoya vers les côtes de la Méditerranée toutes ses provisions de guerre & de bouche; son projet secret dans le mois de septembre (car les évènemens occasionnoient des variations) étoit de diviser les Etats que l'empereur & le roi de Sicile avoient alors en Italie; de réunir sous le pouvoir d'un seul roi les royaumes de Naples & de Sicile, sans dire quel seroit

ce monarque; partager l'état de Milan entre les Vénitiens & le duc de Savoie, & donner Mantoue à Venise.

Quant aux négociations de Dubois à Londres, elles étoient dans cette situation le mois de novembre. L'empereur ne pouvoit se résoudre à consentir aux renonciations qu'on lui demandoit de toutes ses prétentions sur l'Espagne & les Indes. Il laissoit entrevoir que si jamais il étoit forcé à cette démarche, il n'y consentiroit qu'en faveur de Philippe V & de sa postérité, & non pour toujours, comme le demandoient Dubois & le ministre d'Angleterre; car telle étoit alors l'influence respective des cours de France & de Londres l'une sur l'autre, que l'Angleterre, qui s'étoit épuisée pour conserver à l'Autriche ses possessions en Espagne, & dépouiller les Bourbons, demandoit en 1717 d'y maintenir les Bourbons contre les intérêts de la maison d'Autriche.

Cette demande de la France & de l'Angleterre étoit fondée sur ce que la renonciation du roi Philippe V à la couronne de France, & celles des princes françois descendans d'Anne d'Autriche à la couronne d'Espagne étant perpétuelles, la renonciation de l'empereur & de sa maison à la monarchie d'Espagne devoit l'être aussi; mais l'empereur, toujours désolé de voir

l'Espagne hors de sa domination, refusoit encore de souscrire à ces insinuations.

Le régent formoit une seconde demande en faveur de l'Espagne; il vouloit que la succession de Parme & de Plaisance fût assurée au prince que le roi d'Espagne avoit de son second mariage; & que, confirmant les droits que la reine sa mère avoit sur ces Etats, l'empereur lui en donnât l'investiture, si les princes de Parme mouroient sans enfans mâles.

Les négociations étoient dans cette disposition, quand Dubois passa en France à la fin de novembre, 1717, pour prendre les ordres ultérieurs du régent, & le maintenir dans ce systême contre les insinuations des conseils & des vieux courtisans. Mais le prince tint ferme sur les conditions favorables à l'Espagne, tandis que l'Angleterre, de plus en plus étonnée de l'armement du cardinal Albéroni, se préparoit aussi à envoyer une flotte pour agir, s'il étoit nécessaire, dans la Méditérannée, & amener le roi d'Espagne à un accommodement.

L'Espagne, qui observoit les démarches du roi Georges, fit aussi des plaintes à Londres, & déclara qu'elle regardoit l'armement anglois comme contraire à ses intérêts : on répondit à l'Espagne, que l'Angleterre n'avoit ordonné cet

préparatifs que pour appaiser la nation angloise irritée de l'affront insigne qu'elle disoit avoir reçu du pape en faisant enlever le comte de Pétersborough, pair d'Angleterre, & que le roi Georges espéroit que la négociation entamée pour assurer la paix générale termineroit si bien tous les différends, qu'il n'y auroit pas lieu d'employer l'escadre angloise pour amener le roi d'Espagne à la paix; il ajouta que le roi Georges résistoit sans cesse aux instances de l'empereur, qui ne cessoit de lui demander l'effet de la garantie promise par le traité de 1716, & finit le colloque en disant que le roi de la Grande-Bretagne vouloit attendre l'effet que devoit produire l'offre qu'il avoit faite d'une médiation à Madrid, conjointement avec la cour de France. Les ministres anglois espéroient aussi qu'ils conduiroient l'empereur à faire ses renonciations sur l'Espagne, ne se flattant pas, disoient-ils, d'un succès égal pour l'affaire de la succession éventuelle de la Toscane.

Ainsi se conduisoit la négociation, quand l'ambassadeur de Vienne à Londres déclara au roi d'Angleterre que son maître proposeroit bientôt une autre forme d'accommodement; il consistoit à réunir la Sicile, Naples, Milan & Mantoue sur la tête de l'empereur; à donner la Tos-

cane au duc de Guastalla, dont l'Etat seroit uni à ceux de l'Autriche, & que le roi de Sicile auroit la Sardaigne.

D'un autre côté, le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, profita du séjour de Dubois en France pour pénétrer le dessein de ses négociations, & lui fit diverses propositions inutiles de la part du roi d'Espagne; car le parti étoit déjà pris par le régent de s'unir avec l'Autriche. Cellamare alla voir en même-temps le maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères, & lui rappela les anciens principes de la maison de Bourbon sur la nécessité d'abaisser l'Autriche, sur les avantages d'une réunion encore plus intime entre les deux branches de France & d'Espagne. Le maréchal convint de la nécessité de borner l'orgueil des Allemands; mais il soutint qu'on se tromperoit de croire que la France & l'Espagne pussent suffire pour les réprimer. *La France est trop épuisée*, disoit-il, *& l'intérêt de l'Espagne est que la France soit encore neutre en apparence; qu'elle gagne l'Angleterre; que par l'Angleterre on puisse obtenir l'alliance de la Hollande, inséparable & dépendante du roi Georges.* D'Uxelles ajouta que le roi Philippe devoit montrer de la docilité & de la promptitude à se prêter à tout accommodement.

Il devoit, par exemple, envoyer un miniſtre à Londres, pour participer à la grande négociation ; enfin c'eſt dans cette entrevue que Cellamare reconnut les véritables deſſeins de la France, ſes nouvelles maximes ſur l'Eſpagne & ſur l'Angleterre.

Albéroni, ſimple obſervateur des négociations de Londres, ne ſe preſſoit pas de participer aux alliances qui alloient s'y former, & vouloit attendre du bénéfice du temps & de l'accroiſſement journalier des forces de l'Eſpagne, les avantages qu'on lui refuſeroit. Il faiſoit un mérite à ſon maître de ce qu'il n'avoit pas fait ſon ſecond envoi de troupes en Italie ; il perſiſtoit à dire que l'Italie ne ſeroit jamais en repos, tant que l'Autriche y poſſèderoit *un pouce de terre.* Il ſe flattoit que les Turcs ne ſe preſſeroient pas de terminer un accommodement avec l'empereur, quand ils apprendroient la conquête de la Sardaigne.

L'empereur, furieux contre Albéroni, ſe ſervoit de l'autorité qu'un pape doit avoir ſur un cardinal, & de celle qu'il avoit lui-même ſur le ſouverain pontife, dont il environnoit les États, pour traverſer les opérations du miniſtre d'Eſpagne, & pour l'occuper de ſes affaires perſonnelles. Il preſſa le pape d'envoyer à Madrid un commiſſaire pour y faire le procès du car-

dinal Albéroni, ou pour le citer à Rome, & l'obliger de venir y rendre compte de son ministère. Albéroni, qui traita ces instances de l'empereur, d'*insolentes*, d'*effrontées*, de *grotesques*, & de *gigantesques sans mesure*, disoit par-tout qu'il ne conseilloit pas au pape d'envoyer à Madrid une pareille commission, parce qu'il n'étoit pas sûr de la manière dont elle seroit reçue; & quant à la citation à Rome, il dit que si le roi d'Espagne vouloit le permettre, il pourroit bien y aller, mais avec telle compagnie, que son débarquement pourroit déplaire à sa sainteté. De-là Albéroni concluoit que l'Autriche poussoit ses prétentions jusqu'à vouloir soumettre à sa tyrannie le ministère d'Espagne, contre les cours de l'Europe & l'univers entier; il ajoutoit que les négociations établies à Londres étoient l'ouvrage de l'empereur & de l'Angleterre, pour contenir la France & l'Espagne. Il disoit que si les négociateurs l'obligeoient à envoyer un ministre, il sauroit, comme l'empereur qui avoit pratiqué cet artifice, s'armer de demandes & de conditions; qu'il exigeroit, par exemple, le remboursement des dépenses faites par le roi d'Espagne pour conquérir la Catalogne & l'isle Majorque... En attendant, Albéroni achetoit des vaisseaux en Hollande, des boulets, de la pou-

dre, & des munitions de marine pour ses armemens; il faisoit des recrues pour l'infanterie, qu'on se disposoit d'embarquer, & animoit les Turcs, pour continuer la guerre contre l'empereur. Sans cesse retiré chez lui, ne recevant les ambassadeurs que par audiences demandées par écrit, renfermant dans lui seul son conseil, donnant chez lui les ordres aux secrétaires d'Etat, il scelloit lui-même & contresignoit les ordres secrets du roi d'Espagne, s'étant emparé exclusivement de la *stampille royale.* Le roi d'Espagne étoit aussi inaccessible, & perpétuellement environné de la reine, étroitement unie au cardinal; & comme on craignoit que ce prince foible, valétudinaire, vaporeux, ne reçût des mémoires & des impressions peu favorables au grand projet, on ne le laissoit voir qu'au moment de son lever, & jamais il ne disoit un mot à personne. La reine, furieuse contre la cour de Rome attachée à l'empereur, & contre les Albani, neveux du pape, à qui ce prince accordoit des pensions considérables, poussoit les hauts cris contre Clément XI, & disoit qu'elle ne donneroit plus jamais de pensions à des gens qui s'attachoient à celui qui en donnoit de plus fortes. Elle affectoit de mépriser des créatures, ajoutoit-elle, si indignes des bienfaits des rois, & disoit que dorénavant

elle ne dépenseroit pas même une *bayoque* pour le pape. Enfin, elle fit refuser un bref que le pontife adressoit au roi d'Espagne.

L'empereur, de son côté, traitoit Clément XI d'une manière véritablement tyrannique. Le chapeau donné au cardinal Albéroni étoit un prétexte suffisant pour se plaindre de ses liaisons, disoit-il, si particulières avec l'Espagne, avec ses ennemis : il menaçoit le pape; il parloit à double sens; il vouloit mettre ses terres à contribution; il parloit de se présenter en maître dans la ville de Rome. Il ordonna au vice-roi de Naples de faire sortir le nonce dans vingt-quatre heures, & de ne lui en accorder que quarante-huit pour sortir des terres de l'empereur, avec les officiers de son tribunal de nonciature; ce qui fut exécuté sans trouble, malgré les réclamations du pape, qui appela d'abord cet ordre *un attentat étrange contre l'autorité du saint siège*, & malgré les représentations qu'il fit faire à l'empereur, se plaignant de ce qu'il ne voyoit plus en lui l'ancienne piété de la maison d'Autriche pour le saint siège. Ainsi l'empereur, inébranlable, traitoit le pape comme le loup de la fable traite l'agneau. Pour le détacher entièrement de l'Espagne, il l'accusoit d'être avec elle d'intelligence dans les armemens, & d'avoir consenti à diriger

contre l'Italie celui qu'Albéroni avoit affecté de vouloir envoyer contre les Turcs, afin de lui enlever la Sardaigne avec plus de sûreté & de secret; & comme, depuis peu, le pape venoit de proposer en consistoire l'évêché de Malaga en faveur d'Albéroni, les Allemands augmentoient leurs reproches, & le pape Clément se voyoit livré à de nouveaux embarras.

Pour s'en délivrer, & appaiser l'empereur, le pape désolé refusa à Albéroni une dispense de résider à Malaga; il dit qu'il ne vouloit plus charger sa conscience pour lui, les graces qu'il lui avoit accordées n'ayant que trop compromis la cour de Rome, la mère commune de tous les chrétiens. Il ajoutoit que ce qu'il pouvoit faire en sa faveur, c'étoit de lui permettre d'être absent pour six mois; & par cet expédient, le pape tenoit Albéroni dans une perpétuelle dépendance, & se trouvoit tous les six mois comptable avec lui.

Le cardinal, en attendant, dominoit en Espagne absolument; il disposoit des troupes, des finances, des affaires étrangères; il conduisoit tout avec facilité, avec esprit, & remuoit toutes les contrées de l'Espagne. Il avoit soin sur-tout de l'éducation du prince des Asturies, qu'on élevoit dans une crainte extraordinaire, le gou-

verneur étant dans une entière dépendance, depuis l'expulsion del Gudice. Il vouloit ainsi tenir le jeune prince dans un état de soumission & d'anéantissement, parce que le roi, vaporeux, ne donnoit pas un grand espoir de régner long-temps.

On travailloit aussi sans relâche dans tous les ports pour construire des vaisseaux; on remplissoit les magasins de vivres, & l'Espagne sortoit enfin de cette léthargie & de la foiblesse où elle croupissoit depuis tant d'années. Les ministres étrangers étoient dans le plus grand étonnement, & redoutoient le cardinal ministre, qui avoit imaginé & exécutoit des plans aussi nouveaux. L'abbé Desmares, ministre du duc de Savoie à Madrid, écrivoit à son maître que ces grands mouvemens ne pouvoient que préparer une invasion de la Sicile & de Naples, premier acheminement à celle de la Toscane & de Parme. Albéroni, qui se voyoit découvert, lui fit proposer, par Riperda, secrètement devoué au cardinal, d'engager son maître d'attaquer l'état de Milan, quand l'Espagne attaqueroit Naples & la Sicile, pour chasser l'empereur de l'Espagne.

Des galions chargés d'or & d'argent arrivèrent à Cadix à la fin de 1717, & apportèrent au cardinal dix-huit cents mille piastres. Cette masse d'argent fut sur-le-champ employée aux préparatifs

préparatifs & au renouvellement de l'Espagne ; il donnoit avec abondance pour les recrues, & pour former une redoutable cavalerie. Il avoit rendu les troupes plus heureuses ; elles étoient mieux habillées ; il avoit approvisionné les places & ordonné quatre fonderies pour faire des canons de bronze & de fer, des fusils & toutes sortes d'armes. Il envoya Castaneta, chef d'escadre, en Hollande, avec quatre cent mille piastres pour acheter six vaisseaux ; & il établit un tel ordre, que le seul revenu du roi fournissoit à toutes ces dépenses, sans avoir recours à d'autres moyens extraordinaires. Il disoit que les malheurs de l'Espagne venoient de l'ancienne profusion des ministres pour des objets inutiles, tandis qu'ils laissoient manquer du nécessaire. Son grand principe étoit que l'Espagne ne pourroit obtenir une paix solide sans un grand armement. Il avouoit que la plupart des puissances de l'Europe étoient encore liguées contre l'Espagne ou indifférentes, & que quand elle seroit bien armée, *il obligeroit même les indifférentes* A ENTRER EN DANSE ; *car il avoit, disoit-il, des instrumens excellens qui inspiroient l'envie de cette sorte de divertissement.* Telles étoient ses expressions. Albéroni avoit beaucoup d'esprit naturel ; il employoit des figures pittoresques dans ses expressions.

Les ministres anglois ne cessoient cependant de ménager Albéroni ; Georges I craignoit encore la guerre. Ils lui firent offrir par Riperda, son confident, une somme énorme pour l'éprouver ; tentative dont le cardinal alla sur-le-champ rendre compte à la reine, pour se faire un mérite de son incorruptibilité, & pour lui donner une preuve de son inviolable attachement. Il rejeta ces présens étrangers, comme des choses infames, qu'un ministre honnête homme devoit toujours mépriser. Mais d'Aubenton fit comprendre au ministre anglois que la reine d'Espagne entendroit parler volontiers d'un mariage du prince des Asturies avec la fille du prince de Galles ; & Stanhope, à qui une pareille ouverture faite tout-à-coup donna de l'embarras, répondit que la difficulté de la religion seroit toujours un grand obstacle, & en rendit compte à sa cour, sans donner aucune réponse, prévoyant la jalousie qu'une telle alliance donneroit à l'empereur & au duc d'Orléans.

Cependant un esprit de défiance régnoit alors dans toutes les cours ; le roi d'Agleterre préparoit une escadre qu'on disoit destinée pour la Méditerranée. L'ambassadeur d'Espagne en parla au roi Georges, qui répondit toujours qu'il desiroit terminer les différens de l'Espagne avec l'empereur & humilier le pape. Le ministère an-

glois se plaignoit aussi de celui de Madrid, & l'un & l'autre s'épioient réciproquement. Il n'y avoit plus d'union qu'entre la France & l'Angleterre. Cette dernière puissance néanmoins n'approuvoit pas que le régent fût si ferme à demander que l'empereur renonçât à tous ses droits à la succession d'Espagne; mais c'étoit la base du traité, sans laquelle le régent ne vouloit point y accéder: il étoit essentiel pour lui que cette branche des Bourbons, plus proche du trône que la sienne, régnât en toute sûreté en Espagne. Pour éloigner davantage les infans du trône de France, il vouloit que les états de Parme et de Toscane fussent dévolus à l'aîné du second lit, à quoi Penterider, ministre anglois, ajoutoit que jamais l'empereur n'accorderoit ces deux articles au régent de France.

Le roi de Sicile, duc de Savoie, prince très-défiant, redoutoit aussi les effets d'une négociation qu'on avoit entamée, & qu'on conduisoit sans lui; il craignoit avec raison que le premier article du traité ne le dépouillât de son titre de roi de Sicile, & se plaignit alors des mystères si affectés avec lui. Stanhope lui répondit que les négociations entamées pour la paix de l'Italie étoient bien loin d'une conclusion; & comme le ministre du duc de Savoie vouloit insister,

Stanhope lui fit de grandes révérences, & l'ambassadeur demeura persuadé que la France & l'Angleterre changeroient quelques articles du traité d'Utrecht, & jugea que le roi d'Espagne n'en feroit point fâché, parce que son ambition de conquérir tout ce qui avoit été démembré auroit alors de véritables raisons de faire la guerre, & de revenir plus aisément contre sa renonciation au trône de France, la santé du jeune roi Louis XV, toujours plus chancelante, lui en donnant l'espérance. Tel étoit l'état de la négociation de Londres à la fin de 1717.

La paix à faire entre l'empereur & le roi d'Espagne se négocioit toujours l'année suivante, par la médiation de la France & de l'Angleterre. L'abbé Dubois, agent de France, Penterider, agent de l'empereur, & les ministres de Georges I y travailloient avec beaucoup d'activité à Londres. Le grand pensionnaire étoit l'homme de confiance de la Hollande à qui on s'adressoit pour ce qui concernoit cette intrigue; & Monteléon agissoit pour l'Espagne. Dubois assuroit sans cesse ce dernier que le régent vivroit toujours de bonne intelligence avec le roi d'Espagne.

Les principales difficultés du traité rouloient sur deux points. Le duc d'Orléans demandoit une renonciation absolue & perpétuelle, de la part de

l'empereur, à tous les états de la monarchie d'Espagne alors possédés par Philippe V.... Il vouloit encore que les maisons de Farnèse & de Médicis venant à s'éteindre, la succession aux états de Parme & de Toscane fût assurée au fils aîné, & successivement aux enfans mâles de la reine d'Espagne, cette princesse en étant l'héritière. Le régent éloignoit ainsi de plus en plus les princes d'Espagne de la succession éventuelle du royaume de France.

Les impériaux lui répondoient qu'il prenoit avec plus de chaleur le parti de la reine d'Espagne qu'elle ne le prenoit elle-même, & que l'empereur ne consentiroit point à ces conditions, tant que le roi d'Espagne ne renonceroit pas lui-même aux états possédés par la maison d'Autriche en Italie & dans les Pays-Bas. Ils appeloient injuste tout traité qui laisseroit subsister les droits d'une partie, sans éteindre ceux de l'autre.

L'empereur montroit aussi une égale opposition à céder à la maison de Bourbon les successions de Toscane & de Parme. *Les troupes d'Espagne*, disoit son ministre, *pourroient dès-lors faire toutes les descentes qu'ils voudroient en Italie, en débarquant à Livourne, & battre l'empereur, en le prenant à l'improviste, si elles n'étoient arrêtées par les Apennins.* Les ministres de la maison d'Autriche

cédoient cependant les états de Parme & de Plaisance; car les conséquences n'en étoient pas les mêmes, le duché de Parme étant enclavé dans les terres de l'empereur, & sans aucune communication avec la mer. Le comte Staremberg, l'un des ministres de l'empereur, disoit même qu'il conseilloit à son maître de finir actuellement la guerre avec le Turc, & de la faire de nouveau avec l'Espagne, plutôt que d'abandonner à un prince françois la Toscane, établissement redoutable à toute l'Italie, qui seroit sans cesse dans les alarmes & le danger des débarquemens que la France ou l'Espagne voudroient faire en Italie.

On répliquoit à l'empereur que toute l'Europe pourroit avoir les mêmes craintes de la maison d'Autriche, si elle s'emparoit de la Toscane & de Parme.

Pour calmer ces nouveaux débats des négociateurs, les ministres autrichiens assuroient que la cour de Vienne étoit dans l'intention d'assurer l'expectative de ces successions au duc de Lorraine, prince neutre, dont l'agrandissement ne devoit causer aucun ombrage aux puissances européennes; & pour obtenir le consentement de la France, les mêmes ministres de l'Autriche ajoutoient qu'on pourroit offrir à la France la partie du Barrois mouvante de sa couronne; enfin,

l'empereur vouloit bien donner aux infans du second lit de Philippe V un état en Italie, mais il ne vouloit pas perdre des ports si néceffaires à son commerce, & si dangereux entre les mains d'un prince de France. Il intéreffoit dans cette affaire l'Angleterre même, à caufe de son commerce du Levant.... Ces négociations étant les bases des traités futurs entre l'Autriche & la maison de Bourbon, nous avons cru devoir pénétrer dans tous les détails.

C'eſt dans cette circonſtance que le duc d'Orléans fit au roi de la Grande-Bretagne l'offre de s'unir à lui, à l'Eſpagne & à la Hollande, pour combattre les vues de l'empereur & le forcer d'accepter le traité propoſé. C'eſt alors auſſi que Dubois promit de changer de projet, pourvu que l'empereur lui promît le cardinalat, par l'influence qu'il avoit ſur la cour de Rome. Ainſi ce maître ſcélérat, pour avoir un chapeau rouge, vendit la France & l'Eſpagne à l'empereur & à l'Angleterre. De tels miniſtres ne ſont-ils point reſponſables aux peuples de ſemblables trahiſons ? Ce chapeau de cardinal va devenir la cauſe des prochaines révolutions.

Cependant le cardinal Albéroni ne perdoit point de vue de chaſſer l'Autriche de l'Italie ; il diſoit que toute promeſſe de la part de cette puiſ-

sance seroit captieuse, étant toujours maîtresse de l'exécution, & d'en éluder l'effet. D'après ces idées, le cardinal appeloit *illusoire* le plan d'assurer à l'un des fils de la reine d'Espagne le duché de Parme & de Plaisance, avec une partie de la Toscane. Albéroni ajoutoit qu'il n'étoit pas étonné de voir le roi Georges agir en faveur de l'empereur, l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, ayant des intérêts secrets avec la maison d'Autriche. Il ajoutoit qu'il étoit bien surpris de voir le duc d'Orléans suivre des routes aussi dangereuses à ses propres intérêts & à sa gloire. Le cardinal disoit hautement que le régent verroit bientôt la guerre civile s'allumer dans le sein de la France, & qu'au lieu de prendre de l'ombrage en voyant l'Espagne & l'Autriche se faire la guerre, il devoit être satisfait des conquêtes du roi d'Espagne en Italie; que ce monarque pouvant former & suivre d'autres idées moins favorables au régent, ce prince étoit fort heureux qu'on s'occupât d'autres choses. Albéroni ne soupçonnoit point alors qu'aucune puissance secondât l'empereur; le ministre de Hollande l'assuroit de l'attachement de ses maîtres, & le cardinal croyoit que le roi Georges I seroit intimidé par la crainte de la fermentation qu'il étoit alors si aisé d'occasionner dans le sein de

la Grande-Bretagne ; enfin, la hardieſſe du cardinal Albéroni alloit juſqu'au point qu'il déclara aux miniſtres d'Angleterre *qu'il comptoit ſur une bonne correſpondance, & ſur l'amitié du roi Georges pour Philippe V ; mais que ſi jamais l'expérience lui apprenoit le contraire, le roi d'Eſpagne connoiſſoit à Rome un certain gentilhomme de bonne maiſon* qui lui demandoit à tous momens des ſecours, & qu'on auroit pour lui vingt vaiſſeaux & cinq ou ſix mille bons Irlandois qui ne deſiroient que l'occaſion de retourner dans leur patrie. Albéroni faiſoit alluſion au prétendant. D'un autre côté, il faiſoit enviſager au régent, qu'en s'alliant avec l'Eſpagne d'une manière intime, les forces des deux maiſons ſeroient invincibles ; il lui envoya le marquis de Monti, pour ſe plaindre de ce que Dubois agiſſoit ſeul à Londres, & que le miniſtre d'Eſpagne Monteléon n'y étoit pas même écouté, engageant le régent à prendre les armes avec l'Eſpagne contre l'empereur. Le régent lui répondoit qu'il enverroit bientôt le marquis de Nancré en Eſpagne, pour y porter des plans de tranquillité & de pacification dont on auroit lieu d'être ſatisfait ; mais ni Monti, ni Cellamare n'étoient ſatisfaits des vues pacifiques du régent.

Le cardinal Albéroni voyant, d'un autre côté,

que le roi d'Angleterre, électeur de Hanovre, & l'empereur étoient intéressés à se servir mutuellement, entretenoit des intelligences avec plusieurs membres du parlement d'Angleterre, & se servoit de leur organe pour exposer le danger prochain du commerce de la Grande-Bretagne, si elle faisoit sortir de ses ports la flotte qu'on y préparoit pour la Méditerranée; en même-temps il faisoit dire au marquis de Nancré, par Cellamare, que s'il portoit à Madrid des dispositions aussi désavantageuses que celles dont on le disoit chargé, il ne devoit pas s'exposer à un pareil voyage. Malgré ces avances, Nancré partit pour Madrid avec des instructions particulières du régent.

L'empereur, de son côté, prétendoit qu'avant de conclure aucun traité, le roi d'Espagne devoit retirer ses troupes de la Sardaigne, & remettre ce royaume entre les mains d'un prince neutre, pour le garder en dépôt. Il indiquoit pour cela le roi Georges; il vouloit qu'en cas de mort du grand-duc de Toscane, ses Etats fussent démembrés, ne pouvant consentir que tout l'héritage de la maison de Médicis fût dévolu à la maison d'Espagne; il vouloit rétablir l'ancienne république de Pise, & que Livourne fût libre. Il vouloit engager par-là dans son parti les puissances intéressées au commerce du levant:

aussi les ministres qui travailloient au traité faisoient entendre au régent qu'il s'exposoit à de grands dangers, s'il s'opiniâtroit à demander l'expectative de la totalité de la Toscane en faveur de l'un des enfans d'Espagne, & lui disoient qu'on n'obtenoit souvent rien du tout après avoir trop demandé.

Le roi d'Espagne vouloit en même-temps que l'empereur n'envoyât plus de troupes en Italie, & n'exigeât plus de contributions des princes. A ces demandes, l'empereur répondoit qu'il étoit plus qu'étonnant que le roi Philippe exigeât que l'empereur n'envoyât plus de troupes pour défendre des Etats que l'Espagne attaquoit, malgré la neutralité : il ajoutoit cependant qu'il n'enverroit plus de troupes quand l'Espagne cesseroit d'armer, & quand elle remettroit en dépôt la Sardaigne entre les mains du roi de la Grande-Bretagne. Quant à l'article des contributions, l'empereur disoit qu'elles étoient l'effet d'un traité conclu entre les puissances d'Italie pour éloigner l'ennemi commun, & que les contributions cesseroient quand le roi Philippe se désisteroit de ses entreprises.

Ces réponses étant approuvées dans le conseil du roi de la Grande-Bretagne, les ministres firent entendre à Monteléon les torts du roi Phi-

lippe, qui, en portant la guerre en Italie, réuniroit contre lui les puiſſances de l'Europe, engageroit l'empereur à ſoutenir ſes anciens droits ſur la couronne d'Eſpagne, & réveilleroit ceux du roi Philippe ſur la couronne de France; ils ajoutoient qu'il ſe trouveroit auſſi des princes qui voudroient déterminer la ſucceſſion au trône d'Angleterre. Ils aſſuroient Monteléon que le but de la négociation entamée à Londres entre la France & l'Angleterre n'avoit d'autre but que la réconciliation de l'empereur & de l'Eſpagne. Monteléon rendoit exactement toutes les inſtances dans ſes dépêches au cardinal Albéroni, qui néanmoins étoit toujours avec lui dans la plus grande réſerve ſur ſes projets myſtérieux.

Dubois ne ceſſoit à Londres, dans ce temps-là, de tromper le cardinal Albéroni, qui le connoiſſoit pour un *birbante* (un frippon). Dubois, expert dans l'art de tromper, l'avoit exercé toute ſa vie avec ſuccès; & ce talent étoit d'autant plus dangereux en lui, qu'il connoiſſoit à fond le cœur de l'homme & l'art de le gouverner, en ſuivant les routes de la flatterie.

Albéroni, au contraire, connoiſſoit moins les hommes; mais il étoit ferme dans ſes ſyſtêmes & dans ſes plans. Une fois réſolu, il ne tergiverſoit plus; il alloit droit à ſon but, traverſant tous les obſ-

tacles par la force plutôt que par adresse. Dubois connoissoit moins les affaires que les hommes ; Albéroni, au contraire, connoissoit moins les hommes que les affaires. Le ministre espagnol trompoit Dubois, parce que la négociation de celui-ci n'avoit pour but que des objets d'une possibilité ordinaire, & qu'il étoit assuré des hommes employés, & des intérêts qui en résultoient pour les agens. Albéroni, au contraire, devoit échouer dans ses plans, parce qu'ils étoient supérieurs au vulgaire, et qu'il ne connoissoit pas quels agens étoient capables de seconder les vastes conceptions de son génie.

Dubois, dans ces dispositions, engageoit Monteléon à prendre confiance en lui ; il lui faisoit l'aveu que les ministres anglois étoient trop dévoués à la cour de Vienne ; il l'engageoit à intéresser Albéroni dans la commune négociation. Il le pria d'écrire au cardinal ministre en des termes qui pussent produire une heureuse impression. Il lui envoya par Chavigni le modèle du billet qu'il le pria d'écrire en ces termes à Madrid au cardinal Albéroni.

« L'abbé Dubois, que je sais de bonne part » s'intéresser à votre gloire, conjure votre émi- » nence de bien peser ce que le marquis de Nancré

» lui dira, & de ne pas perdre cette occasion de » réunir la France, l'Angleterre & la Hollande » avec l'Espagne contre l'empereur; ce qui arri- » vera infailliblement si elle donne les mains à » ce que ces trois puissances lui proposeront, » soit qu'ensuite l'empereur l'accepte ou qu'il le » refuse ».

Mais Albéroni, qui fut instruit que Dubois avoit dicté ce billet, n'en fit aucun cas; il apprit même que dans cette circonstance, le roi d'Angleterre & Dubois avoient pris la résolution ultérieure de se liguer pour forcer l'Espagne à accepter le traité, & que l'Angleterre continuoit ses armemens; & vainement le ministre d'Espagne à Londres pressoit-il les anglois de déclarer *que la destination de ces forces n'étoit ni pour pénétrer dans la Méditerranée, ni pour agir contre le roi d'Espagne.* Ils répondoient qu'on armoit pour la mer baltique, & pour aller forcer aussi le pape à réparer l'insulte qu'il avoit faite à un pair d'Angleterre. Monteléon, peu satisfait de ces réponses si vagues & si peu conformes aux grands mouvemens qu'exigeoit l'armement de la flotte, vouloit obliger Stanhope, ministre anglois, de déclarer par écrit *que l'escadre angloise n'étoit point destinée contre Philippe V*; Stanhope ré-

pondit que les anciens engagemens avec l'empereur ne pouvoient lui permettre une semblable déclaration.

Des réponses aussi ambigues augmentant la défiance, le ministre espagnol déclara que le seul départ de l'escadre angloise pour la Méditerranée seroit pris pour une démarche hostile, & que le roi son maître prendroit alors des mesures contraires à l'utilité & au commerce des deux nations ; & le doute sur la destination de ces forces ne pouvant convenir au roi d'Espagne, Monteléon ajouta qu'il regardoit l'armement comme la preuve d'une prochaine déclaration de guerre, dont il se plaignit aux principaux membres du parlement. Il leur parla de l'intérêt mercantile de la Grande-Bretagne, & les engagea à obliger le roi de communiquer au parlement les traités relatifs au commerce de la Grande-Bretagne, & de les discuter. L'orateur de la chambre des communes, qui négocia avec Monteléon, lui promit qu'il s'opposeroit de toutes ses forces à la déclaration de guerre & au départ de la flotte ; mais la cour d'Angleterre connoissoit déjà parfaitement l'art de gagner à son roi les auteurs des motions contraires à ses plans ; & le conseil du roi Georges I, presque tout formé d'Allemands, étoit si dévoué à l'empereur, qu'il étoit difficile

au ministre d'Epagne de le gagner au parti de la paix.

Le roi de Sicile, duc de Savoie, étoit désolé des négociations de Londres, où il n'étoit pas appelé. Il s'agissoit alors entre les ministres de donner la Sicile à l'empereur, pour l'engager à se désister de ses droits sur le trône d'Espagne ; & le duc de Savoie disoit qu'il étoit bien juste de traiter conjointement avec celui qui occupoit ce royaume, en vertu des traités faits si récemment à Utrecht, & dont la France & l'Angleterre étoient elles-mêmes garantes. Pour toute ouverture, le ministre anglois répondoit à la Pérouse, envoyé de Turin à Londres, que le roi d'Angleterre songeoit aux intérêts du duc de Savoie, roi de Sicile, & qu'il lui en diroit davantage quand il pourroit s'expliquer plus clairement. L'envoyé, qui connoissoit quelques-uns des projets des négociateurs, répartit que le roi son maître périroit plutôt que d'abandonner sa gloire & les intérêts de sa maison ; & que s'il succomboit dans le combat, l'opprobre rejailliroit sur les garans des traités les plus solemnels ; & à ces paroles il ajouta des protestations.

Prouanne, ministre de Savoie à Paris, parloit encore plus hardiment : il disoit au régent que si le roi son maître manquoit de forces pour se

soutenir ;

ſoutenir, s'il ne défendoit pas pied à pied la Sicile, alors, déſeſpéré & confondu, il livreroit à l'empereur le Piémont & le Montferrat, pour avoir de lui le royaume de Naples & le joindre à la Sicile.

Enfin Albéroni diſoit à toute la terre, que la maiſon d'Autriche devoit être odieuſe à toutes les puiſſances de l'Europe ; que les ſouverains étant toujours mineurs, & maîtres de ſe délivrer de la ſituation où la violence les avoit placés, il étoit temps que le roi d'Eſpagne récupérât ce que le traité d'Utrecht lui avoit ravi, & ce qu'il avoit été obligé de céder de ſa couronne, pour complaire à Louis XIV ſon grand-père, ajoutant que le pouvoir de ce monarque ſur ſon petit-fils étoit tel que le roi d'Eſpagne lui auroit donné, non-ſeulement des royaumes & des provinces, mais encore ſa femme & ſes enfans ; & que le conſentement que le roi d'Eſpagne avoit donné au traité, ayant été forcé par la volonté de Louis XIV, manquoit d'un caractère eſſentiel, celui de la liberté.

C'eſt ainſi qu'Albéroni conduiſoit les affaires d'Eſpagne. Le roi ſon maître, Philippe V, vaporeux, puſillanime & dévot, ne ſe mêloit guère que des affaires de ſa conſcience & de ſa ſanté. Le cardinal miniſtre & la reine gouvernoient

toutes les affaires, & cachoient ſi bien le monarque au public, qu'ils lui avoient perſuadé que la contrainte où il ſe trouvoit avec quelque étranger, & la ſituatiou qu'il étoit alors obligé de garder, étoient la cauſe des accès de vapeurs noires qui le tourmentoient. Le cardinal Albéroni lui préſentoit la *liaſſe*, prenoit la ſignature, lui diſoit la ſubſtance des affaires, ſans aucun détail, & appliquoit la ſtampille royale ſur les expéditions. *C'eſt la griffe d'Eſpagne*, *IO EL REI*.

Cependant, malgré la puiſſance du cardinal, & la conſidération que la cour de Rome eſt dans l'uſage de témoigner aux premiers miniſtres, Clément XI, pour plaire à l'empereur, avoit refuſé des bulles à Albéroni pour l'archevêché de Séville; & tandis que ce cardinal prenoit des meſures à Madrid pour réduire le pape, le jéſuite d'Aubenton en prenoit de ſecrètes avec Philippe V, pour ſoumettre ce prince à l'égliſe. Albéroni ſoutenoit avec courage les droits de la couronne contre Clément XI, & Philippe V faiſoit demander au pape ſecrètement l'abſolution des cenſures que le ſouverain pontife prétendoit qu'il avoit encourues.

Les affaires de la guerre étoient le ſeul objet ſur lequel le roi avoit accordé toute permiſſion au cardinal, ſans jamais le contrarier; & ce miniſtre, qui alloit la porter en Italie, diſoit pu-

bliquement qu'il ne pouvoit comprendre comment la puissance de l'empereur n'excitoit point la jalousie de tous les princes; il rappeloit celle que toute l'Europe avoit conçue contre Venise dans le seizième siècle ; il disoit hautement *que Dieu avoit privé tous les princes modernes du don de conseil*, & s'irritoit bien vainement sur la prépondérance des autrichiens en Europe. Le duc de Savoie seul étoit disposé à s'attacher à ce parti; mais une imprudence grossière du ministre de l'empereur à Londres le détermina à se déclarer dans ce moment-là pour l'Espagne. Penterider avoit dit un jour avec franchise à l'envoyé de ce prince, que son maître ne pouvoit compter sur l'empereur qu'autant qu'il seroit lui-même disposé à restituer à sa majesté impériale le bien qu'il avoit à elle, & qu'il retenoit. Penterider ajoutoit que la Sicile étoit un royaume uni à celui de Naples; que les deux Etats, pour la sûreté l'un de l'autre, devoient être possédés par le même prince, & qu'il falloit, ou que le roi de Sicile acquît le royaume de Naples, ou que l'empereur acquît la Sicile. Il disoit que l'Angleterre, qui avoit procuré cette isle au duc de Savoie, s'en repentoit en ce moment ; qu'on aviseroit bientôt sur les moyens de revenir de cette affaire, & qu'il conseilleroit à son maître, en

attendant, de se déterminer lui-même à restituer cette possession, & à s'en faire un mérite auprès de l'empereur.

L'abbé Dubois écrivoit en même-temps qu'il avoit surmonté les montagnes & les mers, en engageant l'Angleterre à consentir à la cession de la Toscane & de Parme en faveur des descendans de la reine d'Espagne. L'idée d'ériger la Toscane en république, révolution si desirée des Florentins, dont il fut question, fut contestée à Vienne ; car l'empereur desiroit assurer la Toscane au duc de Lorraine, ancien ami des autrichiens. Les souverainetés sont des domaines si fertiles, que les rois se ligueront toujours contre l'indépendance des peuples.

Monteléon apprenoit en même-temps au cardinal Albéroni qu'il avoit découvert que les ombrages du duc d'Orléans sur les renonciations du roi d'Espagne à la couronne de France n'étoient pas dissipés, & que Philippe V devoit accorder beaucoup d'attention à ces incidens. Il ajoutoit (comme s'il eût ignoré que le cardinal en fût le moteur secret) que les jacobites publioient à Londres que le prétendant feroit une entreprise avant la fin du mois de mai, & qu'un projet concerté secrètement entre le czar & le roi de Suède contre la Grande-Bretagne écla-

teroit en même-temps. Il s'élevoit auſſi en Angleterre une rumeur populaire contre la guerre prochaine, le roi Georges n'ayant pas bien réuſſi à la faire approuver de tous ſes ſujets, ſatisfaits de reſpirer depuis la paix d'Utrecht, & de s'enrichir par le commerce. La Hollande, en même-temps, plus dégagée de l'influence d'un ſouverain, & plus puiſſante contre celle des grands, ſeuls intéreſſés à la guerre, parce qu'il leur en reſte les profits & la gloire, rejetoit encore toute inſinuation de prendre part à la querelle contre l'Eſpagne.

Cellamare avoit reçu dans ces circonſtances l'ordre d'aſſurer le régent que s'il vouloit rompre avec la cour de Londres, Philippe V ſe réuniroit ſi intimement à la France, qu'il en réſulteroit les plus grands avantages pour le duc d'Orléans; il ajoutoit que l'Europe entière y trouveroit l'intérêt général, puiſque l'Eſpagne & la France feroient liguées contre l'ennemi commun de la paix, la maiſon d'Autriche n'ayant jamais, diſoit-il, ceſſé de déſoler les princes, à cauſe de ſon ambition.

L'ambaſſadeur d'Eſpagne faiſoit ces inſtances quand le marquis de Nancré, arrivé à Madrid à la fin de mars, expoſa au cardinal Albéroni le projet du traité concerté entre la France & l'An-

gleterre, & communiqué depuis à la cour de Vienne. Mais comme les anglois parloient toujours de démembrer la Toscane, de rendre aux florentins leur ancienne liberté, Albéroni traita ce projet de *chimérique* & de *fou*; il ajouta que le roi & la reine d'Espagne le regardoient comme *visionnaire*, & que la reine en particulier se sentoit outragée de voir qu'on la crût capable d'accéder à un traité perfide, & de consentir qu'on dépouillât de ses Etats un prince qui lui tenoit lieu de père. Le cardinal ajouta à Nancré, qu'il étoit bien fâcheux qu'un homme d'honneur & d'esprit, tel que lui fût chargé d'une pareille commission.

Le colonel Stanhope, occupé à Madrid des affaires d'Angleterre, s'unit étroitement à Nancré. Un jour il demanda au cardinal s'il enverroit des troupes en Italie pendant les négociations. Le cardinal répondit qu'il en enverroit tant que l'empereur en feroit passer à Naples & à Milan.

Albéroni négocioit en même-temps avec la Porte Ottomane, pour former avec elle une ligue contre l'empereur; & malgré le secret que le cardinal ministre gardoit sur cette affaire, l'empereur en eut la connoissance détaillée par des lettres interceptées, dont il fit connoître le contenu au pape par la voie de Gallas. L'empereur

déclaroit à Clément XI que le cardinal Albéroni ne méritoit pas une telle grace des souverains pontifes, puisqu'il osoit s'unir avec les ennemis du nom chrétien contre le repos de l'Europe, & sur-tout de l'Italie, & lui rappeloit que le chapeau de cardinal avoit été la récompense de la prétendue armée navale promise au pape contre les mahométans; il ajoutoit que les lettres qui contenoient ce complot avoient été interceptées en Transylvanie, & qu'elles étoient écrites au prince Ragotzi, chef des rebelles, pour les exécuter. L'empereur déclaroit enfin que si, malgré ces instructions, le souverain pontife accordoit des bulles à Albéroni, ennemi déclaré de l'église, il instruiroit chacun des cardinaux de la conduite de leur confrère Albéroni, afin qu'en plein consistoire on lui refusât ses bulles pour l'archevêché de Séville. Il n'en falloit pas davantage pour arrêter le souverain pontife, qui trembloit au seul nom de la maison d'Autriche: il résolut de temporiser avec le cardinal.

La cour d'Espagne, aussi irritée contre celle de Vienne, croyoit alors que la paix entre les turcs & les allemands étoit éloignée, & que ceux-ci seroient obligés encore de faire une campagne en Hongrie, pour y réprimer les mécontens. Cet espoir confirma Albéroni dans ses pro-

jets & dans son aversion pour le traité que la France & l'Angleterre projetoient, & que ces deux puissances vouloient faire accepter au roi Philippe.

Cellamare disoit en même-temps au régent, que la disposition de la Sicile en faveur de l'empereur détruisoit les fondemens du traité d'Utrecht; que le traité de Londres, éloignant les deux branches de la maison de Bourbon, que la politique de Louis XIV avoit si bien réunies, n'étoit qu'un *pot-pourri* (Albéroni, dans ses instructions, ayant ordonné de qualifier ainsi le traité qu'on alloit conclure); que la simple espérance de la succession de Parme étoit méprisée du roi & de la reine d'Espagne, l'effet restant dans la puissance de l'Autriche. C'est dans cette circonstance que le duc d'Orléans dépêcha un courier à la cour d'Espagne, pour lui apprendre que l'empereur avoit accédé au projet de traité dressé & comme conclu entre la France & l'Angleterre.

On croyoit en effet que l'Espagne ne voudroit pas essayer de lutter contre les trois grandes puissances de l'Europe réunies étroitement. Mais le cardinal Albéroni, encore plus inébranlable, & la reine, pleine de dépit contre le régent, déploroient la conduite de la France, qu'ils appe-

loient un *véritable aveuglement*, une *erreur de politique* qui lui faifoit perdre l'occafion, & peut-être pour toujours, d'affoiblir la puiffance autrichienne. Vainement le marquis de Nancré avoit épuifé toutes les reffources de la politique pour l'engager à reconnoître, dans une paix folide, les véritables intérêts de l'Efpagne. Albéroni, employant fes expreffions accoutumées, figurées ou poétiques, lui répondit qu'il avoit enfin vomi tout ce qu'il avoit apporté d'indigefte du confeil de régence. Nancré avoit voulu propofer la ceffion de la Sicile à l'empereur, en échange de la Sardaigne, qui feroit donnée au duc de Savoie; & Albéroni lui demanda s'il étoit poffible que le régent fît une propofition auffi fcandaleufe au roi d'Efpagne, auffi contraire à la maifon de Bourbon, & auffi favorable à l'Autriche, l'ennemie commune des deux branches, puifqu'elle lui donneroit les moyens de créer une marine qui manquoit à l'Autriche pour la rendre maîtreffe de l'Adriatique, de la Méditerranée, de l'Archipel, & de réunir ainfi fes anciennes forces du midi, du feptentrion & de l'orient. Albéroni, en fureur, traita ce projet de *beftialité*, qui, dans fa langue, fignifie ce qu'une *grande bêtife* exprime dans la nôtre, ajoutant que le *bélître* & le *birbante Dubois* étoit feul capable de trahir ainfi la maifon de

Bourbon & les intérêts de toute l'Europe; il accusoit aussi bien d'autres personnages de la même trahison ; il disoit qu'il n'y avoit que de mauvais citoyens capables de pareilles conjurations contre les intérêts de leurs souverains & de leur patrie ; mais il en exceptoit le maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères, qui, effectivement, n'approuvoit pas dans le fond de semblables traités projetés contre les véritables intérêts de la France. Albéroni, qui avoit glacé d'effroi le marquis de Nancré, par ses imprécations & juremens espagnols & italiens, auxquels ce ministre n'entendoit rien, dit ensuite :

Que le roi d'Espagne n'étoit pas inconstant de son naturel; que son caractère étoit la persévérance même; que ce prince étoit silencieux, peu accoutumé aux harangues, mais ferme dans ses maximes; qu'il avoit donné des preuves de constance & de fermeté dans des temps malheureux ; qu'il ne recevroit jamais de son ennemi des loix honteuses, ayant hérité de la bravoure des Bourbons, & se trouvant alors à la tête de quatre-vingt mille hommes bien vêtus, bien armés, bien disciplinés, & formant une armée de terre redoutable, renforcée d'une armée maritime supérieure à tout ce que l'Espagne avoit levé jusqu'alors, l'une & l'autre de ces armées étant

alimentées & entretenues des produits d'une agriculture renouvelée, & des arts & métiers qu'on avoit créés en Eſpagne.

Le cardinal adreſſoit ces mêmes diſcours à la cour de France & à celle de Londres, par l'organe de Cellamare & de Monteléon. Il répondoit au pape, que le mémoire de Gallas & ſes lettres interceptées étoient des inventions calomnieuſes, & pour obtenir ſes bulles, & pour cacher ſes projets. Il ſe parjuroit inutilement, en aſſurant le ſouverain pontife qu'il n'avoit aucune intelligence avec les ennemis du nom chrétien. Il traitoit en même-temps le marquis de Nancré avec la plus grande diſtinction, ſoit pour donner de l'ombrage à l'Autriche & à l'Angleterre, en faiſant entendre que l'Eſpagne pourroit ſe réunir à la France, ſoit pour faire de Nancré l'inſtrument de la réunion entre la France & l'Eſpagne. Il doutoit encore de la conduite future du régent, quand il verroit l'Eſpagne aux priſes en Italie avec l'Autriche, & ne pouvoit ſe perſuader que le *birbante* de Londres pût jamais dire la vérité.

Dubois, en effet, avoit déclaré avec le ton d'un ingénu à Monteléon, qui converſoit avec lui ſur l'armement du roi d'Angleterre :

Que le roi Georges feroit paſſer dans la Mé-

diterranée son escadre à la disposition du roi d'Espagne, s'il acceptoit le traité;

Que si la cour de Vienne refusoit d'accéder au traité définitivement, l'Espagne l'emploieroit contre l'Autriche;

Que si le roi de Sicile traitoit avec l'empereur, l'Angleterre pourroit se joindre à la France & à l'Espagne pour les aider;

Et qu'enfin, si l'Espagne acceptoit le traité, la paix seroit conservée en Europe.

Stanhope, de concert avec Dubois, assura même Monteléon que l'escadre destinée pour la Méditerranée serviroit le roi d'Espagne, quelque parti que prît l'empereur, d'accepter, ou de refuser le traité; mais en même-temps le ministre anglois assuroit Penterider, ministre de l'empereur à Londres, que si son maître vouloit signer le traité, le roi d'Angleterre en rempliroit tous les engagemens, & forceroit l'Espagne à y accéder. Alors fut consommée la perfidie de Dubois contre les deux maisons de France, en faveur de la maison d'Autriche, l'empereur ayant accepté le traité, & se désistant de la succession au grand duché de Toscane, qui étoit le sujet de ses tergiversations.

Il ne manquoit, pour fortifier cette grande alliance, que d'obliger la Hollande d'y accéder.

Châteauneuf y étoit ambaſſadeur de France. Attaché à l'ancien gouvernement de Louis XIV & à ſes maximes, éludant les ordres qu'il recevoit de ſa cour, les miniſtres d'Angleterre repréſentèrent qu'il falloit le rappeler, ſubſtituer Morville, & lui ordonner qu'il ſe laiſsât conduire par Widwor, envoyé d'Angleterre en Hollande, & par Cadogan, qu'on alloit envoyer à la Haye pour négocier. Le conſeil de Londres fit partir en même-temps un courier à Albéroni, pour lui déclarer que la flotte alloit voguer, & que le roi d'Eſpagne pouvoit encore accepter le traité; car on promettoit de lui en donner le temps. Albéroni, obſervant ces mouvemens, écoutant tous ces propos, Beretti, miniſtre d'Eſpagne en Hollande, devenu ſon confident & ſon inſtrument pour l'exécution des projets les plus hardis contre les Anglois & les Impériaux, traitoit ſourdement avec les confidens du roi de Suède, & avec les miniſtres du Czar à la Haye, pour entrer dans les plans du cardinal.

Beretti traita auſſi avec Poniatowski attaché au roi Staniſlas, qui jouiſſoit de la confiance du roi de Suède: & l'ambaſſadeur d'Eſpagne lui demandant ſi le roi ſon maître voudroit recevoir des ſommes d'argent de la part du roi d'Eſpagne, & lui donner des proviſions pour ſa ma-

rine, Poniatowski lui répondit que la propofition n'étoit pas nouvelle; que Monti la lui avoit déjà faite à Paris, & qu'il falloit laiffer l'affaire fe traiter entre Beretti & Preiff, miniftres de Suède en Hollande.

L'ambaffadeur de Mofcovie fut encore plus favorable aux difpofitions de Beretti; il lui fit efpérer une prochaine réunion entre le Czar & le roi de Suède, & la poffibilité d'attaquer un jour l'Angleterre. Ces négociations étoient fi fecrètes, qu'on difoit alors publiquement que l'Efpagne n'oferoit troubler le repos de l'Europe, fe trouvant fans allié, & ne voudroit point commencer la guerre contre l'empereur, contre la France, contre l'Angleterre, & peut-être contre le roi de Sicile.

Ce dernier prince avoit alors trois miniftres à Madrid; del Marco, fon ambaffadeur ordinaire, dans lequel il n'avoit point une confiance entière; Lafcaris, pour conclure un traité fecret; & Corderi, fecrétaire de l'ambaffade, plus fecrètement chargé d'épier la conduite des deux miniftres, & de fuivre divers objets contenus dans fes inftructions. A l'arrivée de Lafcaris, Corderi fut chargé d'aller chez Albéroni pour lui en faire part; & déclarer au cardinal que pour traiter avec Lafcaris il étoit néceffaire auparavant que le nouveau miniftre connût la diver-

fité des vues & des intérêts entre les cours d'Efpagne, de Vienne & de Londres, & quels étoient en détail les projets de guerre du miniftère d'Efpagne; car le roi de Sicile ne pouvoit, avec des ouvertures auffi vagues, fe décider à entrer dans aucun parti, voyant fur-tout la France & l'Angleterre liguées auffi étroitement.

Albéroni répondit à Corderi, qu'il étoit affez connu en Europe que fon maître fe décidoit, dans fes liaifons politiques, en faveur du prince qui lui offroit de plus grands avantages, & qu'il favoit de fcience certaine qu'il étoit lié avec l'empereur, parce qu'il étoit perfuadé qu'en fe liguant avec lui il étoit attaché au parti le plus fort, & uni aux plus grandes puiffances; mais il ajoutoit qu'on ignoroit encore quel feroit le développement des forces efpagnoles, incomparables à toutes celles de l'Europe liguée contre elle. Il ajouta que les liaifons de la Savoie avec toutes ces puiffances ne feroient pas de longue durée, & que le roi de Sicile ou le prince fon fils fe verroient un jour obligés de fupplier l'Efpagne à genoux de les fecourir contre les oppreffions des allemands. Corderi prit ces expreffions du cardinal pour le prétexte de couvrir fes deffeins, ou pour deviner ceux du roi de Sicile; mais Lafcaris lui affura que fon maître n'avoit fait aucune

démarche contraire aux derniers traités. On difoit néanmoins dans tous les cabinets, que l'empereur & le duc de Savoie étoient convenus de l'échange du royaume de Naples pour les états héréditaires de la maifon de Savoie; mais toutes ces négociations étoient extrêmement fecrètes: on devinoit tout en Europe, & on ne favoit rien de pofitif. On difoit que l'efcadre angloife s'uniroit à l'efpagnole; on ajoutoit que le cardinal Albéroni négocioit en particulier avec le régent, & ce cardinal, qui fomentoit ces bruits, careffoit Nancré pour cacher fes deffeins & retarder le traité d'alliance; & comme le roi d'Efpagne avoit frêté un grand nombre de vaiffeaux françois pour fervir au tranfport de fes troupes, ceux qui prétendoient que le duc d'Orléans verroit avec plaifir commencer la guerre en Italie regardoient cet incident comme une preuve de leur opinion. Perfonne ne vouloit croire que l'Efpagne feule voulût faire la guerre contre tant de puiffances qui alloient fe liguer à Londres.

Dans cette incertitude générale, le duc de Savoie, pour vouloir trop approfondir, & tout favoir avant de s'attacher à aucune puiffance, s'étoit éloigné du courant des affaires, & fe trouvoit hors du cabinet des négociateurs; il étoit défolé de voir fes poffeffions en danger, & le comte de

de Prouanne parloit comme un furieux au régent fur le projet de rendre à l'Autriche le royaume de Sicile; il difoit que toute l'Europe, liguée contre fon maître, ne l'obligeroit pas de s'immoler volontairement à l'ambition des puiffances qui alloient s'allier à Londres. Il difoit que fi elles vouloient employer la force, elles auroient affaire, non à un agneau, mais à un lion qui fe défendroit avec les dents & les ongles; il menaçoit la France de porter une feconde fois les étendarts de la maifon d'Autriche en Provence & en Dauphiné.

Albéroni, auffi embarraffé que le duc de Savoie, mais plus ferme & plus décidé dans fes plans, perfuadé que le maréchal d'Huxelles n'approuvoit pas le traité, chargea le prince de Cellamare de lui dire que le roi d'Efpagne connoiffoit trop fa probité, fon bon efprit & fon jugement, pour le foupçonner de vouloir agrandir la maifon d'Autriche aux dépens de celle de France, comme Dubois l'avoit imaginé, entraîné fans doute par quelque intérêt fecret, ou par fon efprit faux. Cellamare propofa donc au maréchal d'Huxelles de former une affemblée de négociateurs, pour examiner le projet fatal à la maifon de Bourbon. Il voyoit les principales puiffances prêtes à fe liguer, & peut-être à fondre fur l'Ef-

pagne; il craignoit en secret que ces préparatifs ne fussent pas en état de faire face à tant d'ennemis déclarés; mais les alliés s'étoient trop avancés pour délibérer dans un congrès sur des articles déjà résolus entre eux, & près d'être sanctionnés par la signature. Albéroni chargeoit en même-temps Beretti, ministre d'Espagne à la Haye, d'exposer aux Hollandois le danger qui menaceroit leur commerce, s'ils favorisoient l'Angleterre, qui vouloit depuis si long-temps, & dominer sur toutes les mers, & s'enrichir exclusivement; il ajoutoit qu'ils se préparoient à envoyer au plutôt une escadre dans la méditerranée. Albéroni vouloit prévenir toute négociation de l'Angleterre & de la France, qui, par leurs ministres, faisoient présenter à la république le plan du traité d'alliance, & employoient les ressources de la politique, & toutes les voies connues, pour corrompre les bourguemestres, dont il falloit gagner les suffrages afin de conduire quelque négociation, tandis que Cadogan, ministre d'Angleterre, s'étant marié en Hollande, employoit sa femme à tous les détails nécessaires pour entraîner l'adhésion de ces bourguemestres & des magistrats d'Amsterdam. Beretti, ministre d'Espagne, agissant en même-temps de son côté, traversoit le ministre de Georges, & multiplioit

les mémoires, pour démontrer que les intérêts du commerce de la république demandoient d'elle au moins la neutralité.

Albéroni reçut enfin des mains du marquis de Nancré le projet du traité de la quadruple alliance; mais quand le roi & la reine d'Efpagne eurent lu les articles projetés, où il étoit ftipulé qu'ils renonceroient aux états que l'Efpagne avoit poffédés jadis en Italie, & qu'il ne leur feroit accordé que la fucceffion éventuelle aux duchés de Parme & de Tofcane; qu'on ôteroit, en faveur de l'empereur, la Sicile à la maifon de Savoie, à laquelle on donneroit la Sardaigne, occupée par l'Efpagne, ils traitèrent ces différens articles de violens, d'injuftes & de pernicieux; ils ordonnèrent à Cellamare, ambaffadeur de Paris, de fe plaindre, & de pouffer les hauts cris. Le régent, déconcerté des plaintes & des menaces de Cellamare, & voulant éviter la guerre contre le roi d'Efpagne, qui avoit jadis tant fait répandre de fang & prodiguer tant de fommes pour être foutenu fur le trône, envoya un courier à Londres, pour ordonner à Dubois de propofer qu'on laiffât à l'Efpagne la Sardaigne qu'elle occupoit, afin d'appaifer une cour réduite au défefpoir; mais le roi Georges I ne goûta pas la propofition. L'empereur vouloit abfolument la

ces duchés. Le cardinal appeloit *oppression intolérable* l'envoi de ces troupes dans les duchés, du vivant de leurs légitimes maîtres. Le cardinal ministre pressoit donc les préparatifs de guerre & les armemens ; & du fond de l'Espagne, il corrompoit dans tous les états de l'Europe quiconque vouloit s'attacher au roi Philippe. Il suscitoit contre le roi d'Angleterre les partisans du roi Jacques, le czar & le roi de Suède. A l'empereur il opposoit les turcs, & les envenimoit contre leur ennemi naturel ; il préparoit des régimens en Suisse, prêts à pénétrer en France, & traitoit avec le duc du Maine, qui soudoya secrètement l'état-major de ce régiment. Il entretenoit des correspondances avec les Bretons, peuple si enclin à se plaindre à la moindre apparence d'atteinte à ses droits, ou à la première demande d'un nouvel impôt.

Stanhope fit alors de nouvelles instances pour que le roi d'Espagne approuvât le traité ; & le cardinal lui répondit qu'il alloit être témoin du développement des forces d'Espagne, & qu'il verroit passer dans la Méditerranée trois cents voiles, trente-trois mille hommes de débarquement, cent pièces de canon de *vingt-quatre*, vingt autres de campagne, vingt mille quintaux de poudre, cent mille boulets, trois cent soixante-

six mille outils différens, des bombes & des grenades à proportion, & disoit qu'on ne voyoit pas dans l'histoire des débarquemens aussi redoutables.

Cependant l'Europe entière ignoroit encore, au mois de mai 1718, quel étoit le projet véritable & l'entreprise du cardinal Albéroni; & quoique par-tout on eût prévu & développé ce qu'il vouloit faire, personne n'en avoit aucune assurance, à cause de la possibilité de plusieurs autres évènemens. L'Espagne avoit en Sardaigne un corps de 17,000 hommes, dont 3,500 cavaliers ou dragons. Les troupes du duc de Savoie en Sicile se réduisoient au contraire à 8,000 hommes, peu disposés à servir leur prince, & la plupart enclins à se soulever contre lui.

C'est dans cette conjoncture que Jacques roi d'Angleterre s'efforça de nouveau de sortir du néant où la paix de l'Europe l'avoit réduit. Voyant l'Angleterre à la veille d'attaquer l'Espagne, il résolut de s'attacher au roi Philippe, seul prince de l'Europe qui pouvoit lui être favorable, & dont il avoit à attendre son salut. Il envoya d'abord au cardinal Albéroni un officier de marine, pour lui communiquer le plan d'une grande entreprise, dont la base étoit de gagner au roi Jacques l'amiral Bingh, commandant l'escadre

angloise, afin qu'il se joignît à la flotte d'Espagne. Cet officier, nommé Cammock, demandoit à Philippe V la promesse d'ouvrir ses ports, & d'y recevoir les navires anglois, pour se déclarer, après la descente en Espagne, fidèles à Jacques, leur souverain légitime. Il demandoit encore du roi détrôné une lettre affectueuse en faveur de Bingh, avec promesse de l'enrichir & de le créer duc d'Albermarle. Il vouloit une lettre circulaire adressée aux chefs de l'armée navale, la promesse des récompenses proportionnées à leur rang, & la somme de 20 mille livres sterling que paieroit le roi d'Espagne à chaque capitaine qui emmèneroit son vaisseau dans le port du roi d'Espagne, pour opérer la réunion des forces navales. Il exigeoit, pour les grades inférieurs, des récompenses proportionnées, & pour chaque matelot, 5 livres sterling de gratification. Cammock demandoit encore une lettre du roi pour le capitaine Scholt, la promesse de le faire comte, & amiral de l'escadre bleue, avec la récompense de 30 mille livres sterling, quand il se réuniroit à la flotte d'Espagne.

Le roi Jacques n'avoit rien à perdre en tentant cette vision de Cammock. Il adressa au cardinal Aquaviva le projet audacieux de cet officier, & le pria de le faire connoître au cardinal Albéroni,

offrant de rembourser au roi d'Espagne les sommes énormes que Cammock demandoit pour corrompre l'armée navale du roi Georges I, quand il seroit monté sur le trône. Le ministre d'Espagne, aussi intéressé que le roi Jacques à opposer à l'Angleterre un ennemi puissant, à le détrôner même, s'il étoit possible, écouta ces projets. Tout ce qui avoit un air de grandeur & d'audace plaisoit singulièrement à son imagination hardie & créatrice, & l'opinion régnante elle-même lui donnoit du courage, les Espagnols desirant de sortir de la situation léthargique où ils se trouvoient. Ils se flattoient déjà de figurer en Europe comme les plus grandes puissances, & de reconquérir les Etats d'Italie, qu'ils regardoient toujours comme dépendans & démembrés de la couronne d'Espagne.

Albéroni voyoit, d'un autre côté, que l'alliance entre l'Angleterre & la France étoit résolue ; que l'intérêt personnel attachoit le roi Georges à Philippe d'Orléans, & que le premier songeant à se maintenir roi, & le second à le devenir, avoient tous les deux besoin de l'empereur ; contre les intérêts & l'ambition secrète du roi Phillippe, il résolut de tout entreprendre, & de tout se permettre pour rompre une si redoutable alliance. Il redoubla d'intrigues avec les Bretons,

avec les mécontens de la régence, avec les jésuites françois par le canal de d'Aubenton, déjà trop irrité de l'anéantissement de ses confrères en France, avec les mécontens de Hongrie, & avec le parti de l'opposition à Londres, pour exécuter ses projets. Il ordonna au marquis de Leyde, qu'il nomma général des forces navales d'Espagne, de se rendre de Cadix à Barcelonne, & la flotte d'Espagne partit le 15 mai. Le cardinal ne rendit compte à personne de sa destination, intimidant le pape par la voie du nonce pour en obtenir ses provisions, & assurant le duc de Savoie, par un courier, que la flotte garantiroit ses Etats de toute insulte de l'empereur.

Les troubles du royaume de France éclatèrent en même-temps (juin 1718) entre le régent & le parlement. Les arrêts du conseil & les arrêts de cette compagnie excitoient la joie du cardinal & des autres ennemis du régent, des partisans de l'Espagne, des princes légitimés, & du prince de Cellamarre, qui écrivoit en Espagne que l'affaire des monnoies alloit allumer un incendie funeste dans le royaume de France.

Le roi d'Angleterre, de son côté, préparoit sa flotte, & faisoit avertir le roi d'Espagne qu'il ne cessoit de soutenir ses intérêts pendant les négociations du traité, & qu'il ne pouvoit lui

exprimer tout ce qu'il avoit déjà fait pour conduire la cour de Vienne à se désister de quelques-unes de ses prétentions, afin de satisfaire celle d'Espagne. Il ajoutoit que l'empereur étoit d'autant plus difficile que, la paix avec la Porte étant comme assurée, ce prince n'étoit pas moins certain de conclure un traité avec le duc de Savoie quand il le voudroit, & aux conditions qu'il exigeroit de lui. Toutes ces circonstances rendoient l'empereur inexorable, & entièrement attaché à ses principes. Le roi Georges prétendoit aussi qu'il avoit fait naître dans l'esprit de l'empereur les soupçons les plus inquiétans pour le conduire à la raison, en lui faisant connoître qu'il préparoit une escadre contre tout perturbateur du repos public.

Les ministres anglois disoient en même-temps à Monteléon, que quelque changement que l'empereur desirât de faire au projet du traité, l'Espagne devoit l'accorder. Ils avançoient qu'il desiroit une renonciation aux Etats d'Espagne de la part de tous les princes de la maison de Bourbon en France, & que la France avoit de la répugnance à consentir aux desirs de l'empereur; que cette renonciation seroit nulle de la part du roi pendant sa minorité, & que le régent ne seroit point disposé à assembler les Etats-géné-

raux du royaume de France, pour la sanctionner de son autorisation, à cause du danger où se trouve l'autorité établie en France pendant les minorités, & du danger plus imminent où elle se trouveroit, la nation étant assemblée.

Le prince de Cellamare écrivoit de son côté à Madrid, qu'il avoit parlé avec force au maréchal d'Huxelles sur le projet insensé d'attacher la France à l'Autriche & à l'Angleterre, en la séparant de la maison d'Espagne; il lui avoit reproché avec amertume & avec courage tout l'opprobre, tout le scandale d'un traité négocié par la France contre le propre sang & les intérêts de ses rois, & il lui avoit dit que les puissances neutres étoient stupéfaites d'une telle conduite, & des efforts secrets que faisoit la France à la Haye pour multiplier les ennemis de l'Espagne, & pour joindre à l'alliance commune les Hollandois, & les faire même sortir de leur état de neutralité, pour les armer contre l'Espagne.

En effet, Morville étoit alors chargé d'aller solliciter l'accession de la Hollande au traité, & les chefs de la république ne manquèrent point de lui faire observer qu'il agissoit évidemment contre les intérêts de la France. Ils appeloient nos négociations aussi nouvelles que sin-

gulières, & disoient qu'ils ne voyoient pas avec plaisir eux-mêmes l'agrandissement de la maison d'Autriche. La guerre étant près de s'allumer entre la France, l'Angleterre & l'Espagne, ils vouloient conserver leur commerce tant qu'elle dureroit.

Dubois, en attendant, enrageoit à Londres de ces oppositions, & ne cessoit de représenter au régent que la santé du roi étoit telle qu'il ne pourroit vivre. Il disoit que l'ambition de la reine d'Espagne appèleroit, à la mort du roi, Philippe V en France, & qu'au lieu de fortifier sa puissance, il falloit, en s'attachant à l'empereur & à l'Angleterre, rendre son projet & plus difficile & plus dangereux.

Dubois, qui avoit su joindre ses affaires personnelles à celles du régent, recevoit alors la confirmation de la promesse de l'influence de l'empereur pour obtenir le chapeau de cardinal. Il menoit de front les intérêts du régent & sa convoitise; les intérêts seuls de la France étoient sacrifiés. On relevoit la maison d'Autriche, que Louis XIV avoit reléguée dans le fonds de l'Allemagne; on fortifioit l'Angleterre, en éloignant le prétendant, & en s'alliant à la maison de Brunswick, ce qui augmentoit encore l'influence de cette isle sur le continent.

Vainement le parti de l'opposition, les enne-

mis de la guerre, & les négocians se tourmentoient-ils à Londres pour réprimer le nouveau roi dans ses projets de guerre contre l'Espagne, sans prétexte, sans avantage pour les isles britanniques, & uniquement utiles aux intérêts de l'empereur, aux vues d'agrandissement & d'affermissement qu'un roi d'Angleterre, souverain d'Hanovre, pouvoit avoir en Allemagne. Ces raisonnemens n'opéroient rien dans le conseil, tout allemand, du roi d'Angleterre. La nation, par la chambre haute, étoit assujétie au pouvoir royal, & le parti populaire & national, uni aux commerçans, étoit réduit à la stérile, à la triste espérance qu'une guerre si mal entreprise ruineroit le ministère; c'est la ressource ordinaire des Anglois, quand le parlement subsistant est une fois gagné par la cour d'Angleterre.

Le duc de Savoie, en attendant, négocioit dans toutes les cours, & multiplioit les ministres pour traiter, pour s'allier & pour découvrir la destination de la flotte d'Espagne. L'abbé del Marco étoit à Madrid pour y représenter; Lascaris passoit pour son agent de confiance; mais il avoit rarement le secret du roi, & Albéroni avoit découvert que Corderi, secrétaire d'ambassade, avoit ordre de les espionner. Enfin, le duc de Savoie offroit au cardinal d'envoyer un autre

ministre pour traiter, tandis que chacun de ces envoyés jouoit son rôle, & soutenoit un systême idéal. Del Marco affectoit de dire que l'entreprise de l'Espagne avoit pour but l'invasion de la Sicile. Lascaris se contentoit de faire entendre qu'elle pouvoit bien avoir en vue de s'emparer de Naples ; & dans ses dépêches secrètes, il écrivoit au duc de Savoie qu'il étoit de ses intérêts de préférer l'alliance de l'Espagne à celle de l'empereur. Corderi, de son côté, assuroit que la France ayant envoyé en Espagne le marquis de Nancré, l'intime ami du régent, devenu l'homme de confiance du cardinal Albéroni, il s'agissoit évidemment entre ces deux puissances de quelques négociations trop bien fondées, pour croire que les deux branches de Bourbon se séparassent. Ainsi le duc de Savoie, avec ses trois ministres & leurs trois suppositions, étoit le plus mal instruit des princes de l'Europe, & sur les négociations de Londres, & sur la destination de la flotte d'Espagne.

Mais Albéroni, ferme comme un rocher dans ses projets de reconquérir ce que l'Espagne avoit perdu par le traité d'Utrecht, ordonnoit à ses ministres, dans toutes les cours, de déclarer que le roi d'Espagne regardoit comme déshonorant & comme trop favorable à l'empereur tout

projet de traité qui adjugeroit à ce prince quelque état nouveau en Italie, ou lui conserveroit la totalité de ceux qu'il y possédoit; que si les puissances contractantes se refusoient à tout changement dans un tel plan, le roi d'Espagne étoit disposé à le combattre de tout son pouvoir. *Il est donc fort inutile*, disoit-il, *de négocier davantage. Mon maître va diriger contre l'empereur toutes les forces de l'Espagne; & quand même toute l'Europe se ligueroit contre lui, ce parti est plus digne du roi que celui de souscrire à des conditions infames en faveur de la maison d'Autriche.*

Albéroni ajoutoit au ministre d'Angleterre à Madrid, que dès le moment que l'escadre angloise partiroit, il devoit s'attendre à voir les anglois maltraités de toutes manières. Ses vivacités furent mêlées de mots entrecoupés sur le prétendant; il fit des pronostics contre le roi d'Angleterre dans la prochaine session du nouveau parlement. L'audience fut suivie d'un ordre que Stanhope donna aux consuls anglois dans tous les ports du roi d'Espagne, de mettre sous leur garde les effets appartenans aux négocians de leur nation.

Le roi Philippe, voyant toute l'Europe liguée contre lui, douta un moment du succès de ses entreprises maritimes. La vue des suites de la guerre qu'il alloit commencer, peut-être contre

toute l'Europe, le jeta pendant quelque temps dans la perplexité; il suspendit un instant ses préparatifs; & la reine, qui voyoit son grand projet échouer, & à qui il falloit des souverainetés pour ses enfans, qu'elle ne vouloit pas abandonner à la discrétion du prince régnant, né du premier lit, environna si bien le roi d'Espagne, & eut recours avec tant d'esprit aux ressources des femmes adorées de leurs maris; elle usa si bien de ses charmes, & accorda ses faveurs avec tant de prudence, que le roi, qui d'ailleurs aimoit la guerre & la gloire attachée à ses succès, se laissa entraîner par elle; en sorte que les avis du conseil pour la paix furent dans un instant sans crédit.

Le roi d'Espagne, sujet à des maladies vaporeuses & périodiques, éprouvant néanmoins des besoins ardens, étoit aussi vigoureux auprès de son épouse qu'il étoit foible d'esprit. La reine, au contraire, étoit aussi froide pour les plaisirs qu'elle étoit forte de courage & d'ambition. Aussi étoit-elle, avec son mari, prudente & avisée; & son lit à roulettes touchoit celui du prince, tant qu'elle étoit souveraine & qu'elle gouvernoit seule; mais dans le moment où Philippe vouloit être roi, le lit soudain passoit dans l'autre coin de la chambre, & l'allarme étoit telle

dans

dans l'appartement, que les miniſtres, ſoutenus par la reine, en étoient dans la conſternation. La ſituation reſpective des lits jumeaux étoit ainſi la bouſſole des obſervateurs du cabinet; & les miniſtres étrangers avoient enrichi la nourrice de la reine, confidente de cette princeſſe, pour en apprendre la poſition. L'influence du devoir conjugal étoit telle ſur le caractère de Philippe V, que la reine s'en ſervoit habituellement pour appaiſer les tourmens de la conſcience même du prince; & ſi le pape, gouverné par l'empereur, faiſoit entendre à Philippe, par d'Aubenton ſon confeſſeur, qu'il avoit encouru les cenſures de l'égliſe; ſi, par ces aſtuces, le pape & le jéſuite favoriſoient, en émouvant la conſcience du roi, les projets de l'Autriche; s'ils dérangeoient quelque plan & ſuſpendoient quelque affaire, le lit de la reine, réuni le ſoir à celui du roi, renverſoit la nuit ſuivante l'intrigue du pape & du confeſſeur; en ſorte que ce pauvre roi Philippe fut le jouet, toute ſa vie, du pape & de ſa femme, de ſa conſcience & de ſes beſoins.

Irrité des obſtacles que le pape oppoſoit ſecrètement à la déclaration de guerre, & de ce qu'il lui refuſoit les bulles de Séville, Albéroni n'oublioit rien pour déſoler le ſouverain pontife & augmenter ſes frayeurs. Il lui faiſoit dire

par le nonce, qu'il ne demandoit plus les bulles que pour les propres intérêts du saint-siège, lui laissant deviner ce qu'il avoit à craindre en persistant dans son refus; mais le pape étoit moins alarmé des succès incertains du roi d'Espagne & de son ressentiment, qu'effrayé de la vengeance des allemands, dont il étoit menacé; & lorsque le cardinal Aquaviva, ministre espagnol à Rome, demandoit des bulles, le pape, à son tour, demandoit au cardinal une authentique réparation des affronts que l'immunité ecclésiastique avoit reçus en Espagne par les ordres d'Albéroni, & de l'injure faite à Madrid aux propriétés de l'église, le roi ayant fait un emploi profane des revenus de plusieurs bénéfices.

Pressé de tous côtés par l'empereur, Clément XI fut obligé de témoigner encore plus ouvertement un ressentiment affecté contre Albéroni, qu'il ne cessoit d'appeler *l'ennemi de l'église.* Le cardinal ministre, aussi irrité à Madrid que le pape l'étoit à Rome, ordonna au cardinal Aquaviva & à tous les espagnols de sortir de Rome; ce qui fut exécuté si promptement, que le mouvement subit & inopiné qui s'ensuivit déconcerta le souverain pontife.

Albéroni chassa ensuite de Madrid le ministre du souverain pontife, en lui disant qu'il étoit in-

digne d'occuper une place dans laquelle il avoit été incapable de mériter la confiance & les égards de son maître ; & comme le nonce ferma le tribunal, qui, selon les anciens usages du royaume, expédie plusieurs affaires bénéficiales, le cardinal ministre voyant la suspension de diverses affaires ecclésiastiques essentielles, fit saisir & garder à vue la personne du nonce, assembla le conseil suprême de Castille, qui jugea que cet officier du pape ne pouvant ouvrir le tribunal sans l'aveu du roi, ne pouvoit le fermer sans le même aveu. Le cardinal fit publier en même-temps que Clément prenoit le parti de l'empereur contre l'Espagne ; attaquant ses deux neveux Albane, comme des mercenaires & comme des pensionnaires des allemands, qui trahissoient les intérêts de l'église & du pape leur oncle, pour la pension sordide de quatre mille écus que leur faisoit l'empereur, laquelle étoit même suspendue toutes les fois qu'ils n'obéissoient pas aveuglément aux ministres de ce prince & à leurs fantaisies. Le pape répondoit qu'il ne pouvoit, en honneur, accorder des bulles à un ministre qui le menaçoit si souvent & si violemment ; & ce pontife, homme d'esprit, ajoutoit que la conquête de l'église de Séville, qu'ambitionnoit Albéroni, étoit si différente de la conquête de la Sardaigne, que les moyens qui avoient

réussi pour celle-ci étoient exécrables dans un cardinal pour l'autre, ajoutant qu'il n'oublieroit jamais la manière terrible dont Albéroni avoit abusé, l'année d'auparavant, de sa crédulité, quand, pour obtenir le chapeau, il déclaroit au pape qu'il dirigeoit contre les ennemis de l'église & de l'Italie les forces espagnoles qui allèrent envahir la Sardaigne.

Les murmures ne cessoient point en Angleterre contre les armemens ordonnés par le roi Georges I. La cour de ce prince; le parlement, dans lequel il s'étoit assuré d'une majorité; la chambre haute, toujours intéressée à la guerre, desiroient qu'on attaquât l'Espagne; le ministre sur-tout vouloit qu'on s'attachât à l'empereur pour soutenir le roi sur le trône d'Angleterre, & occuper la turbulence des anglois par une heureuse diversion hors des foyers domestiques. Ainsi, pour récompenser l'Angleterre d'avoir appelé Georges sur le trône, Georges la condamnoit au fléau de la guerre, se jouant, & des privilèges d'un peuple qui se dit roi, & du parti patriotique, & de la classe des commerçans. La nation avoit beau se tourmenter à cause de ce fléau qui alloit réduire de nouveau l'Angleterre dans la détresse où la guerre de la succession d'Espagne l'avoit jetée; le parti étoit pris dans le cabinet de Georges;

la paix de l'Angleterre & de l'Europe devoit être sacrifiée à l'ambition du roi ; & cette politique cruelle, ce jeu des droits & de l'intérêt des peuples, cet art fatal de les livrer aux calamités de la guerre, pour les dominer, devoit être la base de la politique future de cette dynastie nouvelle que la nation avoit substituée aux Stuarts. Ceux-ci avoient voulu régner avec une puissance absolue; les Brunswick eurent la même autorité sous quelques formes différentes. On dirigea une partie de la nation contre l'autre, & la guerre fut résolue.

La flotte angloise partit des ports d'Angleterre le 13 juin, sans que Monteléon pût pénétrer les ordres que l'amiral Bingh, commandant de cette escadre, avoit reçus; vainement l'ambassadeur d'Espagne obtint-il du ministre anglois une conférence pour apprendre quelle étoit la destination de cette armée navale. Stanhope répondit que les instructions de Bingh lui prescrivoient de conserver l'harmonie qui régnoit entre son maître & le roi d'Espagne, de ne point troubler la navigation des convois qu'il pourroit trouver faisant voile en Sardaigne, ou même en Sicile, mais de s'opposer à toute descente dans les terres de l'empereur en Italie, le roi Georges étant le garant de la neutralité de l'Italie. Monteléon voulut re-

présenter aux ministres de Georges, leur ingratitude, & l'aveuglement étrange qui les portoit à renoncer aux avantages du commerce d'Espagne, pour agrandir l'empereur, sans utilité pour la nation angloise, & au préjudice même du roi Georges, intéressé, comme électeur, à modérer la puissance autrichienne. Monteléon voulut même engager Georges à devenir le médiateur de la paix, plutôt que de déclarer la guerre, montrant la gloire attachée à la médiation des premières puissances européennes; le parti étoit pris à Londres, & les ministres de Georges répondoient de leur côté, qu'ils étoient bien fâchés eux-mêmes de l'ingratitude de l'Espagne envers la Grande-Bretagne, se plaignant de ce que les sujets du roi d'Angleterre souffroient dans les ports d'Espagne & dans les Indes occidentales, rappelant les menaces que faisoit Albéroni du prétendant, & disant que l'empereur étoit, à l'égard de l'Espagne, un prétendant aussi dangereux que celui d'Angleterre l'étoit au roi Georges.

D'un autre côté, tandis que l'escadre espagnole & celle d'Angleterre voguoient en pleine mer, le cardinal Albéroni & le duc de Savoie négocioient sur la Sicile. Albéroni lui avoit déjà demandé quelque place de cette isle en dépôt, pour s'emparer plus facilement du royaume de Na-

ples, promettant un corps formidable de troupes qui se porteroit en Lombardie aux dépens de l'Espagne. Il disoit que, par ce moyen, on donneroit une telle inquiétude à l'empereur, qu'il n'oseroit dégarnir l'état de Milan, pour envoyer des secours à Naples. Ce royaume subjugué, le cardinal promettoit de détacher un gros corps de troupes, qu'il enverroit en Lombardie, aux ordres du roi de Sicile, principal souverain de l'Italie, à qui il seroit si glorieux de rendre à cette contrée de l'Europe son ancienne liberté & son indépendance de l'empereur.

Albéroni dépêchoit en même-temps un courier au duc de Parme, le 20 juin, pour lui apprendre que la foudre alloit tomber sur la Sicile, disant qu'il s'en emparoit pour s'approcher de Naples & éviter les fourberies du duc de Savoie. Il ajoutoit au duc de Parme, que s'il s'attiroit par-là un ennemi de plus, il en seroit dédommagé par une conquête facile, qui donneroit le temps de semer pendant l'hiver la discorde dans les royaumes de France & d'Angleterre, pour occuper le régent. Sur ce fondement, Albéroni assura le duc de Parme, dont il étoit né le sujet, que l'Italie seroit bientôt délivrée de la servitude dans laquelle la tenoit de tous côtés la puissance de la maison d'Autriche.

Sur ces entrefaites, le prince de Cellamare alla se plaindre au régent de ce que le traité d'alliance alloit être signé, lui déclarant, de la part de son maître Philippe, que si, par ce traité, il entroit dans quelque engagement contraire aux dispositions du roi d'Espagne, il prépareroit une scission entre les deux branches de Bourbon. Le comte de Prouanne, ministre de Savoie, que Cellamare excita, alla faire des représentations avec la même force, & l'envoyé de Moscovie y courut encore après celui-ci. Le czar, ambitieux de pénétrer dans les affaires de l'empire, croyoit y parvenir en se liguant avec la Suède. Son intention étoit de se venger encore du roi d'Angleterre, en soutenant les droits du roi Jacques, qu'il vouloit faire passer en Ecosse avec soixante mille hommes, tandis qu'il enverroit quarante vaisseaux de ligne dans la Baltique. Instruit de ces projets, son envoyé à Paris alla trouver le régent, & lui assura que tout étoit disposé pour former une ligue dans le nord, qui balanceroit la quadruple alliance. Il lui dit que cette ligue seroit utile à la France & à toute l'Europe, si le régent vouloit s'y attacher, parce qu'elle empêcheroit l'empereur & le roi d'Angleterre de troubler le repos de l'Espagne. Le régent éluda cette proposition, & Cellamare fit connoître au

cardinal Albéroni l'impoſſibilité d'arrêter la marche des négociations des trois puiſſances alliées. Mais il lui faiſoit entendre qu'il ſeroit plus heureux en fomentant les diviſions inteſtines qui commençoient à ſe manifeſter en France; il dit que le parlement commençoit à ſe ſoulever contre le régent, & que les ſuites de ces inſurrections produiroient des changemens favorables au roi d'Eſpagne; & il écrivoit que le parlement étoit appuyé du duc du Maine, du comte de Toulouſe, des maréchaux de Villeroy & de Villars.

Malgré ces obſtacles & les troubles intérieurs qui commençoient à agiter la capitale, les difficultés ſur le traité s'applaniſſoient à Londres, & celle qui reſtoit encore ne regardoit plus que les garniſons qui devoient être miſes dans les places de Toſcane; il falloit rompre auſſi toute intelligence poſſible entre le roi d'Eſpagne & le roi de Sicile; car on ſe défioit autant de ce prince que du cardinal Albéroni; de celui-ci, à cauſe de ſes principes audacieux; & de l'autre, à cauſe des intérêts d'agrandiſſement de ſa maiſon, étant capables, l'un autant que l'autre, de tout entreprendre pour remplir leurs objets.

Pour maintenir le duc de Savoie dans ſon indéciſion & dans l'embarras, ou pour le forcer à accéder à la quadruple alliance, on dit à Lon-

dres à son ministre, que l'Espagne auroit souscrit au projet de paix, si on lui eût donné la Sardaigne ou la Sicile, & que, suivant les circonstances, il ne feroit pas encore impossible que les escadres angloise & espagnole ne se réunissent pour la conquête de cette isle, que la maison de Savoie perdroit irrévocablement, pour avoir refusé de s'attacher à quelqu'une des premières puissances de l'Europe, qui l'auroit protégée contre toute invasion..

Prouanne, stupéfait, répliqua que Cellamare avoit communiqué des lettres d'Albéroni directement contraires à ces relations; mais Stanhope répartit qu'Albéroni tenoit deux langages, & qu'il tromperoit même les anglois, si la flotte d'Espagne étoit conquérante, & que si son entreprise manquoit, le roi de Sicile feroit sacrifié; qu'il étoit donc de l'intérêt de son maître de s'attacher à la force majeure; car il devoit s'attendre, en s'attachant à l'Espagne, même victorieuse, d'éprouver, l'année suivante, le ressentiment de l'empereur.

Le duc d'Orléans parla encore plus clairement au comte de Prouanne; il lui offrit de parier que la flotte d'Espagne faisoit voile vers la Sicile, & qu'elle y feroit une descente; il ajouta que le roi de Sicile, son maître, étoit soupçonné

de donner la main à l'Eſpagne pour le ſuccès de cette entrepriſe.

Le régent étoit d'autant plus éclairé ſur cette affaire, ſur les progrès de la négociation, que le chapitre préſent eſt écrit ſur les lettres que ſes envoyés ſecrets dans toutes les cours de l'Europe lui adreſſoient. Ce prince avoit conſervé ſes innombrables eſpions répandus dans toutes les capitales de l'Europe, que le feu roi entretenoit; & il étoit difficile qu'il ſe tramât le plus petit complot relatif à la France, qu'il n'en fût inſtruit. Les récompenſes périodiques étoient le prix de ces ſecrets, & des gratifications extraordinaires ſuivoient les avis nouveaux s'ils étoient certains, & toujours en raiſon de leur importance. Nul potentat n'avoit des moyens auſſi efficaces, & l'Europe feroit étonnée encore aujourd'hui, ſi on publioit par quelles reſſources ſecrètes la France étoit inſtruite, & quels étoient les miniſtres inviſibles qu'elle ſoudoyoit, & qui vouloient bien ſe mettre à nos gages.

Nous avions pour eſpions à Rome des cardinaux neveux & autres; en Angleterre, des membres du parlement & des miniſtres; des princes du ſang dans quelques cours; & par-tout des ſecrétaires, des commis, des maîtreſſes, des favoris, & ſur-tout des valets-de-chambre; des

maîtres d'armes & de danse; des maîtres de langue françoise. Les gazetiers de presque toute l'Europe, excepté de Londres, étoient les pensionnaires de la France, ou ses espions, ou ses ministres secrets; & l'intrigue du feu roi avoit été telle qu'il avoit soudoyé même des souverains pour les opposer à d'autres.

C'est cet empire invisible de la France dans toute l'Europe qui rendit le feu roi victorieux de toutes les ligues contre lui, qui détacha l'Angleterre de la faction qui alloit l'écraser à la fin de son règne, & qui assura, par un testament secret, le trône d'Espagne à son petit-fils, &c. &c. Ces intrigues secrètes, jointes au succès de ses armes, en firent le prince le plus redoutable & le premier politique de son temps.

Le régent, instruit de ces mobiles secrets de notre politique, les conserva soigneusement, & Louis XV en eût tiré, comme son prédécesseur, les plus grands avantages, si les étrangers n'avoient exercé leur empire sur nous par les mêmes moyens. Ne précipitons point nos pas. Les maîtresses, les ministres, les courtisans de Louis XV devoient la plupart, en trahissant le prince, accepter des ennemis de la France les pensions que Louis XIV avoit données aux étrangers; en sorte que cette unité de plan & de mesures,

qu'avoit établie le roi Louis XIV, devoit être remplacée par une mobilité de principes & d'intérêts qu'une foule de perſonnages de peu de caractère & dénués de génie alloient ſubſtituer à la marche majeſtueuſe de la politique de Louis XIV envers les puiſſances étrangères. C'eſt dans cette partie-là que ce monarque avoit été véritablement grand, homme de génie, & dominateur de toutes les puiſſances européennes, dont il ſut triompher, malgré toutes les ligues poſſibles que la haîne & la jalouſie lui opposèrent. Il avoit donné des royaumes à ſes petits-enfans; il avoit appris à l'Europe à reſpecter la France, à concevoir de hautes idées de ſa puiſſance & de ſes moyens, en s'attachant invariablement à ſes principes, & en ſe jouant même quelquefois des traités pour ne point s'en éloigner.

La mobilité au contraire des maximes politiques, ſous le règne de ſon ſucceſſeur, a fait de la France le jouet de l'Europe dans pluſieurs rencontres; & la foibleſſe du roi laiſſant à ſes maîtreſſes & à ſes miniſtres un empire trop puiſſant, les affaires étrangères n'ont pu que décliner.

Cette digreſſion étoit néceſſaire au milieu de ce chapitre pour reprendre haleine au milieu des négociations; l'hiſtorien eſt d'ailleurs obligé de

faire connoître par quelle voie il a pénétré dans le dédale des opérations qui précèdent les traités. Le lecteur ne doit donc pas être étonné que le régent pût parier avec l'envoyé du duc de Sicile que la flotte d'Espagne alloit assaillir cette possession du duc de Savoie, & que ce prince négocioit avec l'Espagne pour agir de concert dans l'expédition. Prouanne voulut effacer ce soupçon, comme injurieux à son maître, & assura qu'il seconderoit au contraire de toutes ses forces l'opposition que le régent apporteroit aux desseins du roi catholique, s'il vouloit en concerter les moyens avec lui. Mais le régent lui répondit qu'il règleroit ses démarches suivant les évènemens que produiroient la flotte d'Espagne, la paix de l'empereur avec le Turc, & la ligue du nord; mais que jusqu'au dénouement de ces affaires, il ne convenoit point aux intérêts du roi de prendre aucun parti, & qu'il avoit déclaré à Stanhope qu'il ne signeroit la quadruple alliance qu'après qu'il verroit clairement dans la marche des évènemens.

Le régent avoit tout réglé cependant entre la France & l'Angleterre; il étoit convenu entre ces deux puissances, par des conventions privées, qu'elles s'aideroient réciproquement pour le maintien de leurs intérêts. La France devoit soutenir sur le trône d'Angleterre la maison de Bruns-

wick, & l'Angleterre devoit reconnoître le duc d'Orléans roi de France, en cas de mort du prince débile, qui étoit d'une délicatesse extrême. La France & l'Angleterre étoient même convenues, par des promesses secrètes, que le projet des traité ne seroit altérés d'aucune manière; car on attendoit encore les pleins pouvoirs de l'empereur, pour que son ministre à Londres pût signer au nom de son maître.

C'est alors que le régent résolut de communiquer au conseil des affaires étrangères ce projet de traité; car toutes les négociations n'avoient point été communiquées à cette assemblée, presque toute composée des amis du roi d'Espagne & des partisans du système du feu roi; ils eussent éludé les plans & retardé le terme des négociations que le régent desiroit conduire à leur fin. Ainsi, lorsque ce prince voulut leur faire connoître le traité & demander la signature, il trouva le maréchal d'Uxelles ligué avec Cellamare, & refusant de le signer. Le duc du Maine, dans le conseil de régence, opina avec aigreur contre le traité. « Hé! *c'est pour le coup*, dit le duc d'Orléans, *que M. du Maine se fait connoître*..... *Oui*, ajouta le duc du Maine, *& je ne rougis pas d'être attaché à l'ancien plan du gouvernement de la France. Il ne nous manqueroit pas des alliés si vous vouliez vous les attacher;*

la Savoie, le Czar, la Prusse & la Suède ne demandent pas mieux que de nous avoir pour alliés » !

Le maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères, étoit inébranlable dans cet avis-là. D'Estrées, archevêque de Cambrai, membre du conseil, adonné aux plaisirs & à la bonne chère, n'avoit pas assez de courage pour s'y opposer : il méprisoit Dubois, l'agent de tant de nouvelles affaires ; mais il se soucioit trop peu des suites quelconques pour y former quelque obstacle. Chiverny, autre membre du conseil, attaché à la maison d'Orléans, suivoit le torrent. Le marquis de Canillac avoit plus de courage : ennemi déclaré de Dubois, il le proclamoit l'ennemi de l'Etat. Enfin Pecquet, secrétaire & rapporteur du conseil, honnête homme, instruit, jouissoit de la considération des conseillers ; mais il ne vouloit point hasarder cette considération, pour combattre le systême de Dubois, qui avoit bien plus de crédit sur l'esprit du régent.

Aussi d'Uxelles, animé par les dévots, par les jésuites & les princes légitimés, attaqua seul les projets de l'abbé avec quelque éclat. Il alla jusqu'au point de lui déclarer, à son premier voyage à Londres pour négocier, que sa tête étoit

étoit en danger, s'il s'écartoit des instructions que lui avoit dictées la majorité du conseil, à laquelle avoit d'abord adhéré le régent; mais Dubois, toujours plus hardi & résolu, ne se désistoit pas pour cela de ses entreprises; & sa fermeté occasionnant des orages à la cour, les partisans du feu roi & les princes légitimés disoient hautement que le maréchal d'Uxelles, si connu par son attachement à Louis XIV, de qui il tenoit ses dignités & ses biens, ne devoit ni trahir sa mémoire ni les intérêts de la France pour favoriser les vues privées d'un scélérat obscur tel que Dubois. On ajoutoit au maréchal d'Uxelles, déjà effrayé, que s'il rendoit sur-le-champ ses provisions de président du conseil, jamais le régent n'oseroit les accepter, à moins qu'il n'eût résolu de soulever gratuitement contre lui & la ville & la cour. D'Uxelles prit le parti d'aller rendre au régent ses provisions; mais arrivé au palais royal, il n'eut jamais la force de mettre la main à la poche pour les en tirer, & revint chez lui, résolu de faire par lettre ce qu'il n'avoit pas eu la force de faire personnellement. Le duc d'Orléans reçut en effet une lettre, & sentant toute la difficulté du maréchal, il employa sa maîtresse, madame de Feriol, Beringhen, premier écuyer, & le duc d'Antin, pour

de Sicile pour faire marcher ſon armée , avec ſoixante milles écus tous les mois de ſubſides.

Que le roi de Sicile commanderoit toutes les troupes & celles d'Eſpagne auſſi abſolument que les ſiennes.

Des conditions auſſi impérieuſes , dans un temps où le duc de Savoie traitoit auſſi avec l'empereur à Vienne, firent prendre la réſolution au roi d'Eſpagne de chaſſer de l'Italie ſes alliés les Allemands. Albéroni cependant voyoit le projet du nord ; il voyoit abandonner encore l'affaire qu'il avoit voulu ſuſciter à l'empereur, en ſoulevant contre lui le prince Ragotzi ; & ce Boiſchimène, que le cardinal avoit envoyé au chef des Hongrois mécontens, lui avoit appris l'impoſſibilité actuelle d'employer les Turcs pour une diverſion favorable. Enfin, le projet de Cammock, de corrompre la flotte angloiſe, avoit été éventé, & Stanhope avoit fait au cardinal de vifs reproches pour l'avoir écouté.

Dénué d'alliés , & dépourvu de moyens d'occuper ailleurs ſes ennemis, le cardinal Albéroni perſiſta néanmoins dans ſes projets.

La flotte angloiſe, commandée par l'amiral Bingh, arriva dans cette circonſtance à Cadix, & déclara, de la part du roi Georges, que ſes ordres lui preſcrivoient d'inſiſter auprès du roi

d'Espagne pour obtenir la suspension de toute hostilité, & déclaroit que ses instructions portoient :

Que si le débarquement des Espagnols en Italie étoit déjà effectué, il avoit ordre d'offrir le secours de sa flotte pour se retirer en sûreté.

Qu'il offroit alors la continuation de la médiation du roi son maître, pour concilier le roi d'Espagne avec l'empereur.

Qu'au refus de la médiation, l'Espagne attaquant l'empereur, il maintiendroit la neutralité de l'Italie les armes à la main. Malgré ces menaces, Albéroni étoit ferme dans son plan ; il entretenoit par-tout des espions, sur-tout en France, & il envoya à Cellamare un aventurier, le comte Marin, & un officier danois nommé Shleiber, qui proposèrent une ligue entre l'Espagne & la Prusse. Albéroni, qui pensoit que Cammock lui avoit été dépêché par ses ennemis, & qui devoit croire qu'un ministre qui emploie la voie de tels personnages peut en recevoir de pareils, ordonna à Cellamare de sonder les intentions des aventuriers ; & si elles étoient bonnes & sincères, de les employer.

La flotte, en attendant, voguoit en pleine mer ; & le marquis de Leyde, ignorant, en partant,

quelle en étoit la destination, devoit, à la hauteur de l'isle de Sardaigne, ouvrir le paquet qui lui indiquoit le rendez-vous de la flotte aux isles de Lipari.

Là il ouvrit, selon ses ordres, un second paquet, contenant le projet de l'expédition. Albéroni avoit si bien gardé, malgré ses négociations, le véritable secret, qu'il s'étoit condamné à écrire lui-même les mémoires relatifs à l'expédition.

Ainsi, la flotte entra le 25 juin dans le port de Cagliari. Les états de l'empereur étoient presque sans garnison, & le comte de Thawn, vice-roi de Naples, ayant rassemblé ses troupes dans un camp, il ne se trouva que six mille fantassins & quinze cents chevaux; & on put observer quelle étoit l'indifférence de la noblesse pour les intérêts de l'empereur, aucun seigneur ne venant offrir ses services au vice-roi. C'est un exemple de plus de la nécessité où sont les rois de séduire sans cesse & d'employer à leur service les seigneurs de leurs Etats: il faut qu'ils connoissent l'art de nourrir leur ambition & leur faste; car l'attachement pour les rois cesse où finissent leurs récompenses.

Un courier de l'ambassadeur de France à Turin apporta peu de temps après à Paris la nouvelle

que sans aucune résistance les troupes d'Espagne s'étoient emparées de Palerme. Le duc de Savoie demanda à la France & à l'Angleterre, par un second courier, la garantie du traité d'Utrecht, tandis que le public & la plupart des ministres étrangers croyoient encore que la descente avoit été faite de concert entre l'Espagne & la Savoie. Le comte de Prouanne, ministre du roi de Sicile, à Paris voulut presser le régent d'accorder des secours, comme la France s'y étoit obligée. Le régent éluda cette question, & on répondit à Londres à l'envoyé de Savoie, que la flotte angloise secourroit son maître quand il auroit signé le traité. Le duc de Savoie, consterné des nouvelles du progrès des troupes d'Espagne, s'abandonna enfin à l'empereur, & retint prisonnier l'ambassadeur d'Espagne, jusqu'à ce que Lascaris, son envoyé à Madrid, fût mis en liberté.

Fort de ses succès, le cardinal Albéroni fit appeler Nancré, & lui dit pour *ultimatum*, qu'il savoit que le régent alloit signer un traité avec l'Angleterre & l'empereur contre les intérêts de l'Espagne, & qu'il souhaitoit que le duc d'Orléans voulût abandonner un projet aussi funeste. Il lui déclara que s'il vouloit en suspendre l'exécution, le roi d'Espagne s'engageoit à regarder

les intérêts du régent comme les ſiens propres ; mais que le reſſentiment d'un refus ſeroit tel, que ni le temps, ni aucun ſervice ne pourroient l'effacer, & que, dans toutes les occaſions, il auroit pour ennemi le roi d'Eſpagne. Nancré, preſſé par le roi Philippe V d'envoyer cette déclaration à Paris, répondit que la démarche ſeroit bien inutile, le traité devant être déjà ſigné à Londres; & Albéroni répliqua que lorſque le traité ſeroit ſigné, & que le roi d'Eſpagne en auroit quelque connoiſſance, Nancré ne reſteroit pas un quart-d'heure à Madrid.

Stanhope alla trouver, peu de temps après, le cardinal, pour lui dire que les forces maritimes alloient paſſer dans la Méditerranée, & que ſi l'Eſpagne n'accédoit au traité, toute l'Europe ſe réuniroit à l'empereur. Albéroni, plus fier que jamais, malgré l'arrivée de cette flotte, répondit que le roi d'Eſpagne poſeroit les armes lorſque la Sardaigne & la Sicile lui ſeroient cédées ; & que l'empereur dédommageroit le duc de Savoie lorſque la flotte angloiſe ſeroit rentrée dans ſes ports.

Mais cette flotte voguant fièrement vers le royaume de Naples, rencontrant la flotte eſpagnole, ſe mêlant avec elle, Bingh, ſans autre

déclaration de guerre, attaque dans un grand désordre celle d'Espagne. Plusieurs capitaines firent échouer leurs vaisseaux, d'autres se brûlèrent eux-mêmes, & vainement les autres essayèrent-ils de se ranger en ligne; les anglois, sans ordre de bataille, prenoient ces vaisseaux à mesure qu'ils s'avançoient un à un. Castagneta, officier remarquable parmi les Espagnols, fut frappé du coup de la moitié d'un cadavre qu'un boulet de canon lui flanqua sur la figure; l'amiral espagnol se rendit, & la flotte angloise, après avoir coulé à fond, brûlé, pris ou saccagé le plus grand nombre des vaisseaux espagnols, entra en triomphe dans le port de Syracuse, traînant après elle les vaisseaux dont elle s'étoit emparée. Pour comble d'orgueil, Bingh envoya un officier au marquis de Leyde, amiral espagnol, pour lui faire des excuses d'une affaire aussi inopinée, & pour se plaindre encore de ce que les Espagnols avoient tiré les premiers. Mais le parti populaire se livra à toutes ses fureurs à Londres, lorsqu'il eut appris la défaite des Espagnols & la rupture avec Philippe, sans déclaration antérieure; ce qui ne pouvoit qu'entraîner la guerre avec l'Espagne, & la ruine du commerce. *Qu'est devenu*, disoit le peuple anglois, *le règne du roi Guil-*

laume III? Il engagea les nations à se battre, par la seule crainte qu'on ne lui enlevât le commerce d'Espagne. Mais l'opposition avoit beau se plaindre, les intérêts du roi Georges étoient alors contradictoires avec ceux de sa nation; & il falloit bien qu'elle fût sacrifiée. Le parti du roi l'emporta au parlement, à la pluralité de 83 voix contre 50, & il fut décidé que le roi seroit félicité & remercié, comme s'il avoit exécuté le vœu national.

On avoit démontré cependant au parlement que la moitié des ouvriers de plusieurs manufactures angloises resteroient dans l'inaction pendant la guerre; que le commerce perdroit des effets immenses envahis dans les ports d'Espagne; qu'au préjudice d'une nation dont l'Angleterre n'avoit rien à craindre, le ministère augmenteroit les forces des Allemands & des François, & qu'il étoit des intérêts de la nation de les affoiblir plutôt que de les renforcer par de nouvelles alliances.

Où en sera l'Angleterre, disoient les plus hardis patriotes, *si la France & l'empereur accablent l'Espagne? L'empereur, maître de la Sicile, de la Sardaigne, de Naples, de Milan, de Mantoue, s'emparera quand il voudra de l'Italie,*

& par conséquent du commerce de la Méditerranée. Voilà le projet auquel nos ministres sacrifient la fortune des Anglois & le sang de mille braves gens. Ces raisons sont nulles auprès des rois ambitieux ; ils croient que la fortune de leurs sujets est leur héritage.

PIÈCE

RELATIVE

A la Querelle des Ducs & Pairs avec le Parlement. Tome II, page 170.

« Le parlement disoit, dans son mémoire, que » *Geraud Bastet*, apothicaire de Viviers, & tige » des ducs de Crussol, avoit été anobli en 1304 » par l'évêque de Valence.

» Nicolas *de la Trémoille* l'avoit été pas Charles » V en 1375.

» Maximilien *de Béthune* étoit traité d'homme » de néant, descendant d'un aventurier.

» *Luynes* venoit d'un avocat de Mornas.

» *Cossé-Brissac* avoit beaucoup d'illustration & » peu d'ancienneté.

» Pour *Wignerot* (de Richelieu) MM. les présidens » disoient qu'il avoit été domestique & » joueur de luth chez le cardinal de Richelieu; » ils ajoutoient qu'il avoit si adroitement servi » le cardinal de Richelieu, qu'il consentit à lui » donner sa fœur, qui en étoit devenue éperdument » amoureuse. Le mémoire des présidens

» ajoute que le cardinal lui substitua son duché
» de Richelieu, & que la mère de Wignerot avoit
» épousé, en seconde noce, un fauconnier.

» Le duc *de Saint-Simon* est d'une noblesse &
» d'une fortune si récentes, que tout le monde
» en est instruit. Un de ses cousins étoit, presque
» de nos jours, écuyer de madame de Schom-
» berg. La ressemblance des armes de *la Vaque-*
» *rie*, que cette famille écartèle avec celle des
» *Vermandois*, lui a fait dire qu'elle vient d'une
» princesse de cette maison. Enfin, la vanité de ce
» petit duc est si folle que, dans sa généalogie,
» il fait venir de la maison de *Bossu* un bour-
» geois juge de Mayenne, nommé *le Bossu*, qui
» avoit épousé l'héritière de la branche aînée de
» sa maison.

» *Georges Vert*, du haut de son étal (1), se-
» roit bien surpris de se voir père de la nom-
» breuse postérité de *la Rochefoucault*, *Roussi*, &c.

» Les *Neuville-Villeroy* sortent d'un marchand
» de poissons, contrôleur de la bouche de Fran-
» çois I. Il est mentionné en la chambre des
» comptes en cette qualité. Son fils, greffier de
» l'hôtel-de-ville, fut prévôt des marchands,
» & père de *Nicolas de Neuville*, audiencier &

(1) Il étoit étalier boucher, dit le mémoire.

» secrétaire d'Etat. La morgue du maréchal de » Villeroy a bien de la peine à s'accommoder d'une » si mince extraction.

» Les *d'Estrée* ne sont nobles que depuis deux » cent cinquante ans. Le cardinal d'*Estrée*, après » beaucoup d'efforts, n'a pu rien trouver au- » delà.

» Les *Boulainvilliers*, *Boufflers* & *Lauzun* » n'étoient connus, il y a cent cinquante ans, » qu'aux environs de leurs villages.

» Les *Grammont* ont fixé leurs armes, & ils » s'en tiennent à la maison d'*Aure*. Le comte de » Grammont demandoit un jour au maréchal » quelles armes ils porteroient cette année - là ? » Ils doivent leur élévation, d'abord à *Corisande* » *Dandouin* leur grand'mère, maîtresse d'Henri IV, » puis à l'alliance du maréchal avec le cardinal » de Richelieu.

» Les *Nouailles* viennent d'un domestique de » *Pierre Roger*, comte *de Beaufort*, vicomte *de* » *Turenne*, qui les anoblit, & érigea en fief un » petit coin de la terre de Nouailles, dont il » étoit sorti. Les *Montmorin* en ont le titre, qu'ils » n'ont jamais voulu donner au duc de Bouillon » durant leur querelle. *De Nouailles*, évêque » d'Acqs, acquit des Lignerat une portion de » la terre de Nouailles en 1556 & en 1559, il

» acheta l'autre & le château. La famille de *Mont-*
» *morin* conserve encore une tapisserie où un
» *Nouailles* présente les plats sur la table. La
» tige de cette famille si arrogante étoit bien
» basse !

» *Charles de la Porte* (1), maréchal de la *Meil-*
» *leraye*, père du feu duc *de Mazarin*, étoit fils
» d'un fameux avocat en ce parlement, dont le
» père étoit apothicaire à Partenai. Ce maréchal,
» fils de la tante du cardinal de Richelieu, lui
» dut ensuite sa fortune.

» Le duc *d'Harcourt* sort d'un bâtard d'un
» évêque de Bayeux. *Jean d'Harcourt Beuvron*
» étoit vicomte ou juge de Caen en 1554; son
» fils fut du nombre des jeunes enfans de la
» bourgeoisie choisis pour jeter des fleurs à l'en-
» trée d'Henri IV dans cette ville, comme le
» livre des *antiquités de Caen* en fait foi.

» Le duc *d'Epernon*. Rouillac, grand généa-
» logiste, nous a appris que les *Pardaillans* (2)
» *Montespan* viennent d'un bâtard d'un chanoine
» de Leytour en Gascogne.

---

(1) Vrai nom des ducs de Mazarin.

(2) Nom propre des ducs d'Epernon, aujourd'hui éteints.

» *Cantien de Villars*, greffier de Condrieux en » 1486, de même que son père *Claude de Vil-* » *lars*. Son neveu profita des lettres de noblesse » qu'il avoit obtenues, & après avoir tenu des » terres à ferme, il fut réhabilité le 16 février » 1586.

» Les *Potiers*, ducs *de Gesvres* & de *Trêmes*, » sortent du sein du parlement, & ne sont pas » des meilleures maisons.

» D'autres maisons y ont possédé des charges. » Un *Jean de Mailli* étoit conseiller en la cour » sous Charles VI.

» Les *Clermont-Tonnerre* n'étoient que conseil- » lers du dauphin de Viennois ; & les autres » *Clermont*, dont est l'évêque de Laon, quels » étoient-ils avant le mariage de *François de Chatte* » avec la veuve d'un *Polignac*, dont il avoit été » domestique ?

» Telle est l'extraction, monseigneur, disoit » le parlement, d'une partie considérable des » pairs du royaume ; mais ni parmi ceux-ci, ni » parmi les autres, que nous ne nommons point « ici, aucun, sans exception d'un seul, n'est » exempt d'alliance avec la robe, & souvent » même ils ont pris ces alliances avec ce que la » robe a de plus abject ; car nous ne dissimulons » pas que nous avons parmi nous plusieurs classes,

» que nous distinguons par la grande, la moyenne
» & la basse-robe.

» Cependant ce sont ces gens-là qui se com-
» parent aux ducs de *Bourgogne*, de *Guienne* &
» de *Normandie*; aux comtes de *Flandre*, de *Cham-
» pagne* & de *Toulouse*. Ce sont ces gens-là qui
» cabalent pour mettre les princes du sang lé-
» gitimés dans le rang de leur pairie; qui, ne se
» contentant pas de traiter le parlement avec
» mépris, veulent faire marcher la noblesse à
» leur suite, en exiger le titre de monseigneur
» dans les lettres, lui refuser la main chez eux,
» obtenir même des distinctions jusqu'ici inouies,
» & se dispenser de mesurer leurs épées avec les
» gentilshommes. Ce sont enfin ces gens-là qui,
» oubliant qu'ils sont partie du parlement, osent
» comprendre dans le Tiers-état cette compagnie
» la plus auguste du royaume ».

Ce mémoire fit à la cour & à Paris un bruit si étrange, que chacun des ducs n'étoit plus désigné, dans la plupart des sociétés, que par le nom ou l'origine honteuse qu'on leur donnoit. Toute la pairie s'assembla à l'hôtel de Crussol, pour répondre à ce mémoire que la fureur contre eux avoit fait répandre. Ils l'appelèrent *infâme*.

Chaque pair fit bouleverser ses archives pour

en

en retirer des titres. Chacun porta ses vieux parchemins, pour se convaincre, s'édifier réciproquement.

RÉPONSE

Au libelle injurieux qui attaque les maisons des ducs & pairs.

» Il paroit, depuis quelque temps, dans le » public un mémoire rempli de tant de fausses » maximes à l'égard de l'Etat & de la noblesse, » de tant de faits supposés, & d'injures si atro- » ces contre l'ordre le plus relevé qu'il y ait » dans le royaume, après la maison royale, » qu'on ne peut traiter que de chronique scan- » daleuse & de libelle diffamatoire un écrit où, » malgré les fleurs & ornemens de discours fort » recherchés, on voit régner également une » horrible malice & une grossière ignorance.

» L'auteur s'avise de faire un parallèle de la » noblesse d'épée avec celle de la robe, les fai- » sant marcher de pas égal; ce qui fait bien voir » qu'il ignore jusqu'aux principes même de la » noblesse, puisque, depuis qu'il y a des nobles » dans le monde, on n'a jamais fait comparai-

» son de la noblesse de robe avec celle d'épée ;
» & l'on a toujours regardé cette dernière com-
» me on regarde l'original d'un beau tableau,
» qui est fort au-dessus de la copie. Il faut être
» bien ignorant pour faire une telle comparai-
» son. Il en est de même quand cet auteur dit
» que la noblesse de robe a les mêmes droits &
» prérogatives que celle de l'épée. Une si grande
» erreur fait bien voir qu'il n'a pas consulté les
» chapitres de Strasbourg, de Saint-Jean-de-Lyon,
» d'Auch, de Brioude, de Saint-Pierre de Mâ-
» con, & plusieurs autres. La noblesse de robe
» est incapable de parvenir aux dignités de che-
» valiers du Saint-Esprit.

» Il y a lieu d'être surpris de la hardiesse avec
» laquelle cet auteur met en avant qu'il y a dans
» le parlement un grand nombre de maisons fort
» au-dessus de la plupart des pairs.

» La première de ces grandes maisons qu'il
» attaque, est celle de Crussol. Ce seroit lui
» faire trop d'honneur, que de répondre sé-
» rieusement à ces extravagances. Qu'est-ce
» qu'a de commun Jean Bastet, apothicaire en
» la ville de Viviers, en l'an 1300, & Geraud
» Bastet son fils, ennobli en 1303, avec l'illus-
» tre maison de Crussol, connue dès l'an 1000

» dans les seigneurs de Crussol, lors chevaliers
» bannerets?

» La maison de la Tremoille, alliée aux mai-
» sons de France, d'Arragon, de Massan, de
» Hesse-Cassel, Danemarck, Oldembourg &
» autres, tire son origine de Pierre, sire de la
» Trémoille en Poitou, vivant en l'an 1040.
» On renvoie l'auteur au témoignage de M. de
» Sainte-Marthe.

» Les termes injurieux dont se sert le maré-
» chal de Tavannes dans ses mémoires, & qui
» ne sont que l'effet de l'antipathie & de la ja-
» lousie de ce seigneur contre M. de Sully, ne
» prouvent pas qu'il n'ait pas été de la maison
» de Béthune, ainsi qu'André Duchêne le fait
» voir dans son histoire généalogique. Enfin, la
» très-illustre maison de Melun, dont est sortie
» la mère du premier duc de Sully, prouve
» d'une manière incontestable qu'il étoit connu
» pour homme de qualité.

» Il faut apprendre à l'auteur, puisqu'il ne
» le fait pas, qu'Honoré d'Albert, seigneur de
» Luynes, dont il fait un avocat, étoit cheva-
» lier de l'ordre du roi, gouverneur de Beau-
» vais, descendu de Thomas d'Albert, damoi-
» seau, bailli du Vivarais en 1454, & d'une
» maison connue dès le temps de Saint-Louis,

» établie dans le comtat sous le roi Jean. La
» première origine de cette maison vient des
» comtes d'Albert de Florence, dont étoit le
» pape Innocent VI.

» Cet auteur veut trouver de la contradiction
» où il n'y en a eu jamais. Il dit que la maison
» de Cossé se prétend originaire du Maine, &
» qu'elle prétendoit venir d'Italie. Il n'a pas com-
» pris que cette maison du Maine n'est qu'une
» avec celle d'Italie, dont elle a tiré son origine.
» Il ne peut donner des preuves plus évidentes
» de son ignorance, lorsqu'il dit que la maison
» de Cossé n'est pas ancienne.

» Ce qu'il dit contre le duc de Richelieu
» fait voir évidemment l'insigne fourberie de l'au-
» teur, & qu'il n'a eu d'autre objet dans son
» mémoire, que d'insulter les personnes les plus
» respectables. Pour l'en convaincre, il n'y a
» qu'à suivre quelques dates. Il dit que René de
» Vignerot, aïeul du duc de Richelieu dernier
» mort, étoit domestique & joueur de luth du
» cardinal de Richelieu, & qu'il le servoit si
» heureusement dans ses plaisirs, qu'il lui fit épou-
» ser sa sœur, & qu'ensuite il lui substitua son
» duché de Richelieu; mais toutes ces injures
» tombent d'elles-mêmes, en observant que la
» maison de Vignerot tire son origine d'une très-
» ancienne maison d'Angleterre, établie en France

» en l'an 1430, sous le règne de Charles VII, » en la personne de Vignerot, seigneur de Pierre-» de-Coulay, quint-aïeul de René de Vignerot, » gentilhomme de la chambre d'Henri IV, mort » en 1626, marié le 29 août 1603 avec Fran-» çoise Dupleffis - Richelieu, morte en 1615, » auparavant veuve de Jean de Beauvais. L'hif-» toire nous apprend que le cardinal de Riche-» lieu ne fut ministre d'Etat qu'après la mort » du connétable de Luynes, arrivée au siège de » Montauban en 1621, créé cardinal en 1622; » que par son testament de l'année 1642, à la » fin de laquelle il est décédé, il avoit substitué » son duché de Richelieu à Armand-Jean de Vi-» gnerot son petit neveu, & petit-fils de René » de Vignerot. La mère de ce René étoit René de la » Forest de Baurepaire, morte avant François » de Vignerot son mari, & qui n'a pas été en état » de se remarier à un artisan, comme on le sup-» pose injurieusement.

» Nous avons à la cour très-peu de maisons » aussi anciennes que celle de Saint-Simon, qui » tire son origine d'Olivier de Rouvroy, che-» valier vivant en 1060 sous Henri I; que Jean » de Rouvroy, chevalier banneret, suivit Philip-» pe-Auguste à la conquête de la Normandie sur » le roi d'Angleterre, en 1202; que quatre def-

» cendans furent vice-rois de Navarre; qu'envi-
» ron l'an 1334, Mathieu de Rouvroy épousa
» Marguerite de Saint-Simon, héritière de cette
» illustre maison, à la charge de porter le nom
» & les armes de Saint-Simon. Cette maison
» étoit extraite du sang impérial de Charlemagne
» par les comtes de Vermandois & rois d'Italie.
» On ignore que Charles, marquis de Saint-
» Simon, ait été écuyer d'un maréchal de France;
» ce qu'il y a de certain, est qu'il est mort cor-
» don bleu, maréchal de camp, colonel du
» régiment de Navarre, & gouverneur de Sen-
» lis, & marié avec Louise de Crussol, avant
» que son frère fût duc.

» Ce n'est pas la première fois que des calom-
» niateurs téméraires & mal avisés ont eu l'in-
» solence d'inventer des faits aussi indignes que
» celui qui est supposé contre la maison de la
» Rochefoucault, puisque quelques écrivains
» passionnés & calomniateurs ont été assez ef-
» frontés pour écrire une pareille injure contre
» la plus auguste & la plus ancienne de toutes
» les maisons. La maison de la Rochefoucault
» tire son origine de Foucault, seigneur de la
» Roche, en l'an 1026, fils d'Amaury de Lusi-
» gnan, seigneur de la Roche, lequel étoit petit-
» fils de Guillaume duc d'Aquitaine, & comte

» de Poitou, sorti des anciens comtes d'Autun,
» issu de race royale.

» Ce qu'il dit contre la maison de Villeroy
» est un tissu de faits également supposés & in-
» jurieux; & ce qui achève de faire voir toute
» l'indignité de l'auteur, est qu'il ose attaquer
» une personne aussi respectable en toute manière
» que l'est l'illustre chef de cette maison. S'il y
» a eu un contrôleur de la bouche de François I
» & un greffier de l'hôtel-de-ville portant le
» nom de Neuville, on ne peut rien conclure
» de cette ressemblance de nom, & ils n'ont
» rien de commun avec les ancêtres de la mai-
» son de Villeroy. Si l'auteur avoit consulté les
» registres de l'hôtel-de-ville de Paris, il n'y au-
» roit pas trouvé un prevôt des marchands du
» nom de Neuville, puisqu'il n'y en a jamais
» eu; mais on voit bien que, comme il con-
» fond tout, il a voulu parler de Nicolas le
» Gendre, seigneur de Villeroy, prevôt des mar-
» chands en l'an 1576, & depuis chevalier de
» l'ordre du roi. Cette dernière qualité lui est
» donnée au procès-verbal de la rédaction de
» la coutume de Paris, du 22 février 1580,
» & dont la sœur Angélique le Gendre, dame
» de Villeroy en partie, avoit épousé un des
» ancêtres de la maison de Neuville-Villeroy, dans

» laquelle l'autre partie de cette terre est tombée
» par le décès de Nicolas le Gendre sans enfans.
» Au surplus, on apprend à l'auteur, puisqu'il
» l'ignore, que la maison de Villeroy est sortie,
» sur la fin du quinzième siècle, d'un cadet de
» l'illustre maison de Neuville en Flandres, qui
» vint s'établir en France après la mort de Charles,
» dernier duc de Bourgogne. Cette maison a
» donné deux doyens des maréchaux de France,
» plusieurs gouverneurs de province. Elle a pris
» des alliances dans les plus grandes maisons du
» royaume; telle est celle de Nicolas de Neu-
» ville, duc de Villeroy, pair & maréchal de
» France, qui épousa en 1617 Madeleine de
» Créqui, duc de Lesdiguières, aussi pair & ma-
» réchal de France, & de Madeleine de Bonne,
» fille aînée du tant renommé connétable duc
» de Lesdiguieres. Telle est l'alliance de M. le
» maréchal d'aujourd'hui, dont l'épouse étoit
» Marie-Marguerite de Cossé-Brissac, fille d'une
» Gondi, arrière-petite-fille d'une d'Orléans-
» Longueville, dont la mère étoit Marie de Bour-
» bon, comtesse de Saint-Paul. Telle est celle
» du jeune marquis, petit-fils de M. le ma-
» réchal, qui vient d'épouser M. de Mont-
» morenci - Luxembourg; enfin, celle de
» Catherine de Neuville, fille du feu maréchal,

» avec Louis de Lorraine, comte d'Armagnac.
» On remarquera encore qu'elle porte pour ar-
» mes trois petites croix, qui sont une partie
» de celles de la maison de Neuville en Flandres,
» qu'un seigneur de cette maison a rapportées au
» nombre de six de la croisade de Godefroy de
» Bouillon.

» L'auteur dit que la maison d'Estrées n'est
» noble que depuis deux cents ans, & que le
» feu cardinal d'Estrées, après beaucoup d'ef-
» forts, n'a rien pu trouver au-dessus de ce
» temps-là. Pour le convaincre de son extrême
» témérité, il n'a qu'à consulter le greffe du
» bailliage de Pronne, où l'on trouve un procès-
» verbal fait au mois de septembre 1675, à la
» requête de M. le cardinal, d'une chapelle située
» près le bourg de Falay, proche Péronne, dans
» laquelle il s'est trouvé plusieurs anciens monu-
» mens du douzième siècle aux armes d'Estrées;
» & on voit qu'un seigneur d'Estrées, chevalier
» banneret, avoit, à la tête de ses vassaux, rem-
» porté la victoire contre un seigneur voisin à
» qui il faisoit la guerre. M. du Cange, dans ses
» dissertations sur l'histoire de Saint-Louis par le
» sire de Joinville, remarque que Raoul d'Estrées,
» maréchal de France, suivit Saint-Louis à la
» seconde croisade. Parmi les chevaliers qui fu-

» rent admis au tournoi d'Anchin, près Douay; » en 1096, on trouve Hubert d'Estrées. Christine d'Estrées, en 1658, épousa François-Marie » de Lorraine, prince de Lillebonne.

» L'auteur n'est pas moins ridicule au sujet » des maisons de Bauvilliers, Saint-Agnan, de » Hostun, de Tallard & de Boufflers, qu'il dit » n'être connues qu'autour de leurs villages. S'il » avoit consulté l'histoire de Berry, il y auroit » appris que la maison de Bauvilliers y est très-distinguée depuis six siècles; qu'elle s'est alliée » avec les premières maisons du royaume. L'histoire du Dauphiné lui auroit fait connoître » l'ancienneté, ainsi que les grandes alliances de » la maison de Hostun. L'histoire des maisons de » Picardie apprend que Henri, seigneur de Boufflers, vivoit en 1248; que Guillaume son fils » suivit Charles d'Anjou à la conquête du royaume de Naples & se signala à la bataille de Benevent. Alleaume, seigneur de Boufflers, fait » prisonnier à la bataille d'Azincourt, paya » 5000 liv. de rançon, somme en ce temps-là » très-forte. Les armes de cette maison font voir » qu'elles tirent leur origine d'une croisade.

» On ignore le prétendu changement dont cet » auteur parle dans les armes de la maison de » Grammont, & qui d'ailleurs ne concluerait

» rien. L'histoire de France nous apprend la gran-» deur de cette maison.

» C'est avec la même malice qu'il attaque la » maison de Noailles. L'histoire inventée de l'en-» noblissement & de l'érection en fief, qu'il n'ose » pas même dater, & des prétendues acquisitions » de la terre de Noailles, est digne de pitié. On » sait, & les titres de cette maison en font foi, » qu'elle possédoit, dès l'an 1000, la terre & » château de Noailles, situés dans la vicomté » de Turenne, & n'a jamais eu d'autre nom que » celui de Noailles.

» Si l'auteur du mémoire ne connoît pas la » maison du Cambout de Coaslin, c'est qu'il » n'a pas lu l'histoire de Bretagne; il y verra » que cette ancienne maison a pris son nom de » la terre de Cambout. On ne peut ici passer » sous silence l'alliance qu'elle a faite sous » Louis XIII, par le mariage de Marguerite du » Cambout avec Henri de Lorraine, comte » d'Harcourt.

» L'auteur du mémoire dit que la qualité d'huissier » d'armes, que portoient les ancêtres de M. le » duc d'Aumont, donne une petite idée de » cette maison, & que cette charge n'est au-dessus » de celle de conseiller. Il ne feroit pas une » comparaison si pitoyable, s'il savoit ce que

» c'étoit que cette charge d'huissier d'armes.
» Elle étoit semblable en dignités & fonctions
» à celle que nous appelons aujourd'hui pre-
» mier écuyer du roi. Ce seigneur d'Aumont,
» qui prend la qualité d'huissier d'armes en 1333,
» s'est signalé à une bataille donnée près de Tour-
» nay en Flandres. Cette maison tire sa première
» origine du pays de Hainault, où elle est connue
» dès l'an 650, dans Madeleine d'Aumont, qui
» fonda dans la terre d'Aumont une abbaye du
» même nom, & qui épousa Vaudrade, comtesse
» de Hainault. L'abbesse de Resson, au diocèse
» de Rouen, reconnoît pour fondateurs les sei-
» gneurs d'Aumont. On trouve Philippe d'Au-
» mont parmi les chevaliers admis au tournois
» d'Autun près Douay, en 1096; un autre
» Philippe d'Aumont, surnommé le Chauve, s'est
» signalé à la prise de Constantinople par les
» Latins en 1204. Pierre d'Aumont fut cham-
» bellan des rois Jean & Charles V, & fut, avec
» la reine Jeanne de Bourbon, l'un des tuteurs
» de Charles VI. Jean d'Aumont, chevalier ban-
» neret, fut tué à la bataille d'Azincourt; Jean
» sire d'Aumont, fut fait maréchal de France en
» l'an 1579.

» Ce qu'il dit contre la maison de la Meille-
» raye, du nom de Porte, n'est pas moins sup-

» posé. On connoît assez cette grande maison pour » être branche de celle de la Porte de Vezin. On ne » doute pas que la parenté du cardinal de Richelieu, dont le maréchal de la Meilleraye étoit » cousin-germain, n'ait contribué à relever l'éclat » de cette maison; mais il faut observer que la » tante du cardinal de Richelieu, fille d'un cordon bleu, capitaine des gardes-du-corps, n'auroit pas épousé le fils d'un simple avocat, & » le petit-fils d'un artisan.

» L'auteur du mémoire tombe dans des contradictions ridicules au sujet de la maison de » Harcourt. Il dit que Jean de Harcourt, vicomte » de la ville de Caen en 1514, a eu un jeune » fils pour jeter des fleurs à l'entrée de Henri IV. » Apparemment qu'il ne sait pas qu'Henri IV » n'a commencé à régner en France qu'en 1589, » & que ce jeune fils auroit été âgé de plus de » quatre-vingts ans. Tous les généalogistes conviennent que cette maison est issue d'un cadet » des anciens ducs de Normandie, dès le treizième siècle. Robert d'Harcourt a été maréchal de » France; la branche aînée est tombée dans la » maison de Lorraine.

» On ne connoît pas parmi les généalogistes » le nom de Rouillac, cité par l'auteur pour » prouver que la maison de Pardaillan de Mon-

» tespan (& non pas Pardaillan, comme il l'af-
» fecte mal-à-propos) soit sortie d'un chanoine
» de Leictoure ; cette injure est digne de pitié.
» Le nom de cette maison est Gondrin, nom
» aussi illustre qu'ancien. Ceux d'Espagne &
» de Pardaillan sont venus par de grandes allian-
» ces, &. ont été joints au nom de Gondrin.

» La maison de Villars tire son origine des
» seigneurs de Villars, frontière de Dauphiné,
» depuis plusieurs siècles. D'anciens monumens
» où sont les armes de cette maison en font
» voir l'ancienneté.

» Si l'auteur du mémoire a trouvé dans Bran-
» tôme, que le connétable de Bourbon avoit un
» valet-de-chambre nommé Goyon, cette res-
» semblance de nom n'a aucun rapport avec la
» maison de Matignon, alliée à la maison royale,
» & sortie de l'illustre maison de Goyon en
» Bretagne.

» On convient que Louis Pothier, baron de
» Gesvres, secrétaire d'Etat, qui a formé la
» branche des ducs de Gesvres, étoit fils d'un
» conseiller au parlement sous Charles IX ; mais
» cette maison a été illustre dans l'épée, depuis
» le secrétaire d'Etat qui avoit épousé une petite-
» fille de Catherine de Montmorenci, dame de
» Tresmes, & dont le fils aîné, René Pothier,

» duc de Tresmes, a épousé Madeleine de Luxem- » bourg, fille de François de Luxembourg, duc » de Piney, & de Diane de Lorraine. Ces gran- » des alliances ont rendu la maison de Pothier » digne d'un titre de duc & pair, auquel le sim- » ple nom de Pothier n'auroit pu l'élever. Ce » qu'elle a de moins, est d'être sortie des Pothier » de Blancmesnil & de Novion, pendant qu'au » contraire c'est un grand honneur pour eux » d'avoir une branche de leur maison honorée du » titre de duc & pair de France.

» S'il y a eu un conseiller au parlement, sous » Charles VI, appelé Jean de Mailly, il n'étoit » pas de cette grande maison. Nicolas de Mailly » fut amiral de la flotte qui alla à la croisade de » l'an 1204. Gilles de Mailly suivit Saint-Louis » dans la Palestine. Cette maison est alliée à la » maison royale.

» L'auteur du mémoire dit que les Clermont- » Tonnerre n'étoient que conseillers du dauphin » de Viennois. Cette maison est connue dès l'an » 1060, en Aymar, seigneur de Clermont; » Humbert, dauphin, créa une charge de premier » conseiller-né, & chef des guerres delphinales, » en faveur des seigneurs de cette maison. Le ré- » tablissement du pape Calixte II, en 1119, par » la valeur d'Aymar de Clermont, les clefs de

» Saint-Pierre avec la thiare pour cimier, données
» par ce pape, au lieu des anciennes armes de
» cette maison, sont des faits connus de tout le
» monde. Le nom de Chatte n'est qu'une seigneu-
» rie sous laquelle on a distingué une branche
» cadette. Feu M. l'évêque de Noyon, mort en
» 1701, dont on sait quelle a été la délicatesse, a
» reconnu cette branche ».

Fin du tome second.

TABLE

TABLE

Des matières du tome second.

Fin de la Table des Matières.







